allo N. 46
ENZE

d. d. Mr A. D. Lindsay.

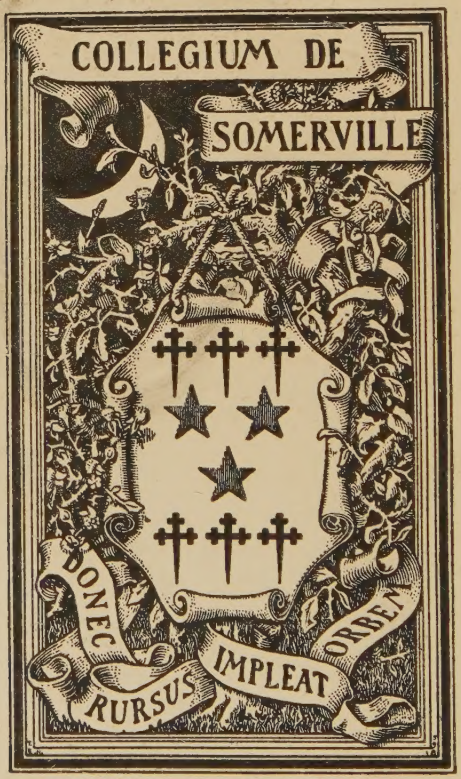

WITHDRAWN

944944.05
3 (1)

LA CIVILITÉ

DU MÊME AUTEUR :

Les sources de l'histoire de France, notices analytiques des recueils de documents relatifs à l'histoire de France. Grand in-8° à deux colonnes.

La vie privée d'autrefois, mœurs et coutumes des Parisiens depuis le XII^e^ siècle. 27 vol. in-12.

Ouvrage couronné par l'Académie française, l'Académie des sciences morales et l'Académie de médecine.

Dictionnaire des arts, métiers et professions exercés à Paris depuis le XIII^e^ siècle. Grand in-8° de 1,700 colonnes.

Des noms et des dates. — Les rois et les gouvernements de la France depuis Hugue Capet jusqu'à l'année 1906. In-12.

ALFRED FRANKLIN

ADMINISTRATEUR HONORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MAZARINE

LA

CIVILITÉ

L'ÉTIQUETTE, LA MODE

LE BON TON

DU XIII^E AU XIX^E SIÈCLE

TOME PREMIER

PARIS

ÉMILE-PAUL, ÉDITEUR

100, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 100

1908

TABLE DES SOMMAIRES

CHAPITRE PREMIER

La propreté.

I

Du treizième au dix-septième siècle.

Pages.

Les fondateurs de religions furent tous des hygiénistes. — L'Église et la propreté. — La propreté dans les couvents. — La propreté et le clergé régulier. — Les étuves au XIIIe siècle; leur nombre, leur réglementation, leur prix. — Le savon, les cuvettes, les pots à laver. — Les damoiselles à atourner. — Vêtements des ouvriers : les fourbisseurs, les foulons, les teinturiers. — Les cuves à baigner. — Le fond de bain. — Les bains avant le repas. — Étuves particulières dans les maisons. — Conseils hygiéniques émanant des médecins de Paris. — Les étuves sont anathématisées. — Les boutiques des chirurgiens. — Les Parisiens cessent de se laver. —

Pages.

Moyens pour se débarrasser des puces. — Les punaises des Chartreux. — Le pou de la belle lingère du Palais. — La peau de loup. — Puces apprivoisées. — Règles de propreté extraites de la *Civilité* de Jean Sulpice au XVe siècle. — Soins à prendre des dents. — Règles de propreté extraites de la *Civilité* d'Érasme au XVIe siècle. — La teinture des cheveux. — Extrait du *Galateo* de Giovanni della Casa. 1

II

Du dix-septième au dix-neuvième siècle.

Les *Lois de la galanterie*. — Les barbiers-barbants. — On ne se lave pas. — La peur de l'eau. — Les mains de Christine de Suède. — Les punaises et la toilette de Louis XIV. — Le linge blanc. — La toilette de l'homme de Cour. — La *Civilité*, par Antoine de Courtin. — Les étuves du XVIIe siècle. — Les baigneurs. — Baignoires et bains à domicile. — Les bains froids. — Les gores. — Les bains chinois. — Bains chauds sur la Seine. — Les bains du duc d'Orléans. — Comparaison entre les Français et les Anglais. — Les cabinets de toilette. — Les cabinets d'aisances. — Le *tout à la rue*. — Les *orinaulx* d'Isabeau de Bavière. — Rareté de ces ustensiles. — État repoussant des rues et des maisons. — Cabinets d'aisances établis à Versailles. — Les odeurs des palais royaux. — Latrines publiques. — *Gare l'eau!* — Le haut du pavé. — La propreté d'après une *Civilité* de l'année 1782. — Soins à prendre des cheveux, des oreilles, des ongles, du nez, de la bouche, des dents, des pieds. — Blanchissage du linge . . . 25

CHAPITRE II

Dans le monde.

I

L'honnête homme.

Pages.

Définition de l'honnête homme. — Gratter aux portes. — Le baron de la Crasse. — Portes à deux battants. — Monsieur et Monseigneur. — Mari et époux. — Dans l'antichambre. — Piquer le coffre. — Accompagner ou suivre une femme. — Maintien. — Contenances. — Demi-ceint. — Timidité. — Jurons. — Conduite à tenir auprès du feu. — Comment on doit rire, bâiller, tousser, cracher, éternuer, moucher la chandelle 61

II

Les visites.

Règles de bienséance à observer pendant les visites. — Manières d'entrer et de sortir. — Les coureurs de ruelles. — Les flambeaux de poing. — Difficulté des communications dans la ville. — Les chevaux et les housses. — Les montoirs. — Les chaises à porteurs. — Les carrosses. — Les coureurs. — Règles de la civilité relatives à la canne, à l'épée, au parasol et au parapluie. — Les maîtres d'agréments. — S'écrire aux portes. — Les visites en blanc. — Les

Pages.

cartes de visite. — Principes de civilité à observer chez un grand seigneur. — Les bretelles. — Les sièges à la Cour et dans le monde. — La conversation 77

III

La mode.

La mode et la civilité. — La robe aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. — Sens des mots *taille*, *robe* et *garnement*. — Le costume aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. — Le paletot. — Les mahoitres et la braguette. — Les poches. — Charles VII et Louis XI. — La *variance en habits*. — Décadence de la robe. — Le costume sous François I^er^. — La chamarre. — Le bon ton sous Henri III. — Les arbitres de la mode. — Le *complet* et le bariolage. — Le touret de nez. — Marie de Médicis et les raffinés. — Le bon ton au XVI^e^ siècle. — Louis XIV. — Les *galants*, les *canons*, les *ronds de bottes*, la *petite oie*. — Les freluquets du XVII^e^ siècle. — La variance en habits au XVII^e^ siècle. — Le costume au XVIII^e^ siècle. — Les sans-culotte. — La chenille. — Les talons rouges 110

IV

Le chapeau. — Les salutations.

La poignée de mains. — On embrasse les femmes. — Se découvrir pour saluer. — Le casque, le chaperon, le chapeau. — La coiffure à table. — Embrassades et salutations au XVII^e^ siècle. — Baiser la cuisse. — Les saluts de Louis XIV. — Saluts de pré-

Pages.

sentation à la Cour. — Salutations des chevaliers du Saint-Esprit, des magistrats. — La manœuvre du chapeau en 1782. — Le chapeau de bras. — Le Saint-Sacrement. — Le chapeau au théâtre. 130

V

Les gants.

Les gants aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. — Les gants à la Cour de Charles VI. — Cadeaux de gants dans les Facultés, chez les foulons, entre vassal et suzerain, etc. — Dans une église. — Poignée de mains. — Règles de la civilité au XV^e^ et au XVI^e^ siècle. — Les gants de Charles IX, de Montaigne, des mignons sous Henri III. — Les gants de nuit. — Les gants au XVII^e^ siècle. — Nombreuses variétés de gants. — Gants offerts après le repas. — Les six cents gants d'Anne d'Autriche. — Les deux sexes portent les mêmes gants. — Les gants au XVIII^e^ siècle. — Ils ne sont pas admis dans la grande toilette. — Ils sont très simples et l'on en porte très peu. — « L'amitié passe le gant. » — La toilette de Marie-Antoinette. — Diverses règles de la civilité relatives aux gants . 150

VI

Le mouchoir.

Il faut que le nez soit tenu fort propre. — Le mouchoir de la reine Clémence de Hongrie. — Ne pas se moucher avec les doigts, surtout avec ceux de la main droite. — Montaigne ennemi du mouchoir. — Les mouchoirs de Charlotte de Savoie, d'Anne de

Pages.

Bretagne, de Gabrielle d'Estrées. — Ceux de Henri IV. — Les poches. — Le mouchoir et la manche. — La mère de Bayard. — *Les lois de la galanterie.* — Les mouchoirs des hommes. — Comment on se mouchait au XVII^e siècle. — Les mouchoirs de Louis XIV. — Mouchoirs à moucher et mouchoirs de poche. — La façon de se moucher en 1675, en 1749, en 1782, en 1797. — Un art perdu. 163

VII

Le tabac.

Le tabac à priser vers la fin du XVII^e siècle. — Les mots « preneur de tabac » constituent une injure. — Le tabac à fumer toléré, même par les femmes. — Il passe pour dégrader l'estomac. — Cité par plusieurs auteurs dramatiques. — L'art de priser. — Le tabac affermé par l'État. — Répugnance de Louis XIV pour le tabac. — Les râpes à tabac. — Les duchesses et la pipe. — La pipe proscrite des cafés de la bourgeoisie. — Au début du XVIII^e siècle, toutes les femmes prisent. — Protestations de la princesse Palatine. — Le tabac à priser et les maîtres d'agréments. — Le magasin de *la Civette.* — Les tabatières royales. — Le tabac de cantine. — Les *tabaquières*, les *grivoises* et les *boîtes.* — Les tabatières dans les corbeilles de mariage. — Les tabatières de deuil. — Les *platitudes* et les *turgotines.* — La civilité et le tabac au XVIII^e siècle. — Napoléon et le tabac. — Sous Louis XVIII, la prise de tabac remplace le bougeoir au coucher du roi . . . 175

VIII

Les lettres.

Pages.

Formules finales adoptées par la civilité. — L'adresse, la date, le papier, les enveloppes, les cachets. — Chapons et poulets 185

IX

Le jeu et le bal.

Le jeu et les tricheries. — Le maréchal de Gramont. — Le jeu du roi. — Le jeu de la reine. — Les bals dans la famille royale. — Passion de Sully pour la danse. — Les baladins. — Les maîtres de danse. — On cesse en France de danser. — Fondation du collège Mazarin. — L'académie. — La civilité au jeu. — La civilité au bal. — Divertissements mondains défendus par l'Église en 1782 192

X

La civilité a l'église.

L'entrée à l'église avec une personne de qualité. — Rester assis, debout ou à genoux aux moments indiqués. — Ni compliments, ni embrassades. — Ne pas s'y peigner. — Y garder le silence. — N'y pas tousser. — N'y pas cracher à terre. — Conduite à tenir vis-à-vis d'une dame. — Le pain bénit 209

XI

Les malades et les médecins.

Pages.

Règles de civilité à observer entre médecins. — Leur costume, leur robe, leur barbe, leur chapeau, leur canne, leur cheval et leur mule vis-à-vis de la civilité. — Devoirs de bienséance recommandés aux malades envers les médecins. — Les apothicaires et la civilité. — Qu'ordonne la bienséance au sujet des mots clystère, lavement, remède. — Séjour aux eaux. — La vie qu'y menait une grande dame vers le milieu du XVII^e siècle. — Les bains de mer. — Ils sont d'abord réservés aux hydrophobes et aux fous. — Le traitement à Dieppe 213

XII

Les enterrements. — Les deuils.

Les crieurs de corps. — Les billets de faire-part. — Enterrements dans les églises, puis au cimetière. — Discours sur les tombes. — Corps portés à bras. — Les pleureurs, les pauvres, les orphelins. — Le noir, couleur de deuil. — Étiquette et durée des deuils au XV^e siècle. — L'habit de viduité. — Le blanc, couleur de deuil pour les femmes au XVI^e et au XVII^e siècle. — Deuil des veuves. — Le drapage. — Les visites de condoléances. — Le deuil du roi porté par toute la nation. — Deuil de Louis XVIII, du président Carnot, de l'aîné dans la famille. — Décès notifiés aux princes. — Durée des deuils au XVIII^e siècle. — Les *Annonces des deuils*. — Étiquette et durée des deuils sous le premier Empire. 227

CHAPITRE III

A table.

I

Généralités.

Pages.

Une *Civilité* du XII^e^ siècle. — Invitations. — L'exactitude. — Devoirs de l'amphitryon au XIII^e^ siècle. — Places à table. — L'entrée dans la salle à manger. — Treize à table. — Salière renversée. — La civilité à table durant le XV^e^ siècle. — Le lavage des mains. — Mettre le couvert. — Essai des mets. — Bénédiction de la table. — Le rince-bouche. — Les Grâces. — Le carême. — Conversation entre le poète Delille et l'abbé Cosson 247

II

Règles de la civilité concernant le service des mets.

Écuelles, assiettes et tranchoirs. — La cuillère et la fourchette. — Le potage. — Une chanson de Coulanges. — Un repas au Louvre vers le début du XVII^e^ siècle. — La fourchette et le couteau. — La civilité à table durant le XVI^e^ siècle. — Le découpage. — Les meilleurs morceaux. — Ordre des services. —

Pages.

Le couvert. — Le dessert. — Nappes, serviettes, tranchoirs. — Assiettes, couteaux, etc. — Le fils sert à table. — Durée des repas. — Lecture à table. — Entremets. — Musique 273

III

Service des boissons.

Un seul verre pour plusieurs personnes. — Le godet à cornettes. — Comment il faut boire. — Tonneaux et barils. — Où étaient placés les bouteilles et les verres. — Les *tables mouvantes*. — Boissons tièdes, boissons glacées. — La civilité entre ivrognes. — Boire à la santé. — Est-il hygiénique de s'enivrer? — Les liqueurs, le café, le thé. — Les cure-dents. . 312

PRÉFACE

Le moyen âge s'est montré moins indifférent en matière de civilité qu'on ne serait tenté de le croire. Dans plusieurs ouvrages consacrés à d'autres sujets, on rencontre des fragments relatifs aux lois de la bienséance, digressions qui constituent de précieux documents pour l'histoire des mœurs.

Au XII[e] siècle, par exemple, Hugues, chanoine de Saint-Victor, inséra un long passage concernant la civilité dans son *De institutione novitiarum*[1], qui fut traduit en français[2] dès le siècle suivant.

---

[1] Les œuvres de Hugues ont été imprimées à Paris en 1648. 3 vol. in-folio.

[2] Par Jean de Vignay, ami et hôte du roi Charles V.

Au XII^e^ siècle encore, on peut citer le *Disciplina clericalis* de Pierre-Alphonse Sephardi, traité d'éducation presque aussitôt mis en vers français sous le titre de *Castoiement*[1] *que li père ensaigne à son fils*[2]. L'auteur nous présente un père plein d'expérience, qui donne à son fils des leçons de morale et des préceptes pour se conduire dans le monde. Le bonhomme prend son temps, développe à plaisir, entremêle ses instructions de récits et de contes parfois fort libres.

Le XIV^e^ siècle semble avoir un peu négligé cet intéressant sujet. On trouverait pourtant à glaner dans le *Roman de la rose*[3].

Il est difficile d'assigner une date aux *Contenances de la table*, dont la Bibliothèque nationale possède un manuscrit[4], et qui furent imprimées au XV^e^ siècle. Selon toute apparence, ces naïfs poèmes sont l'œuvre de quelque honnête pédagogue, désireux de codifier les règles alors imposées par l'usage et la civilité en ce qui concerne les repas.

---

[1] Instruction, avis.

[2] Il fut traduit en prose française, au XV^e^ siècle, par Jean Mielot, croit-on, qui l'intitula *Discipline de clergie*.

[3] Voyez, entre autres, les vers 13,983 et suiv.

[4] Dans un même recueil, fonds français, n° 1181.

C'est également la civilité entre convives qu'a voulu enseigner, vers 1480, Jean Sulpice de Saint-Alban, originaire sans doute de Veroli, dans l'Italie centrale. Vers 1545, un sieur Guillaume Durand fit de ce livre une version française[1] qui commence ainsi : « O enfant de bonne nature, devant que de t'exposer et bailler mes préceptes, je t'admoneste que tu ayes à les garder et que tu faces en sorte que tousjours ils te soyent devant les yeux. »

Dix ans plus tard parut une nouvelle traduction, versifiée celle-là, fort curieuse, et à laquelle j'ai fait de nombreux emprunts. En voici le titre complet :

Des bonnes meurs et honestes contenances que doit garder un jeune homme, tant à table qu'ailleurs.

Euvre composé premierement par M. Jean Sulpice de Saint-Alban, dit Verulan.

Et nouvellement tourné et traduit en rime françoyse, par M. Pierre Broë, practicien de Tournon sur le Rhosne[2].

---

[1] *Libellus de moribus in mensa servandis, Joanne Sulpitio Verulano authore. Cum familiarissima et rudi juventuti aptissima elucidatione gallicolatina Gulielmi Durandi.*

[2] Lyon, 1555, in-12.

En somme, tous les essais que je viens d'énumérer sont excellents à consulter, mais aucun d'eux ne constitue un véritable traité de la civilité. Le premier livre auquel on puisse attribuer ce caractère fut publié à Anvers, en 1526, par le savant Érasme, sous ce titre : *De civilitate morum puerilium libellus, per Des. Erasmum nunc primum et conditus et æditus.* Ce livret, écrit en bon style, et où sont exposées, avec autant de simplicité que de bonne humeur, les règles de la politesse alors en usage dans la société, fut jugé si utile que, de toutes parts, on se mit à le traduire et à l'imiter. Dès 1530, il fut réimprimé à Anvers, à Bâle, à Fribourg, à Leipzig et à Paris ; vers 1780, on en comptait au moins cent vingt-huit éditions ou traductions, sans parler de très nombreuses imitations.

Parmi les imitations plus ou moins serviles, je citerai seulement :

La déclamation, contenant la manière de bien instruire les enfans dès leur commencement, par Pierre Saliat. 1537.

Le *Galateo* de Giovanni della Casa. 1550.

Le miroir de la jeunesse, traduction d'un traité composé par Mathurin Cordier. 1559.

La civilité puérile de Jean Louveau. 1559.

La civile honesteté pour les enfans, par Gilbert Calviac. 1559[1].

Le miroir de vertu, par Pierre Hubert. 1559.

Le miroir des bons escoliers. 1602.

La civilité morale des enfans, par Claude Hardy, parisien, eagé de neuf ans. 1613.

La bienséance de la conversation (société) *entre hommes.* 1618.

La civilité puérile et morale. En vers. 1630.

La civilité honneste pour l'instruction des enfans. 1648.

Tablettes puériles et morales pour instruire les enfans. 1658.

La civilité nouvelle, contenant la vraie instruction de la jeunesse. 1667.

---

[1] C'est la première *Civilité* qui ait été imprimée avec les caractères dits *de civilité*. Ceux-ci venaient d'être inventés et fondus par Robert Granjon, imprimeur de Lyon, qui avait voulu créer un type de *lettre française* imitant la *lettre italique* employée par les imprimeurs italiens. Le premier livre imprimé en lettre française est daté de 1557 et intitulé : *Dialogue de la vie et de la mort. Composé en toscan par maistre Innocent Ringhier, gentilhomme Boulongnois. Nouvellement traduit en françoys par Jehan Louveau, recteur de Chastillon de Dombes.* C'est un petit in-8° (Bibliothèque nationale, réserve n° 256), imprimé en caractères très fins et qui représentent à peu près notre corps 6 actuel. Granjon s'exprime ainsi dans la dédicace : « Après avoir taillé plusieurs beaux caractères, dont les uns n'ont encore esté en lumière, les autres sont encore sur la forge, je me suis mis à tailler nostre lettre françoyse, justifier les matrices, en faire la

Vers 1671 parut enfin un ouvrage vraiment original, et qui, entre autres mérites, a celui de s'adresser, non plus aux enfants, mais à tout le monde, de présenter, par conséquent, un tableau très fidèle de la société polie vers la fin du XVII^e^ siècle. Ce livre, œuvre d'un diplomate en disponibilité, a pour titre : *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens*. Il eut un succès prodigieux, un nombre considérable d'éditions [1], et aussi de mauvaises imitations.

La plus connue de celles-ci, car elle se réimprime encore aujourd'hui, fut composée, en 1711 ou en 1713, par un vénérable ecclésiastique, le Père Jean-Baptiste de la Salle, qui fut le fonda-

---

fonte, et finalement la rendre propre à l'imprimerie, sy que j'en ay imprimé ce present dialogue de la vie et de la mort, esperant, s'il plaist à Dieu et au Roy, nostre Sire, d'en achever une autre de plus gros corps et beaucoup plus belle... »

Robert Granjon concéda l'usage de ses caractères à Philippe Danfrie et à Robert Breton, qui les utilisèrent pour la *Civile honesteté* de Calviac.

A dater de ce moment, la plupart des *Civilités* furent imprimées avec ce caractère aussi laid que compliqué, et qui n'était guère fait pour en faciliter la lecture. Il a, cependant, été adopté encore dans l'édition de la *Civilité* du Père Jean-Baptiste de la Salle, donnée à Reims en 1782.

[1] J'ai vu celles de 1671, 1672, 1673, 1682, 1695, 1702, 1712, 1728, 1750 et 1788. Je cite surtout celles de 1672 (que je crois la seconde) et de 1695, qui est la huitième.

teur de l'institut des frères des écoles chrétiennes. Soucieux surtout d'introduire de plus en plus la religion dans les relations sociales[1], il donna à son long et indigeste traité le titre suivant : *Les règles de la bienséance et de la civilité chrétiennes.* Je cite surtout la réimpression de 1782, qui est précédée d'un avertissement où on lit : « On n'a rien retranché dans cette nouvelle édition (si ce n'est certains usages qui ne s'observent plus ; on a cru devoir en ajouter d'autres qui se pratiquent à présent), crainte d'affoiblir le style de l'auteur, qui, bien que simple, ne laisse pas de renfermer je ne sais quoi de si agréable qu'il se fait aimer de tous ceux qui ont l'esprit du christianisme civil et honnête. » Il est permis de ne pas partager cette opinion.

On comprend quel intérêt présente pour l'histoire des mœurs[2] les nombreux ouvrages que je

[1] La préface débute ainsi : « C'est une chose surprenante que la plupart des chrétiens ne regardent la bienséance et la civilité que comme une qualité purement humaine et mondaine ; et que, ne pensant pas à élever leur esprit plus haut, ils ne la considèrent pas comme une vertu qui a rapport à Dieu, au prochain et à nous-mêmes. C'est ce qui fait bien connoître le peu de christianisme qu'il y a dans le monde, et combien il y a peu de personnes qui y vivent et se conduisent selon l'esprit de Jésus-Christ. »

[2] Ces deux volumes sont en grande partie tirés des vingt-sept

viens de citer et dont il serait bien facile d'allonger la liste. Presque toutes les recommandations qui y sont faites nous révèlent un usage, une mode, un travers, une tolérance, une prohibition, une habitude dont on peut suivre peu à peu, au cours des éditions successives, les débuts, l'expansion et le déclin. Ainsi, toutes les *Civilités* antérieures au XVII^e^ siècle ont certains chapitres consacrés à des sujets que l'on n'ose plus faire figurer dans les éditions postérieures, et que, d'ailleurs, les progrès accomplis ont rendus inutiles. J'ai pris le parti de reléguer dans un appendice tiré à petit nombre ces sujets inconvenants, qu'il m'est interdit de passer sous silence, mais dont je ne veux même pas indiquer ici la nature.

Il existe un abîme entre les procédés d'éducation adoptés par le moyen âge et ceux qui prédominent aujourd'hui. Le moyen âge soumettait les enfants à une discipline un peu dure, mais en somme il les élevait bien. Il exigeait d'eux une soumission qui leur enseignait le respect de l'autorité et les préparait à l'exercer; il leur apprenait à compter de bonne heure sur eux-mêmes, et les

---

volumes que j'ai publiés de 1887 à 1902 à la librairie Plon, sous ce titre : *La vie privée d'autrefois.*

mettait ainsi en état de supporter vaillamment les épreuves de la vie.

Les jeunes gentilshommes placés comme pages dans les grandes maisons, aussi bien que les petits bourgeois restés dans leur famille, y étaient astreints à des occupations qui constituaient pour eux une sorte de domesticité. Au logis, le page servait à table; au dehors, il suivait le seigneur ou la châtelaine, prêt à porter leurs messages, à exécuter tous leurs ordres : quand le petit Jehan de Saintré était page du roi Jean, il « servoit ung chascun à table très diligemment[1]. » Les romans de chevalerie abondent en phrases de ce genre.

Dans la bourgeoisie, même aisée, l'enfant était astreint à des occupations qui faisaient de lui l'aide de sa mère. Au retour de l'école, il met le couvert. Pendant le repas, il apporte les plats et les enlève, il découpe les viandes, remplit les verres, mouche la chandelle, doit sans cesse chercher à se rendre utile. La *Civilité* de Jean Sulpice, par exemple, lui fait les recommandations suivantes : « Dispose les sièges avec beaucoup d'ordre. Mets sur la table les assiettes et les

[1] Antoine de la Salle, *Histoire du petit Jehan de Saintré* (composée vers 1460), chap. Ier.

plats. N'oublie ni le sel, ni le pain, ni le vin. Prépare un vaisseau plein d'eau nette, afin que les convives puissent se laver les mains. En desservant, prends bien garde de rien répandre sur les vêtements des convives[1]. Fais, de bonne humeur, tout ce que l'on te commandera, et si l'on daigne t'admettre à table, prends la place qui t'aura été désignée. »

Érasme est plus complet encore : « Ceste coutume est en usage en quelques pays que les enfans ne mangent en la grande table, sinon au bas bout, ayant la teste descouverte ; que les enfans n'approchent de la table que si on le leur commande ; qu'ils n'y demeurent point jusques à ce que l'on aye entièrement parachevé le repas ; mais ayant suffisamment prins leur réfection, qu'ils lèvent leur assiette, ployent le genouil et facent la révérence. Il faut apprendre aux jeunes enfans, dès leur jeune eage, la manière de couper et tailler les viandes. »

Quand l'enfant manque à son devoir, quels moyens emploie-t-on pour le ramener dans le droit chemin? L'Université, l'Église, la famille

[1] Il y a dans le texte : « Cave vel dapes apponendo, vel auferendo, quicquam liquidum in vestes convivium infundere. »

n'en connaissent guère qu'un qui, avec une égale libéralité, est appliqué à tous, roturiers, nobles ou princes, petits ou grands, garçons ou filles : les coups. Si Marguerite de Valois parlait le latin avec pureté, c'est que ses précepteurs ne lui avaient pas épargné le fouet[1]; et d'Aubigné, parlant des premiers maîtres qu'il avait eus, les qualifie d'Orbilies[2], en souvenir d'un pédagogue cité par Horace[3] et que sa brutalité avait rendu célèbre[4].

L'enfant a-t-il fait une faute, dit le poète Jean Bouchet dans ses *Épistres morales,* le père

> . . . . . Doit verge prendre
> Et sagement son corps discipliner,
> Pour à vertuz tousjours mieux l'encliner.
> Le sage dit : « Qui pardonne à la verge
> Hait son enfant. » Il faut qu'on l'en asperge,
> Mais que ce soit d'un amour paternel,
> Sans se monstrer trop félon ou cruel[5].

D'Aubigné raconte que le jour où son père le quitta pour aller périr à Amboise, il lui « recom-

---

[1] Voyez ses *Mémoires*, édit. Michaud, p. 402.

[2] Voyez sa *Vie*, écrite par lui-même, édit. Réaume, t. Ier, p. 6.

[3] *Epistolæ,* lib. II, epist. I, vers 70.

[4] Voyez A. F., *Écoles et collèges*, p. 137 et suiv., 234 et suiv.

[5] Édition de 1545, f° 25 recto.

manda le zèle de la religion, l'amour des sciences, et d'estre véritable ami; puis LE BAISA, HORS SA COUSTUME[1]. »

« Les vrayes images de Dieu sur la terre, écrit Étienne Pasquier[2], sont les pères et les mères à l'endroit de leurs enfans. »

Montaigne, qui n'avait « tasté des verges qu'à deux fois et bien mollement, » se montra fort tendre avec ses enfants, voulut, à l'encontre de la coutume alors reçue, qu'ils l'appelassent *mon père*[3].

Henri IV, ennemi de l'étiquette, agit de même. « Il ne vouloit point, écrit Hardouin de Péréfixe[4], que ses enfans l'appelassent *Monsieur*, nom qui semble les rendre étrangers à leur père, et qui marque la servitude et la sujétion, mais qu'ils l'appelassent *papa*, nom de tendresse et d'amour. » Par exemple, comme il avait été fort fouetté dans son enfance, et qu'il s'en était bien trouvé, il entendait que son fils fût élevé de même. Le 14 no-

---

[1] Voyez sa *Vie*, p. 10.

[2] *Lettres*. Dans les *Œuvres*, édit. de 1723, t. II, p. 419.

[3] « Nous appelons Dieu tout puissant Père, et desdaignons que nos enfans nous en appellent. J'ay réformé cette erreur en ma famille. » *Essais*, liv. II, chap VIII.

[4] *Histoire de Henry le Grand*, édit. de 1661, p. 493; édit. de 1662, p. 463.

vembre 1607, il adressait la lettre suivante à Mme de Montglat, gouvernante du Dauphin :

« Je me plains de vous de ce que vous ne m'avés pas mandé que vous aviés fouetté mon fils; car je veulx et vous commande de le fouetter toutes les fois qu'il fera l'opiniastre ou quelque chose de mal : saichant bien, par moy-mesme, qu'il n'y a rien au monde qui luy face plus de profict que cela. Ce que je recognois par expérience m'avoir profité, car, estant de son aage, j'ay esté fort fouetté, c'est pourquoy je veulx que vous le faciés et le luy faciés entendre[1]. »

Henri IV fut consciencieusement obéi. Le *Journal* d'Héroard est là pour l'attester :

« 9 *octobre* 1603. — Éveillé à huit heures. Il fait l'opiniâtre, il est fouetté pour la première fois[2].

« 22 *décembre*. — Le Roi arrive à midi, il le baise et accole. Le Roi s'en va, il crie : colère, fouetté.

« 22 *février* 1604. — Mené en la chambre du Roi, le Roi le menace du fouet; il s'opiniâtre, veut aller en sa chambre. Mené en celle de la Reine, il

---

[1] *Lettres missives de Henri IV*, t. VII, p. 385.

[2] Il était né le 27 septembre 1601.

continue. Le Roi commande qu'il soit fouetté; il est fouetté par M^me^ de Montglat.

« *4 mars.* — A onze heures, il veut dîner. Le dîner porté, il le fait ôter, puis rapporter. Fâcheux, fouetté bien fort. »

Au cours de cette même année 1604, il est encore fouetté le 5 et le 19 mars; le 27 et le 29 avril; les 4, 8, 13, 17 et 31 mai; les 11, 12 et 13 juin; le 28 août, le 5 septembre et le 23 octobre.

Le 3 août 1606, « en se couchant il dit à M^me^ de Montglat : « Mamanga, me donnez pas le fouet demain matin. » Elle lui répond : « Monsieur, je vous ai promis que vous ne l'aurez point. — Ho ! je sais bien que si; vous me fairez dire mes quadrains[1], et puis vous direz : Çà, troussons ce cu. »

Le 24 juin 1609, le roi l'avait menacé du fouet. « Mis au lit, il ne veut point dormir que M. de Souvré[2] ne l'aye assuré qu'il ne l'auroit point. »

Il est encore fouetté le 7 et le 8 janvier 1610[3]. Le 14 mai, il est proclamé roi, il va au Parlement, prononce un discours, rentre au Louvre, y reçoit une députation de la municipalité, etc.

---

[1] Les *Quatrains moraux* de Pibrac.

[2] Son gouverneur.

[3] Voyez Héroard, t. I^er^, p. 420, et les *Lettres de Malherbe à Peiresc,* édit. de 1822, p. 111.

Tout cela n'empêche pas que, quinze jours après, cet auguste souverain « est fouetté un peu serré. » « J'aimerois mieux, dit-il, qu'on ne me fist point tant de révérences et tant d'honneur, et qu'on ne me fist point fouetter[1]. » Joli mot, que le Dauphin empruntait à son père. Comme compensation, il est sacré à Reims le 17 octobre, puis fouetté de nouveau le 10 mars 1611. Le 15, « il rêve en dormant que M. de Souvré le fouettoit. » Le 30 juillet, il s'éveille à trois heures du matin, « en crainte du fouet, pour s'être, le jour précédent, opiniâtré contre M. de Souvré sur la réponse qu'il avoit à faire aux députés de ceux de la Religion assemblés à Saumur. M. d'Heurles, valet de chambre, l'assure que M. de Souvré ne s'en ressouvient point. » Le 3 janvier 1614, la reine le menace encore du fouet.

Suivant l'usage ancien, il avait été dressé à servir le roi et la reine. Le 13 avril 1603, il est mené au dîner du roi, à qui il présente la serviette. Le 11 août, il assiste au lever de la reine, baise la chemise et la lui donne. Le lendemain, « il va au dîner de la reine, lui donne la serviette. » Le

---

[1] Voyez Héroard, t. II, p. 6 et 22, et le *Journal de Lestoile*, au 29 mai 1610.

24 mars 1604, « mené au roi, il le sert à son dîner; il fait les essais sur toutes les viandes. » Le 6 décembre, le roi lui dit : « Je suis le maître et vous êtes mon valet. »

L'éducation de Louis XIV ayant été plus négligée que celle de son père, il fut beaucoup moins fouetté. On n'épargna cependant ni lui, ni son frère Philippe[1].

Le premier Dauphin, fils aîné de Louis XIV, eut pour précepteurs le duc de Montausier et Bossuet. Leur sévérité hébéta l'enfant. « La manière rude avec laquelle on le forçoit d'étudier lui inspira un si grand dégoût pour les livres qu'il prit la résolution de n'en jamais ouvrir quand il seroit son maître; et il a tenu parole[2]. » Conséquence plus grave encore vis-à-vis d'un prince destiné au trône, cette éducation si austère eut pour effet d'augmenter sa timidité naturelle[3].

Sur le chapitre des corrections, la princesse Palatine avait des principes. Elle le prouva bien à son fils, celui qui fut régent sous Louis XV. Elle

---

[1] Voyez Choisy, *Mémoires*, édit. Michaud, p. 629.

[2] Mme de Caylus, *Souvenirs*, édit. Asselineau, p. 80.

[3] Voyez E. Spanheim, *Relation de la Cour de France en 1670*, p. 43.

écrivait le 15 février 1710 : « Quand mon fils était petit, je ne lui ai jamais donné de soufflets, mais je l'ai fouetté si fort qu'il s'en souvient encore. Les soufflets sont dangereux[1]. »

Notez que les deux sexes étaient égaux devant les verges. Mme de Caylus, tourmentée par Mme de Maintenon qui voulait obtenir d'elle qu'elle abjurât et se fît catholique, y consentit, mais à la condition qu'on ne lui donnerait plus le fouet[2].

C'était là, d'ailleurs, le procédé en usage, accepté, honoré même partout, et l'on ne tenait aucun compte des rares protestations qu'il soulevait. Sans doute, il laissait dans quelques cœurs de cuisants souvenirs et de profondes rancunes, y éveillait même parfois des désirs de vengeance, mais je ne vois pas qu'à cette époque au moins, ils aient provoqué aucun scandale. Thomas du Fossé nous parle, il est vrai, de jeunes gens qui avaient été si maltraités par leur précepteur que l'un songeait à le poignarder, tandis que l'autre, devenu colonel, méditait de le faire rouer de coups par ses soldats[3]. Ni l'un ni l'autre ne donnèrent

---

[1] Trad. Brunet, t. Ier, p. 125.

[2] *Souvenirs*, édit. de 1804, p. 33.

[3] *Mémoires*, t. Ier, p. 166.

suite à des projets qui eussent excité alors de l'étonnement et une réprobation générale.

Au début du règne de Louis XIV, l'autorité paternelle avait déjà reçu quelque atteinte, était devenue moins absolue. Les vieilles gens le déploraient et célébraient les mœurs austères du temps passé. A cet égard, *Le roman bourgeois*, écrit vers 1665, est fort instructif. Écoutez les imprécations de Vollichon contre sa fille Javotte, qui refuse le mari qu'on veut lui imposer :

« Ha! que le siècle d'à présent est perverti! Vous voyez combien la jeunesse est libertine, et le peu d'authorité que les pères ont sur leurs enfans. Je me souviens encore de la manière dont j'ay vescu avec feu mon père (que Dieu veuille avoir son âme!). Nous estions sept enfans dans son estude[1], tous portans barbe, mais le plus hardy n'eût pas osé seulement tousser ou cracher en sa présence; d'une seule parole il faisoit trembler toute la maison. Vrayment, il eut fait beau voir que moy, qui estoit l'aisné de tous et qui n'ay esté marié qu'à quarante ans, moy, dis-je, j'eusse résisté à sa volonté ou que je me fusse voulu meslé de raisonner avec lui! J'aurois esté le bien venu

[1] Le père de Vollichon était procureur au Châtelet.

et le mal reçu; il m'auroit fait pourrir à Saint-Lazare ou à Saint-Martin[1]. »

Vollichon ayant ainsi donné cours à sa colère, Mme Vollichon prit la parole en ces termes :

« Quand nous étions filles, il nous falloit vivre avec tant de retenue que la plus hardie n'auroit pas osé lever les yeux sur un garçon. Nous observions tout ce qui estoit dans notre civilité puérile, et, par modestie, nous n'aurions pas dit un petit mot à table; il falloit mettre une main dans sa serviette, et se lever avant le dessert... »

Talleyrand, retiré de nourrice, fut envoyé en province chez une parente où il passa quelques années. Un beau jour, un vieux valet de chambre alla le chercher, le ramena à Paris et le déposa au collège d'Harcourt, « sans, dit-il, avoir été conduit chez mon père et ma mère; j'avais huit ans, et l'œil paternel ne s'était pas encore arrêté sur moi[2]. »

Châteaubriand[3] a longuement raconté la dure éducation qu'il avait reçue, sans oublier les coups de poing que lui administrait son maître d'écri-

---

[1] Maisons de correction.

[2] *Mémoires*, t. Ier, p. 7 et 14.

[3] Né en 1768.

ture. Il nous fait aussi le portrait de son père. Tout enfant, raconte-t-il, sa sévérité me révoltait. Une seule passion chez ce vieux gentilhomme, celle de son nom. « Taciturne, despotique et menaçant dans son intérieur, ce qu'on sentait en le voyant, c'était la crainte. » Un matin, il demande son fils, qui comparaît en tremblant devant lui : « Monsieur le chevalier, lui dit-il, votre frère a obtenu pour vous un brevet de sous-lieutenant au régiment de Navarre. Vous allez partir pour Rennes, et de là pour Cambrai. Voilà cent louis, ménagez-les. Je suis vieux et malade; je n'ai pas longtemps à vivre. Conduisez-vous en homme de bien, et ne déshonorez jamais votre nom. » Il m'embrassa. Je sentis ce visage ridé et sévère se presser contre le mien, c'était pour moi le dernier embrassement paternel. Le comte de Chateaubriand, homme redoutable à mes yeux, ne me parut dans ce moment que le père le plus digne de ma tendresse. Je me jetai sur sa main décharnée et je pleurai. Il commençait d'être attaqué de paralysie, son bras gauche avait un mouvement convulsif qu'il était obligé de contenir avec la main droite. Ce fut en retenant ainsi son bras et après m'avoir remis sa vieille épée que, sans me donner le temps de me reconnaître, il me conduisit au cabriolet

qui m'attendait. Il m'y fit monter, et le postillon partit[1]. »

Il paraît que les types de ce genre n'étaient pas rares, surtout en province, car le grand-père de M. le comte d'Haussonville ne se montrait, vis-à-vis de son fils, ni plus tendre, ni plus commode :

« Mon père ne fut jamais à son aise avec son père, qui prolongea fort tard l'exercice de son autorité paternelle. J'ai ouï dire qu'au camp de Lunéville, à une époque où mon père, déjà officier et présenté à la Cour, portait l'uniforme d'aide de camp, mon grand-père lui disait quelquefois à haute voix, d'un bout du salon à l'autre, devant tout le corps des officiers : « Monsieur mon fils (il « ne l'appelait jamais autrement), ne me ferez-vous « pas la grâce d'ôter les mains de vos poches? » Une fois, à la chasse à courre, dans un moment de hâte où chacun partait au galop à la suite des chiens, mon père, leste et pressé, s'était d'un saut élancé sur un cheval qu'il tenait en main : « Qu'est-« ce à dire, monsieur mon fils, depuis quand monte-« t-on sur un cheval par la droite, s'écria mon « grand-père; ayez la complaisance de descendre,

---

[1] *Mémoires d'outre-tombe*, t. Ier, p. 19, 29 et 177.

« et de remonter à la façon ordinaire, comme on « vous l'a appris. »

« Mon père, ajoute M. d'Haussonville, supportait ces traitements avec beaucoup de patience; cependant il en souffrait. Autant par bonté naturelle que par souvenir de l'ennui qu'ils lui avaient causé, il me les a toujours épargnés [1]. »

Je crois que la race de ces pères terribles a disparu et qu'il ne faut pas la regretter, mais l'excès contraire a aussi ses dangers. La modicité des fortunes actuelles, l'exiguïté des appartements, surtout l'égoïsme, le plaisir de gâter un petit être qui nous doit la vie, nous font trop oublier que l'éducation d'un enfant est chose sérieuse, et que nous en devrons compte, à lui d'abord, à la société ensuite. On a dit que ces habitudes de coupable faiblesse dataient de l'émancipation de la femme, du jour où son influence au sein de la famille a grandi. C'est une erreur et une injustice, car les pères, sur ce point, se montrent bien souvent moins raisonnables encore que les mères.

Après tout, c'est des hommes et non des enfants qu'il sera question dans ce volume. Il est vrai qu'à beaucoup d'égards, les hommes sont ce que la civi-

[1] *Ma jeunesse*, p. 9.

lité puérile les a faits; pourtant, le respect des bienséances, le savoir-vivre, le bon ton, qui dérivent de l'éducation, sont loin de la constituer tout entière, et je n'ai eu ici d'autre dessein que de montrer par quelles phases ces exigences sociales ont passé depuis le XIII^e^ siècle.

LA CIVILITÉ

L'ÉTIQUETTE, LA MODE, LE BON TON

DU XIIIe AU XIXe SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

La propreté.

I

Du treizième au dix-septième siècle.

Les fondateurs de religions furent tous des hygiénistes. — L'Église et la propreté. — La propreté dans les couvents. — La propreté et le clergé régulier. — Les étuves au XIIIe siècle, leur nombre, leur réglementation, leur prix. — Le savon, les cuvettes, les pots à laver. — Les damoiselles à atourner. — Vêtement des ouvriers : les fourbisseurs, les foulons, les teinturiers. — Les cuves à baigner. — Le fond de bain. — Les bains avant le repas. — Étuves particulières dans les maisons. — Conseils hygiéniques émanant des médecins de Paris. — Les étuves sont anathématisées. — Les boutiques des chirurgiens. — Les Parisiens cessent de se laver. — Moyens pour se débarrasser des puces. — Les punaises des Chartreux. — Le pou de la belle lingère du Palais. — La peau de loup. — Puces apprivoisées. — Règles de propreté extraites de la *Civilité* de Jean Sulpice au XVe siècle. — Soins à prendre des dents. — Règles de propreté extraites de la *Civilité* d'Érasme au XVIe siècle. — La teinture des cheveux. — Extrait du *Galateo* de Giovanni della Casa.

Les fondateurs de religions furent tous des hygiénistes. Moïse, Bouddha, Confucius, Mahomet associèrent dans

leurs dogmes les préceptes mystiques et les pratiques sanitaires. Par réaction contre le sensualisme païen et la corruption romaine, l'Église chrétienne resta indifférente en cette matière; peu s'en fallut même qu'elle ne regardât la propreté comme une coutume dangereuse, une vanité coupable, un péché. L'âme seule mérite attention, le corps n'est qu'une guenille méprisable, bonne à tout souffrir.

En général, les moines ne prenaient de bains que deux fois par an, à Noël et à Pâques. La règle de saint Benoît s'exprime ainsi : « On permettra les bains aux malades toutes les fois qu'on le jugera nécessaire; mais pour ceux qui se portent bien, surtout s'ils sont jeunes, on ne leur en accordera l'usage que rarement[1]. » Dom Calmet, qui a écrit un très savant commentaire sur la règle de saint Benoît, trouve cette mesure excellente, et montre combien il eût été cruel de refuser ces deux bains annuels aux religieux. Ils leur étaient nécessaires, dit-il, parce « qu'alors ils n'usoient point de linge, comme ils n'en usent point encore aujourd'hui. Couchant tout vêtus et changeant peu souvent d'habits de laine qu'ils portoient sur la chair, ils contractoient beaucoup de crasse par la sueur et le travail, ce qui étoit non seulement très incommode aux particuliers pour leur personne, mais aussi étoit à charge aux autres, à cause de la mauvaise odeur et de la malpro-

[1] « Sanis autem et maxime juvenibus tardius concedatur. »

preté. Aujourd'hui, ajoute-t-il, on a pourvu à ces inconvénients par les chemises de serge qu'on porte, et que l'on peut laver aussi fréquemment que le besoin ou la bienséance le demandent[1]. » La seule concession faite sur ce point s'applique donc, non à la personne des religieux, mais à leur vêtement, qu'ils étaient autorisés à laver tous les quinze jours[2]. Ce qui tendrait à faire supposer qu'ils n'abusaient pas de la permission, c'est que la règle leur accordant des pédules ou pantalons à pieds, les moines en coupaient l'extrémité qui, paraît-il, se salissait trop vite. Dom Calmet s'exprime ainsi : « A cause de la sueur, ils coupent ce qu'ils mettent dans leurs pieds, pour s'épargner la peine de les laver[3]. » Il y a là amphibologie, mais le commentaire qui suit révèle la vraie pensée de l'auteur.

La règle de Cluny ordonnait aux moines de se réunir chaque matin dans le cloître, afin d'y faire leur toilette. Celle-ci était sans doute bien sommaire, car trois serviettes pendues au mur constituaient tout le linge mis à la disposition de la communauté; la première était exclusivement réservée aux novices, la deuxième aux profès, et la troisième aux frères lais[4]. Les Bénédictins avaient chacun son peigne, et, dit dom Calmet,

---

[1] Dom Calmet, *Commentaire sur la règle de saint Benoît*, t. Ier, p. 563.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 260.

[3] *Ibid.*, t. II, p. 236.

[4] « Lotis manibus et facie, cum tria manutergia pendeant

« ils se peignoient et se lavoient assez souvent le visage et la tête. » Il explique un peu plus loin ce qu'il faut entendre par ces mots « assez souvent » : les religieux, qui avaient tout le crâne rasé et ne conservaient qu'une étroite couronne de cheveux, se lavaient la tête « tous les samedis[1]. »

On comptait si peu sur la propreté des séculiers, des évêques même, que l'on exigeait qu'ils se peignassent avant de monter à l'autel. Comme ils n'y consentaient souvent qu'au dernier moment, « et que l'on étoit bien aise de conserver la chape et la chasuble, et d'empêcher que la crasse ne tombât dessus, on mettoit sur leurs épaules un linge fait en forme de petit manteau[2]. »

Dans son grand *Dictionnaire des sciences ecclésiastiques* publié en 1760, le dominicain Richard concède que « l'usage du bain est permis en soi, pourvu qu'on ne le prenne pas par volupté, mais par nécessité[3], » et la récente canonisation de Benoît Labre prouve bien que l'Église n'a jamais entendu faire de la propreté même une demi-vertu. A en croire les panégyristes de ce saint personnage, l'odeur infecte qu'exhalait son

---

simul in claustro, non tergit ad aliud quam quod suis similibus est deputatum, quia unum est pueris, alterum cantoribus, tertium idiotis. » *Antiquiores consuetudines Cluniacensis monasterii*, lib. II, cap. x, p. 62.

[1] Dom Calmet, t. II, p. 275 et 276.

[2] Claude de Vert, *Explication des cérémonies de l'Église*, t. II, p. 370.

[3] Tome Ier, p. 487.

corps crasseux et couvert de vermine faisait fuir jusqu'aux mendiants les plus sales[1].

En dehors de l'Église, on fut assez propre au moyen âge, surtout dans la classe aisée. Par le roman de Gérard de Nevers ou de la Violette (XIIIe siècle), nous savons que la belle Euriant prenait un bain chaque semaine[2]. Les croisés avaient rapporté d'Orient le goût des bains, et rapidement les étuves s'étaient multipliées à Paris. Leur souvenir s'y est même conservé, presque jusqu'à nos jours, dans le nom de plusieurs rues.

Les registres de la Taille levée en 1292 sur les habitants de Paris mentionnent vingt-six étuveurs répartis à peu près dans tous les quartiers, et leurs statuts ont été annexés au *Livre des métiers*[3] (an. 1268), compilation où le prévôt Étienne Boileau a réuni les coutumes qui régissaient les diverses communautés ouvrières de Paris[4].

Nul, y est-il dit, ne devait annoncer ni faire annoncer l'ouverture des étuves avant le point du jour, « pour les perilz qui pevent avenir en ceux qui se lievent audit cri pour aler aus estuves. » Ces périls prouvent le peu de sûreté que présentaient les rues pendant l'obscurité.

---

[1] Voyez J.-B. Alegiani, *Abrégé de la vie de B. Labre*, p. 48. — Marconi, *Vie de B. Labre*, p. 127.

[2] Dans Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, t. IV, p. 405.

[3] Titre LXXIII.

[4] Ceux des étuveurs n'y ont été insérés qu'après la mort d'Étienne Boileau, car l'écriture date seulement du XIVe siècle.

On défendait de recevoir dans les étuves des femmes d'une conduite suspecte, des lépreux ou des lépreuses, des vagabonds, des gens mal famés, coureurs de nuit.

L'habitude des étuves était si générale que l'État prenait de grandes précautions pour en prévenir la fermeture. Ainsi, quand un hiver rigoureux faisait hausser le prix du bois et du charbon, le prévôt de Paris admettait les réclamations des étuveurs, et augmentait le prix d'entrée proportionnellement à celui qu'avait atteint le combustible.

Un article, sans doute postérieur à ces statuts, nous apprend qu'on allait aux étuves le soir aussi bien que le matin, que souvent on y restait toute la nuit, et que la réputation de ces maisons était déjà fort mauvaise. « Et, ajoutent les statuts, paiera chascune personne pour soy estuver deux deniers, et se il se baigne il paiera quatre deniers. » On voit que, parmi les gens qui fréquentaient les étuves, les uns se bornaient à prendre un bain de vapeur, tandis que d'autres y faisaient succéder un bain d'eau chaude; c'est encore ce qui se pratique dans les bains publics de l'Orient. Au siècle suivant, le tarif avait presque doublé : l'étuvage coûtait 2 francs, l'étuvage et le bain réunis 4 francs. Le peignoir était fourni moyennant 50 centimes[1].

Ces prix étaient trop élevés pour que la classe ouvrière pût faire usage des étuves, mais, au XIII^e^ siècle

[1] Voyez V. Gay, *Glossaire archéologique*, t. I^er^, p. 105.

déjà, de petits marchands criaient dans les rues le « savon d'outremer, » qui, sans doute, venait de Naples[1]. Au siècle suivant, les merciers vendaient surtout « le bon savon de Paris[2]. »

Les cuvettes de toilette se nommaient alors *bassins à laver*. Ordinairement, on les posait à terre sur une natte et l'on se lavait à genoux la tête et le haut du corps, c'est-à-dire tout ce que le bain laissait hors de l'eau. Le *pot à laver* ou *pot à eau* différait de l'aiguière, qui s'employait surtout pour le lavage des mains avant et après le repas. On voit, dans l'inventaire dressé à la mort de Charles V, que ce prince possédait vingt-quatre bassins à laver en or, une foule de bassins semblables en argent, et « ung bassin ou vaisseau à laver piez » qui pesait quarante-sept marcs d'argent[3].

Pour les femmes élégantes, l'accessoire obligé de la pièce où elles faisaient leur toilette était la damoiselle à atourner. On nommait ainsi un porte-miroir, tournant sur un pied, et auquel on pouvait suspendre les coiffures et les menus objets de toilette. La pièce importante de ce petit meuble était un miroir fait de cristal, d'or, d'argent, d'acier, d'étain ou d'ivoire. On lit dans un compte de Jeanne de Bourgogne en 1316 : « Pour trois chaères[4], deux à laver et une à seoir, et pour

---

[1] Voyez *Les crieries de Paris*, par Guillaume de la Villeneuve.

[2] Voyez *Le dit d'un mercier*.

[3] *Inventaire*, publié par J. Labarte, p. 75, 184 et 199.

[4] Chaires, sièges.

deux damoyselles, 110 sols[1], » et dans l'inventaire des biens de Clémence de Hongrie en 1328 : « Item, une desvidouère, une damoisele, unes tables et un estui[2]. » L'inventaire de Jeanne d'Évreux mentionne « une damoiselle, en façon d'une seraine[3] d'argent doré, qui tient un mirouer de cristal en sa main[4]. »

La « damoiselle » était complétée par deux bassins d'or ou d'argent, l'un destiné au lavage de la tête, l'autre au lavage des mains, et par une « chaire à pigner[5], » sur laquelle la dame s'asseyait pendant que ses femmes lui arrangeaient les cheveux.

M. Viollet-le-Duc croit qu'un autre meuble, plus bas, moins grand et destiné aux soins les plus intimes de la toilette féminine, existait déjà vers le milieu du XIVe siècle[6].

Le cure-oreille, le cure-dent et le cure-ongle sont très fréquemment cités dans les inventaires des XIIIe et XIVe siècles, le premier sous les noms de *escurète* et de *curoreille*, le second sous ceux de *furgoere*, de *fusequoir*, de *furgette*, de *coutelet*, de *coutel*, etc. Le cure-dent portait parfois à l'une de ses extrémités un cure-

---

[1] Dans Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 369.

[2] Dans Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*, t. II, p. 90.

[3] Une sirène.

[4] Dans Leber, *Dissertations sur l'histoire de France*, t. XIX, p. 135.

[5] A peigner.

[6] *Dictionnaire du mobilier*, t. IV, p. 404.

oreille, car l'inventaire du roi Charles V mentionne « un petit coutelet à façon de furgette à furgier dens et à curer oreilles, pesant quatre esterlins d'or[1]. » Quand le comte de Foix alla visiter dans sa prison son fils Gaston, « il tenoit un petit long coutel, dont il appareilloit ses ongles et nettoyoit[2]. » On se servait aussi du gratte-langue, appelé au siècle suivant *petite cullier à nectoyer la langue*.

Les corporations se préoccupaient du vêtement des ouvriers. Plusieurs d'entre elles voulaient qu'ils fussent toujours convenablement vêtus, même pendant le travail, « pour nobles genz, contes, barons, chevaliers et autres bonnes genz qui aucunes fois descendent en leurs ouvrouers[3]. » Les fourbisseurs, qui s'expriment ainsi, devaient, en effet, recevoir souvent la visite de gentilshommes ; aussi les patrons refusent-ils d'engager un ouvrier dont le vêtement ne représente pas une valeur de cinq sous, soit peut-être une trentaine de francs de notre monnaie. Le texte dit « cinq soudées de robe, » mot qui désigne, selon toute apparence, un trousseau complet, car l'ouvrier était presque toujours logé et nourri chez son maître. Les foulons, en relations moins fréquentes avec la noblesse, se contentent d'abord d'un

---

[1] Voyez J. Labarte, *Inventaire de Charles V*, n° 2,828.

[2] Froissart, *Chronique*, liv. III, chap. XIII, édit. Buchon, t. II, p. 403.

[3] Ouvroirs, ateliers. — Fourbisseurs, statuts de 1290. Dans Depping, *Ordonnances relatives aux métiers*, p. 366.

trousseau de douze deniers[1] ; mais, dès 1443, il doit représenter quatre sous parisis[2]. L'ouvrier du XIIIe siècle s'habillait donc proprement, et tout porte à croire qu'il soignait sa toilette autant que l'ouvrier de nos jours, surtout à l'âge où il pouvait espérer être remarqué des femmes. Vers 1250, Jean de Garlande raillait les teinturiers qui avaient les ongles teints tantôt en rouge, tantôt en noir, tantôt en bleu, de sorte que, ajoute-t-il, les jolies femmes restaient insensibles à leurs hommages, et ne les aimaient qu'à beaux deniers comptants : « ungues habent pictos, quorum quidam sunt rubei, quidam nigri, quidam blodii, et ideo contempnuntur a mulieribus formosis, nisi gratia numismatis accipiantur[3]. »

Au commencement du XVIe siècle, l'on criait encore l'ouverture des étuves au point du jour[4]. On s'y baignait dans des baquets de bois, car la baignoire de métal est d'invention récente. En 1416, Isabeau de Bavière fait « désassembler et rassembler, recingler et relier tout de neuf deux cuves à baigner » pour son usage[5]. En 1478, Jacques Cadot, menuisier, reçoit trente sous pour une « cuve à baigner » le roi. En 1481,

---

[1] Peut-être 6 francs de notre monnaie. — *Livre des métiers*, titre LIII, art. 7.

[2] Statuts, art. 8.

[3] *Dictionarius*, édit. Scheler, p. 30.

[4] *Les cent et sept cris que l'on crie journellement à Paris*, 1545, in-12.

[5] Voyez le *Glossaire archéologique* de Gay, t. Ier, p. 104.

Macé Pignet, tonnelier, demande vingt-deux sous six deniers « pour avoir habillé et nectoyé les cuves à baigner » Louis XI[1]. Les peignoirs ou fonds de bain se nommaient *baignoères* ou *baignoires;* ils étaient ordinairement de toile très fine, et il en entrait dans chacun jusqu'à douze aunes[2].

En ces temps-là, pour qu'une réception parût vraiment luxueuse et cordiale, il fallait offrir un bain à son hôte, qui passait de la cuve dans la salle à manger. Jean de Roye raconte que, le 22 septembre 1467, quand Louis XI alla souper chez le prévôt des marchands Denis Hesselin, « audit hostel, le roy fist grande chière, et y trouva trois beaulx baings honnestement et richement attintelez, cuidant que le roy deust illec prendre son plaisir et se baigner[3]. »

Les grandes familles avaient souvent des étuves et des salles de bain dans leur hôtel, les récits du temps nous en fournissent de nombreuses preuves[4]. Des étuves destinées à la maison royale avaient été construites dans le jardin du Palais, à l'extrémité de la Cité[5], et ce petit bâtiment figure encore sur le plan

---

[1] Douët-d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*, p. 353 et 390.

[2] Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 230 et 350.

[3] *Chronique*, p. 281.

[4] Voyez entre autres, dans les *Cent nouvelles nouvelles*, les contes 1 et 2.

[5] Il ne faut pas oublier que la Cité finissait alors à peu près à l'endroit où commence aujourd'hui le grand escalier du Palais, sur la rue de Harlay.

dit de Ducerceau, qui date du milieu du XVI^e siècle. Il y avait également des bains et des étuves au Louvre, à l'hôtel Saint-Paul, à celui du Petit-Musc, etc., etc.[1]. C'est ordinairement aux étuves qu'avait lieu l'épilation dont je parlerai seulement dans l'Appendice. Jusqu'au XVI^e siècle, les soins de propreté ne semblent donc pas avoir été trop méprisés. Joseph Duchesne, médecin ordinaire de Henri IV, en fait encore une des conditions essentielles de la santé. A la personne curieuse de se conserver bien portante, il donne les conseils suivants : « Après avoir lasché son ventre, il faut, pour premier exercice, qu'il se peigne et frotte la teste, voire le col, avec des linges ou des esponges accommodées; et ce, longuement, et tant que sa teste soit bien nettoyée de toute ordure; pendant ce frottement de teste, il se pourra mesme pourmener, afin que les jambes et les bras s'exercent peu à peu, par tel mesme moyen.

« Puis, faudra curer ses oreilles, se nettoyer et bien frotter les dents avec la racine préparée de guimauve, qu'il trempera dans une poudre faite de coural[2] rouge.

« Ayant bien nettoyé les dents, il faudra après laver ses mains avec de l'eau fresche en temps chaud, et qu'elle soit tiède ou passée par la bouche en hyver. Pour rendre ferme et garder le tremblement desdites mains, sera bon de mesler avec ladite eau plus de la

[1] Voyez Sauval, *Antiquitez de Paris*, t. II, p. 273, 274 et 280.
[2] Corail.

moitié de vin où quelques feuilles de sauge auront trempé toute la nuict...

« Il faudra de mesme bien laver sa bouche...

« Après qu'on aura observé tout ce que dessus, la personne qui n'aura nul autre affaire, ayant au préalable invoqué et prié Dieu, s'en ira pourmener dans les allées de son jardin[1]... »

Laurent Joubert, qui fut, comme Duchesne, médecin de Henri IV, et qui traça pour lui un plan de vie basée sur l'hygiène, lui conseille également de faire, chaque matin, une toilette complète. Il commence par où terminait Duchesne : « Après avoir prié Dieu... il se pignera luy mesme pour desgourdir et exercer ses bras, nettoyera lui mesme ses oreilles, lavera ses mains, ses yeux et, si bon lui semble, tout le visage. Il ne faut oublier la bouche, pour garder les gencives et la bonne haleine[2]. »

On va voir que le Béarnais ne se souciait guère de tout cela, et s'il allait parfois chez les baigneurs, ce n'étaient pas des préoccupations hygiéniques qui l'y conduisaient.

Pourtant, les étuves, bien qu'elles n'eussent rien perdu de la mauvaise réputation qu'elles s'étaient légitimement acquise, rendaient encore de réels services quand elles disparurent. Endroits de perdition, anathé-

---

[1] *Le pourtraict de la santé*, p. 360.

[2] *La santé du prince*, p. 623.

matisés à la fois par les prédicateurs catholiques et par les ministres huguenots, elles se virent peu à peu abandonnées. La morale y gagna, cela est certain, mais nous allons voir tout ce qu'y perdit la propreté. Les étuves fermées, à qui s'adresser pour les soins du corps? Restaient seulement les barbiers-chirurgiens, dont les boutiques n'avaient rien d'attrayant. Dans un réduit obscur gisaient trois ou quatre baquets destinés surtout aux malades, et le maître barbier était là, prêt à vous rendre ses petits services, essuyant ses mains qui venaient de panser un cautère ou d'ouvrir un abcès. Entre deux maux, il faut choisir le moindre. Les Parisiens en prirent leur parti, et sans trop de peine, paraît-il. On cessa d'aller au bain, puis l'habitude de l'eau une fois perdue, on finit par ne plus se laver du tout, même chez soi. Une charmante et élégante reine, Marguerite de Navarre, dans un dialogue amoureux composé par elle [1], trouve tout naturel de dire à son amant : « Voyez ces belles mains; encore que je ne les aye point descrassées depuis huict jours, gageons qu'elles effacent les vostres [2]. »

Henri IV ne dissimulait pas qu'il « avait les pieds et le gousset fins, » et, s'il faut en croire Tallemant des Réaux [3], ordinairement bien informé, Mme de Ver-

[1] Voyez Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. Ier, p. 147.

[2] *La ruelle mal assortie.* Dans le *Nouveau recueil des pièces les plus agréables de ce temps*, p. 114.

[3] Tome Ier, p. 8.

neuil, dans un moment de colère, lui dit « qu'il puoit comme une charogne. » En effet, il était atteint d'hypéridrose plantaire, infirmité qui se perpétua chez ses descendants. Le bourru d'Aubigné voulait peut-être se moquer de son maître quand il met en scène[1] ce Renardière qui, « à force d'estre noble, dès la première veuë connoissoit fort bien un gentilhomme, et au sentir mesme, car il vouloit qu'un vrai noble eust un peu l'aisselle surette et les pieds fumans. »

Ce n'était pas là, hélas! un privilège exclusif de la noblesse, et la propreté outragée se vengeait de son mieux. Elle livrait les coupables à une foule de cruels parasites chargés de les torturer. *Le ménagier de Paris*, composé en 1393, enseigne déjà six manières de se débarrasser des puces, et l'auteur reconnaît qu'en préserver son mari constituait une des sérieuses préoccupations d'une tendre épouse : « Et pour ce, chère seur[2], je vous pry que le mari que vous arez[3], vous le veuillez ainsi ensorceller, et le gardez de maison maucouverte[4] et de cheminée fumeuse, et ne luy soyez pas rioteuse[5], mais doulce, aimable et paisible. Gardez en yver qu'il ait bon feu sans fumée, et entre vos mamelles bien couchié, bien couvert. Et en esté gardez

---

[1] *Aventures du baron de Fœneste*, liv. IV, chap. VII.

[2] Chère sœur.

[3] Aurez.

[4] Mal couverte.

[5] Querelleuse.

que en vostre chambre ne en vostre lit n'ait nulles puces, ce que vous pouvez faire en six manières[1]... »

Dans une pièce publiée vers 1520, une puce parlant en vers déclare qu'elle a été créée pour tourmenter la gent animale et se repaître de son sang :

Quand l'hyver vient, ils ont quelque espérance
De se venger tandis que le froit dure,
Car sus leur chair ne fais plus demourance,
Je perds vigueur quant sens venir froidure.
Mais en esté, je ne tiens point mesure
De tormenter femmes, chiens et chats.
De leur bon sang je fais tous mes repas,
Sans espargner damoyselle ou bourgeoyse,
Leur faisant peine jusques à mon trespas.

Et l'auteur termine en indiquant un procédé nouveau :

Pour toutes pulces faire soubdain mourir[2].

C'était bien, en effet, une guerre incessante et une guerre à mort. Aussi tous les manuels de la vie pratique écrits vers cette époque se font-ils l'écho de ce grave souci. Le *Traicté nouveau, intitulé bastiment de receptes*[3] fournit, avec d'intéressants détails, cinq procédés infaillibles :

« Pour faire que les punaises ne te nuysent point la nuyt;

---

[1] Tome Ier, p. 171.

[2] *Le procès des femmes et des pulces.* Paris, in-8o, goth.

[3] Paris, 1539, in-32, p. 18.

« Pour faire un oignement qui tue les punaises en la couche ou couchette;

« Pour faire qu'il n'y aye nulles pusses en une chambre;

« Pour faire un unguent qui tue les punaises ou mortzpions;

« Pour tuer les poulz et lentes. »

On tenait alors pour vérité incontestée que les Chartreux étaient exempts de punaises dans leurs cellules. Notez que ces religieux ne portaient point de linge, couchaient tout habillés, changeaient fort rarement de vêtements et conservaient pendant vingt ans la même paillasse. Quelle était l'origine de cet inappréciable privilège? La question a été fort discutée et elle en valait la peine. Le Père du Breul assure qu'il y faut voir une prérogative toute spéciale accordée à l'ordre des Chartreux par le Très-Haut. Cardan n'en veut rien croire, et soutient que l'absence des punaises est due à ce que ces religieux ne mangeaient jamais de viande. Scaliger et Vossius reprennent aigrement Cardan : pour eux, il n'y a là ni privilège, ni mystère; si, disent-ils, les Chartreux ne connaissent pas les punaises, c'est que, sans doute, ils sont moins malpropres que les autres moines[1].

Rabelais raconte[2], comme chose fort ordinaire, que

[1] Voyez J.-B. Thiers, *Traité des superstitions*, édit. de 1697, t. Ier, p. 362.

[2] *Pantagruel*, liv. II, chap. XVI.

Panurge cueillit un pou sur le sein de la belle lingère du Palais. Panurge l'y avait mis, c'est vrai; mais la belle lingère ne semble pas s'être étonnée le moins du monde de la découverte.

Cette aimable personne eût dû se prémunir d'un vêtement garni de peau de loup, laquelle, écrit Jacques du Fouilloux, a la propriété d'éloigner toute espèce de vermine[1].

Au milieu du XVI^e^ siècle, un professeur à la Faculté de médecine de Paris se préoccupait très sérieusement de débarrasser ses clients des puces qui les torturaient, et voici une de ses formules : « Prenez beaucoup de testes de harent sor attachées avec du fil, et les mettez dedans le foerre[2] du lict, et elles s'en fouyront[3]. »

Le pou paraissait moins à craindre. « C'est, disait le docteur Louis Guyon, un animal qui se prend aisément, à cause qu'à cheminer il est lent[4]. »

Je ne crois pourtant pas que les grandes dames aient jamais eu l'idée de les apprivoiser, tandis qu'elles prenaient un plaisir extrême à dresser des puces. Louis Guyon écrivait encore vers la fin du règne de Henri IV : « Les dames de la Cour de France et d'Espagne font estat d'en nourrir, dont elles et ceux qui contemplent

---

[1] *Traité de la vénerie*, édit. de 1585, p. 113, verso.

[2] Dans la paille.

[3] *La décoration d'humaine nature*, par André Le Fournier, docteur-régent de la Faculté, 1541, in-32.

[4] *Diverses leçons*, édit. de 1610, p. 826.

ce fait en conçoivent un grand contentement[1]. » Passons.

La *Civilité* de Jean Sulpice résume ainsi les règles de propreté qu'il fallait inculquer à un enfant en 1483 :

« O enfant de bonne nature, devant que de t'exposer et bailler mes préceptes, je t'admoneste que tu ayes à les garder et que tu faces en sorte que tousjours ils te soyent devant les yeux.

« Ta robe soit nette et sans ordure.

« N'aye point le visage ou les mains ordes.

« Donne toy de garde que aucune morve ou roupie ne te sorte du nez et y pende, comme ceste glace longue que l'on void pendre en hyver aux chevrons et gouttières des maisons.

« Tes ongles ne soyent point trop longs, ny pleins d'ordure.

« Tes cheveux soyent bien peignez, et que ta perrucque[2] ne soit pleine de plumes ou autre ordure.

« Tes souliers soyent nets et non boueux ou fangeux.

« Que ta langue ne soit point couverte d'ordure et immundicité accumulées dessus.

« Estime qu'il est peu séant et peu honneste de soy gratter la teste à table, et prendre au col ou au doz poulx ou puces, ou autre vermine, et la tuer devant les

---

[1] *Diverses leçons*, p. 828.

[2] Coma.

gens, se gratter, ou crever, ou percer sa roigne[1] en quelque partie du corps qu'elle soit.

« Aye les dents nettes et sans rouille, c'est-à-dire sans matière jaulne attachée contre, par faute de les nettoyer et mundifier souvent[2]. »

Cette dernière recommandation avait d'autant plus d'importance que les Français, même ceux des classes les plus élevées, semblent avoir singulièrement négligé les soins de la bouche. Lorsque saint Louis mourut, à cinquante-cinq ans, sa mâchoire inférieure ne possédait plus qu'une seule dent. Parmi les précieuses reliques conservées dans le trésor de Saint-Denis figurait « la mandibule monsieur saint Louys, roy de France, tout entière défaillant à l'exception d'une dent[3]. »

Au début du XIVe siècle, il existait à Paris un barbier qui semble s'être spécialement occupé d'odontotechnie, car la *Taille de 1313* mentionne dans la Cité : « Martin

---

[1] Scabies.

[2] Tout ceci est extrait de la traduction publiée en 1545 par Guillaume Durant. Un sieur Pierre Broë, qui, quelques années plus tard, donna du livre de Jean Sulpice une traduction en vers, rend ainsi ce passage :

D'un autre point aussi je t'amoneste :
Garde toy bien de te grater la teste
Devant les gens tant qu'à table seras.
Puces et poux aussy ne chasseras,
Ni autre beste ou meschante vermine,
Quoyqu'en ton doz ou en ton col chemine.

[3] *Inventaire dressé en 1634.* Dans F. d'Ayzac, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, t. II, p. 548.

le Lombart, qui trait les denz[1]. » Mais à cela, sans doute, se bornait toute sa science.

Le corps de Charles le Téméraire, retrouvé sur le champ de bataille de Nancy, fut reconnu à ce qu'il ne lui restait plus de dents à la mâchoire supérieure[2].

Celles de Charles VII ne valaient guère mieux[3].

Je serais fort tenté de croire que François Ier eut aussi de mauvaises dents, car on lui trouve un dentiste en titre, Guillaume Coureil[4].

« Quand les dents sont tombées, écrit Ambroise Paré, en faut adapter d'autres, d'os ou d'ivoire ou de dents de rohart[5], qui sont excellentes pour cest effect; lesquelles seront liées aux autres dents proches avec fil commun d'or ou d'argent[6]. » Montaigne, qui conserva fort tard d'excellentes dents, les nettoyait avec une serviette en se levant, et aussi avant de se mettre à table et en en sortant[7]. Henri IV eut de bonne heure les dents gâtées. Un registre de ses comptes, au temps où il n'était encore que roi de Navarre, nous apprend que, dès 1576, sa dépense en cure-dents était de vingt sous

---

[1] Page 155.

[2] Jean de Roye, *Chronique*, p. 329.

[3] Voyez du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. VI, p. 439 et 458.

[4] A. Chéreau, dans l'*Union médicale* du 26 février 1863.

[5] De requin.

[6] *Œuvres*, p. 612.

[7] *Essais*, liv. III, chap. XIII.

par mois, grosse somme pour une cour si besoigneuse. Le même registre contient, à l'année 1581, cette mention : « Or pour plomber les dents du Roy, 15 liv. 15 sols[1]. »

La *Civilité* d'Érasme n'a point oublié le soin des dents. On y lit : « Il faut prendre bien garde d'avoir les dents nettes; car de les blanchir avec des poudres, il n'appartient qu'aux filles; les frotter de sel ou d'alun est fort dommageable aux gencives; et se servir de son urine au mesme effet, c'est aux Espagnols à ce faire. »

Sur la propreté en général, il y a encore d'autres bien utiles avis à récolter dans Érasme :

« Il faut que les dens soyent nettes et blanches. Que si il demeure quelque chose entr'elles après le repas, il les faut nettoyer avec un cure-dens de boys propre à cela, ou bien avec un des petits os de ceux qu'on tire des ergotz des chappons. Et non point avec le cousteau ou avec les ongles, comme les chiens, ne avec la serviette.

« En après, grater sa teste devant quelqu'un et faire tomber l'ordure qui en sort sur luy, c'est chose peu décente. Tout ainsi que se grater avec les ongles les autres parties du corps, c'est chose vilaine, principalement s'il se fait avec accoustumance et non par nécessité.

---

[1] *Inventaire des archives des Basses-Pyrénées*, t. Ier, p. 4, 7, 10 et *passim*.

« Les cheveux ne doivent tomber sur le front, ny couvrir les espaules. Esbranler ses cheveux en secouant la teste, c'est le propre des chevaux qui se panadent. De relever les cheveux du front en hault avec la main gauche, c'est chose peu séante, mais il est plus à propos de les démesler avec la main droite.

« C'est à faire aux gens de village de ne se peigner la teste. Il faut que la teste soit tellement nette qu'elle ne soit pas pourtant atiffée comme celle d'une fille. C'est chose deshonneste d'y voir des poux et des lentes.

« C'est une chose civile et salubre de laver sa bouche d'eau nette le matin. Mais de la laver souvent, c'est un acte qui est impertinent. »

Il ne fallait donc pas abuser. Et telle était aussi l'opinion émise par l'auteur d'une *Civilité* publiée en 1618 : « C'est un point de netteté et de santé de se laver les mains et le visage, et se peigner en temps et heure, non toutefois trop curieusement[1]. »

Notons qu'aucune *Civilité* ne défend de teindre les cheveux en jaune, qui fut pendant longtemps la couleur à la mode. Nous le savons par Guillaume Coquillart, poète satirique mort à la fin du XV^e^ siècle :

> A Paris, ung tas de béjaunes
> Lavent trois fois le jour leur teste
> Affin qu'ils aient leurs cheveulx jaunes[2].

---

[1] *Bienséance de la conversation entre les hommes*, p. 124.

[2] *Œuvres*, édit. elzév., t. II, p. 286. — Voyez aussi p. 292.

Il semble bien s'agir ici, moins d'une teinture que de quelque procédé analogue à celui qu'emploient aujourd'hui certaines femmes pour se décolorer les cheveux.

Je conclurai, non sans m'en excuser un peu, par une citation du *Galateo*, écrit au XVI^e^ siècle, par Giovanni della Casa. Il y aborde des sujets que Sulpice et Érasme ont négligés : « Il n'est pas honneste à un gentilhomme bien appris de se préparer devant un chacun pour aller à ses nécessités naturelles; et, ayant mis fin à icelles, il n'est pas bien séant de se revestir en présence d'autruy. Encor je ne trouve pas bon que, revenant d'icelles, il se lave les mains en présence d'une honneste compagnie, pour ce que la raison pour laquelle il se lave représente quelque chose de maussade à l'imagination de ceux qui le voyent. Pour la mesme raison aussi, quand on vient à rencontrer par chemin quelque chose de mauvais goust (comme il advient souvent), il n'est pas honneste de se tourner devers la compagnie et luy monstrer ceste ordure. Encore moins doit-on présenter à sentir à autruy choses puantes, ce que quelques-uns ont accoustumé de faire avec grande importunité, se l'approchant eux-mesmes du nez, et disant : « Hé ! sentez un peu, je vous prie, comme cecy put[1]. »

---

[1] *Galateo ou des façons et manières louables*, trad. Belleforest, édit. de 1609, p. 28.

II

Du dix-septième au dix-neuvième siècle.

Les *Lois de la galanterie*. — Les barbiers-barbants. — On ne se lave pas. — La peur de l'eau. — Les mains de Christine de Suède. — Les punaises et la toilette de Louis XIV. — Le linge blanc. — La toilette de l'homme de Cour. — La *Civilité*, par Antoine de Courtin. — Les étuves du XVIIe siècle. — Les baigneurs. — Baignoires et bains à domicile. — Les bains froids. — Les gores. — Les bains chinois. — Bains chauds sur la Seine. — Les bains du duc d'Orléans. — Comparaison entre les Français et les Anglais. — Les cabinets de toilette. — Les cabinets d'aisances. — Le *tout à la rue*. — Les *orinaulx* d'Isabeau de Bavière. — Rareté de ces ustensiles. — État repoussant des rues et des maisons. — Cabinets d'aisances établis à Versailles. — Les odeurs des palais royaux. — Latrines publiques. — *Gare l'eau!* — Le haut du pavé. — La propreté d'après une *Civilité* de l'année 1782. — Soins à prendre des cheveux, des oreilles, des ongles, du nez, de la bouche, des dents, des pieds. — Blanchissage du linge.

Vers 1640 parurent les *Lois de la galanterie*[1], satire assez ingénieuse et en même temps code du bon ton à l'usage des petits maîtres; on y voit avec surprise quels raffinements de soins la mode imposait alors aux galants du beau monde. Lisez : « L'on peut aller quel-

[1] Dans le *Nouveau recueil des pièces les plus agréables de ce temps*, p. 1 et suiv. — Pièce réimprimée séparément en 1855.

quefois chez les baigneurs pour avoir le corps net, et tous les jours l'on prendra la peine de se laver les mains. Il faut aussi se faire laver le visage presque aussi souvent, et se faire razer le poil des jouës, et quelquefois se faire laver la teste... Vous aurez un valet de chambre instruit à ce mestier, ou bien vous vous servirez d'un barbier qui n'ait autre fonction, et non pas de ceux qui pansent les playes et les ulcères, et qui sentent toujours le puz et l'onguent. Outre l'incommodité que vous en recevez, il y a danger mesme que venant de panser quelque mauvais mal, ils ne vous le communiquent; tellement que vous ne les appellerez que quand vous serez malades. Et en ce qui est de vous accommoder le poil, vous aurez recours à leurs compétiteurs, qui sont barbiers-barbans. » Notre manuel ne parle pas des femmes, mais la mode est toujours donnée par elles. Si elles eussent eu soin de leur personne, auraient-elles pu souffrir auprès d'elles ces soupirants malpropres?

Lorsque l'excès de la propreté eût été porté à ce point qu'un raffiné dût se laver le visage *presque tous les jours*, on comprit enfin ce que présentaient de répugnant les multiples attributions des barbiers-chirurgiens, et un édit du 23 mars 1637 avait créé la corporation des barbiers-barbants, à qui toutes les opérations chirurgicales étaient interdites.

C'était là, sans nul doute, une utile réforme, mais dans cet ordre de faits, il n'eût pas fallu s'arrêter en si

beau chemin. Soumise à un examen même bienveillant, la Cour brillante qui entourait Louis XIV aurait perdu beaucoup de son prestige. On commençait, il est vrai, à comprendre qu'il était bon de se laver de temps en temps, et l'on revenait peu à peu à l'idée que l'eau pouvait avoir été faite pour cela; on la subissait cependant plus qu'on ne l'aimait. L'usage quotidien d'abondantes ablutions telles que nous les pratiquons aujourd'hui eût certainement paru alors une singularité.

Le plus souvent, les gens soigneux promenaient le matin sur leur visage un petit tampon de ouate trempé dans de l'alcool très faible et aromatisé ; les autres trouvaient suffisant de s'essuyer avec un linge blanc. Je lis dans *La civilité nouvelle* publiée en 1667 : « Les enfans nettoyeront leur face et leurs yeux avec un linge blanc, cela décrasse et laisse le teint et la couleur dans la constitution naturelle. Se laver avec de l'eau nuit à la vue, engendre des maux de dents et des catharres, appâlit le visage et le rend plus susceptible de froid en hyver et de hasle en été[1]. »

Un manuel de civilité imprimé en 1782 prohibe encore l'emploi de l'eau, et reproduit presque mot pour mot les instructions précédentes. « Il est, dit-il, de la propreté de se nettoyer tous les matins le visage avec un linge blanc, pour le décrasser. Il est moins bien de le laver avec de l'eau, car cela rend le visage plus

[1] Page 29.

susceptible du froid en hiver et du hâle en été[1]. » On voit que l'auteur, brave docteur en théologie, n'avait pas sur la physiologie et l'hygiène des notions bien exactes. Mme de Motteville éprouve le besoin de nous dire qu'Anne d'Autriche était « propre et fort nette; » elle ne néglige pas non plus de nous apprendre que, lors de l'arrivée de la reine Christine à Compiègne, les mains de l'auguste souveraine « étoient si crasseuses qu'il étoit impossible d'y apercevoir quelque beauté[2]. » On sait, du reste, que la fistule dont fut atteint Louis XIV est parfois le résultat d'un manque de propreté, et que le Roi-Soleil avait souvent son sommeil troublé par des punaises[3].

Au reste, de l'aveu d'une publication officielle[4], sa toilette du matin n'était pas compliquée. Avant que le roi se lève, y est-il dit, « le premier valet de chambre, tenant de la main droite un flacon d'esprit de vin, en verse sur les mains de Sa Majesté, sous lesquelles il tient une assiette de vermeil de la gauche. » On donnait ensuite au roi un coup de peigne, et en voilà pour la journée.

Une curieuse *Mazarinade*, qui sagement néglige la

---

[1] J.-B. de la Salle, *Les règles de la bienséance et de la civilité chrétiennes*, p. 11.

[2] *Mémoires*, édition Petitot, t. XXXVI, p. 354, et t. XXXIX, p. 384.

[3] *Journal de la santé de Louis XIV*, p. 320.

[4] Trabouillet, *État de la France pour 1712*, t. Ier, p. 255.

politique pour l'hygiène, offre en ces termes de précieux conseils aux Parisiens :

Avant de sortir de ta couche,
Tousse, crache et te mouche.
Prends ta robe, et pour estre chaud,
Du lict au feu ne fay qu'un saut.
Te peigne, te brosse et te frotte,
Des yeux, du nez oste la crotte.
Frotte aussi tes lèvres, tes dents,
Et par dehors et par dedans.
Avant que rien en ton corps entre,
Vuide la vessie et le ventre.
Après avoir purgé tes reins,
Lave ta bouche avec tes mains.
Tiens chauds les pieds comme la teste,
Et vy[1], au demeurant, en beste.
. . . . . .
Jusques à la sueur t'exerce
Qui de ton linge ne se perce.
Change-le de nuict et de jour
Comme les galans de la Cour[2].

Recommandation qui ne fut guère écoutée. En effet, Scarron reproche aux femmes

Que sur elles blanche chemise
N'est point que de mois en mois mise,
Et qu'elles prennent seulement
Le linge blanc pour l'ornement[3].

Une pièce, jouée au Théâtre italien vers 1694, ne

[1] Et vis.

[2] *La sauvegarde de la vie humaine*, 1650, in-4°, p. 1 et 6.

[3] *Œuvres*, édit. de 1663, t. Ier, p. 232.

craint pas de dire en public que « les hommes de qualité laissent la propreté à leurs valets de chambre; pour eux, avec un gros surtout, ils portent de jour leur linge de nuict[1]. »

Un certain progrès dut pourtant se réaliser vers cette époque, car un Allemand qui visita Paris en 1716 nous apprend ceci : « Qu'on soit bien pourvu de bon et fin linge, et qu'on en mette tous les jours du blanc, les François prennent cela pour une marque de bonne extraction, et c'est aussi un bel ornement pour un homme[2]. »

Quelques années auparavant, l'académicien Faret, traçant le portrait du galant qui veut plaire à la Cour, ne se montrait guère plus exigeant : « C'est assez, écrivait-il, qu'il ait toujours de beau linge et bien blanc; qu'il soit bien chaussé; que ses habits, s'ils ne sont riches, du moins ne soient ni vieux ni sales; que son chapeau soit neuf et de la nouvelle forme; qu'il ait toujours la teste desseichée et les cheveux bien faits comme on les porte; qu'il ait toujours les dents et la bouche si nettes que jamais il ne puisse incommoder de son haleine ceux qu'il entretient[3]. »

Tout de même, Louis XIII sentait presque aussi mauvais que son père. Le grand Condé, le séduisant Lau-

---

[1] *Arlequin défenseur du beau sexe*, acte Ier, scène VII. Dans le *Théâtre italien* de Gherardi, t. V, p. 198.

[2] Nemeitz, *Le séjour de Paris*, t. Ier, p. 81.

[3] *L'honneste homme ou l'art de plaire à la Cour*, p. 164.

zun, le duc de Vendôme et autres grands seigneurs de la Cour dédaignaient les lois les plus élémentaires de la propreté.

La *Civilité* d'Antoine de Courtin, traité très complet qui était alors entre toutes les mains[1], ne lui consacre que ces quelques lignes : « Il faut avoir soin de se tenir la tête nette, les yeux et les dents, dont la négligence gâte la bouche et infecte ceux à qui nous parlons, et *même les pieds*, particulièrement l'été, pour ne pas faire mal au cœur à ceux avec qui nous conversons, ayant soin de se couper les ongles. Il faut aussi se tenir les cheveux longs ou courts, la barbe d'une telle ou telle manière, selon la mode ordinaire, tempérant le tout à l'âge et à la condition[2]. »

Au XVIIIe siècle, Paris possédait encore deux établissements installés sur le modèle des anciennes étuves, et les traditions, transmises d'âge en âge, s'y étaient conservées. On pouvait y prendre à la fois des bains d'eau chaude et des bains de vapeur, et la séance était souvent terminée par l'application d'une ou deux ventouses dans le dos. Voici, au reste, d'après un livre devenu rare[3], comment les choses se passaient alors :

---

[1] *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens.* Ce traité, qui date de 1670 ou 1671, avait eu déjà huit éditions en 1695. On ne les compte plus ensuite.

[2] Édit. de 1728, p. 130.

[3] De Franqueville, *Le miroir de l'art et de la nature*, p. 197.

« Celuy qui veut se baigner dans l'eau froide va à la rivière.

« Nous lavons la crasse dans les bains chauds, soit assis dans la cuve, soit en montant en haut aux bancs à suer, et nous nous frottons de la pierre ponce ou d'une estamine.

« Nous quittons nos habits dans la garde-robe, et nous prenons des caleçons.

« Nous mettons un bonnet sur nostre tête et nos pieds dans le bassin.

« La servante des bains sert de l'eau dans un seau, qu'elle puise dans l'auge, où elle coule par les tuiaux.

« Le maistre ou valet des estuves scarifie la peau avec sa lancette, en y appliquant des ventouses, pour en tirer du sang qui est entre chair et cuir, et l'essuye avec une éponge. »

Les établissements de ce genre portaient en général le nom de bains, et on réservait celui d'étuves pour les maisons où des bains de vapeur étaient administrés par ordre du médecin.

Il y avait encore, à l'usage du grand monde, une troisième catégorie de bains. Maisons meublées fort suspectes, endroits de luxe et de débauche, le bain n'y figurait le plus souvent que comme accessoire. L'hôtel de Zamet, devenu hôtel de Lesdiguières, dans la rue de la Cerisaie, avait eu cette destination sous Henri IV, qui le fréquentait si assidûment qu'on l'appelait sa « maison des menus plaisirs » et son « palais

d'amour[1]. » On se rendait chez le baigneur, dit M. Walckenaer[2], « par différents motifs ; c'était là qu'on prenait les meilleurs bains, les bains épilatoires, les bains mêlés de parfums et de cosmétiques. La maison était pourvue d'un grand nombre de domestiques soumis, réservés, discrets, adroits. On s'y renfermait la veille d'un départ[3] ou le jour même d'un retour, afin de se préparer aux fatigues que l'on allait éprouver ou pour se remettre de celles qu'on avait essuyées. Voulait-on disparaître un instant du monde, fuir les importuns et les ennuyeux, échapper à l'œil curieux de ses gens, on allait chez le baigneur. On s'y trouvait chez soi, on était servi, choyé, on s'y procurait toutes les jouissances qui caractérisent le luxe et la dépravation d'une grande ville. Le maître de l'établissement et tous ceux qui étaient sous ses ordres devinaient à vos gestes, à vos regards, si vous vouliez garder l'incognito ; et tous ceux qui vous servaient et dont vous étiez le mieux connu paraissaient ignorer jusqu'à votre nom. »

Dans *La coquette*, comédie jouée vers 1720, Baron nous montre le conseiller Durcet sortant de l'audience et venant, encore en robe, voir Cidalise. Marton, sui-

---

[1] Sauval, *Antiquitez de Paris*, t. II, p. 146 et 245.

[2] *Mémoires sur la vie de Mme de Sévigné*, t. II, p. 39.

[3] « Je suis trop raisonnable pour trouver étrange que, la veille d'un départ, on couche chez des baigneurs. » *Lettre de Mme de Sévigné à Bussy*, 26 juin 1655.

vante de la belle, l'accueille par ces mots : « Monsieur ne seroit pas de ces gens qui, au retour d'un voyage, vont descendre chez le baigneur pour ne pas dégoûter leur maîtresse[1]. »

Prud'homme fonda une maison de ce genre qui devint surtout à la mode sous son successeur La Vienne. Saint-Simon[2] raconte que « le Roi, du temps de ses amours, s'alloit baigner et parfumer chez lui. »

L'établissement de Prud'homme était situé rue Neuve-Montmartre. On en trouvait d'autres, célèbres aussi, rue Richelieu, rue d'Orléans, rue Vieille-du-Temple et rue des Marmouzets.

Les bourgeois qui voulaient prendre des bains à domicile pouvaient louer, moyennant vingt sous par jour, une baignoire en cuivre chez un chaudronnier, ou moyennant dix sous par jour une baignoire de bois chez un tonnelier[3]. L'eau était chauffée à la bouilloire ; il y avait donc intérêt à construire des baignoires qui n'en exigeassent pas un trop grand volume. Celles de cuivre représentaient le plus souvent un sabot à tige élevée, disposition aussi économique qu'incommode, car le corps y était presque moulé, et l'on dépensait ainsi moitié moins de liquide qu'en employant un cuvier oblong. La baignoire dans laquelle fut assassiné

---

[1] Acte Ier, scène v.

[2] *Mémoires*, édit. de 1881, t. Ier, p. 499.

[3] Hurtaut et Magny, *Dictionnaire historique de Paris* (1779), t. Ier, p. 513 et 517.

Marat, et qui a été exposée au musée Grévin, est un sabot de ce genre. Les grands seigneurs avaient dans leur hôtel des salles de bain fort luxueuses, où les baignoires affectaient la forme de canapés, de chaises longues, de lits de repos, etc. Il paraît qu'on s'y baignait parfois de compagnie, puisqu'il existait au château de Genlis une baignoire assez vaste pour contenir quatre personnes[1].

Les Parisiens amateurs de bains froids les prenaient dans la Seine, sans se préoccuper des exhibitions dont ils gratifiaient les riverains et les passants. Une chanson[2] de Coulanges nous a décrit l'effroi de la Précieuse qui passe en carrosse, par un chaud jour d'été, près de la porte Saint-Bernard :

> Quel spectacle indécent se présente à mes yeux!
> Des hommes vraiment nuds au bord de la rivière
> Me font évanouir! Ah! de grâce, ma chère,
> Évitons cet objet affreux!
> Allons, viste, cocher, retournons à la ville.

Il y avait aussi, au XVIIe siècle, des piscines où les femmes, à qui « il n'est point permis de se baigner dans la rivière, » pouvaient aller se plonger dans l'eau froide. Le recueil des *Caquets de l'accouchée*[3] nous en fournit la preuve. Le soleil « estant au signe du Cancre, je me résolus, avec quelques-unes de mes voi-

---

[1] Mme de Genlis, *Mémoires*, t. Ier, p. 256.

[2] Tome Ier, p. 128.

[3] Édit. elzév., p. 196.

sines, d'aller aux étuves pour me rafraîchir... Comme je fus arrivée aux baings où d'ordinaire nous avons coustume entre nous autres de rafraîchir, je me trouvay au milieu d'une bonne et agréable compagnie de bourgeoises et dames de Paris qui estoient venues au mesme lieu pour ce subject. »

Au siècle suivant, nous trouvons des bains froids installés sur la Seine :

A la Râpée ;

Près de l'Archevêché ;

Quai des Morfondus, aujourd'hui quai de l'Horloge ;

Port Saint-Nicolas, en face de la rue des Poulies ;

Quai des Quatre-Nations, aujourd'hui quai Conti ;

Près de la barrière des Invalides[1].

Ces bains, entièrement recouverts d'une toile, avaient douze toises de long sur deux de large. Ils étaient formés par une vingtaine de pieux enfoncés dans la rivière, et que des planches reliaient ensemble. On y descendait au moyen d'une échelle attachée à un bateau dans lequel les baigneurs se déshabillaient et laissaient leurs vêtements. Le prix du bain était de trois sous. Le linge se payait à part : un sou pour une serviette du côté des hommes, trois sous pour une chemise du côté des femmes.

Ce n'était pas précisément là que se donnaient les rendez-vous de noble compagnie. Pour celle-ci, des ba-

---

[1] Jèze, *État ou tableau de Paris* (1760), p. 336.

teliers avaient établi dans la rivière, au-dessous et au-dessus de Paris, de petites cabanes appelées *gores*. Elles se composaient de quatre pieux réunis par une toile ; un autre pieu planté au milieu permettait de se soutenir sur l'eau. « Les dames, dit le *Journal du citoyen*[1], sont conduites et descendues dans ces gores, sûrement, commodément et secrètement. Les femmes de mariniers conduisent les baigneuses. On fait marché de gré à gré pour se faire conduire. Il en coûte communément vingt-quatre ou trente sols par heure du loyer d'un bateau. »

Cette façon de se baigner sans bouger inspira, vers 1781, une idée assez étrange à un sieur Turquin. Sur le petit bras du fleuve, près du pont de la Tournelle, il plaça dans un bateau plusieurs baignoires maintenues par un plancher à une certaine profondeur ; leurs parois étaient percées de trous qui laissaient le courant les traverser et y renouveler l'eau sans cesse. Chaque baignoire, installée dans un cabinet, était assez grande pour recevoir jusqu'à trois personnes. Cet établissement, qui subsistait encore en 1787[2], reçut le nom de *Bains chinois*. Le succès qu'il obtint décida Turquin à en ouvrir un autre où les baignoires disparurent, où l'on ne put se montrer sans caleçon, et où l'on disposa des cabines pour se déshabiller. Turquin fut ainsi le

---

[1] Paris, 1754, p. 187.

[2] Thiéry, *Guide des amateurs*, t. II, p. 136.

véritable créateur des écoles de natation telles que nous les voyons organisées aujourd'hui. La première, située près des bains chinois, fut inaugurée le 16 juillet 1785, en présence de plusieurs membres du corps municipal, de l'Académie des sciences et de la Société de médecine[1]. Turquin ne tarda pas à établir une seconde école de ce genre à la pointe de l'île Saint-Louis, puis une troisième au-dessous du Pont-Royal, sur la rive gauche[2].

Paris ne comptait encore qu'une dizaine de bains chauds, possédant chacun de douze à quinze baignoires, quand un sieur Poitevin imagina d'en créer un sur la Seine même. Ce projet, patronné par la municipalité, reçut sa réalisation en 1761. Le bateau organisé par Poitevin fut amarré près du Pont-Royal, en face des Tuileries[3].

Poitevin eut pour successeur un sieur Guignard, qui finit par diriger plusieurs établissements de ce genre.

Des bains plus complets occupaient une maison qui faisait le coin de la rue de Bellechasse et du quai. Outre des bains de vapeur et des douches, on y trouvait une piscine dans laquelle on pouvait se livrer à la natation. Les prix étaient ainsi fixés :

---

[1] *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont, 18 juin et 16 juillet 1785, et 10 décembre 1786.

[2] Thiéry, *Guide des amateurs*, t. II, p. 133.

[3] On en trouve le plan dans l'*Encyclopédie méthodique*, arts et métiers, t. VI, p. 311.

Bain simple.	3 livres.	
— — par abonnement. .	2 —	
— russe	7 —	4 sols.
— dépilatoire et de propreté.	12 —	
Douche composée.	12 —	
— simple	9 —	
— ascendante	3 —	

Les anciens bains du XVII^e^ siècle, où l'on venait ordinairement chercher tout autre chose que de l'eau, étaient représentés par l'*Hôtel des Bains de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans*, situé au Palais-Royal, et dont l'entrée était rue de Valois. On y trouvait « des appartemens garnis, propres à recevoir des personnes de la première distinction[1]. »

L'Anglais Arthur Young, qui fit un voyage en France vers 1790, nous fournit cette comparaison entre ses compatriotes et les Français : « La propreté est diverse chez les deux nations. Les Français sont plus propres sur eux, les Anglais dans leur intérieur; je parle de la masse du peuple et non pas des gens très riches. Dans tout appartement, il se trouve un bidet, aussi bien qu'une cuvette pour les mains. C'est un trait de propreté personnelle que je voudrais voir plus commun en Angleterre[2]. »

Je ne sais trop si les Français ne sont pas jugés ici

---

[1] Thiéry, *Guide des amateurs*, t. I^er^, p. 286, et t. II, p. 593 et 595.

[2] Arthur Young, *Voyage en France*, trad. Lesage, t. I^er^, p. 369.

avec indulgence, car on vient de voir que l'usage de l'eau leur était à peu près interdit, et, vers 1760 seulement, l'on commença à disposer dans les maisons des pièces spéciales dites cabinets de toilette[1].

Les cabinets d'aisances n'y étaient guère moins rares à cette date, et un siècle devait s'écouler encore avant qu'ils parvinssent à détrôner la chaise percée, même à diminuer le crédit dont jouissait cette dernière[2]. Aussitôt levé, chacun venait lui rendre une longue visite[3]. J.-J. Rousseau s'y oubliait « des heures entières[4]. » Le duc d'Orléans, ainsi posé et entouré de valets, ne trouvait pas inopportun de donner audience au duc de Noailles[5], et la princesse Palatine nous apprend que ce fut là le dernier refuge des fameuses actions créées par Law[6].

Lors du sacre de Louis XVI, on avait établi dans l'église de Reims un appartement complet pour la reine. Elle y avait une salle des gardes, un boudoir et, ce qui fut regardé comme le comble de l'adulation, « des lieux à l'angloise[7]. »

Tout cela appartient encore au domaine de la civi-

---

[1] H. Havard, *Dictionnaire de l'ameublement*, t. IV, p. 1356.

[2] Voyez l'Appendice.

[3] Princesse Palatine, *Lettre* du 20 septembre 1714, t. Ier, p. 145.

[4] *Confessions*, liv. Ier.

[5] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIII, p. 254.

[6] *Lettre* du 11 juin 1720, t. II, p. 242.

[7] P. Nougaret, *Anecdotes du règne de Louis XVI*, t. Ier, p. 50.

lité, quelques détails rétrospectifs ne m'écarteront donc pas de mon sujet.

Dans de rares demeures seigneuriales et dans certains couvents très vastes construits du XII^e^ au XIV^e^ siècle[1], le maître de l'œuvre avait fait creuser des fosses d'aisances. Ce sont même en général ces fosses que l'on baptise aujourd'hui du nom d'oubliettes[2], et dont on fait sonder de l'œil la profondeur aux touristes attendris. Les châteaux de Coucy, de Chauvigny, de Marcoussis et de Pierrefonds possédaient des latrines assez bien disposées[3]. Mais c'étaient là des exceptions aussi heureuses que rares. A Paris comme partout, la population ne connaissait encore d'autre système que celui du *tout à la rue.* Les plus abominables ordures s'étalaient au coin de chaque porte, et elles y arrivaient probablement sans intermédiaire, au moins dans la classe pauvre. On y mettait un peu plus de façons dans les hôtels des grands seigneurs. Les miniatures des anciens manuscrits nous montrent, placés sous les lits, ou à côté d'eux, des vases de nuit à peu près semblables aux nôtres. Isabeau de Bavière en possédait deux, dont elle ne voulait pas se séparer, car le 21 mai 1387, son trésorier paya

---

[1] Albert Lenoir, *Instructions du comité des arts et monuments*, t. II, p. 365.

[2] Prosper Mérimée, *Instructions du comité*, etc. Architecture militaire, p. 75.

[3] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture*, t. VI, p. 104.

trente-deux sols parisis « un estuy de cuir boully double, à mettre et porter les orinaulx de la royne, ycellui poinçonné et armoié des armes de ladicte dame, et fermant à clef[1]. » Un peu plus tard, on voit encore figurer dans les comptes royaux cinq sols tournois employés à l'achat de « poz de terre et orineaulx, » qui furent fournis par Jehanne la potière[2].

L'ordonnance d'août 1531, rendue à la suite d'une effroyable épidémie de peste, veut qu'il soit établi dans chaque maison des « fosses à retraictz. » Si les propriétaires refusent de les installer, la police les fera construire sur l'argent provenant des loyers. Ceci resta lettre morte, car une autre ordonnance, datée de novembre 1539, renouvela ces prescriptions et reproduisit, mot pour mot, les considérants d'ordonnances antérieures.

Il paraît cependant avoir existé, vers la fin du XV^e^ siècle, une fosse d'aisances à la *maison aux piliers*[3], car nous savons qu'on la répara en 1499, mais bien peu de demeures particulières en étaient pourvues[4].

Le vase dont j'ai parlé plus haut ne se rencontrait que dans les riches habitations, et même là sa présence était exceptionnelle. Il n'en existait pas chez la com-

---

[1] Douët-d'Arcq, *Nouveaux comptes de l'argenterie*, p. 182.
[2] Douët-d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*, p. 318.
[3] L'Hôtel de Ville.
[4] Le Roux de Lincy, *Histoire de l'Hôtel de Ville*, p. 12.

tesse de Châteaubriand, au grand dam de l'amiral Bonnivet, qui, caché dans la cheminée, y fut inondé par le galant roi François Ier[1]. Il n'en existait pas dans les chambres des hôtelleries, comme le prouve une anecdote très déplaisante où la cheminée joue encore son rôle, et qui est racontée par Béroalde de Verville[2]. Il n'en existait pas dans les collèges, et, faute de cheminée, les écoliers, aussitôt habillés, allaient faire une station dans la cour, le long de quelque muraille[3].

Toutes celles de la ville avaient également cette destination, et la municipalité ne semble pas s'en être préoccupée le moins du monde. Dans une circonstance solennelle, elle donna cependant une preuve de galanterie que je dois mentionner. En 1504, le jour où Anne de Bretagne fit son entrée à Paris, les échevins avaient posté de distance en distance, le long des rues que la reine devait parcourir, des personnes chargées de présenter aux dames composant le cortège tout ce qu'il fallait pour calmer leur faim et leur soif, et aussi des vases destinés à un autre usage. Cette attention nous est révélée par Sauval[4], mais je ne la trouve pas consignée dans le compte rendu officiel de la cérémonie[5].

---

[1] Voyez Brantôme, *Œuvres*, t. IX, p. 712.

[2] *Le moyen de parvenir*, chap. XL.

[3] Voyez l'Appendice.

[4] Tome II, p. 643. — Voyez aussi Saint-Foix, *Essais sur Paris*, t. Ier, p. 133.

[5] Voyez les *Délibérations du bureau de la Ville*, t. Ier, p. 95.

En tout cas, ce n'était pas là un procédé que l'on pût généraliser et employer chaque jour dans les rues, vis-à-vis des passants.

A Rome, les gens pressés par un besoin trouvaient dans les ruelles des amphores à leur usage. Macrobe, parlant de juges qui arrivaient ivres au forum, dit que leur vessie les tourmentait et qu'en chemin ils remplissaient toutes les amphores des petites rues : « Dum eunt, nulla est in angiporto amphora quam non impleant[1]. » On n'avait pas encore eu cette idée en France, et les précurseurs de M. de Rambuteau ne devaient pas se rencontrer avant le XVIIIe siècle. A l'aurore de la Révolution, d'innombrables maisons avaient pour entrée une allée, et celle-ci était à la disposition du public. Sébastien Mercier écrivait vers 1782 dans son *Tableau de Paris :* « Ce que les allées ont de vraiment incommodes, c'est que tous les passans y lâchent leurs eaux, et qu'en rentrant chez soi, l'on trouve au bas de son escalier un pisseur qui vous regarde et ne se dérange pas. Ailleurs, on le chasserait; ici, le public est maître des allées pour les besoins de nécessité. Cette coutume est fort sale et fort embarrassante pour les femmes[2]. » La gravure qui accompagne ce passage ne le prouve que trop.

Ce n'est pas tout. Déjà, au XVIe siècle, les plus

[1] *Saturnalia*, lib. II, cap. XII. — Voyez aussi Montaigne, *Essais*, liv. Ier, chap. XLIX.

[2] Tome IV, p. 96.

passionnés admirateurs de Paris, Montaigne entre autres [1], étaient bien forcés de lui reprocher « l'aigre senteur de sa boue [2]. » F.-G. d'Ierni, un Italien attaché à la personne du légat Alexandre de Médicis, notait alors ceci dans ses impressions de voyage : « Il circule en toutes les rues un ruisseau d'eau fétide, où se déversent les eaux sales de chaque maison, et qui empeste l'air ; aussi est-on obligé de porter à la main des fleurs ou quelque parfum pour chasser cette odeur [3]. »

L'arrêt du 11 septembre 1696, qui servit de statuts aux vidangeurs, nous révèle que locataires et propriétaires semblaient s'entendre pour faire tort à la corporation. Les uns jetaient « tant de jour que de nuit dans les ruës, par les fenestres des maisons, toutes leurs eaux, ordures, saletez, urines, matières, etc. [4] ; » les autres avaient chez eux, non des cabinets, mais une fosse commune à tous, qu'ils faisaient vider de temps en temps, dans le jardin de la maison [5]. A part l'odeur, tout était profit, car on regardait alors le produit des fosses comme le plus puissant des engrais [6].

---

[1] Voyez ses *Essais*, liv. III, chap. IX.

[2] *Essais*, liv. Ier, chap. LV.

[3] Voyez le *Bulletin de la société de l'histoire de Paris*, année 1885, p. 169.

[4] Ordonnance de police du 8 mars 1697. Manuscrit Delamare, pièce 89. — Voyez ci-dessous, p. 49.

[5] Ordonnance de police du 1er octobre 1700. Manuscrit Delamare, pièce 90.

[6] Voyez encore les ordonnances de police des 13 décembre 1697 et 8 mai 1699. Manuscrit Delamare, pièces 182 et 102.

Pas un endroit de la ville qui n'exhalât une odeur affreuse, et où l'on pût marcher avec sécurité. Les carrefours, les alentours des églises, les voies les plus fréquentées étaient bordés de puantes déjections. Dans les grands établissements, au Palais de Justice par exemple, on en rencontrait dans tous les coins. Le Louvre lui-même présentait un spectacle repoussant : dans les cours, sur les escaliers, sur les balcons, derrière les portes, les visiteurs se mettaient à leur aise, sans que les hôtes du palais parussent s'en soucier. Tout s'y faisait au grand jour, et l'on ne cherchait pas à dissimuler. L'éclaboussement des bassins vidés à chaque instant par les fenêtres entassait des dépôts fétides sur les ornements en saillie, et laissait d'immondes empreintes le long des murailles. Il en était de même dans les châteaux de Saint-Germain [1], de Vincennes et de Fontainebleau [2].

Au milieu du XVII^e^ siècle, une pétition fut présentée au roi, par laquelle on lui demandait l'autorisation d'établir dans Paris des cabinets d'aisances à l'usage du public. J'ai trouvé à la Bibliothèque nationale, dans

---

[1] Le 8 août 1606, il est enjoint « à toutes personnes, de quelque qualité, condition ou nation qu'elle soit, de n'avoir à faire leurs ordures dans l'enclos du château. » Le jour même, on surprend le Dauphin « pissant contre la muraille de la chambre où il estoit. » Voyez J. Héroard, *Journal de Louis XIII*, t. I^er^, p. 204.

[2] Sur l'état de cette ville, voyez une lettre écrite par la princesse Palatine à l'Électrice de Hanovre, le 9 octobre 1694. Il est impossible d'en reproduire une seule ligne.

les manuscrits Delamare[1], cette pièce encore inédite où le solliciteur, pour démontrer l'utilité de son projet, nous montre les palais royaux devenus de véritables foyers d'infection. « Aux environs du Louvre, y est-il dit, en plusieurs endroits de la cour, sur les grands degrés, dans les allées d'en haut, derrière les portes et presque partout, on y voit mille ordures, on y sent mille puanteurs insupportables, causées par les nécessités naturelles que chacun y va faire tous les jours, tant ceux qui sont logés dans le Louvre que ceux qui y fréquentent ordinairement et qui le traversent. On voit même plusieurs endroits des balcons ou avances chargés de ces mêmes ordures, et des immundices, ballieures et bassins des chambres que les vallets et servantes y vont jeter tous les jours : ce qui n'est pas seulement contre le respect deu à une maison royalle, contre la propreté et netteté, mais encor très dangereux en tems de peste; que ces endroits en peuvent être infectés, et ceux qui vont et qui viennent, respirant un air infecté, peuvent être infectés eux-mêmes, même ceux qui ont l'honneur d'approcher les sacrées personnes de Vos Majestés.

« Dans la ville, plusieurs endroits sont aussi infectés de ces mêmes ordures, comme les environs des églises, les places publiques, les lieux plus fréquentés et presque partout dans les rues, où l'on sent continuellement une puanteur insupportable, très dangereuse en tems de

[1] *Fonds français*, nº 21,688, pièce 78.

peste. Ces ordures et puanteurs peuvent infecter l'air de ce mal contagieux, peuvent infecter plus facilement et plus tost les bourgeois qui vont et qui viennent, et ensuite les familles et toute la ville. Et assurément, ces puanteurs n'ont pas peu contribué au mal contagieux lorsqu'il a plu à Dieu en affliger la ville.

« Au Palais, le même inconvénient arrive, comme dans un lieu qui est ordinairement rempli de toutes sortes de personnages, qui font leurs nécessités en plusieurs endroits dudit palais, où la puanteur est de même insupportable, ce qui peut aussi beaucoup nuire en tems de peste, même à Messieurs du Parlement. »

Je ne sais quel accueil fut fait à cette pétition. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle n'exagérait rien, qu'elle atténuait même la vérité, qui ne serait pas croyable aujourd'hui si elle n'était attestée par une foule de documents contemporains.

Sous Louis XVI, il n'y avait encore dans le palais de Versailles qu'un seul cabinet d'aisances, confortable d'ailleurs, « construit à l'anglaise, en marqueterie, porcelaine et acajou[1]. » Il était, bien entendu, à l'usage exclusif de leurs majestés. Rien de semblable n'existait aux Tuileries, ni à Saint-Cloud. Quand le roi habitait un de ces palais, un personnel spécial était chargé d'y faire chaque matin une vidange générale. « Nous nous souvenons, écrit M. Viollet-le-Duc, de l'odeur qui

[1] D'Hézecques, *Souvenirs d'un page*, p. 213.

était répandue, du temps du roi Louis XVIII, dans les corridors de Saint-Cloud, car les traditions de Versailles s'y étaient conservées scrupuleusement. Un jour que nous visitions, étant très jeune, le palais de Versailles avec une respectable dame de la cour de Louis XV, passant dans un couloir empesté, elle ne put retenir cette exclamation de regret : Cette odeur me rappelle un bien beau temps[1] ! »

Revenons aux rues de Paris.

Les conteurs, les auteurs dramatiques tiraient bon parti des innombrables incidents auxquels donnaient lieu les chutes dans les voies malpropres, les éclaboussures, etc. Le *Roman bourgeois* de Furetière[2] en fournit un exemple amusant. On ne pouvait, dit le continuateur de Delamare, « marcher dans les rues qu'en bottes, les gens de robe étoient même obligés d'aller au palais dans cet équipage[3]. » Encore cette précaution était-elle bien insuffisante, car un voyageur hollandais qui vint visiter Paris en 1657 raconte qu'étant arrivé à la porte Dauphine, « il y eut quelqu'un d'une maison voisine qui s'estant levé pour verser son pot de chambre, le lui jetta à demi sur la teste[4]. » On n'était à peu près en sûreté dans les voies les plus

---

[1] *Dictionnaire de l'architecture*, t. VI, p. 165.

[2] Édit. elzév., p. 60.

[3] *Traité de la police*, t. IV, p. 222.

[4] A.-P. Faugère, *Journal d'un voyage à Paris en 1657 et 1658*, p. 283.

larges qu'à la condition de ne pas quitter le milieu de la chaussée, où coulait un ruisseau fangeux. Il fallait donc choisir, et le ruisseau était préférable, car à chaque instant une fenêtre s'ouvrait, et une inondation nauséabonde menaçait le distrait qui n'avait pas entendu les mots sacramentels : *gare l'eau!*

Le méphitisme des rues était aussi entretenu par une habitude dont j'ai déjà parlé et à laquelle on ne devait trouver de remède qu'un siècle et demi plus tard. Je laisse parler la princesse Palatine : « Paris est un endroit très chaud. Les rues y ont une si mauvaise odeur qu'on ne peut y tenir. L'extrême chaleur y fait pourrir beaucoup de viande et de poisson ; et cela, joint à la foule des gens qui pissent dans les rues, cause une odeur si détestable qu'il n'y a pas moyen d'y tenir[1]. » La princesse ne sortant qu'en carrosse, ne redoutait pas les averses aromatiques auxquelles continuaient à être exposés les passants. Mais Le Sage, qui dans son *Gil Blas*[2] nous décrit Paris sous le nom de Madrid, n'a garde de les oublier. Écoutez ce qui arriva au pauvre Diégo : « Je ne pus sortir de chez mon maître avant la nuit, qui, pour mes péchés, se trouva très obscure. Je marchois à tâtons dans la rue, et j'avois fait peut-être la moitié de mon chemin, lorsque d'une fenêtre on me coiffa d'une cassolette qui ne chatouilloit pas l'odorat. Je puis

[1] *Lettre* du 25 août 1718.

[2] Écrit vers 1715.

même dire que je n'en perdis rien, tant je fus bien ajusté[1]. »

Le plus souvent, il s'en perdait au contraire, et alors tout ce qui n'était point reçu par les passants s'écoulait lentement dans le ruisseau creusé au milieu de la rue. Celui-ci était si sale et exhalait de telles odeurs que l'on s'efforçait de fuir son voisinage; un homme poli devait donc laisser aux dames et aux personnes de qualité ce que l'on appelait *le haut du pavé*. Le haut du pavé, c'était la partie de la chaussée qui bordait les maisons. En les rasant de très près, on avait quelques chances d'échapper aux ondées dont je viens de parler, aux éclaboussures distribuées par le ruisseau et aux déluges qui tombaient des gouttières.

Sur ce point, toutes les *Civilités* sont d'accord. Antoine de Courtin s'exprime ainsi :

« Que si nous sommes obligés d'aller dans les ruës à costé de personnes qualifiées, il faut leur laisser le haut du pavé, et observer ne pas se tenir directement côte à côte, mais un peu sur le derrière, si ce n'est quand elles nous parlent et qu'il faut répondre, et alors il faut avoir la tête nuë.

« Sur quoy il est bon d'avertir ceux qui ont droit de souffrir qu'on leur cède toujours le haut du pavé, d'avoir un peu de considération pour ceux qui leur rendent cet honneur, et de se dispenser le plus qu'ils

[1] Livre II, chap. VII.

peuvent de passer et repasser le ruisseau, pour ne pas les incommoder en les obligeant de faire une espèce de manège autour d'eux pour leur laisser le lieu d'honneur. »

On lit encore dans l'édition publiée en 1782 de la *Civilité chrétienne* composée par J.-B. de la Salle :

« Lorsque dans la rue on rencontre tête à tête quelque personne de qualité, il est à propos de se détourner un peu et de passer au-dessous d'elle, en se retirant du côté du ruisseau.

« S'il n'y a point de haut ni de bas, mais un chemin uni, il faut passer à gauche de la personne qu'on rencontre et lui laisser la main droite libre. Et quand elle passe, il faut s'arrêter et la saluer avec respect, et même avec un profond respect si sa qualité le demande. »

Cette *Civilité*, qui a eu un nombre incalculable d'éditions et qui se réimprime encore aujourd'hui, va nous fournir quelques recommandations bien faites pour nous édifier sur la propreté à la fin du XVIII^e^ siècle :

« Gratter sa tête lorsqu'on est en compagnie, cela est d'une très grande indécence, et indigne d'une personne bien née. C'est aussi l'effet d'une grande négligence et malpropreté, car cela vient ordinairement de ce qu'on n'a pas assez de soin de se bien peigner et de se tenir la tête nette. C'est à quoi doit prendre garde une personne qui n'a point de perruque de ne laisser ni ordure ni crasse sur sa tête, car il n'y a que des personnes mal élevées qui tombent dans cette négligence.

« La modestie et l'honnêteté demandent qu'on ne laisse pas amasser beaucoup d'ordure dans ses oreilles ; ainsi il faut de temps en temps les nettoyer avec un instrument fait exprès, qu'on nomme pour ce sujet *cure-oreille*. Il est d'usage à présent que les oreilles ne soient pas entièrement couvertes de cheveux, c'est pourquoi il faut avoir grand soin de les tenir fort nettes.

« On ne doit pas avoir le linge moins propre et net que les habits. Il faut en changer souvent, et au moins tous les huit jours.

« Il n'est pas décent, après avoir sali ou lavé ses mains, de les essuyer à ses habits ou à ceux des autres. On doit les essuyer avec un linge.

« Il n'y a qu'une nécessité indispensable qui puisse obliger un homme à pendre des anneaux à ses oreilles. C'est une marque d'esclavage qui l'avilit, et qui ne peut convenir qu'aux femmes qui, selon la loi de Dieu, doivent être assujetties à leurs maris, et à qui la vanité fait croire que c'est un ornement d'avoir des pendants d'oreilles.

« Le plus bel ornement des oreilles d'un chrétien est qu'elles soient bien disposées et toujours prêtes à écouter avec attention et à recevoir avec soumission les instructions qui regardent la religion...

« Quoi qu'il ne faille pas facilement mettre de la poudre sur ses cheveux, et que cela ressent un homme efféminé, on doit cependant prendre garde de ne les pas

avoir gras. C'est pourquoi, lorsqu'ils le deviennent, on peut les dégraisser avec du son, ou mettre de la poudre dans le peigne pour les rendre secs et leur ôter leur humidité qui pourroit gâter le linge et les habits.

« On ne doit jamais sortir du logis qu'après avoir peigné et arrangé proprement ses cheveux. On y peut mettre de la pommade et de la poudre en très petite quantité.

« Il est de la modestie et de l'honnêteté de ne pas toucher ses cheveux sans nécessité. C'est pourquoi il n'y faut mettre que très peu de poudre, parce que la trop grande quantité engendre de la vermine, qui engage quelquefois les jeunes gens à imiter certaines dames qui frappent la tête avec le doigt dans les endroits où cette vermine se fait sentir.

« Il est contre la bienséance et la sagesse d'employer bien du temps et de donner beaucoup de peine pour rendre ses cheveux propres et les bien ajuster.

« Il est très à propos de ne pas laisser croître ses ongles et de ne pas les avoir remplis d'ordures.

« C'est une chose très messéante de mettre des mouches sur son visage, et de le farder en y mettant du blanc et du vermillon. Cette vanité prouve que ceux qui en usent ainsi n'ont pas de beauté naturelle.

« Il n'est pas à propos de se couper les sourcils fort courts, ce seroit s'exposer à s'attirer quelque fluxion sur les yeux. Il est incivil de froncer ses sourcils, c'est une marque de fierté.

« Il est de la bienséance de tenir le nez fort net, car il est l'honneur et la beauté du visage, et la partie de nous-même la plus apparente.

« Il est vilain de se moucher avec la main nue en la passant dessous le nez, ou de se moucher sur sa manche ou sur ses habits. »

Toutes les *Civilités* prescrivent encore d'avoir grand soin de la bouche; mais il paraît qu'on ne les écoutait guère mieux qu'aux siècles précédents, car Louis XIV eut, jeune encore, de très mauvaises dents. Dès 1685, trente ans avant sa mort, il ne lui en restait presque plus à la mâchoire supérieure, et celles du bas étaient toutes cariées. L'honneur de soigner ces augustes chicots se partageait entre le premier médecin, le premier chirurgien et le dentiste royal.

La civilité n'exigeait donc pas que l'on fît remplacer les dents perdues. J.-B. de la Salle, un demi-siècle plus tard, n'en dit rien encore, il se borne à y prescrire de tenir la bouche propre :

« Il est de l'honnêteté que la bouche soit toujours nette, et il est à propos pour cela de la laver tous les matins. Il n'est pas cependant honnête de le faire ni à table, ni en présence des autres.

« On doit faire en sorte d'avoir toujours les dents très nettes, car il est malhonnête qu'on les voie noires, crasseuses et pleines d'ordures. C'est pourquoi il est à propos de les nettoyer de temps en temps, particulièrement le matin et après avoir mangé. Il ne faut pas cepen-

dant le faire à table, devant le monde, ce seroit manquer d'honnêteté et de respect.

« Il faut bien prendre garde de ne pas se servir de ses ongles, de ses doigts ou d'un couteau pour nettoyer ses dents. Il est de la bienséance de le faire avec un instrument fait exprès, qu'on nomme cure-dent, ou avec un bout de plume taillée à propos pour le faire, ou avec un gros linge.

« C'est ne savoir ce que c'est qu'honnêteté que de grincer ou de cracquer des dents; on ne doit pas aussi les serrer trop fort en parlant, ni parler entre ses dents. C'est un défaut qu'on doit beaucoup s'appliquer à corriger en ouvrant fort la bouche lorsqu'on parle à quelqu'un.

« C'est une incivilité très grande de se prendre une dent avec l'ongle du pouce, pour exprimer un dédain ou un mépris de quelque personne ou de quelque chose; et il est encore plus mal de dire en le faisant : « Je m'en soucie non plus que de cela. »

Un mot maintenant sur le blanchissage, sans lequel ne saurait exister la propreté.

On a vu plus haut[1] que les moines n'en abusaient pas. Cependant, au moyen âge déjà, les religieux lavaient eux-mêmes leurs vêtements et leur linge. On faisait chauffer l'eau à la cuisine. Les objets blanchis étaient ensuite étendus soit dans le cloître, soit dans

[1] Voyez ci-dessus, p. 2.

un séchoir spécial[1]. Le fer à repasser est d'origine très ancienne. Au XVIe siècle, on les fit creux, ce qui permit d'introduire à l'intérieur soit des braises incandescentes, soit un saumon de métal porté au rouge.

Au XVIe siècle, les freluquets qui craignaient l'odeur de la lessive ne portaient leur chemise qu'une seule fois ; d'autres envoyaient blanchir leur linge à l'étranger, dans des pays renommés pour l'habileté des blanchisseurs. Tout ceci nous est révélé dans un édifiant pamphlet, où les mignons sont peints sur nature par un de leurs contemporains qui les a flétris du nom d'hermaphrodites. Écoutez-le : « Je vis venir un valet de chambre tenant en ses mains une chemise, mais de peur qu'elle ne blessast la délicatesse de la chair de celuy qui la devoit mettre, car l'ouvrage estoit empezé, on l'avoit doublée d'une toille fort déliée. Celuy qui la portoit l'approcha près du feu, que l'on fit faire un peu clair, où après l'avoir tenue quelque espace de temps je vis lever l'hermaphrodite, à qui on osta une longue robbe de soye qu'il avoit, puis sa chemise qui estoit fort blanche. Mais ce que j'ay appris, ils ne laissent pas de changer ainsi en ce pays-là de jour et de nuict; encore y en a il quelques-uns (rares toutefois) qui ne se servent jamais deux fois d'une mesme chemise ny

[1] *Consuetudines antiquiores Cluniacensis monasterii*, lib. II, cap. XV.

d'autre linge qu'ils ayent, ne pouvant endurer que cela qui les doit toucher ayt esté lescivé. Mais ceux qui ne sont pas du tout si cérémonieux les envoyent blanchir en des contrées loingtaines où ils sçavent qu'on a ceste industrie de bien blanchir[1]. »

Dans la bourgeoisie, au contraire, le linge était le plus souvent lavé à la maison, et avec les soins nécessaires pour en prolonger la durée.

Au début du XVIIIe siècle, les filles pénitentes de Saint-Magloire s'étaient fait une réputation pour le blanchissage du beau linge. Mais on leur reprochait de n'obtenir la blancheur du tissu qu'en remplaçant la soude par de la chaux, et de brûler ainsi le linge, de le rendre « dur et désagréable au toucher[2]. » On vient de voir que, dès le XVIe siècle, des raffinés faisaient blanchir leur linge à l'étranger, en Hollande surtout[3], luxueuse coutume qui subsistait encore vers la fin du XVIIIe siècle : « les eaux qui filtrent à travers les dunes, disait-on, étant parfaitement douces et claires[4]. » Il y eut mieux encore : « les négociants de Bordeaux envoyaient leur linge à Saint-Domingue, comme ils faisaient faire leurs chemises à Curaçao et

---

[1] Artus d'Embry, *L'isle des hermaphrodites*, édit. de 1724, p. 13.

[2] Abbé Jaubert, *Dictionnaire des arts et métiers*, édit. de 1801, t. Ier, p. 271.

[3] Voyez De Lery, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil*, édit. de 1600, p. 200; édit. de 1611, p. 203.

[4] Abbé Jaubert, t. Ier, p. 272.

raccommoder leurs porcelaines à la Chine. » C'est le comte de Vaublanc qui l'affirme[1].

Nos blanchisseuses s'efforcèrent d'obtenir, elles aussi, un blanc irréprochable, et elles n'y parvinrent qu'au grand détriment du linge qui leur était confié. « Il n'y a pas de ville, écrivait Sébastien Mercier vers 1780, où l'on use plus de linge qu'à Paris. Telle chemise d'un pauvre ouvrier, d'un précepteur et d'un commis passe tous les quinze jours sous la brosse et le battoir, et les huit ou dix chemises du pauvre hère sont bientôt limées, trouées, déchirées, et disparaissent pour les manufactures de papier. Aussi, celui qui n'en a qu'une ou deux ne les livre pas au battoir des blanchisseuses, il se fait blanchisseur lui-même pour conserver sa chemise. Et si vous en doutez, passez le dimanche dans l'été sur le Pont-Neuf, à quatre heures du matin, vous verrez sur le bord de la rivière plusieurs particuliers, qui vêtus à crud d'une redingotte[2], lavent leur unique chemise ou leur seul mouchoir. Ils étendent ensuite cette chemise au bout d'une méchante canne, et attendent pour l'endosser que le soleil l'ait séchée. »

Mercier se plaint encore que le Parisien soit peu soucieux de propreté, qu'il se préoccupe surtout d'exhiber des dentelles et des bijoux, et n'hésite pas à porter pendant longtemps une chemise dont il dissimule de son

---

[1] *Mémoires*, édit. Barrière, p. 118.

[2] La redingote était alors un ample vêtement de dessus.

mieux la saleté. « Les commis de bureaux, les musiciens, les peintres, les graveurs, les poëtes achètent du drap, du galon et même des dentelles, mais ils n'achètent point de linge. Un beau monsieur ne met une chemise blanche que tous les quinze jours ; il coud des manchettes à dentelles sur une chemise sale, saupoudre son col au point qu'on en voit la marque sur son habit de velours. Voilà le Parisien en gros : il paie le perruquier avant tout, il lui faut un perruquier tous les jours, mais la blanchisseuse ne paroît que tous les mois...

« Le Parisien qui n'a pas 10,000 livres de rente n'a ordinairement ni draps de lit, ni serviettes, ni chemises, mais il a une montre à répétition, des glaces, des bas de soie, des dentelles ; et quand il se marie, il faut qu'il fasse l'emplette totale du linge, jusqu'aux torchons. Des ménages qui ne sont pas dans l'indigence vous donnent bien à dîner, mais la nappe de table est grossière et rapiécée. Horreur du linge, voilà la devise du Parisien. C'est apparemment parce qu'on le déchire incessamment, et qu'il redoute le battoir et la brosse des blanchisseuses[1]. »

---

[1] *Tableau de Paris*, t. V, chap. 397, p. 117.

CHAPITRE II

Dans le monde.

I

L'honnête homme.

Définition de l'honnête homme. — Gratter aux portes. — Le baron de la Crasse. — Portes à deux battants. — Monsieur et Monseigneur. — Mari et époux, père et mère. — Dans l'antichambre. — Piquer le coffre. — Accompagner ou suivre une femme. — Maintien. — Contenances. — Demi-ceint. — Timidité. — Jurons. — Conduite à tenir près du feu. — Comment on doit rire, bâiller, tousser, cracher, éternuer, moucher la chandelle.

L'expression honnête homme n'avait pas du tout jadis le même sens qu'aujourd'hui. Elle désignait un homme poli, bien élevé, de bonnes manières, possédant les qualités et les connaissances nécessaires pour figurer dans la haute société et pour s'y rendre agréable. Toutes les *Civilités* s'efforcent d'enseigner par quels moyens on obtenait ce résultat, et l'académicien Nicolas Faret a publié, en 1633, un petit volume assez curieux qui a pour titre : *L'honneste homme ou l'art de plaire à la Cour.*

La tenue correcte, la grâce, l'art de parler, de se taire à propos et cent autres mérites étaient des dons de la nature d'abord, puis le fruit d'une éducation soignée, et ne s'apprenaient guère dans les livres. J'y vais recueillir pourtant des préceptes de civilité qui nous prouveront que plusieurs des règles observées de nos jours dans le monde remontent à plus de deux siècles.

Dans l'intérieur des appartements, il était interdit de frapper à une porte. On devait se borner à y gratter doucement, et en général avec l'ongle du petit doigt; aussi les raffinés le conservaient-ils d'une longueur démesurée, afin de prouver leur savoir-vivre. Scarron dit du prince de Tarente qu' « il étoit propre en sa personne, curieux en perruques, se piquoit de belles mains, et s'étoit laissé croître l'ongle du petit doigt de la gauche jusqu'à une grandeur étonnante, ce qu'il croyoit le plus galant du monde[1]. » Molière n'a pas oublié ce ridicule, et c'est le Clitandre du *Misanthrope*[2] qu'il en gratifie :

> Mais au moins, dites-moi, madame, par quel sort
> Votre Clitandre a l'heur de vous plaire si fort?
> Sur quels fonds de mérite et de vertu sublime
> Appuyez-vous en lui l'honneur de votre estime?
> Est-ce par l'ongle long qu'il porte au petit doigt
> Qu'il s'est acquis chez vous l'estime où l'on le voit?

Peut-être y avait-il un petit instrument destiné à

---

[1] *Nouvelles tragi-comiques*, édit. de 1727, t. II, p. 96.

[2] Acte II, scène Ire.

tenir lieu de l'ongle. C'est au moins ce que semblent indiquer ces deux vers :

Grattez du peigne à la porte
De la chambre du roi[1].

Dans *Le baron de la Crasse,* comédie de Raymond Poisson[2], le baron, récemment arrivé de Pézénas, raconte comment il a en vain tenté de voir le roi à Fontainebleau. Il se plaint d'un huissier qui avait osé lui adresser cette réprimande :

Eh bien! Apprenez donc, Monsieur de Pézénas,
Qu'on gratte à cette porte et qu'on n'y heurte pas[3].

« N., écrit Labruyère[4], arrive avec grand bruit, il écarte le monde, se fait faire place, il gratte, il heurte presque... »

La *Civilité* de de la Salle, édition de 1782, dit encore qu'il faut *gratter* aux portes, non pas seulement à celle du roi, mais bien à toutes.

Je dirai tout de suite qu'on n'ouvrait une porte à deux battants que pour les Enfants de France[5]. La

---

[1] Molière, *L'impromptu de Versailles.* Remerciement au roi.

[2] Jouée en 1662.

[3] Scène II.

[4] *De la Cour*, édit. Servois, t. Ier, p. 301.

[5] Saint-Simon, *Mémoires,* t. VIII, p. 292. — On appelait Enfants de France les fils, filles, petits-fils, petites-filles, neveux et nièces du roi. Les frères et sœurs du Dauphin appelé au trône conservaient leur titre et le transmettaient à leurs enfants. Les autres membres de la famille royale étaient dits seulement princes et princesses du sang.

duchesse de Berry, fille du Régent et d'une bâtarde de Louis XIV, faillit tomber morte, suffoquée par la colère, parce qu'un huissier étourdi avait ouvert à deux battants la porte de ses appartements... à qui? à la duchesse d'Orléans, sa mère.

Se promener dans l'antichambre en attendant qu'on vous introduisît était d'un goujat. Antérieurement au XVII^e^ siècle, temps où les sièges étaient rares, même chez les grands seigneurs, même chez le roi, les bahuts et les coffres rangés le long du mur dans l'antichambre servaient souvent de siège aux visiteurs attendant d'être reçus. De là l'expression *piquer le coffre* pour dire attendre longtemps dans une antichambre; expression d'autant plus exacte que, prétend-on, les gentilshommes impatients s'amusaient à piquer, à taillader ces banquettes avec leur dague.

Si quelqu'un, fût-ce un laquais, venait vous parler de la part d'un supérieur, vous deviez vous lever et recevoir l'envoyé debout et découvert.

Si un valet vous demandait votre nom, il ne fallait jamais le faire précéder du mot Monsieur; on devait répondre : *le marquis* ou *le comte de X.*

Dans la conversation, c'était une incivilité de joindre au mot Monsieur le nom ou le titre de la personne à qui l'on s'adressait. On ne devait donc pas dire : *Oui, monsieur de Cicerville* ou *oui, monsieur le duc;* on disait simplement : *Oui, Monsieur.*

Les princes du sang s'appelaient entre eux *Monsieur*

et non *Monseigneur*. Les évêques donnaient aux princes le titre de *Monseigneur*, et les princes ne les appelaient que *Monsieur;* en présence des princes, ils étaient désignés ainsi par tout le monde.

Un homme parlant de sa femme devait dire seulement *ma femme*. Y ajouter son nom ou son titre, l'appeler *madame X* ou *madame la présidente*, etc., était du plus mauvais goût. Une femme devait également dire : *mon mari*, jamais *Monsieur* tout court. « C'est une faute pourtant, écrit Courtin, qui est assez ordinaire et surtout parmy les bourgeoises. » Et F. de Callières écrivait vers 1700 : « Il y a des bourgeois et des bourgeoises qui, en parlant l'un de l'autre, disent *mon époux* ou *mon épouse*, au lieu de dire *mon mari* et *ma femme*, qui est la bonne manière de se nommer[1]. »

Si l'on parlait d'une femme à son mari, il fallait faire suivre le mot Madame d'un nom ou d'un titre : *Je suis bien aise que madame X soit heureusement accouchée*, ou *je souhaite que madame la maréchale reprenne vite ses forces*.

« On passe pour ridicule si en parlant ou en écrivant, on dit *Monsieur mon père*, *Madame ma mère*, etc. Cela n'appartient qu'aux princes; il faut dire simplement, *mon père*, *ma mère*, etc. Outre que ce sont des termes bien plus propres et qui conviennent mieux que tous autres au respect et à la piété naturelle. D'ailleurs, de

[1] *Des mots à la mode*, édit. de 1693, p. 68.

grands enfans n'ont pas de grâce à dire, *mon papa*, *maman*, etc., surtout aujourd'hui que ces noms sont entièrement bannis parmi les gens de condition. Les enfans de haute qualité, en parlant de leur père, peuvent dire *Monsieur le duc* ou *Monsieur le comte*, etc.

« Il y a même de l'incivilité de répondre le premier à une personne de qualité, quand elle demande quelque chose en présence d'autres personnes qui sont au-dessus de nous. Je dis même quand il ne s'agiroit que de choses communes; comme, par exemple, si elle demandoit, *quelle heure est-il? quel jour est-il aujourd'hui?* Il faut laisser répondre les personnes les plus qualifiées, devant nous, à moins que l'on ne s'en informât directement à nous.

« C'est aussi une incivilité de couper le discours à une personne que nous voulons respecter quand elle hésite en parlant à trouver ce qu'elle veut dire, sous prétexte de lui soulager la mémoire. Comme si elle disoit : *César défit Pompée à la bataille de, de, de*, et que nous ajoutassions *de Pharsale* : il faut attendre qu'elle nous le demande.

« Une autre incivilité fort malplaisante est de ceux qui ne croient pas qu'on les entende s'ils ne parlent bouche à bouche, crachant au nez des gens et les infectant bien souvent de leur haleine. Les gens qui ont de la civilité en usent autrement, et si ils ont quelque rapport à faire ou quelque chose de secret à dire à quelque personne qualifiée, ils lui parlent à l'oreille. »

On recommandait de conserver toujours dans le monde un maintien aisé, modeste, naturel. « La contenance, dit Faret, consiste en une juste situation de tout le corps, de laquelle se forme cette bonne mine que les femmes louent tant aux hommes[1]. » Le XVI^e^ siècle avait mis à la mode certains objets, dits *bonnes grâces* ou *contenances*, parce que, écrit Henri Estienne, « à faute d'autre contenance, on manioit cela[2]. » Les hommes faisaient sauter un petit manchon; les femmes, mieux partagées, avaient à leur disposition l'éventail, la pelote, le miroir, les clefs, la bourse, en un mot tous les ustensiles que le XV^e^ siècle suspendait au demi-ceint[3].

Il faut s'efforcer de vaincre la timidité, qui donne naissance à une foule de gaucheries dans le monde; telles que tourner son chapeau entre les mains, rougir en présence de gens qualifiés, ou, en les abordant, rester interdit, etc., etc.

Autant que possible, il ne fallait ni croiser les bras sur la poitrine, ni les tenir derrière le dos. Assis, on ne devait point avoir les genoux l'un sur l'autre; debout,

---

[1] Page 166.

[2] *Dialogues du nouveau langage françois*, édit. de 1883, t. I^er^, p. 167.

[3] On nommait ainsi une ceinture presque toujours formée de chaînons de métal. Sur le côté, pendaient d'autres chaînes plus fines, à l'extrémité desquelles étaient suspendus une foule de petits objets. — Voyez Olivier de la Marche, *Le parement des dames*, chap. IX, et *La chasse au vieil grognard de l'antiquité*, dans Ed. Fournier, *Variétés*, t. I^er^, p. 223.

ils devaient être « moyennement éloignés. » Certains, dit Érasme, « sont assis avec cette mauvaise grâce qu'ils font passer la jambe par-dessus le genouil; les autres sont debout, ayans les bras croisez et les jambes joinctes estroictement : desquelles façons de faire, l'une est propre aux resveurs et l'autre aux gens grossiers et mal appris. Se seoir ayant la jambe droicte jetée sur la gauche estoit une ancienne coustume des rois, mais maintenant elle est réprouvée. »

Tout objet présenté à un prince ou à une princesse devait être baisé par la personne qui l'offrait. Cette coutume, prétend le docteur Guyon[1], n'a pas pour origine le respect dû aux grands, « elle a été inventée et faite exprès pour les asseurer de n'estre empoisonnez par les choses à eux présentées. » Mais Érasme n'admet pas cette interprétation. « Si, dit-il, on vous présente quelque chose, quelle qu'elle puisse estre, il faut baiser la main avant que de la recevoir, et puis baiser la chose que vous avez reçue. Il ne faut pas néanmoins mettre la main ou la chose si près de la bouche, il suffit de faire semblant de la baiser.

« Quand vous présentez quelque chose à quelqu'un, il la faut tellement tenir qu'il la puisse prendre facilement par où elle doit estre prise. Ainsi, lorsque vous présentez un couteau ou une cuillère, il faut tourner le manche vers celui qui doit la recevoir. »

---

[1] *Diverses leçons*, édit. de 1690, p. 78.

Il est recommandé, quand on parle à quelqu'un, de ne lui tirer ni ses boutons, ni ses glands, ni son baudrier.

La voix doit être douce et posée. Il faut éviter toute parole déshonnête et tout juron. « Qu'est-il plus vilain que la coustume dont en d'aulcuns pays à chascun mot, mesme les filles, jurent par le pain, par le vin, par la chandelle; bref, qu'est-il qu'elles ne jurent? » Ceci date du XVI[e] siècle. Les jurons avaient changé deux siècles plus tard, puisque Antoine de Courtin interdit « même les juremens qui ne signifient rien comme *testenon*[1], *pardy*, *morbleu*, *jarny*, étant certain que ni les uns ni les autres ne sont de personnes bien élevées[2]. »

Ces sages conseils ne furent guère suivis, car Sébastien Mercier écrivait, quelques années seulement avant la Révolution : « Les mots proscrits de la langue sont dans toutes les bouches, depuis les princes jusqu'aux crocheteurs. Les femmes aujourd'hui se les permettent et jurent comme les hommes, surtout à la Cour[3]. »

En toutes circonstances, il fallait se montrer très sobre de gestes. Ils étaient tout à fait interdits aux femmes. « Les femmes, écrivait la comtesse de Genlis vers 1818, ne gesticuloient point autrefois[4]. » Elle

---

[1] *Tête-Dieu, tête-bleu* étaient plus employés.

[2] Édit. de 1728, p. 82. — Louis XIV, vers la fin de son règne, s'était efforcé de réprimer à la Cour l'habitude des jurons. Voyez les *Lettres de la princesse Palatine*, 28 novembre 1719, t. II, p. 191.

[3] *Tableau de Paris*, t. XII, p. 18.

[4] *Dictionnaire des étiquettes*, t. I[er], p. 240.

rappelle encore que si l'on allait d'un lieu à un autre avec une princesse ou même une grande dame, il n'était pas permis de dire qu'on avait eu l'honneur de l'accompagner, il fallait dire qu'on l'avait suivie[1].

Les *Civilités* attachent toutes beaucoup d'importance à la conduite que l'on doit tenir auprès du feu, et entrent à cet égard dans un grand luxe de détails. Une *Civilité* de 1749 s'exprime ainsi :

« Apprenez à vous comporter auprès du feu comme en toute autre rencontre, et que l'honnesteté veut que l'on cède toujours la place la plus honorable et la plus commode aux personnes de plus grand mérite.

« La place d'honneur est celle du milieu, quoiqu'à présent dans les familles celle du coin qui regarde la porte soit celle d'ordinaire que le maistre choisit pour voir ceux qui entrent et qui sortent. Mais ce doit estre une place de son choix, non pas qu'elle ne puisse estre honnestement présentée à un honneste homme.

« Ne vous approchez pas si près du feu, crainte de vous brûler les jambes, et encore moins ne mettez pas les mains dans la flamme.

« Toucher au feu sans cesse pour approcher les tisons les uns des autres, ou pour changer la disposition du feu, c'est la marque d'un esprit turbulent et qui ne peut se tenir en repos.

« En présence d'honneste compagnie, vous ne devez

---

[1] *Dictionnaire des étiquettes*, t. Ier, p. 188.

pas tourner le dos au feu; et si quelqu'un se donnoit cette liberté à cause de sa prééminence, il ne faudroit pas l'imiter en cela.

« La charité aussi bien que la civilité veut que l'on fasse place à ceux qui viennent de nouveau, et que l'on s'incommode un peu en faveur de ceux qui ont plus besoin de se chauffer.

« Si quelqu'un jette quelque chose dans le feu, comme lettres, papiers ou autres choses semblables, il est de très mauvaise grâce de les retirer pour quelque raison que ce puisse estre.

« Pour ce qui est des dames, c'est une immodestie très grande de trousser leurs jupes près du feu. »

Le rire, le bâillement, la toux, l'éternûment et d'autres effluves encore étaient soumis à des règles très précises :

« Ce sont propos de fols, de dire : « je crève de rire, je me pâme de rire ou j'ai cuidé mourir de rire. »

« Il faut s'abstenir de bâiller en compagnie autant que l'on peut, parce que c'est une marque d'une personne ennuyée. Que si néanmoins on y étoit contraint, il faudroit s'abstenir de parler pour lors, mettre le mouchoir ou la main devant la bouche, après avoir tourné la teste. »

Quand on tousse ou quand on crache, dit Jean Sulpice, il ne faut pas avaler ce que « l'on a déjà attraict à la gorge, mais il faut cracher en terre, ou en un mouchoir, ou en une serviette. » Érasme ajoute : « Si

tu es pressé de la toux, garde toi de tousser en la bouche d'autrui. »

Antoine de Courtin, en 1675, mentionne quelques modifications heureuses apportées dans les usages depuis le commencement du siècle : « Autrefois, dit-il, il estoit permis de cracher à terre devant des personnes de qualité, et il suffisoit de mettre le pied dessus : à présent, c'est une indécence. Autrefois on pouvoit bâiller, et c'estoit assez, pourvù que l'on ne parlât pas en bâillant : à présent une personne de qualité s'en choqueroit. »

Je vois pourtant que, longtemps après, un grand seigneur devait encore à sa dignité de se moucher et de cracher bruyamment. « Giton, écrit Labruyère, a le teint frais, le visage plein... Il parle avec confiance, il fait répéter celui qui l'entretient... Il déploie un ample mouchoir et se mouche avec grand bruit. Il crache fort loin et éternue fort haut[1]. »

Où crachait Giton? A terre, sans doute, puisqu'il crachait au loin. Il imitait en cela Richelieu, car Tallemant des Réaux ose bien dire du comte de Charost qu' « il ne servoit qu'à marcher sur les crachats du cardinal[2]. »

Le cardinal était d'autant moins excusable que l'on connaissait les crachoirs depuis bien des années.

---

[1] *Des biens de fortune,* édit. Servois, t. Ier, p. 273.

[2] *Historiettes,* t. II, p. 401.

Dès le XIe siècle, le chroniqueur Raoul Glabert nous apprend que « chez presque tous les peuples, on s'abstient de cracher dans les églises, à moins qu'il n'y ait des crachoirs disposés à cet effet, dans lesquels on transporte ensuite ces saletés hors des saints lieux[1]. »

En 1493, les religieux du Plessis du Parc pouvaient s'en donner tout à leur aise, car on voit dans les comptes du couvent que le menuisier leur avait fourni : « huit grandes cassettes, chacune de quatre pieds de long, pour servir au-dedans des chaises du chœur à mettre sablon pour cracher dedans[2]. »

Au siècle suivant, les cassettes sont devenues des *bassins à cracher*, et en 1618, le prince d'Orange en possède un d'argent[3]. En 1663, il en existait un de vermeil dans la chambre du Dauphin[4], et l'*Inventaire du mobilier de la couronne pour 1673* mentionne à Versailles trois crachoirs en bois de sapin[5].

Les *Civilités* prévoient le cas où l'on n'aurait pas à sa disposition un crachoir :

« Quand vous avez besoin de cracher, tournez-vous tant soit peu le visage à costé, en sorte que vous n'incommodiez personne. Mettez incontinent le pied dessus

---

[1] *Chronique*, édit. Guizot, liv. V, p. 334.

[2] Voyez V. Gay, *Glossaire*, t. Ier, p. 486.

[3] *Ibid.*, t. Ier, p. 95.

[4] J. Guiffrey, *Inventaire*, etc., t. Ier, p. 116.

[5] *Ibid.*, t. II, p. 115.

avant qu'il puisse estre aperçu, si le phlegme est considérable.

« Il est de mauvaise grâce de cracher par la fenestre, dans la rue ou sur le feu, et en tout autre lieu où on ne pourroit marcher sur le crachat.

« Ne crachez point si loin qu'il faille aller chercher le crachat pour mettre le pied dessus, et encore moins ne crachez point vis-à-vis de personne. »

On reconnaissait encore un homme distingué à la façon dont il s'y prenait pour éteindre la chandelle. *Le ménagier de Paris*, en 1393, veut que, par crainte du feu, la chandelle soit fixée en un chandelier solide, à base très large; qu'en se couchant, on la dépose au milieu de la pièce, et qu'on l'éteigne « à la bouche ou à la main[1]. » Au XVI^e^ siècle, on commence à rencontrer dans les inventaires des *émouchettes* et des *sysiaux à moucher la chandelle*[2]. Pourtant, sous Henri IV et même à la Cour, on mouchait encore les chandelles avec les doigts[3]. Érasme ne paraît pas avoir connu d'autre procédé, car il écrit : « Voulant moucher la chandelle, ôte la premièrement de la table, et marche du pied dessus ce que tu en auras mouché, afin que nulle mauvaise odeur n'offense les narines. » Deux

---

[1] Tome II, p. 70.

[2] Voyez V. Gay, *Glossaire archéologique*, t. I^er^, p. 626, et aussi de Laborde, *Glossaire français du moyen âge*, édit. de 1872, p. 400.

[3] Voyez Héroard, *Journal de Louis XIII*, 26 octobre 1606, t. I^er^, p. 229.

siècles et demi plus tard, la *Civilité* de J.-B. de la Salle nous avertit qu' « il est très incivil d'éteindre une chandelle en présence de la compagnie; la bienséance veut qu'on ne le fasse jamais en présence et à la vue des autres, et qu'on ait égard à ce qu'elle ne fume pas. Il est encore plus malhonnête de moucher la chandelle avec les doigts; il faut toujours le faire avec les mouchettes, en tirant le chandelier de dessus la table. »

L'éternûment joue un grand rôle dans les anciennes *Civilités,* et toutes se montrent pleines de déférence pour cette bruyante expectoration.

Le respect qu'on lui témoigne remonte à la plus haute antiquité, et Montaigne en explique ainsi l'origine : « Nous produisons trois sortes de vents; celuy qui sort par en bas est trop sale, celuy qui sort par la bouche porte quelque reproche de gourmandise, le troisième est l'esternuement, et parce qu'il vient de la teste et est sans blasme, nous luy faisons un honneste recueil. Ne vous mocquez pas de cette subtilité, elle est, dict-on, d'Aristote[1]. » On trouve, paraît-il, dans Aristote, le passage suivant : « Quand vous éternuez, on vous salue pour marquer que l'on trouve votre cerveau le siège de l'esprit et de l'intelligence. »

Ces balivernes ne préoccupent guère le traducteur de Jean Sulpice (1555) :

---

[1] *Essais,* liv. III, chap. VI.

Si tu venoys à tousser ou cracher,
Esternuer, ou bien à te moucher,
Ou à jeter de quelque autre excrément
Par bouche ou nez, à table ou autrement,
Devant les gens en aucune manière :
Souvienne toy te tourner en derrière,
A celle fin que, faisant en ce point,
Les assistans ne s'aperçoyvent point
Que de ton corps vienne, par grand laidure,
Dedans le plat crachat ou nourriture.

Érasme, qui traite ce sujet très consciencieusement, recommande de ne jamais chercher à retenir un éternûment; mais, aussitôt l'accès passé, il faut faire le signe de la croix et saluer la compagnie, qui est tenue de vous rendre la politesse : « C'est chose religieuse de saluer celui qui esternue, » ajoute-t-il.

Quand une personne éternue, dit Antoine de Courtin (1675), il ne convient pas de lui dire tout haut : *Dieu vous assiste!* Il faut faire ce souhait intérieurement, se découvrir et saluer. Il importe, d'ailleurs, d'éternuer « doucement, et non comme certaines gens qui en ébranlent la maison par les fondemens, ce qui est très importun aux personnes qui nous entendent. » N'oubliez pas, surtout, « de faire la révérence à la compagnie qui vous aura salué. »

Pour être complet, je devrais aborder maintenant un sujet devenu très scabreux, l'accueil fait dans le monde à de plus désagréables flatuosités. Je réserve cet objet pour l'Appendice.

II

Les visites.

Règles de bienséance à observer pendant les visites. — Manières d'entrer et de sortir. — Les coureurs de ruelles. — Les flambeaux de poing. — Difficulté des communications dans la ville. — Les chevaux et les housses. — Les montoirs. — Les chaises à porteurs. — Les carrosses. — Les coureurs. — Règles de la civilité relatives à la canne, à l'épée, au parasol et au parapluie. — Les maîtres d'agrémens. — S'écrire aux portes. — Les visites en blanc. — Les cartes de visite. — Principes de civilité à observer chez un grand seigneur. — Les bretelles. — Les sièges à la Cour et dans le monde. — La conversation.

Les visites, dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot, ne sont guère antérieures au XVII^e^ siècle. Toutefois, les *Lois de la galanterie*, publiées vers 1640, les mentionnent comme une coutume bien assise. Trente ans après, Antoine de Courtin formulait les règles suivantes :

« Pour commencer par la porte de la maison d'un prince ou d'un grand seigneur, ce seroit incivilité, en cas qu'elle fût fermée, de heurter fort et plus d'un coup.

« A la porte des chambres et du cabinet, c'est ne pas savoir le monde que de heurter, il faut gratter[1].

---

[1] Voyez ci-dessus, p. 62.

« Il faut observer aussi d'avoir un marcher modeste, ne frappant point fortement le plancher ou la terre, ne traînant point aussi les pieds, ne marchant point comme si l'on dansoit, ne marquant point la cadence de la tête ou des mains; mais se retenant en soi-même et marchant doucement, sans tourner la vue çà et là.

« Que si, arrivant dans une compagnie, l'on vous fait civilité et qu'on se lève pour l'amour de vous, il faut bien se garder de prendre la place de personne. Mais il faut se mettre à une autre, et même à la dernière, observant néanmoins que c'est une grande incivilité de s'asseoir en un lieu où il y a des personnes à qui nous devons du respect qui soient debout.

« Il faut se donner de garde de dormir, de s'allonger et de bâiller quand les autres parlent : c'est une chose très deshonnête, parce que c'est un témoignage que l'on s'ennuie, ce qui est désobligeant. Aussi faut-il éviter, quand cela seroit, que la compagnie s'en aperçoive, et ne pas tomber dans l'absurdité de ceux qui demandent : *quelle heure est-il?*

« Comme d'être endormi et stupide en compagnie est tout à fait désagréable, de même son contraire, qui est un trop grand enjouement, sent son écolier. Il faut s'abstenir de jouer des mains, en donnant des coups et folâtrant avec l'un et avec l'autre.

« C'est une incivilité de lire devant des personnes de qualité quelque papier ou quelque lettre que l'on nous viendroit de rendre. A moins que ces personnes, y pre-

nant intérêt, ne nous y obligeassent par un ordre exprès.

« C'est aussi une incivilité de regarder les livres d'une personne que l'on doit respecter, à moins que ce ne fût dans une bibliothèque où elle prendroit cela à honneur.

« Que si quelqu'un arrive de nouveau, ou qu'une personne de la compagnie se lève pour s'en aller ou pour faire honneur à celle qui entre, quand même celui qui entre seroit notre inférieur, il faut se lever aussi par civilité.

« S'il arrive qu'une personne qualifiée nous fasse visite, et que nous en soyons avertis, il faut l'aller recevoir au carrosse ou le plus loin que nous pourrons.

« Il faut l'introduire dans le lieu le plus honorable, et lui présenter un fauteuil pour s'asseoir, observant de ne se mettre que sur un moindre siège, et même de ne pas s'asseoir qu'après qu'elle nous l'aura commandé.

« Si c'est une dame que l'on veuille reconduire, il lui faut donner la main, s'il n'y a point de personne plus qualifiée qui la lui donne. Et ayant vu, et même aidé à ces personnes à monter en carrosse, il faut attendre sur le pas de la porte jusqu'à ce que le carrosse soit parti.

« En général, à l'égard de toutes sortes de personnes, la civilité concernant la préséance se doit mesurer sur ce que l'on est soi-même, et ensuite sur ce que sont les autres. Communément, il est louable et de la civilité de céder aux ecclésiastiques, à cause de leur caractère.

« On doit aussi du respect aux magistrats, sur

lesquels rejaillit quelques rayons de la majesté de la loi, dont ils sont les dépositaires au nom du prince; aux personnes qui ont des dignités publiques; à ceux qui sont de qualité par leur naissance; aux dames; aux personnes âgées, et à ceux qui ont quelque talent extraordinaire qui les distingue et les rend célèbres. »

On avait le droit de quitter une société sans saluer personne, en se retirant le plus discrètement possible. Gui Patin écrivait le 18 juin 1660 : « Je fus hier souper chez M. le premier président..... Comme nous achèvions de souper, survint le comte d'Albon, puis d'autre monde; ce qui fut cause que je m'en vins tout doucement, sans dire adieu à personne, comme on fait chez les grands[1]. »

Ce sans-façon n'eût pas été de mise en province, où les formalités mondaines restèrent beaucoup plus sévères qu'à Paris. La Révolution les supprima partout; mais, après la Terreur, et sans doute pour réparer le temps perdu, on les multiplia et on les compliqua. Ainsi, écrit la comtesse de Genlis, « en entrant dans un salon et en en sortant, chacun se croit obligé d'aller faire un compliment d'arrivée ou d'adieu à la maîtresse de la maison. Autrefois, au lieu de ces entrées bruyantes et triomphales, on se présentoit modestement et sans éclat. On n'alloit point attaquer avec intrépidité la maîtresse de la maison, et souvent une profonde révé-

[1] Édit. Réveillé-Parise, t. III, p. 219.

rence formoit tout le cérémonial. Lorsqu'on sortoit, on n'alloit point prendre un congé solennel, on saisissoit le moment où d'autres personnes entroient, on profitoit de ce mouvement pour s'évader sans être aperçu, afin d'éviter l'importunité réciproque des complimens et des reconduites[1]. »

On a vu qu'au XVII^e^ siècle les femmes n'étaient pas seules à perdre leur temps en visites; les hommes avaient commencé à les imiter, au moins les jeunes désœuvrés, les damerets[2], les coureurs de ruelles, ainsi appelés parce que les femmes avaient adopté l'habitude de recevoir étant assises dans ou sur leur lit. Celui-ci avait son chevet appuyé à la muraille, et la ruelle était constituée par l'espace que laissait autour du meuble un vaste paravent. Les élégants se tenaient là, installés sur des placets ou des pliants, parfois même sur le lit de la dame, qui servait de siège pour les visiteurs intimes et pour ceux que l'on voulait honorer. Ils s'y asseyaient ou s'y étendaient, suivant leur fantaisie. Roquelaure étant en visite chez un intendant, homme du meilleur monde, s'approcha du lit « où plusieurs personnes étoient couchées, et se mit à badiner avec une femme qui luy sembla d'assez bonne composition[3]. » Le duc de Lauzun devint amoureux de M^lle^ de Quintin, parce qu'il « l'avoit vue sur le lit de sa sœur,

[1] *Dictionnaire des étiquettes*, t. I^er^, p. 95.
[2] Voyez ci-dessous, p. 119.
[3] Tallemant, t. V, p. 355.

avec plusieurs autres filles à marier[1]. » Mlle Dervois étant allée voir le maréchal de Brézé, celui-ci « luy fit le meilleur accueil et la fit mettre sur son lict, parce que madame la Princesse, la jeune, tenoit le fauteuil[2]. » L'influence de l'hôtel de Rambouillet modifia cette inconvenante coutume, et un manuel du savoir-vivre, publié vers 1675, en avertissait les gens de bon ton : « Il faut observer que c'est une très grande indécence de s'asseoir sur le lit, et particulièrement si c'est d'une femme. Et même il est en tout temps très-malséant et d'une familiarité de gens de peu, lorsque l'on est en compagnie de personnes sur qui l'on n'a point de supériorité ou avec qui on n'est pas tout à fait familier, de se jeter sur un lit, et de faire ainsi conversation[3]. »

Le ridicule métier de ces coureurs de ruelles fut pendant longtemps rendu fort difficile par l'état des rues de Paris. Jusqu'à l'invention des chaises à porteurs, l'emploi d'un cheval ou d'une mule permettait seul aux courtisans les plus raffinés d'éviter la boue ; ils se rendaient ainsi, même chez le roi, ayant souvent leur femme en croupe. On trouve dans les *Monumens* recueillis par Montfaucon « deux courtisans qui vont au Louvre, » tous deux montés sur le même cheval ; puis, « un courtisan et sa demoiselle, » celle-ci est en croupe derrière

---

[1] Saint-Simon, t. Ier, p. 244.

[2] Tallemant, t. II, p. 204.

[3] Phrase reproduite dans la *Civilité* de J.-B. de la Salle, édit. de 1782.

son père[1]. Dans la cour ou à la porte des principaux hôtels existait un *montoir* devant lequel on amenait l'animal ; en 1599, le Parlement en fit encore établir un au Palais de Justice. On y voyait aussi un grand cornet de pierre destiné à éteindre les *flambeaux de poing*, lourds bâtons de cire, carrés, longs d'un mètre et garnis de quatre mèches à peu près grosses comme le pouce. Pour s'éclairer, et aussi par crainte des mauvaises rencontres, on se faisait précéder de plusieurs laquais munis de ces pesants engins.

En 1580, il n'y avait guère à Paris que trois ou quatre carrosses[2], et c'était encore un luxe de faire

---

[1] *Monumens de la monarchie françoise*, t. V, p. 314.

[2] C'étaient d'immenses et grossières machines, couvertes d'un toit très lourd soutenu par quatre ou huit colonnes, et entouré de rideaux que l'on ouvrait à volonté ; la caisse était suspendue au moyen de cordes et de courroies. On abaissait, pour y entrer, une épaisse portière de cuir, et on y montait au moyen d'une échelle de fer. Christophe de Thou, tourmenté de la goutte, se fit faire un carrosse après qu'il eût été nommé premier président, mais il ne s'en servait que pour se rendre à sa campagne ; c'est toujours monté sur une mule qu'il allait soit au Palais, soit au Louvre. Sa femme ne sortait « jamais par la ville qu'en croupe derrière un domestique. » Dix ans auparavant, le président Gilles Lemaître stipulait, dans un bail avec les fermiers d'une terre qu'il possédait près de Paris, « qu'aux quatre bonnes festes de l'année et au temps des vendanges, ils lui amèneroient une charette couverte et garnie de paille fraîche pour y asseoir sa femme et sa fille, ainsi qu'un ânon ou une ânesse pour la monture de leur chambrière » ; le président allait devant, sur sa mule, et accompagné de son clerc à pied. En 1599, le maréchal de Bassompierre ramena d'Italie le premier carrosse garni de glaces. Si Henri IV eût adopté cette mode nouvelle, peut-être aurait-il échappé au couteau de Ravaillac. Une gravure du temps, qui représente la scène du meurtre, donne une fidèle image des carrosses de cette époque.

ses visites *en housse*, c'est-à-dire sur un cheval couvert d'une housse de drap ou de velours. Sully allait au Louvre en housse, et il n'eut un carrosse que lorsqu'il fut grand maître de l'artillerie[1]. La bourgeoisie, la noblesse pauvre allaient à pied; on marchait avec précaution dans les rues boueuses, et si l'on rendait une visite de cérémonie, on changeait de chaussures dans l'antichambre. Les *Lois de la galanterie* nous fournissent sur ce point des détails curieux : « Lors que la mode a voulu que les seigneurs et hommes de condition allassent à cheval par Paris, il estoit honneste d'y estre en bas de soye sur une housse de velours et entouré de pages et de laquais. Mais maintenant, veu que les crottes s'augmentent tous les jours dans cette grande ville, avec un embarraz inévitable, nous ne trouvons plus à propos que nos galands de la haute volée soient en cet équipage et aillent autrement qu'en carrosse. Nous sçavons qu'autrefois, pour parler d'un qui paroissoit dans le monde, soit financier ou autre, l'on disoit de luy : *il ne va plus qu'en housse;* mais maintenant cela n'est plus guère propre qu'aux médecins ou à ceux qui ne sont pas des plus relevez. De quelque condition que soit un galand, nous luy enjoignons d'avoir un carrosse, s'il en a le moyen, d'autant que lors que l'on parle aujourd'huy de quelqu'un qui fréquente les bonnes compagnies, on demande incontinent : *a-t-il carrosse?* et si

[1] Tallemant des Réaux, t. Ier, p. 112, et t. IX, p. 370.

l'on respond que ouy, l'on en fait beaucoup plus d'estime. Si les galands du plus bas estage veulent visiter des dames de condition, ils remarqueront qu'il n'y a rien de si laid que d'entrer chez elles avec des bottes ou des souliers crottez, spécialement s'ils en sont logé fort loin; car quelle apparence y a-t-il qu'en cet estat ils aillent marcher sur un tapis de pied et s'asseoir sur un faut-œil de velours? C'est aussi une chose infâme de s'estre coulé de son pied d'un bout de la ville à l'autre, quand mesme on auroit changé de souliers à la porte... Il vous faudra au moins aller à cheval, non pas avec des housses de cuir pour garder vos bottes, car cela sent son solliciteur de procès, mais avec une housse de serge grise ou de quelqu'autre couleur. Vous pouvez aussi pour le plus sûr vous faire porter en chaise, dernière et nouvelle commodité, si utile qu'ayant esté enfermé là dedans sans se gaster le long des chemins, l'on peut dire que l'on en sort aussi propre que si l'on sortoit de la boiste d'un enchanteur; et comme elles sont de loüage, l'on n'en fait la despense que quand l'on veut, au lieu qu'un cheval mange jour et nuict. »

Ceci était écrit vers 1640, et, dix-neuf ans plus tard, Mascarille disait à Magdelon: « Il fait un peu crotté, mais nous avons la chaise[1]. » Et Magdelon lui répon-

[1] Suivant Delamare (*Traité de la police*, t. IV, p. 436), la reine Marguerite se servit la première d'une chaise à porteurs.

Tallemant des Réaux avance, de son côté, que l'idée d'établir des chaises à porteurs publiques est due à Montbrun de Souscarrière, fils naturel du duc de Bellegarde. « Durant un an, dit en-

dait : « Il est vrai que la chaise est un retranchement merveilleux contre les insultes de la boue et du mauvais temps[1]. »

La chaise ne recevait qu'une seule personne. Dans le carrosse, les places se classaient ainsi :

1° Le fond à droite ;

2° Le fond à gauche ;

3° Le devant à gauche, parce que l'on y était en face du fond à droite ;

4° Le devant à droite ;

5° La portière à gauche ;

6° La portière à droite[2].

Dans ces deux dernières places, l'on tournait le dos aux autres personnes et l'on était assez mal assis.

L'ordre était à peu près le même dans les carrosses à huit places. Dangeau écrivait le 6 septembre 1685 : « Le roi, étant à Châteaudun, fait monter Mme de Maintenon dans son carrosse. Ils y étoient huit : le roi, madame la Dauphine et madame de Bourbon dans le derrière ; Monsieur, Madame et Mme la princesse de Conty dans le devant ; Monseigneur et Mme de Maintenon aux portières[3]. »

---

core Tallemant (t. V, p. 178 et 320), on ne voyoit plus que luy par les rues, afin qu'on vist que ceste voiture estoit commode. » Le *Dictionnaire des Précieuses* désigne plaisamment les porteurs de chaise sous le nom de « mulets baptisés. »

[1] *Les Précieuses ridicules*, scène X.

[2] Ant. de Courtin, édit. de 1675, p. 156.

[3] *Journal*, t. Ier, p. 218.

Au XVIII^e^ siècle surtout, le bon ton exigeait que les grands seigneurs, les financiers, les jeunes débauchés fissent précéder leur carrosse d'un énorme chien danois et d'un coureur magnifiquement vêtu, chargés d'écarter tout obstacle qui eût pu retarder la marche des chevaux [1].

Pour les gens qui allaient à pied, la civilité permettait l'usage d'une canne et même celui d'un parapluie, concessions qui dataient de loin.

Charlemagne avait une canne dont un historien nous a transmis la description [2], et la femme de Robert, deuxième roi capétien, en portait une aussi, puisqu'elle s'en servit pour crever les yeux de son confesseur, qui n'avait commis d'autre crime que d'être manichéen [3].

Le parapluie est d'origine beaucoup plus moderne. M. Édelestant Duméril prétend que dans les mystères du moyen âge, au moment où l'on représentait le déluge, Dieu le père se promenait sur le théâtre abrité par un vaste parapluie [4]. L'anachronisme eût été flagrant; mais celui que commet M. Édelestant Duméril n'est guère plus excusable, car le moyen âge ne connut

---

[1] Comtesse de Genlis, t. I^er^, p. 106.

[2] Monachus Sangallensis, *De gestis Caroli magni*. Dans le *Recueil des historiens*, t. V, p. 121.

[3] *Gesta synodi Aurelianensis*. Dans le *Recueil des historiens*, t. X, p. 539.

[4] *Histoire de la comédie primitive*, 1864, in-8°, p. 333.

point les parapluies. Il y suppléait par un capuchon adapté à un long et épais vêtement, assez semblable à notre caban, et qui se nommait *balandras*, *balandran* ou *chape à pluie*, en latin *capa pluvialis*[1]. On le trouve souvent cité au XII^e^ siècle.

Au XV^e^, les dames s'efforçaient d'imiter le costume des hommes. Ainsi que les jouvenceaux du bon ton, elles portaient leurs gants dans la ceinture et, reprenant la mode carlovingienne, tenaient une badine[2] à la main[3].

Au siècle suivant, le balandras n'avait reçu aucun perfectionnement et continuait à être très long, mais il pouvait comporter un certain luxe[4]. En 1595, Henri IV se commanda « un chapeau de pluie garny de taffetas. »

Tabarin prétendait, non sans quelque raison, que la vue de son immense chapeau avait fait naître l'idée des parasols et des parapluies[5]. Mais nos pères craignaient, paraît-il, le soleil plus que les averses, car c'est du parasol que dérive le parapluie. Déjà, au début du XVII^e^ siècle, on voit les dames suivies de pages qui les abritent sous de vastes parasols.

---

[1] Voyez Ducange, *Glossaire*, au mot « capa. »

[2] « Un petit baston. »

[3] Martial d'Auvergne, *Arrests d'amour*, édit. de 1731, 43^e^ arrêt, t. II, p. 403.

[4] *Compte de P. de Labruyère*, dans V. Gay, *Glossaire*, t. I^er^, p. 327.

[5] *Recueil de questions tabarinesques*, édit. elzév., t. I^er^, p. 214.

Cet usage était universel au milieu du règne de Louis XIV, et c'est vers ce moment qu'un industriel inventif s'avisa d'établir des parasols couverts de toile cirée, afin que l'on pût les utiliser contre la pluie. Pour en diminuer le poids, on ne tarda pas à remplacer la toile cirée par du taffetas bien gommé, tendu sur de légères tiges en jonc ou en baleine. Le parasol avait toujours été fixe, mais le parapluie fut plus ingénieusement construit. Au moyen d'un anneau glissant le long du manche, la monture s'abaissait, et l'ustensile pouvait ainsi être tenu fermé. Pour l'ouvrir, on remontait l'anneau et on l'arrêtait au moyen d'une grosse épingle. Dans l'*Inventaire du mobilier de la couronne* dressé en 1673, on trouve mentionnés « unze parasols de taffetas de différentes couleurs » et « trois parasols de toille cirée, garnis par le bas de dentelle d'or et d'argent[1]. »

Bien peu après, l'usage de la canne était devenu général. Dans *Le moulin de Javelle*[2], pièce de Dancourt jouée en 1696, M. Simonneau, sur le point de sortir avec M. du Rollet, lui dit : « Vous avez raison. Allons, nos perruques, nos chapeaux, nos cannes[3] ! » Les femmes n'y avaient pas renoncé, c'est même un des reproches que l'on adressait aux *Précieuses :*

---

[1] Tome II, nos 12 et 17, p. 103 et 108.

[2] *Sic.*

[3] Scène XVII.

La pluspart encore d'entre elles,
Soit des laides ou soit des belles,
Tenoient avec un air badin
Chacune une canne à la main,
La faisant brandiller sans cesse [1].

La canne ordinaire du roi Louis XIII était en bois d'ébène et surmontée d'une pomme d'ivoire. Celle de Louis XIV présentait une grande richesse, disent ses historiens. Parfois aussi, elle était de roseau, puisqu'il en cassa une de ce genre sur le dos d'un valet [2].

Les cannes de Voltaire et de Tronchin sont restées célèbres. C'étaient de très longs bâtons à pomme d'or qu'affectionnaient surtout les vieillards, les magistrats, les financiers. Toutefois, vers la fin de sa vie, Voltaire y substitua la canne à bec de corbin [3]. Les femmes de tout âge ne dédaignaient pas les longues cannes, qu'elles tenaient assez disgracieusement par le milieu. Le fournisseur en vogue à cette époque était le sieur Granchez, un des bijoutiers de la reine et propriétaire du *Petit Dunkerque*, magasin fameux situé à l'angle de la rue Dauphine et du quai Conti [4]. On y trouvait, dit le *Mercure de France*, de « jolies cannes de femme, en bambou, chiquetées et garnies d'or [5]. » Les jeunes gens, les grands seigneurs courant la ville *en che-*

[1] A. de Somaize, *Dictionnaire des Précieuses*, t. II, p. 97.
[2] Saint-Simon, *Mémoires*, t. Ier, p. 264.
[3] Bachaumont, 28 mars 1778, t. XI, p. 170.
[4] Baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, t. Ier, p. 225.
[5] Numéro d'août 1775, p. 201.

nille[1] portaient à la main une canne légère, souple et pliante, appelée *badine*. Les femmes l'adoptèrent aussi pour la sortie du matin.

Sous la Régence et sous Louis XV, l'épée était le complément indispensable de la toilette. Sauf chez soi et dans l'intimité, il fallait toujours avoir l'épée au côté. Sous Louis XVI, les Parisiens se désarmèrent d'eux-mêmes, et dans le costume civil, la canne commença à remplacer l'épée. Aussi Sébastien Mercier écrivait-il vers 1782 : « On court le matin une badine à la main; la marche en est plus leste, et l'on ne connaît plus ces disputes et ces querelles si familières il y a soixante ans, et qui faisaient couler le sang pour de simples inattentions... Les femmes sortent et vont seules dans les rues et sur les boulevards, la canne à la main. Ce n'est pas pour elles un vain ornement; elles en ont plus besoin que les hommes, vu la bizarrerie de leurs hauts talons, qui ne les exhaussent que pour leur ôter la faculté de marcher[2]. » Même pour paraître à la Cour, les hommes ne portaient plus guère l'épée et l'uniforme que dans une seule circonstance, quand, se rendant à l'armée, ils allaient prendre congé du roi[3].

J.-F. Sobry, dans son curieux ouvrage intitulé *Le mode françois*, constate que « les hommes d'une condi-

---

[1] Voyez ci-dessous, p. 129.

[2] *Tableau de Paris*, t. Ier, p. 293.

[3] Duchesse d'Abrantès, *Histoire des salons de Paris*, t. II, p. 252.

tion honneste ne sortent point de leur maison sans avoir une épée à leur côté ou quelque bâton précieux à la main[1]. » Mais la manière de porter l'une et l'autre était soumise à des règles qu'un manuel de civilité[2] alors très répandu indiquait en ces termes :

« Il est contre l'ordre d'une police bien réglée qu'un bourgeois porte l'épée, à moins qu'il ne soit en voyage ou en campagne. Un enfant néanmoins la peut porter, s'il est gentilhomme.

« Il est incivil de tourner le baudrier de son épée devant soi, et encore plus de mettre son épée entre ses jambes.

« Il ne faut pas tenir la main sur la garde de son épée lorsqu'on parle à quelqu'un ou qu'on se promène; il suffit de l'y mettre quand on est obligé de la tirer.....

« Quand on est assis, il faut placer son épée à son côté, la pointe à terre tournée vers le talon gauche.

« Lorsqu'on est obligé de quitter son épée, il ne faut ni la quitter sans ses gants, ni la mettre sur le lit avec les gants : ce serait commettre une grande incivilité. Il faut les placer dans un endroit commode, qui soit hors de la vue des personnes qui peuvent entrer dans la chambre où l'on est.

« La bienséance engage quelquefois de se servir

---

[1] Page 417.

[2] *Les règles de la bienséance et de la civilité chrétiennes*, par J.-B. de la Salle, édit. de 1782, p. 57 et suiv.

d'une canne, mais ce ne peut être que la nécessité qui permette d'avoir un bâton en main.

« Il est messéant de porter une baguette ou une petite canne chez les grands. Mais on y peut avoir une grosse canne à la main, si on est incommodé ou si on en a besoin pour se soutenir ou pour marcher avec plus de facilité.

« Il est aussi très incivil de badiner avec une baguette ou une canne, et de s'en servir pour frapper la terre ou des cailloux, ou pour faire sauter des petites pierres. Il est tout à fait indécent de la lever comme si on vouloit frapper quelqu'un, et il n'est jamais permis de s'en servir pour toucher quelqu'un avec, quand ce ne seroit que par récréation.

« Quand on est debout, il ne faut pas s'appuyer indécemment sur sa canne ni sur sa baguette, comme font quelquefois les paysans. Il ne faut pas non plus la tenir ferme contre terre, comme on feroit un bâton qui marqueroit quelque dignité ou quelque autorité dans sa personne : mais il est à propos de la tenir à terre sans s'y appuyer.

« En marchant, il est contre la bienséance de porter une canne ou une baguette sous le bras ; il arrive même par là qu'on s'expose à toucher les passans et à occasionner des querelles. De la traîner négligemment dans la boue, c'est une pratique qui sent l'enfantise, et il est ridicule de s'appuyer dessus d'une manière qui ressente l'orgueil et le faste.

« Lorsqu'on est assis, il ne faut pas se servir d'une baguette ou d'une canne pour écrire sur la terre ou pour faire des figures : cela marque qu'on est ou rêveur ou mal élevé. Il n'est pas bien aussi de mettre sa canne sur des sièges, mais il faut la tenir devant soi d'une manière honnête.

« Avant que de se mettre à table, il ne faut jamais mettre sa canne sur le lit : cela est incivil; mais il la faut placer hors de la vue du monde. Si on porte un bâton, on peut le mettre contre la muraille. On doit toujours quitter la canne lorsqu'on quitte l'épée et les gants. »

La Révolution trouva le moyen d'innover même en matière de cannes; mais il faut reconnaître que sur ce point, comme pour tout ce qui concerne le costume, ses conceptions ne furent pas heureuses. Les élégants de 1792 se faisaient gloire de porter à la main une grosse canne, ficelée d'une corde de boyau et recélant une lame d'épée. Plus tard, les Jacobins adoptèrent un bâton noueux, sorte de trique parfois onduleuse.

L'histoire du parapluie durant cette période débute par deux inventions dont les contemporains paraissent avoir apprécié tous les mérites.

Au commencement du règne de Louis XIV, le parapluie constitue un ustensile massif, muni à son extrémité d'un fort anneau qui permet de le tenir par le manche renversé. C'est cependant presque toujours sous le bras qu'il était porté. Son poids en rendait

l'usage très incommode, et l'on s'en servait le moins possible. En 1710, un sieur Marius entreprit de le simplifier, et il arriva à fabriquer des parapluies brisés, qui ne pesaient que cinq à six onces et qu'il vendait renfermés dans des étuis de sept à huit pouces de long sur un et demi de large. C'étaient donc de véritables parapluies de poche.

L'oratorien Caraccioli nous dépeint le Parisien de 1768 inséparable de son parapluie, qu'il trimbalait partout avec soi pendant la moitié de l'année :

« L'usage, écrit-il, est depuis quelque temps de ne jamais sortir qu'avec son parapluie, et de s'incommoder à le porter sous le bras pendant six mois pour s'en servir peut-être six fois. Ceux qui ne veulent pas se confondre avec le vulgaire aiment beaucoup mieux courir les risques de se mouiller que d'être regardés dans les promenades comme gens qui vont à pied; car le parapluie est la marque sûre qu'on n'a pas d'équipage[1]. »

Comme bien des gens étaient dans ce cas, on eut bientôt l'idée de créer un service de parapluies[2] publics, destinés surtout à la traversée des ponts, car l'étroitesse de la plupart des rues y facilitait la recherche de l'ombre. Bachaumont raconte qu'en 1769, une

---

[1] *Dictionnaire critique*, t. II, p. 188.

[2] Les mots parasol et parapluie étaient alors pris presque toujours l'un pour l'autre.

compagnie obtint un privilège pour la location de parasols durant les mois d'été[1].

Sous la Révolution, le parapluie joua un bout de rôle dans la politique. Blanc en 1788, il devint vert en 1789, rouge en 1791 et bleu en 1804. L'énorme parapluie de serge rouge fut, vers cette date, adopté par les poissardes et les marchandes de légumes.

Grâce aux règles énumérées plus haut, il était facile de ne pas violer la bienséance dans l'emploi de la canne, de l'épée et du parapluie. Il y avait aussi, au XVIIIe siècle, des *maîtres d'agrémens* dont la profession consistait à enseigner aux jeunes gens l'art de plaire en société. Ils leur apprenaient à entrer dans un salon, à y annoncer leur arrivée « par un joli frémissement des breloques, » à sourire devant un miroir avec finesse, « à prendre du tabac avec grâce, à donner un coup d'œil, à faire une révérence avec une subtilité particulière, à parler gras comme les acteurs, à les imiter sans les copier, à montrer les dents sans grimaces, etc.[2] » Le comte de Vaublanc nous révèle, en effet, que les élégants portaient alors, parmi leurs breloques, « une petite clochette qui les annonçoit[3]. »

L'habitude des visites était alors général chez les grandes dames. « Le beau monde, dit Sébastien Mercier,

---

[1] Voyez à la bibliothèque Mazarine le recueil coté A 15385, et Bachaumont, 6 septembre 1769, t. IV, p. 306.

[2] Séb. Mercier, *Tableau de Paris*, t. II, p. 216.

[3] *Mémoires*, p. 216.

consacre quatre ou cinq heures, deux fois la semaine, à faire des visites. On s'arrête à vingt portes pour s'y faire écrire[1]. » C'est ce que l'on nommait des visites *en blanc*. On lit dans le *Journal* de la baronne d'Oberkirch (1785) : « Je fis d'autres visites, dont plusieurs en blanc, c'est-à-dire que je me suis fait écrire[2]. » Cette dernière expression semble indiquer que le suisse ou le portier prenait lui-même le nom des visiteuses.

Les cartes de visite étaient déjà en usage, mais elles servaient surtout au jour de l'an, moment où la civilité voulait que l'on en échangeât. La petite poste se chargeait, au besoin, de les déposer : « Ce jour-là, le porte-claquette[3] met un habit noir, a l'épée au côté et soulève le marteau des portes ; elles bâillent et se referment quand la carte est glissée. Rien n'est plus aisé, personne n'est visible; chacun a eu l'honnêteté de fermer sa porte. Le porte-claquette prend partout le nom de celui dont il est le commettant[4]. »

Lorsque l'on se trouvait en visite chez un supérieur ou chez un grand seigneur, on était astreint à des règles assez compliquées qu'Antoine de Courtin (1675)

---

[1] *Tableau de Paris*, t. V (1782), p. 256. Chapitre intitulé : *S'écrire aux portes.*

[2] Tome Ier, p. 215.

[3] Les porte-claquette ou porte-crécelle étaient des employés de la petite poste. On les nommait ainsi parce qu'ils annonçaient l'heure de la levée des lettres, en agitant une sorte de crécelle, à laquelle le peuple donna le nom de claquette.

[4] Séb. Mercier, *Tableau de Paris*, t. V, p. 259.

résume ainsi : « A l'égard d'un grand, lorsque l'on entre dans sa chambre ou dans son cabinet, il faut marcher doucement, et faire une inclination du corps et une profonde révérence, s'il est présent. Que s'il ne paroissoit personne, il ne faut point fureter çà et là, mais sortir sur-le-champ et attendre dans l'antichambre.

« Si cette personne est malade et au lit, il faut s'abstenir de la voir, si elle ne le demande ; et si nous la voyons, il faut faire la visite courte, parce que les malades sont inquiets et sujets aux remèdes et aux temps. Il faut de plus parler bas, et ne l'obliger que le moins qu'il se peut à parler.

« Si cette personne écrivoit, lisoit ou étudioit, il ne faut pas la détourner, mais attendre qu'elle ait achevé ou qu'elle se détourne elle-même, afin que nous lui parlions.

« Si elle nous ordonne de nous asseoir, il faut obéir avec quelque petite démonstration de la violence que souffre notre respect, et observer de se mettre au bas bout, qui est toujours du costé de la porte par la quelle nous sommes entrez, comme le haut bout est toujours où la personne qualifiée se met.

« Quand on s'assied, il ne faut pas se mettre coste à coste de la personne qualifiée, mais vis-à-vis, afin qu'elle voye que l'on est tout prest à l'écouter. Il faut avec cela se tourner le corps un peu de costé et de profil, parce que cette posture est plus respectueuse que de se tenir de front.

« Il faut lui laisser entamer le discours, quand elle ne diroit qu'un mot qui nous donnât lieu de parler. A moins qu'on ne vist cette personne en passant, pour l'informer promptement d'une affaire ou la faire ressouvenir de quelque chose qu'elle sçûst déjà.

« Il ne faut pas se couvrir si elle ne le commande. Il faut avoir ses gands aux mains, et se tenir tranquille sur son siège, ne point croiser les genoux, ne point badiner avec ses glands, son chapeau, ses gands, etc., ni se fouiller dans le nez ou se gratter autre part.

« Que si la personne qualifiée nous menoit à une fenestre, ou que même il y eust quelque spectacle à voir de là, il ne faut point prendre place, ni s'approcher de cette fenestre, qui nous seroit commune avec elle, pour regarder. Il ne faut pas cracher non plus par la fenestre, ni en cette rencontre-là, ni en aucune autre.

« S'il arrivoit qu'elle se mist en peine d'appeler quelqu'un qui ne fût pas proche d'elle, il faut sortir pour l'aller appeler soy-même : ce qu'il ne faut pas faire tout haut sur le degré ou par la fenestre, mais envoyer quelqu'un le chercher où il sera pour le faire venir, autrement c'est pécher contre le respect[1].

« Il faut avoir grand soin de ne pas faire sa visite trop longue; mais observer, en cas que la personne

---

[1] Les sonnettes mises en mouvement par des fils de fer ne remontent pas au delà du règne de Louis XV : mais on avait depuis longtemps dans les appartements des timbres et des sonnettes posés sur les tables.

qualifiée ne vous congédiast point elle-même, de prendre le temps pour sortir lorsqu'elle demeure dans le silence, lorsqu'elle appelle quelqu'un ou lorsqu'elle donne quelque autre indice qu'elle a affaire ailleurs. Et alors il faut se retirer sans grand appareil, et même sans rien dire s'il arrivoit quelque tiers qui prist votre place, ou si la personne s'appliquoit à autre chose.

« Que si la personne qualifiée nous reconduisoit jusqu'à la porte de la ruë, il ne faut point monter ni à cheval, ni en chaise, ni en carrosse en sa présence, mais la prier de rentrer dans sa maison avant que d'y monter. Que si elle s'obstinoit, il faut s'en aller à pied et laisser suivre le carrosse, etc., jusqu'à ce que cette personne ne paroisse plus.

« C'est une chose tout à fait indécente de se présenter devant des personnes au-dessus de nous et particulièrement devant des dames, et de montrer la peau à travers la chemise et le pourpoint, ou d'avoir quelque chose d'entr'ouvert qui doit estre clos par honnesteté. »

A ce sujet, je rappellerai qu'au XV^e^ siècle, puis au milieu du XVII^e^ siècle, la mode ordonna aux élégants de montrer leur linge, de faire bouffer la chemise entre le haut-de-chausses et le pourpoint. Cette exhibition fut ensuite sévèrement condamnée par la civilité, qui recommanda l'emploi des boutons, des aiguillettes, et enfin des bretelles. Celles-ci sont, il est vrai, d'origine récente, mais M. Quicherat les rajeunit encore d'un demi-siècle quand il fixe leur avènement à l'année

1792[1]. Le mot est fort ancien; il désignait des sangles d'usages divers, celles, entre autres, qui assujétissent sur les épaules une hotte ou un crochet[2]. Je n'ai trouvé, avant 1731, aucun exemple du mot bretelles employé dans le sens actuel. Mais, à cette date, le *Dictionnaire des arts et des sciences* publié par Thomas Corneille ajoute aux significations déjà connues la définition suivante : « Galons de fil, pour attacher le haut-de-chausses aux enfans et aux vieillards qui ont les hanches basses ou aux hommes trop gras[3]. » Quarante ans plus tard, le *Dictionnaire de Trévoux* offre cette variante : « Tissu de fil ou de soie, qui sert à soutenir les culottes des enfans ou des hommes un peu gros[4]. »

Une phrase de Courtin exige encore quelques mots d'explication : « En visite, écrit-il, il faut prendre un siège moins considérable que la personne chez qui vous êtes. Le fauteuil est le plus honorable, la chaise à dos après, et ensuite le siège pliant. »

En fait, on ne se servait guère que de ces derniers. Pendant bien longtemps, fauteuils et chaises à dos étaient rangés à demeure autour de la pièce pour servir de décoration. Dans les intérieurs luxueux, la maîtresse de la maison eut ensuite un fauteuil au coin de la che-

---

[1] *Histoire du costume*, p. 629.

[2] *Thrésor de la langue françoise*, p. 90, col. 2.

[3] Tome Ier, p. 138.

[4] Édit. de 1771, t. III, p. 58.

minée, mais elle ne l'occupait que les jours de grandes cérémonies. Les jours ordinaires, elle se contentait d'une chaise, comme les personnes qu'elle recevait[1]. Tous les sièges étaient fort incommodes et fort élevés. Suivant la comtesse de Genlis, c'est sous le Consulat que s'introduisit la mode des petits tabourets destinés aux pieds des dames[2].

A la Cour, personne n'avait le droit d'être assis devant le roi, et seules, les duchesses pouvaient avoir un tabouret chez la reine. Pour y obtenir un fauteuil, il fallait être à la fois princesse du sang et enceinte[3].

Cette tolérance était récente. « On ne s'asseoit autrement qu'en terre devant la reine, » écrit Brantôme[4]. Bien entendu, il s'agit ici seulement de grandes dames; car, pendant la dernière maladie d'Anne d'Autriche, Mme de Hautefort ayant fait remarquer à la reine que les femmes qui la servaient restant toujours debout étaient accablées de fatigue, la reine voulut bien leur permettre « de se mettre par terre. » La commisération dont fit preuve en cette circonstance la duchesse pouvait avoir sa source dans un souvenir de jeunesse, au temps où Louis XIII la courtisait. On raconte, en effet, qu'à un sermon, « les filles d'honneur de la reine étant

---

[1] *Dictionnaire des étiquettes*, t. Ier, p. 188.

[2] *Mémoires*, t. VII, p. 190.

[3] *Correspondance de Métra*, 2 janvier 1775, t. Ier, p. 145.

[4] *Œuvres*, t. IX, p. 485.

assises par terre, le roi[1] prit le carreau de velours sur lequel il était à genoux, et l'envoya à Mme de Hautefort pour s'asseoir... Elle reçut ce carreau avec un air si modeste, si respectueux et si grand tout ensemble qu'il n'y eut personne qui ne jugeât qu'elle le méritait. La reine lui ayant fait signe de le prendre, elle le mit auprès d'elle sans vouloir s'en servir[2]. »

On voit dans les mémoires de la duchesse de Montpensier, nièce de Louis XIV, que cette auguste princesse passa un quart de sa vie en angoisses mortelles au sujet des chaises à dos[3].

La duchesse de La Vallière délaissée par le roi écrivait en 1667 : « Je porte maintenant la qualité de duchesse de Vaujours. Je jouis de toutes les prérogatives attribuées à la duché, j'ay le tabouret chez la reine[4]... » Sauf les jours de gala, naturellement. Ainsi, lors de la fête donnée à l'occasion du mariage d'Henriette de Lorraine, duchesse d'Harcourt, « la reine entra d'abord, et les dames parées se mirent à genoux autour d'elle, sans distinction de tabourets[5]. »

La mort de Louis XIV n'apporta à tout ceci aucun changement, et la princesse Palatine écrivait naïvement

---

[1] Louis XIII.

[2] Vie de madame de Hautefort, publiée par V. Cousin, à la suite de *Madame de Hautefort et madame de Chevreuse*, p. 179.

[3] Voyez Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, art. Cérémonies.

[4] Dans J. Lair, *Louise de La Vallière*, p. 99 et 452.

[5] Mme de Sévigné, *Lettre* du 9 février 1671.

au mois de décembre 1717 : « Ma fille ne peut avoir une chaise à bras en ma présence ou celle de mon fils[1] et de sa femme; le duc de Lorraine ne peut pas non plus en avoir une où je suis; mais quant au reste, on vivra sans cérémonie[2]. »

Le duc de Luynes va maintenant nous apprendre où en était la question sous Louis XV : « Madame la Dauphine s'étant plaint que les pliants sur lesquels elle étoit assise lui faisoient mal aux reins, Madame, à qui elle a fait cette confidence, en a parlé, et a obtenu pour elle un pliant où il y a un dossier fort bas[3]. »

Je ne puis terminer un chapitre sur les visites inutiles sans parler de la conversation tout aussi inutile qui s'y tenait. Heureusement, Antoine de Courtin nous a donné, dans sa *Civilité*, un échantillon du prétentieux charabia qui florissait au milieu du règne de Louis XIV. Ce morceau, regardé sans doute comme un modèle accompli, fut pieusement recueilli dans toutes les éditions jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Je laisse donc la parole à Courtin, me contentant de modifier parfois la détestable ponctuation de son livre :

« Introduisons, si vous voulez, un jeune cavalier auprès d'une jeune personne à qui il doive du respect par sa qualité, qu'il connoisse, mais non dans une

---

[1] Le Régent.

[2] *Lettre* du 2 décembre 1717, t. Ier, p. 355.

[3] *Mémoires*, janvier 1746, t. VII, p. 203.

grande familiarité, et qu'il visite pour lui rendre un simple devoir, sans avoir aucune chose précise à lui dire. Il sait toutes les inclinations et toutes les belles qualités de cette personne. Supposons, en effet, que ce soit une vertueuse, qu'elle ait lu les bons livres et appris les bonnes choses, qu'elle emploie le temps, et qu'elle s'occupe alors à peindre en miniature dans son cabinet, où l'on introduit notre disciple. Faisons-leur faire une conversation.

— Hé quoi! Monsieur (c'est la demoiselle qui commence), attendre que l'on vous fasse entrer?

— L'on doit, Mademoiselle, ce respect au temple des Muses. J'ai peur de le profaner.

— Vous faites, Monsieur, bien de l'honneur à ce cabinet.

— Quoi, Mademoiselle, vous ne voulez pas que le séjour des Muses soit où règnent les beaux-arts?

— Mais j'ai entendu dire que les Muses étoient neuf, et je suis toute seule.

— Elles étoient neuf, je l'avoue, mais vous seule, Mademoiselle, les valez toutes neuf. L'une ne savoit pas ce que l'autre savoit, et vous en savez plus que toutes ensemble.

— Mais, Monsieur, c'est me combler de confusion.

— Et c'est en quoi, Mademoiselle, vous valez plus que ces neuf savantes, d'accompagner tant de mérite d'une si grande modestie.

— Il y a, Monsieur, des gens qui sont contrains

d'être modestes. Et vous me trouvez sur cet ouvrage, qui vous répondra pour moi que je ne mérite pas ces louanges-là.

— Quoi, Mademoiselle, c'est donc aujourd'huy votre jour de peindre : je vous détourne, je m'en vas.

— Non, non, Monsieur, ce seroit une fausse honte de ne pas vouloir peindre devant des connoisseurs, vous me direz mes défauts. Mais je quittois le pinceau comme vous êtes entré.

— De grâce, Mademoiselle, que je ne sois pas cause que vous quittiez l'ouvrage, je m'en irai plutôt.

— Non, Monsieur, à vous dire la vérité, il faut de la belle humeur à la peinture comme à la poésie. Je commençois de m'ennuyer. Il est presque impossible de rien faire au chaud qu'il fait.

— Il est vrai qu'il fait une grande chaleur, mais rien ne vous rebute, Mademoiselle, vous allez à la vertu par elle-même, sans qu'aucune incommodité vous en détourne.

— Hélas, je suis bienheureuse d'être ici bien à l'ombre et de m'amuser à des bagatelles, tandis que de pauvres gens souffrent à la campagne cette chaleur excessive dans le travail et la peine! J'y songeois même en achevant ce méchant navire. Car je crois que ces pauvres gens qui sont dans les vaisseaux ont bien à souffrir en pleine mer et dans un navire où l'odeur n'est pas, comme je crois, bien agréable ; voyez, Monsieur.

— Oserois-je?

— Très-volontiers, Monsieur, je ne fais point mystère de mes ouvrages, ils n'en valent pas la peine.

— Il n'est pas juste, Mademoiselle, que vous en soyez le juge. Vous vous êtes trop sévère. C'est une tempête ou un port de mer.

— Oui, Monsieur.

— Voilà qui est fort beau, ces vagues sont fort bien touchées et fort tendres. Mais quoi, Mademoiselle, avoir vous-même tant de douceur, et peindre si juste un élément si colère?

— Ha! Monsieur, vous savez que les peintres veulent être cajolés. Je ne veux pas me défendre puisque j'en suis du nombre; j'ai aussi ma petite vanité. Je veux pourtant vous dire les choses comme elles sont, et si je suis assez vaine pour avouer que ce n'est pas d'imagination que j'ai représenté la colère, je veux être de bonne foi pour vous dire que tout ce qu'il y a de plus beau dans mon ouvrage, je l'ai pris d'un excellent original que voilà.

— Je vous assure, Mademoiselle, que l'on ne connoît point quel est l'original.

— C'est pour me donner courage, Monsieur, mais ce n'est pas, comme je crois, une tempête.

— En effet, le ciel est trop serein, et le navire ne paroît pas assez agité. C'est apparemment le flux que le peintre a voulu représenter, car il fait beaucoup de flots et d'écume sur la grève.

— Bon Dieu! je suis donc bien éloignée de connoître ce grand mystère du flux et reflux, puisque, venant de le peindre, je ne le connois pas moi-même.

— Mademoiselle, il ne faut pas, comme je pense, vous étonner si nous ne le connoissons pas, je crois que les plus savans en font de même, ils le peignent sans le connoître, ils le peignent d'imagination.

— J'ai un peu lu des ouvrages d'un philosophe moderne, ce qu'il en dit est bien imaginé, aussi bien que le reste. Vous savez, sans doute, cette philosophie-là, Monsieur[1]?

— J'en ai lu quelque chose, Mademoiselle, mais j'admire que rien ne vous puisse échapper.

— Je l'aime parce qu'on la comprend.

— Il est vrai que les raisons qu'elle rend des choses y sont tout à fait sensibles et naturelles.

— Je l'aime aussi parce que ces Messieurs ne se piquent point de développer les secrets de la Toute-Puissance de Dieu, mais seulement d'en raisonner autant comme ils sont capables, en avouant en même temps que si quelqu'un a quelque chose de meilleur à dire, il leur fera grand plaisir. Mais je ne m'aperçois pas qu'il ne me sied pas bien de faire la savante devant vous, Monsieur.

— Moi, Mademoiselle, je serois bien savant si j'étois capable d'être votre disciple.

---

[1] C'est de Descartes sans doute qu'il est ici question.

— Ah mon Dieu ! il faudroit que les sciences fussent tombées en quenouille.

— Il y a apparence que cela soit, Mademoiselle, puisqu'à la Cour vous êtes toutes savantes à l'envie l'une de l'autre.

— Cela seroit joli si à présent notre sexe occupoit les charges de l'État.

— Pourquoi non ? Si le monde n'est comme la mer qu'un flux et reflux. Si, selon l'opinion des philosophes qui sont vos favoris, la terre tourne au lieu du ciel, pourquoi cette révolution ne se fera-t-elle point dans les personnes comme dans les choses ?

— Ce seroit, je vous avoue, une assez plaisante chose à voir ; mais voici un laquais qui vient m'appeler.

— Je suis votre très-humble serviteur, Mademoiselle, je vous demande pardon de mon importunité.

— Que cela ne vous chasse pas, Monsieur, on n'est jamais importuné des personnes faites comme vous.

— Vous avez trop de bonté, vous en comblez jusqu'au moindre de vos serviteurs, j'en suis confus, Mademoiselle, je m'enfuis.

— Adieu donc, Monsieur, je vous suis bien obligée de votre civilité, etc. »

Je préviens les personnes qui aiment ce genre de littérature qu'elles trouveront une série de CENT conversations toutes semblables à celle-ci dans l'ouvrage suivant : Bary, *L'esprit de Cour*, Paris, 1662, in-12.

III

La mode.

La mode et la civilité. — La robe aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. — Sens des mots *taille, robe* et *garnement*. — Le costume aux XIV^e^ et XV^e^ siècles. — Le paletot. — Les mahoitres et la braguette. — Les poches. — Charles VII et Louis XI. — La *variance en habits*. — Décadence de la robe. — Le costume sous François I^er^. — La chamarre. — Le bon ton sous Henri III. — Les arbitres de la mode. — Le *complet* et le bariolage. — Le touret de nez. — Marie de Médicis et les raffinés. — Le bon ton au XVI^e^ siècle. — Louis XIV. — Les *galants*, les *canons*, les *ronds de bottes*, la *petite oie*. — Les freluquets du XVII^e^ siècle. — La variance en habits au XVII^e^ siècle. — Le costume au XVIII^e^ siècle. — Les sans-culotte. — La chenille. — Les talons rouges.

Dans son ouvrage intitulé *L'honneste homme ou l'art de plaire à la Cour*, l'académicien Faret s'exprime ainsi : « Sur toute chose, il faut être curieux de la mode. Je n'entends celle de quelques étourdis qui, pour faire bien les déterminés, s'abisment tantost la moitié de la taille dans des grosses bottes, tantost se plongent depuis les aisselles jusques aux talons dans leur haut chausses, et tantost se noyent toute la forme du visage dans les bords de chapeaux aussi larges que des parasols d'Italie... Qu'un honneste homme se garde bien de tomber en un tel caprice, comme aussi de vou-

loir faire l'original à inventer de nouvelles façons[1]. » Antoine de Courtin se montre plus sévère : « La mode est une maîtresse absolue, sous laquelle il faut ployer la raison, en suivant pour nos habits ce qu'il lui plaît d'ordonner, sans raisonner davantage, si nous ne voulons sortir de la civilité[2]. »

Il est, en effet, bien certain que les prescriptions de la civilité et celles de la mode se rencontrent dans une foule de circonstances. Je ne puis cependant songer à faire ici l'histoire de cette dernière, et l'on me pardonnera de ne lui consacrer qu'un court chapitre.

Dès le VIIIe siècle, dit M. Quicherat[3], les tailleurs contemporains de Charlemagne étaient renommés pour la précision avec laquelle ils savaient conduire leurs ciseaux, et faire des habits qui s'adaptaient parfaitement à la forme du corps. Au XIVe siècle, le buste d'un homme bien mis ne devait pas laisser voir un seul pli; le plus souvent, on faisait, à force de ouate, un estomac bombé au doublet, au gipon ou au pourpoint.

Mais, du XIIe au XIVe siècle, la robe fut le principal vêtement des hommes et des femmes, au moins dans la classe aisée; ce fut même celui que portaient les gens de guerre quand ils quittaient leur armure. A cette époque, la ressemblance entre l'habillement des deux

---

[1] Édit. de 1681, p. 163.

[2] Édit. de 1728, p. 125.

[3] *Histoire du costume*, p. 107.

sexes est si grande qu'il n'est pas toujours facile de distinguer l'un de l'autre. La corporation des tailleurs de robes conserva, d'ailleurs, jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, le privilège d'habiller les hommes et les femmes.

L'étoffe était presque toujours fournie par le client. Aussi le tailleur qui manquait la coupe d'un vêtement devait-il indemniser celui-ci. En outre, comme par sa maladresse il avait compromis la réputation de la communauté, il était tenu de payer une amende de cinq sous.

La *coupe* alors s'appelait *taille*, d'où est venu le nom de tailleur. On rencontre aussi dans les statuts de ce métier une expression qui demande à être expliquée, celle de *garnement*. Très souvent, le mot *robe* ne désignait pas un vêtement spécial, mais un habillement complet, dont chaque pièce était appelée garnement. Ainsi, au XIV^e^ siècle, une *robe* un peu complète comprenait au moins quatre garnements : la cotte, le surcot, le mantel et le chaperon.

Vers le milieu de ce siècle, le costume se métamorphosa. Fait très ordinaire dans son histoire, la mode passa presque subitement d'un extrême à l'autre. Les longs et amples vêtements en faveur depuis le règne de Philippe-Auguste se virent tout à coup détrônés par les plus courts, les plus étriqués qui se puissent rêver.

Le XV^e^ siècle sur ce point n'innove guère. On porte le costume ou collant, ainsi qu'au siècle précédent, ou d'une ampleur et d'une longueur démesurées : telles la

houppelande et la robe. La plupart des anciens noms sont conservés, quelques noms nouveaux surgissent, celui de *paletot* entre autres, dans lequel M. Littré a bien tort de chercher l'origine du mot *paltoquet*, car ce genre de pourpoint était un vêtement riche et très bien porté[1]. Ce qui, à cette époque, dénotait encore l'homme de bonne compagnie, c'était le luxe des mahoitres et de la braguette. On nommait *mahoitres*, *maheutres*, etc., de gros bourrelets rembourrés placés en haut des larges manches à la mode[2].

L'autre innovation, celle de la *brayette* ou *braguette*, eut pour objet de bien faire ressortir ce que le vêtement a surtout pour objet de dissimuler[3]. Jean Nicot le définit ainsi : « Braguette signifie cette petite partie des braies qui couvre et musse le membre honteux à l'homme[4]. » A l'entre-deux du haut-de-chausses, à la hauteur des aines, était attachée une espèce de sac, d'autant plus en vue que les chausses étaient alors tout à fait collantes. Ce sac s'y relia d'abord par des pattes appelées *loquets*, auxquelles les élégants

---

[1] Voyez Ducange, *Glossarium*, aux mots *palata* et *palt-rok*. Et aussi Olivier de la Marche, *Mémoires*, édit. Michaud, p. 376, 523 et 543.

[2] Voyez Ducange, v° *maheria*.

[3] « Ce vain modèle et inutile d'un membre que nous ne pouvons seulement honnestement nommer, duquel toutesfois nous faisons monstre et parade en public. » Montaigne, *Essais*, liv. Ier, chap. XXII.

[4] *Thrésor de la langue françoise*, p. 88.

substituèrent deux aiguillettes placées à droite et à gauche, en haut de la braguette.

Au siècle suivant, cet appendice présenta un aspect plus inconvenant encore ; on lui donna l'apparence d'un arc-boutant et on le chargea d'ornements et de bijoux, afin d'y mieux attirer les regards[1]. Rabelais ne dédaigne pas de nous apprendre que Panurge exhibait une « belle et magnifique braguette[2]. » Il avait donc, aussi bien que son maître, droit à la qualification de *braguard*, titre d'honneur dont on gratifiait les damerets qui se distinguaient par l'ampleur et la magnificence de leur braguette. Cette mode insensée fut abandonnée vers la fin du XVI^e^ siècle[3], et l'on a eu tort de regarder comme en constituant une imitation la touffe de rubans que le XVII^e^ siècle plaça au même endroit. L'on aurait vraiment peine à croire, si sur ce point les documents n'abondaient, qu'au temps de sa splendeur, la braguette servit de poche. Les vraies poches n'apparaîtront qu'au siècle suivant, avec les chausses bouffantes. Au XV^e^ siècle, la braguette en tenait lieu. On y mettait son mouchoir, ses gants, sa bourse ; on y mettait jusqu'à des fruits, qu'il n'était pas malséant d'offrir aux dames, sortant tout chauds d'un tel lieu. Écoutez le docteur L. Guyon : « Les chausses-hautes

---

[1] Voyez Montaigne, *Essais*, liv. III, chap. v.

[2] *Gargantua*, liv. I^er^, chap. VIII, et liv. III, chap. VII.

[3] La braguette ne figure plus sur le beau portrait de Henri III que possède le musée du Louvre.

estoyent si jointes qu'il n'y avoit pas moyen d'y faire des pochettes. Mais en place, ils portoyent une ample et grosse brayette, qui avoit deux aisles aux deux costez, qu'ils attachoient avec des esguillettes, une de chascun costé. Et en ce grand espace qui estoit entre lesdites deux esguillettes, la chemise et la brayette, ils y mettoyent leurs mouchoirs, une pomme, une orange ou autres fruits, leurs bourses ; ou s'ils se faschoyent de porter des bourses, ils mettoyent leur argent dans une fente qu'ils faisoient à l'extérieur, environ la teste et pointe de ladite brayette : et n'estoit pas incivil, estant à table, de présenter les fruits conservez quelque temps en ceste brayette[1]. »

Charles VII n'avait aucun goût pour la parure, mais il tolérait volontiers à sa Cour le luxe des vêtements, surtout chez les femmes, qui conservèrent toujours sur lui un grand ascendant[2].

Louis XI était « très humble en paroles et en habitz[3]. » Il « se habilloit fort court et si mal que pis ne pouvoit, et portoit ung mauvais chapeau, différent des autres, et ung image de plomb dessus. Les Castillans s'en mocquoient et disoient que c'estoit par chicheté[4]. »

---

[1] *Diverses leçons*, édit. de 1610, p. 236.

[2] « Par lesquelles il desvoya plus que assez, » dit Georges Chastelain, *Chroniques*, t. II, p. 185.

[3] Commines, *Mémoires*, édit. Dupont, t. Ier, p. 83.

[4] *Ibid.*, t. Ier, p. 166.

Au début de son règne, le luxe banni de France s'était réfugié à la Cour de Bourgogne. Le poète Pierre Michault, secrétaire du comte de Charolais, devenu plus tard Charles le Téméraire, publia à Bruges, en 1466, une sorte de manuel du bon ton[1], dans lequel il donne ironiquement de précieux conseils aux jeunes gens qui veulent passer pour véritables braguards. Il leur recommande surtout la *variance en habits*. Chaque vêtement ne doit être porté qu'un jour; celui du lendemain doit différer de celui de la veille, être tout au moins d'une autre couleur :

D'ung aultre point je vous veulx advertir
Qui se nomme variance en habitz,
C'est à dire qu'il vous convient vestir
Diversement, et tous les jours guerpir[2]
Vos vestemens, puis bleu, puis blanc, puis bis[3].

En France, l'amour de la toilette prit sa revanche sous Charles VIII, souverain « petit de corps et peu entendu, » dit Commines. L'exemple donné à la Cour par le jeune roi ne fut pas perdu, et l'on vit la petite bourgeoisie faire assaut de dépense avec la noblesse[4].

---

[1] *Le doctrinal du temps présent*. Réimprimé à Genève en 1522 sous ce titre : *Le doctrinal de Cour*, etc. C'est cette dernière édition que j'ai consultée.

[2] Le sens le plus ordinaire du mot *guerpir* est *quitter, abandonner*.

[3] Folio CVIII, verso.

[4] Voyez Coquillart, *Œuvres*, édit. elzév., t. Ier, p. 93 et 174.

Au début du XVI^e^ siècle, la robe tente une dernière apparition dans le costume masculin. Dès le règne de François I^er^, elle ne servira plus guère que comme déshabillé à l'intérieur, et elle viendra ainsi jusqu'à nous sous le nom de robe de chambre. Le vêtement de dessus reste assez court, presque collant, et encore orné de la « joyeuse » braguette célébrée par Rabelais. Mais Louis XII est fort indifférent en matière de toilette; c'est dans l'entourage de son successeur présomptif, du jeune et remuant comte d'Angoulême, que s'annonce déjà une mode plus brillante.

Rabelais[1] nous a donné la description du costume disgracieux en usage sous François I^er^. Pour les hommes, les chausses montaient en général au-dessus du genou; bouffantes ou collantes, elles étaient « brodées, deschiquetées, » tailladées de mille manières. Le pourpoint l'était plus encore, représentait un fouillis de découpures, de pièces rapportées, de bariolages à éblouir les yeux. La saie, la casaque ou la chamarre recouvraient le pourpoint sans le cacher par devant. Ces trois vêtements étaient fort amples et avaient de très larges manches. La chamarre, formée de bandes d'étoffes[2] alternées et de diverses couleurs, devint plus tard le costume des laquais, parce qu'elle permettait de les habiller facilement aux couleurs de leur maître.

---

[1] *Gargantua*, liv. I^er^, chap. LVI.

[2] Ordinairement soie et velours.

C'est là l'origine du verbe *chamarrer*, qui passa dans la langue vers la fin du siècle suivant [1].

La Cour de Henri II ne fut pas moins brillante.

Charles IX et sa mère Catherine dédaignèrent le luxe pour eux-mêmes et l'encouragèrent autour d'eux. Cette époque est caractérisée surtout par le manteau court et les modifications apportées au haut-de-chausses.

Sous Henri III, le bon ton exigeait que les hommes fussent parés de perles, de colliers, de bagues, de boucles d'oreilles, parfumés de musc et d'ambre. Il leur fallait encore branler sans cesse, en marchant, la tête, le corps et les jambes [2],

> Dire cent et cent fois : « Il en faudroit mourir! »
> Sa barbe pinçoter, cageoller la science,
> Relever ses cheveux, dire : « En ma conscience! »
> Faire la belle main, mordre un bout de ses gants,
> Rire hors de propos, monstrer ses belles dents,
> Se carrer sur un pied, faire arser [3] son espée,
> Et s'adoucir les yeux ainsi qu'une poupée [4].

Ajoutez à tout cela le manteau posé sur une épaule et pendant de l'autre côté, une manche du pourpoint tout ouverte et l'autre boutonnée, et vous aurez la portraiture exacte d'un jeune seigneur de la fin du XVI[e] siècle. Encore faut-il se le représenter « à cheval,

---

[1] *Mémoires* de Gramont, édit. de 1776, t. I[er], p. 263.

[2] Voyez la *Description de l'isle des hermaphrodites*, p. 19.

[3] Faire briller.

[4] Régnier, *Satire* VIII.

l'épée à la main, courant dans la ville comme s'il poursuivait l'ennemi[1]. »

Brantôme fait l'éloge du duc de Nemours qui fut « un très beau prince, s'habillant des mieux, si que toute la Cour en son temps (au moins la jeunesse) prenoit tout son patron de se bien habiller sur luy. Et quand on portoit un habillement de sa façon, il n'y avoit non plus à redire que quand on se façonnoit en tous ses gestes et actions[2]. » Jacques de Nemours fut donc le type des jeunes élégants, ministres de la mode, que l'on a successivement appelés

Des braguards[3].	Des merveilleux.
— mignons[4].	— muscadins.
— raffinés[5].	— lions.
— petits maîtres[6].	— gants jaunes.
— muguets[7].	— mirliflores.
— godelureaux[8].	— dandys.
— du bel air[9].	— gandins.

---

[1] Dépêche de J. Lippomano, ambassadeur de Venise, dans les *Relations*, t. II, p. 555.

[2] *Grands capitaines*, t. IV, p. 164.

[3] Milieu du XVI^e^ siècle.

[4] Fin du XVI^e^ siècle.

[5] Fin du XVI^e^ siècle et commencement du XVII^e^.

[6] Entre 1630 et 1660, et surtout durant la Fronde.

[7] Fin du XVI^e^ siècle et tout le XVII^e^ siècle. — Voyez Duverdier, Tabourot, Malherbe, Molière, La Fontaine, etc. — Ce nom leur avait été donné parce qu'ils se parfumaient surtout d'essence de muguet.

[8] Fin du XVII^e^ siècle. — Voyez Scarron, Molière, etc.

[9] Fin du XVII^e^ siècle. — Voyez Sévigné surtout.

Des freluquets[1]. Des gommeux.
— roués[2]. Etc., etc., etc.
— incroyables.

Toutefois, avec cette différence que le raffiné du XVI^e siècle était un lettré et un vaillant soldat, tandis que ce rôle honteux fut joué après lui par de prétentieuses nullités.

Henri III avait proscrit la braguette, comme tout ce qui rappelait le sexe masculin. Par contre, il avait remis en vogue le mélange de couleurs tranchantes, alors marque distinctive des laquais : « Un gentilhomme, aussi bien qu'un simple valet, est habillé de huit ou dix couleurs. Mesme quant aux chausses, ce n'est plus la coustume que le haut et le bas soyent d'une mesme couleur[3]. » Bien entendu, les gens sérieux restaient fidèles aux vieilles coutumes : les Français, écrivait Montaigne, sont « accoustumez à se biguarrer ; non pas moy, car je ne m'habille guière que de noir ou de blanc, à l'imitation de mon père[4]. » Les courtisans avaient imaginé mieux encore. Se rendant au moins une fois pleine justice, ils avaient arboré le *complet* vert, couleur jusque-là réservée aux fous de Cour.

Pourtant, le bariolage était mieux porté et dura plus longtemps.

---

[1] Milieu du XVIII^e siècle. — Voyez Baron, Destouches, Marivaux, etc.

[2] Sous Louis XV.
H. Estienne, *Dialogues*, t. I^er, p. 231.

[4] *Essais*, liv. I^er, chap. XXXV.

Un accessoire du vêtement, le touret de nez ou cache-nez, qui était déjà en usage sous Charles V[1], prit une grande importance à ce moment, où il s'associa au masque. Comme le cache-nez s'employait surtout en hiver et avait surtout pour objet de préserver le nez du froid, certains plaisants le qualifièrent impoliment de *coffin*[2] *à roupies*[3].

Henri IV se remaria en 1599. La nouvelle reine portait ce nom de Médicis, déjà si funeste à la France. Vingt-sept ans, grande et grosse, triste, jalouse, acariâtre, revêche, têtue, bigote, elle ne dissimula pas longtemps sa répugnance pour un mari en qui elle devinait un hérétique relaps. Elle était arrivée d'Italie, traînant à sa suite un cortège de freluquets italiens dont le tout souci fut de piaffer autour d'elle. Depuis les expéditions de Charles VIII et de Louis XII, surtout depuis l'avènement de Catherine, c'est-à-dire depuis plus d'un siècle, la France était ainsi exploitée par une bande de Cisalpins, bavards, bruyants, vantards, avides, qui ne purent la ruiner, mais qui infligèrent à sa langue des flétrissures dont les traces subsistent encore. C'est contre eux que Henri Estienne écrivait, en 1578, ses *Dialogues du nouveau langage françois italianizé et autrement desguizé, principalement par les courtisans de ce*

---

[1] Voyez P. Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, t. V, p. 162.

[2] Corbeille, coffret, panier, en vieux français.

[3] H. Estienne, *Dialogues*, t. I[er], p. 183.

temps. Au son clair de la diphtongue *oi*, ceux-ci substituaient celui de l'*é* fermé ou de l'*è* ouvert : *moi, toi, foi, roi, loi, étroit, droit*, etc., étaient prononcés par les uns *mé, té, fé, ré, lé, étré, dré*, par d'autres *moè, toè, foè, roè, loè, étret, dret*, etc., formes que nos paysans ont conservées. Au lieu de dire *françois, harnois, j'irois, j'étois, je venois*, les courtisans prononçaient, en insistant sur l's final, *français, harnais, j'irais, j'étais, je venais*, formes qui ont fini par prévaloir. Les raffinés s'étaient mis à bléser : dans leur bouche, *affection* se changeait en *afétion*, *Alexandre* en *Alesandre*. Et puis, il était du meilleur goût de joindre la première personne du singulier à celle du pluriel, de dire *j'avons, j'étions, j'aimions, j'alions, je venions*[1]. François Ier, imitant le style qui commençait à dominer autour de lui, écrivait au connétable de Montmorency : « J'avons espérance qu'y fera demain beau temps, veu ce que disent les estoilles que j'avons eu très bon loysir de veoir. Je n'oblie de vous dire que nous avons failly le cerf, et Perot[2] s'en est fouy, qui ne s'est ousé trouver devant moy[3]. » Dans le baragouin des courtisans, *je fais, je*

---

1 Pensez à vous, ô courtisans,
Qui lourdement barbarisans
Tousiours j'allion, je venion dites.

(*Remonstrance aux courtisans amateurs du françois italianizé et autrement desguisé*. En tête des *Dialogues* de Henri Estienne.)

2 Un chien sans doute.

3 *Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier*, publiées par F. Génin, p. 467.

vais devenaient *je foas*, *je voas; trois mois, troas moas; avez-vous, à vous;* l'*o* prenait le son de *ou*, *er* celui de *ar; chose*, *costé*, *lionne*, *Rome*, *serment*, *guerre*, *Pierre* s'énonçaient *chouse*, *cousté*, *lioune*, *Roume*, *sarment*, *guarre*, *Piarre* [1].

Pour avoir le portrait complet de ces aigrefins, il faut encore se les représenter marchant sur la pointe des pieds, branlant la tête en parlant, mâchant de l'anis confit et rongeant sans cesse un cure-dent. Si Henri II ou ses fils revenaient au monde (ce dont le diable nous garde), il est probable qu'ils auraient quelque peine à nous comprendre et nous prieraient de ne pas parler trop vite; encore entendraient-ils mieux le langage d'un paysan que celui d'un Parisien.

Richelieu ne put avoir aucune influence sur le costume, l'Église lui ayant fourni le sien. C'est cependant sous cette double domination que fut adopté un fort louable habillement, simple sans vulgarité, élégant sans clinquant, ne dessinant pas trop les formes du corps et se prêtant bien à tous ses mouvements. Le chapeau, avec larges bords, est joli et fait pardonner l'ampleur du rabat qui couvre une partie des épaules. Le pourpoint boutonné du haut s'entr'ouvre ensuite de

---

1 N'estes-vous pas de bien grands fous
De dire *chouse* au lieu de *chose?*
De dire *j'ouse* au lieu de *j'ose?*
Et pour *trois mois* dire *troas moas?*
Pour je *fay, vay, je foas, je voas?*

(*Remonstrance*, etc.)

manière à laisser apercevoir le linge. Le haut-de-chausses, image raccourcie de notre pantalon actuel, descend jusqu'au milieu du mollet, où il rencontre le large revers des bottes. Par-dessus tout cela flotte, retenu sur l'épaule gauche, un petit manteau, alourdi par un vaste collet et qui ne dépasse guère la taille ; c'est celui que les mauvaises langues du temps ont nommé *manteau à la clistérique*[1].

Fait étrange, ce costume gracieux et commode subsista longtemps, à peine modifié par le caprice de quelques originaux. Les raffinés s'en montrent satisfaits et y restent fidèles. Ils ne renoncent pas non plus à leur habitude de maltraiter la langue française. On ne dit plus : *il a de l'esprit*, mais *il a esprit; je l'ai traité en faquin*, mais *je l'ai traité de faquin*. Il est toujours du bon ton de prononcer, en insistant sur toutes les lettres : *paraît*, *disait*, *chouse*, *contantemans*, *genteil-homme*, etc., etc.[2] Qui nous délivrera de ces italianismes ? Un Italien. La Fronde va naître. La presse politique déchire ses langes, et en une année neuf cents pamphlets dirigés contre Mazarin se répandent dans la capitale[3]. Comme ils ne sont pas rédigés par des gens de Cour, l'on y raille sans pitié l'accent du

---

[1] *Le Diogène françois*, dans Éd. Fournier, *Variétés historiques*, t. Ier, p. 12.

[2] Voyez *Le satyrique de la Cour* (1624), dans Éd. Fournier, *Variétés*, t. III, p. 262. — *Les lois de la galanterie* (1644), p. 24 et suiv.

[3] Gabriel Naudé, *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre*

premier ministre. Il n'en triomphe pas moins de la Fronde, et derrière le trône se dresse de nouveau une robe rouge. Franchissons une dizaine d'années, et arrivons au jour où Louis XIV, affranchi de toute tutelle, est réellement roi.

C'est le moment où apparaissent le justaucorps long et très ample, le pourpoint raccourci, la rhingrave et l'orgie de rubans qui a enrichi notre dictionnaire d'expressions nouvelles : les galants, les canons, les ronds de bottes, la petite oie, etc., etc. Les galants étaient des coques de rubans que l'on posa d'abord un peu partout, et qui finirent par trouver place sur les épaules et sur le ventre où ils représentaient un petit tablier finissant en pointe. Les canons garnissaient le genou, et avaient pour mission de réunir le haut-de-chausses au bas-de-chausses. On appelait petite oie les cordons, les aiguillettes, l'ensemble des fanfreluches qui constituaient les accessoires du vêtement proprement dit. En ce sens, l'expression date du XVII[e] siècle. Molière fait dire par Mascarille aux *Précieuses*[1] : « Que vous semble de ma petite oie, la trouvez-vous congruante à l'habit? » Jusque-là, elle désignait « le cou, les bouts d'ailes, les pieds, le gésier et autres issues d'une oye[2] », en somme ce que nous nom-

le cardinal Mazarin, p. 105. — Le nombre des pamphlets dirigés contre Mazarin durant la Fronde est évalué à six mille environ.

[1] Scène X.

[2] *Dictionnaire de l'Académie française*, éd. de 1694, t. II, p. 166.

mons aujourd'hui l'*abatis*. La bête reste reconnaissable après qu'on lui a ôté tout cela, et il en était de même de l'élégant que l'on avait dépouillé de la petite oie.

Parmi les arbitres de la mode en ce siècle, l'ordre chronologique attribue la première place au financier Montauron. Tout riche qu'il était, il finit par se ruiner à ce sot métier, et il avait perdu toute influence quand Louis XIV devint roi.

Gaston de Nogaret de Foix, duc de Candale et neveu de l'odieux d'Épernon, tint pendant un moment le sceptre de l'élégance, et mourut à trente et un ans. Saint-Évremond, dont il était l'ami, l'a dépeint comme le plus galant chevalier de son temps[1].

Fouquet fut moins un muguet que ce que l'on appelait déjà un homme à bonnes fortunes, encore est-ce surtout son argent qui les lui procurait. Mais Lauzun, cadet de Gascogne et « le plus insolent petit homme qu'on eût vu depuis un siècle[2], » faillit épouser une princesse du sang royal, qu'avaient séduite son élégance et son aplomb.

Le marquis de Vardes joignait à l'amour de la toilette toutes les qualités d'un courtisan accompli.

Villeroi, élevé avec Louis XIV, resta pendant longtemps le modèle de la Cour. Sa grâce, l'élégance de ses manières, ses succès auprès des dames l'avaient

---

[1] Voyez *Œuvres*, édit. de 1753, t. II, p. 109, et t. III, p. 176.

[2] La Fare, *Mémoires*, édit. Michaud, p. 269.

fait surnommer *le charmant*. « C'étoit, dit Saint-Simon, un galant de profession, un homme fait exprès pour présider à un bal, fort propre encore à donner les modes et à rien au delà[1]. » Louis XIV eut la faiblesse de créer ce favori maréchal de France. Placé à la tête d'une armée, il s'y fit surtout remarquer par son incapacité, sa vanité et sa présomption.

Henri de Daillon, duc du Lude, eut un moment la passion des femmes et de la toilette. Il devint grand maître de l'artillerie, puis lieutenant général.

Mais Langlée ne suivit d'autre carrière que celle de la galanterie. Freluquet de petite naissance et enrichi par le jeu, il a été immortalisé par Mme de Sévigné, honneur qu'il ne méritait guère. Et qu'avait-il fait pour l'obtenir? il avait donné à Mme de Montespan « une robe d'or sur or, et pardessus en or frisé, rebroché d'un or mêlé avec un certain or, qui fait la plus divine étoffe qui ait jamais été imaginée[2]. » On a supposé, il est vrai, que Langlée agissait par ordre de Louis XIV. Le grand roi ne voulant plus paraître préoccupé de pareilles futilités, et pourtant s'y intéressant encore, se serait servi de Langlée pour imposer à la Cour les modes qui lui plaisaient.

Et elles variaient sans cesse. « Les tailleurs, écrivait Marana, ont plus de peine à inventer qu'à coudre, et

---

[1] *Mémoires*, t. XI, p. 219.

[2] *Lettre* du 5 novembre 1676, t. V, p. 134.

quand un habit dure plus que la vie d'une fleur, il paroît décrépit[1]. » Écoutons maintenant Labruyère : « Une mode a à peine détruit une autre mode, qu'elle est abolie par une plus nouvelle, qui cède elle-même à celle qui la suit, et qui ne sera pas la dernière... » Il dit encore : « Le courtisan autrefois avoit ses cheveux, étoit en chausses et en pourpoint, portoit de larges canons, et il étoit libertin. Cela ne sied plus : il porte une perruque, l'habit serré, le bas uni, et il est dévot : tout se règle par la mode[2]. »

Le XVIIIe siècle inaugure le costume le plus élégant qu'ait jamais porté un gentilhomme. Un peu trop de fanfreluches peut-être, mais des pièces qui s'harmonisent bien, et qui satisfont le goût sans cesser de remplir les conditions imposées à tout habillement. Trois pièces principales le composent : le justaucorps, la veste ou gilet et la culotte. Comme pardessus pour l'hiver, il faut mentionner l'avènement d'une affreuse importation anglaise, la redingote. Ce ne fut guère, au début, qu'un vêtement de cheval ou de voyage.

La culotte, bien proportionnée, se resserra peu à peu, finit par devenir collante. Vers 1788, Sébastien Mercier tournait en dérision les « culottes impudiques, sans poches, qui ne peuvent recéler ni un écu ni une montre[3]. » Ceci n'est pas tout à fait exact. A la

[1] *Lettre d'un Sicilien* (vers 1697), édit. Val. Dufour, p. 25.
[2] *De la mode* (vers 1688), édit. Servois, p. 25.
[3] *Tableau de Paris*, t. X, p. 264.

culotte fendue par devant dans toute sa longueur avaient succédé les culottes *à la bavaroise* ou *à pont*; deux goussets pratiqués à la ceinture recevaient, entre autres objets, deux montres accompagnées de breloques qui pendaient à droite et à gauche, cachant les fentes du *pont*.

Le pantalon ne tarde pas à apparaître, mais il est admis seulement dans le déshabillé; encore ceux qui l'ont adopté se voient-ils qualifiés de *sans-culotte*, mot qui fit fortune. Le pantalon accompagne aussi la *chenille*. On nommait ainsi une tenue négligée, adoptée pour l'intérieur, et qui datait du règne de Louis XV. Le nom et la chose paraissent avoir eu d'abord peu de succès, et ils ne devinrent réellement en vogue que sous Louis XVI. Les grands seigneurs s'amusèrent alors à courir la ville *en chenille*, costume qui constituait pour eux une sorte d'incognito.

Avant de terminer, je donnerai un souvenir à une mode, qui datait du règne de Louis XIV et qui se maintint jusque vers les dernières années de la monarchie. Elle obligeait les grands seigneurs à faire peindre en rouge incarnat les talons de leurs chaussures. C'était là une caractéristique du costume de Cour. Aucun règlement n'interdisait d'arborer cette marque de distinction, et pourtant jamais l'idée n'en vint à un gentilhomme non présenté, c'est-à-dire non admis à la Cour[1].

[1] Comtesse de Genlis, *Étiquettes de la Cour*, t. II, p. 341.

IV

Le chapeau. — Les salutations.

La poignée de mains. — On embrasse les femmes. — Se découvrir pour saluer. — Le casque, le chaperon, le chapeau. — La coiffure à table. — Embrassades et salutations au XVIIe siècle. — Baiser la cuisse. — Les saluts de Louis XIV. — Saluts de présentation à la Cour. — Salutations des chevaliers du Saint-Esprit, des magistrats. — La manœuvre du chapeau en 1782. — Le chapeau de bras. — Le Saint-Sacrement. — Le chapeau au théâtre.

Jadis, quand deux amis se rencontraient, ils se bornaient, comme aujourd'hui, à se serrer la main.

> ..... Ç'a, ceste paulme!
> Comment va?

dit Patelin[1].

Très souvent, on se découvrait en même temps, et la main gauche tenait le bonnet tandis que l'on offrait la droite[2].

Tout ceci entre hommes, car pour saluer une femme,

---

[1] Édit. de 1723, p. 8.

[2] Voyez Montfaucon, *Monumens de la monarchie françoise*, t. III, p. 40.

on l'embrassait. On l'embrassait sur la joue entre bourgeois, sur la bouche entre personnes nobles. C'était là non seulement un privilège de caste, mais un hommage que l'on devait, même à une inconnue, dès qu'on la savait noble. Écoutez Montaigne : « C'est une desplaisante coustume, et injurieuse aux dames, d'avoir à prester leurs lèvres à quiconque a trois valets à sa suite, pour mal plaisant qu'il soit. Et nous mesme n'y gaignons guère, car comme tout le monde est party[1] : pour trois belles, il nous en faut baiser cinquante laides[2]. »

Menot, le facétieux prédicateur, s'associe aux doléances de Montaigne : « Si mademoiselle est en l'église, et arrive quelque gentillastre, il faut (pour entretenir les coustumes de noblesse), encore qu'on est en la plus grande dévotion, qu'elle se lève parmi tout le peuple et qu'elle le baise bec à bec. A tous les diables telle façon de faire[3] ! »

Il y eut même un moment, paraît-il, où une mode, née en Italie et acceptée en France, vint encore compliquer cette répugnante coutume. Je ne puis ici que renvoyer à la 78e *Nouvelle* de Bonaventure Desperriers, celle qui a pour titre : *D'un gentilhomme qui mit sa langue en la bouche d'une damoiselle en la baisant.* « Laquelle façon, dit l'auteur, estoit pour lors bien nouvelle

---

[1] Partagé.

[2] *Essais*, liv. III, chap. v.

[3] Dans Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, édit. de 1735, t. Ier, p. 81.

en France et est encores de présent, mais non pas tant qu'alors[1]. »

Même avant l'adoption de ce raffinement, les protestations ne manquaient pas. Sauval raconte qu'une dame noble de Blois, « faisant hommage d'un fief, refusa de baiser son seigneur à la bouche, comme c'étoit la coutume entre le suzerain et le vassal. Il en résulta un procès que le suzerain perdit, et il fut décidé que l'hommage étoit valable[2]. »

C'est assez tard que l'usage de se découvrir dans le monde et pour saluer devint général en France. Pour les gentilshommes, dont la tête était emprisonnée dans un casque solidement lié à l'armure par des courroies, il n'y fallait point songer. La coiffure civile ne s'y prêtait guère plus. Le chaperon, fouillis d'étoffes qui resta en honneur jusqu'au XVI^e^ siècle, était difficile à ôter, plus encore à remettre. On saluait alors en repoussant de la main le chaperon, de manière à découvrir un peu le front[3]. Monstrelet raconte qu'Isabeau de Bavière, exilée à Tours, « avoit en grant haine maistre Laurens du Puis (un de ses gardiens), car il parloit à elle irreverremment, sans mectre main à son chaperon[4]. » Jadis,

---

[1] Édit. elzévir., t. II, p. 267.

[2] *Antiquitez de Paris*, t. II, p. 465.

[3] Voyez Bonav. d'Argonne, *Mélanges de littérature*, t. III, p. 443. — *Dictionnaire de Trévoux*, t. II, p. 444.

[4] *Chronique*, liv. I^er^, année 1417, édit. Douët-d'Arcq, t. III, p. 228.

écrit Saint-Simon[1], on restait en toute circonstance la tête couverte, « et quand autour du roi quelqu'un avaloit[2] son chaperon, les plus près du roi lui faisoient place, parce que c'étoit une marque qu'il vouloit parler au roi. »

La décadence des chaperons, l'avènement des bonnets, des toques et des chapeaux modifièrent cet usage, qui semble avoir souvent varié. « Nous ne faisons que nous morfondre, ostans à tous momens le bonnet, » écrit Louis Guyon vers 1625[3]. Il est certain que, sous Henri IV, on était tenu de se découvrir non seulement en présence du roi, mais même en présence du Dauphin. En voici deux preuves irréfutables. Le 6 avril 1606, le petit Louis XIII avait à peine six ans : « Il se fait mettre à la fenêtre, dit Héroard[4]; il passa un nommé Dumesnil sans le saluer, suivi de son laquais qui fit de même. Il demande : qui est cettui-là qui passe sans ôter son chapeau ? Bompar, allez arrêter ce laquais ! Il y va, l'arrête. L'on disoit derrière M. le Dauphin : Voilà un homme mal avisé et son laquais aussi. Il crie : laissez, laissez-le aller, Bompar, il est aussi sot que son maître. » Au mois d'octobre de la même année, on mène le petit roi à la messe : « M. Birat le portoit ayant la tête nue, et M. de Belmont marchoit auprès, la tête couverte; il

[1] Édit. de 1881, t. II, p. 275.

[2] Repoussait.

[3] *Diverses leçons*, édit. de 1625, t. II, p. 735.

[4] *Journal sur l'enfance de Louis XIII*, t. Ier, p. 181.

dit à M. Birat : Mettez votre chapeau. — Monsieur, je suis bien. — Non, non, mettez votre chapeau, vous êtes vieil. Otez votre chapeau, Belmont[1]. »

Louis XIV encore enfant, restant tête nue devant le prince de Condé, le valet de chambre Laporte lui fit signe de se couvrir, et Condé dit aussitôt : « Sire, Laporte a raison, il faut que Votre Majesté se couvre, c'est assez nous faire d'honneur quand elle nous salue[2]. »

D'un autre côté, on voit par les gravures d'Abraham Bosse, de Sébastien Leclerc, etc., que, sous Louis XIV, on restait la tête couverte dans les appartements, devant les femmes, au Conseil du roi et au bal en dansant. Mais on n'adressait jamais la parole au souverain sans se découvrir, la calotte même des ecclésiastiques n'était pas tolérée en cette circonstance[3].

Bussy, ami des Précieuses, voulant peindre le désordre d'esprit où l'amour jette Marsillac en présence de Mme d'Olonne, s'exprime ainsi : « La première chose qu'il fit après s'être assis, ce fut de se couvrir, tant il étoit hors de lui; un instant après, s'étant aperçu de sa sottise, il ôta son chapeau et ses gants, puis en remit un, et tout cela sans dire un mot[4]. » Écoutons maintenant Antoine de Courtin, qui écrivait vers 1675 : « Il

---

[1] *Journal sur l'enfance de Louis XIII*, t. Ier, p. 221.

[2] Laporte, *Mémoires*, édit. de 1756, p. 272.

[3] Voyez Th. Raynaud. *De pileo*, dans le *Thesaurus* de Grævius, t. VI, p. 1230.

[4] *Histoire amoureuse des Gaules*, édit. elzév., t. Ier, p. 47.

est de la civilité d'avoir la teste nuë dans les salles et dans les antichambres; et avec cela il faut remarquer que celui qui entre est toujours obligé de saluer le premier ceux qui sont dans la chambre. Il y a en même qui, ayant appris le raffinement de la civilité dans quelque païs étranger, n'osent en compagnie ni se couvrir ni s'asseoir le dos tourné au portrait de quelque personne de qualité éminente. C'est s'exposer à un affront que d'avoir son chapeau sur la teste dans la chambre où l'on a mis le couvert du Roy ou de la Reine, et même il faut se découvrir lorsque les officiers portent la nef et le couvert, et passent devant vous. Dans la chambre où est le lit, on demeure aussi découvert; et même chez la Reyne, les dames en entrant saluent le lit et personne n'en doit approcher quand il n'y a point de balustre. »

Au Palais, les avocats se découvraient pour prendre leurs conclusions. A l'église, on restait couvert pendant le sermon, pendant les vêpres, pendant la messe, et l'on n'enlevait sa coiffure qu'au moment de l'élévation. Une très curieuse gravure d'Antoine Lepautre représente un prédicateur en chaire : tous les auditeurs ont le chapeau sur la tête, ceux-là même qui ont trouvé place sur les marches de la chaire [1].

On a vu que les courtisans entrant dans la chambre du roi saluaient son lit, et aussi sa nef [2], si le couvert

[1] Reproduite dans le *Magasin pittoresque*, année 1862, t. XXX, p. 81.

[2] La nef était une grande pièce d'orfèvrerie, qui avait en gé-

était mis. Mais c'eût été une inconvenance de paraître tête nue à un repas : « Quand on est à table, dit un manuel de civilité imprimé en 1618, c'est assez de faire quelque signe de révérence avec la teste, car il n'est pas bienséant de se descouvrir à table[1]. »

Cette règle datait de loin et persista longtemps. Elle prouve le peu de confiance qu'inspirait, avec raison, la propreté des convives. Les plus anciennes *Civilités* recommandent de se peigner avant le repas, de rester couvert en mangeant et de ne jamais porter la main à sa tête. Antoine de Courtin écrivait encore en 1675 : « Il ne faut pas violer la maxime de la table, qui est de ne se point découvrir, l'usage l'ayant tellement établie que l'on passeroit pour un nouveau venu dans le monde de n'en point user ainsi[2]. » En effet, sous Louis XIV, tout le monde à la Cour restait couvert durant les repas. Agir autrement « eût été un manque de respect d'où on vous auroit averti sur-le-champ. Monseigneur même avoit son chapeau sur la tête, le Roi seul étoit découvert. On se découvroit quand le Roi vous parloit ou pour parler à lui; et on se contentoit

---

néral la forme d'un navire, avec ses mâts et ses agrès, et dans laquelle on renfermait tous les objets dont le souverain allait se servir à table : couvert, sel, cure-dent, serviettes, etc. La nef, en se simplifiant, devint *cadenas*. Sous Louis XIV, ce n'est plus qu'une grande et haute coupe ovale fermée par un couvercle. Napoléon en conserva l'usage.

[1] *Les bienséances de la conversation entre hommes*, p. 10.

[2] Page 126.

de mettre la main au chapeau pour ceux qui venoient faire leur cour, le repas commencé, et qui étoient de qualité à avoir pu se mettre à table. On se découvroit aussi pour parler à Monseigneur ou à Monsieur, ou quand ils vous parloient. S'il y avoit des princes du sang, on mettoit seulement la main au chapeau pour leur parler ou s'ils vous parloient[1]. »

Un peu plus tard, on put, sans manquer aux lois de la politesse, garder ou ôter sa coiffure : « C'étoit autrefois un manque de respect et une incivilité grossière d'être à table sans chapeau, surtout devant des femmes d'un certain rang et d'un certain caractère, pour qui on étoit obligé d'avoir des ménagemens et des égards; il est libre maintenant de prendre son chapeau à table ou de le quitter, sans que personne s'en formalise[2]. » Enfin le duc de Luynes écrivait en 1738 : « On sait qu'il y a longtemps qu'il est en usage, lorsqu'on a l'honneur de manger avec le Roi, d'ôter son chapeau. Ce n'étoit pas autrefois le respect, et madame la maréchale de Villars m'a dit que, dans le temps qu'elle suivoit M. le maréchal dans ses campagnes, les officiers qui mangeoient avec elle et M. le maréchal gardoient leur chapeau sur la tête. J'ai vu aussi cet usage, et il n'y a pas grand nombre d'années qu'il est supprimé. Cependant, il faut qu'il ait varié, car M. de Polastron m'a dit qu'à

[1] Saint-Simon, *Mémoires,* t. XII, p. 171.

[2] Abbé de Bellegarde, *Modèles de conversations pour les personnes polies* (1723), p. 484.

une des campagnes de M. le duc de Bourgogne, à la table de M. le duc de Bourgogne, on mangeoit sans chapeau, et quand quelqu'un ignorant cet usage gardoit son chapeau, on l'en avertissoit. M. le maréchal de Boufflers, dans la même campagne, disoit à ceux qui dînoient chez lui d'ôter leur chapeau, parce qu'il faisoit chaud, ce qui prouveroit que la règle étoit de l'avoir[1]. » La vérité est que l'influence de l'hôtel de Rambouillet commençait à se faire sentir, même dans les camps. Néanmoins, jusqu'à la Révolution, la politesse exigeait que l'on restât couvert à table; je lis, en effet, dans un traité de la civilité imprimé en 1782 : « Il est contre la bienséance de se découvrir lorsqu'on est à table, à moins qu'il n'y survienne quelque personne qui mérite beaucoup d'honneur. S'il y a à table quelque personne de haute qualité qui soit sans chapeau pour sa commodité, il ne la faut pas imiter, cela seroit trop familier, mais on doit toujours demeurer couvert[2]. »

Au XVII[e] siècle, il était encore d'usage de saluer une dame en l'embrassant. Fitelieu, vers 1642, blâme cette mode, fort dangereuse, dit-il, pour « la pudicité des filles[3]; » et Courtin recommande de n'embrasser une « dame de haute qualité que si elle-même tend la joue,

---

[1] *Mémoires*, 28 août 1738, t. II, p. 201.

[2] J.-B. de la Salle, *Les règles de la bienséance*, etc., p. 54.

[3] *La contre-mode*, p. 104.

et alors même il faut seulement faire semblant de la baiser, et approcher le visage de ses coëffes [1]. »

Les gravures du temps nous montrent avec quel respect les hommes se saluaient alors : le corps était courbé en deux et la plume du chapeau balayait la terre. S'il s'agissait d'un supérieur, la main elle-même devait toucher le sol. « Mais surtout, ajoute avec prudence un maître en civilité, il faut faire ce salut sans précipitation ni embarras, ne se relevant que doucement, de peur que la personne que l'on saluë venant aussi à s'incliner, on ne luy donne quelque coup de teste. » Tout salut devait être rendu, même aux personnes de la plus petite condition : manquer à cette règle vous reléguait dans la classe des gens « très-incivils et très-mal élevés [2]. »

Entre hommes, le salut le plus humble consistait à s'incliner devant son supérieur, et à lui baiser la cuisse, qu'on entourait de ses bras. Henri IV adorait le melon; son maître d'hôtel Parfait lui en apporta un jour pendant qu'il était à table, « et commença à crier par deux fois : Sire, embrassez-moi la cuisse, car j'en ai de fort bons [3]. » Louis de Brienne raconte que lors des amours de Louis XIV avec M^lle^ de La Vallière, ayant avoué au roi qu'il avait du goût pour elle,

---

[1] *Traité de la civilité* (1675), p. 104.

[2] Antoine de Courtin, p. 14 et 104.

[3] *Mémoires de Sully*, édit. de l'abbé de l'Écluse, t. II, p. 603.

celui-ci le pria de cesser de la voir : « Ah, mon cher maître ! dis-je en lui accolant la cuisse, je ne lui parlerai de ma vie[1]. »

Louis XIV était doué d'une distinction naturelle qui lui assure une place à part dans un livre consacré à la civilité. Saint-Simon célèbre l'art avec lequel il savait, suivant les circonstances, varier à l'infini les saluts et les proportionner à la qualité des personnes. « Jamais, écrit-il, homme si naturellement poli, ni d'une politesse si fort mesurée, si fort par degrés, ni qui distinguât mieux l'âge, le mérite, le rang, et dans ses réponses quand elles passoient le *je verrai*, et dans ses manières. Ces étages divers se marquoient exactement dans sa manière de saluer et de recevoir les révérences, lorsqu'on partoit ou qu'on arrivoit. Il étoit admirable à recevoir différemment les saluts à la tête des lignes de l'armée ou aux revues. Mais surtout pour les femmes, rien n'étoit pareil. Jamais il n'a passé devant la moindre coiffe sans soulever son chapeau, je dis aux femmes de chambre, et qu'il connoissoit pour telles, comme cela arrivoit souvent à Marly. Aux dames, il ôtoit son chapeau tout à fait, mais de plus ou moins loin ; aux gens titrés, à demi, et le tenoit en l'air ou à son oreille quelques instants plus ou moins marqués. Aux seigneurs, mais qui l'étoient, il se contentoit de mettre la main au chapeau. Il l'ôtoit comme aux dames

[1] Loménie de Brienne, *Mémoires*, t. II, p. 168.

pour les princes du sang. S'il abordoit des dames, il ne se couvroit qu'après les avoir quittées. Tout cela n'étoit que dehors, car dans la maison il n'étoit jamais couvert. Ses révérences, plus ou moins marquées, mais toujours légères, avoient une grâce et une majesté incomparables, jusqu'à sa manière de se soulever à demi à son souper pour chaque dame assise [1] qui arrivoit, non pour aucune autre, ni pour les princes du sang. Mais sur les fins cela le fatiguoit, quoiqu'il ne l'ait jamais cessé, et les dames assises évitoient d'entrer à son souper quand il étoit commencé [2]. »

La reine ne saluait que Monsieur, frère du roi, et sa femme : « Lorsque Marie-Thérèse arriva en France, et qu'on lui proposa de saluer Monsieur, frère du roi, elle pleura à cette proposition, et dit qu'en Espagne elle n'avoit coutume de saluer que le roi son père et la reine sa mère [3]. » En présence du roi ou des princes du sang, on ne devait saluer personne, pas même le Dauphin [4], et il était interdit de s'embrasser ou de se tutoyer [5].

La *présentation* d'une femme à la Cour était l'objet d'une foule de révérences solennelles, pour lesquelles

---

[1] Ayant droit de tabouret à la Cour.

[2] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XII, p. 75.

[3] Duc de Luynes, *Mémoires*, 18 octobre 1736, t. Ier, p. 112.

[4] Voyez une lettre de Mme de Sévigné du 26 mai 1683, t. VII, p. 238.

[5] Mme de Genlis, *Étiquettes de la Cour*, t. Ier, p. 187.

on se préparait longtemps à l'avance par des leçons [1]. Je reviendrai sur ce sujet dans le chapitre consacré à l'étiquette.

Il faut noter que les magistrats en robe, aussi bien que les chevaliers du Saint-Esprit revêtus de leurs longs manteaux, saluaient à la manière des femmes, en faisant à reculons une profonde révérence. Jusqu'à l'âge de treize ou quatorze ans, les garçons tenus en jaquettes longues ne saluaient pas autrement. Pour les deux sexes, l'étude de la révérence *au plié* faisait partie de l'éducation.

Voici enfin quels étaient, au moment de la Révolution, les principes très compliqués qui régissaient l'art de saluer et la manœuvre du chapeau. Je les extrais des *Règles de la bienséance et de la civilité chrétiennes*, par J.-B. de la Salle, livre qui a été répandu à profusion :

« Du chapeau et de la manière de s'en servir. — Le chapeau sert à l'homme pour orner sa tête [2] aussi bien que pour la garantir de plusieurs incommodités. Le porter sur son oreille ou sur le devant de la tête, ou le mettre trop fort sur le devant, comme si on vouloit

---

[1] Mme de Genlis, *Étiquettes*, t. II, p. 72.

[2] Tant que dura la mode des perruques, la profusion des faux cheveux dont on se chargeait rendait toute coiffure inutile. Le tricorne est souvent désigné sous le nom de *chapeau de bras*, place qu'en effet, il ne quittait guère. « Le chapeau est une coiffure infiniment commode, dit F. Sobry (*Le mode françois*, p. 418), mais de peu d'agrément; on le porte, d'ailleurs, fort souvent à la main. »

cacher son visage, sont toutes manières ridicules et indécentes.

« Si on ôte son chapeau dans les rues, ou en passant devant quelque personne pour la saluer, on doit le faire un peu avant que d'être auprès d'elle et ne pas se recouvrir qu'on ne soit un peu éloigné de cette personne.

« Et si on salue quelqu'un en l'abordant, il faut ôter son chapeau cinq ou six pas avant que d'en approcher.

« Lorsqu'on entre dans une place où il y a une personne de qualité ou à qui on doit beaucoup de respect, il faut toujours ôter son chapeau avant que d'entrer dans cette place. Si ceux qui sont dans la place sont debout et découverts, on est obligé de se tenir dans la même posture. Après avoir ôté son chapeau avec bien de l'honnêteté, il faut tourner le dedans vers soi, et le mettre sur le bras gauche ou devant soi sur l'estomac du côté gauche.

« Lorsqu'étant assis, on est obligé d'avoir le chapeau bas, il est de la bienséance de le tenir sur ses genoux, le dessus tourné vers soi.

« C'est une grande incivilité, lorsqu'on parle à quelqu'un, de tourner son chapeau, de gratter dessus avec les doigts, de battre le tambour dessus, de toucher la laisse ou le cordon, de regarder dedans ou tout autour, de le mettre devant son visage ou sur sa bouche.

« Les occasions dans lesquelles il faut se découvrir et ôter son chapeau sont :

« 1° Lorsqu'on se trouve dans un lieu où il y a des personnes considérables;

2° Quand on salue quelqu'un;

3° Quand on donne ou qu'on reçoit quelque chose;

4° En se mettant à table;

5° Quand on entend prononcer le saint nom de Jésus et de Marie[1]. Excepté lorsqu'on est à table, car il faut seulement baisser la tête;

6° Lorsqu'on est devant des personnes à qui on doit beaucoup de respect, comme lorsqu'on est avec des ecclésiastiques, des magistrats et d'autres personnes considérables. A l'égard de ces personnes, on doit se découvrir d'abord, mais il n'est pas nécessaire de se tenir découvert, à moins que l'on ne leur soit beaucoup inférieur.

« On doit aussi se découvrir devant toutes les personnes qui sont supérieures, et ne pas se recouvrir que par leur ordre. Et aussitôt qu'elles le disent, il faut se recouvrir sans différer, parce que c'est un ordre; mais, après s'être couvert, il ne faut plus se découvrir qu'en les quittant.

« Lorsque quelqu'un parle le chapeau bas, il faut toujours le faire couvrir si on lui est supérieur; et on peut alors lui dire : *Couvrez-vous, monsieur.* Cette manière de parler n'est cependant permise qu'à l'égard

[1] Il ne faut pas oublier que l'auteur était « prêtre, docteur en théologie, et instituteur des Frères des écoles chrétiennes. »

des personnes qui sont beaucoup au-dessous de soi.

« Faire couvrir quelqu'un qui est au-dessus de soi, c'est une grande incivilité. Cela se peut bien faire à l'égard des personnes avec qui on est familier et qui sont d'égale condition, mais il ne faut pas que ce soit par manière de commandement, ni qu'on se serve de paroles qui en expriment aucun. On doit le faire, ou seulement par signe et se couvrir en même temps, ou par quelque circonlocution, en disant par exemple : *Vous pouvez, monsieur, être incommodé d'être découvert;* ou en se servant de paroles familières, comme de celles-ci : *Sans doute, monsieur, que vous restez découvert pour votre commodité.*

« DE LA MANIÈRE DONT ON DOIT SALUER LES PERSONNES QU'ON VISITE OU QU'ON RENCONTRE. — La première chose qu'on doit faire en entrant dans la chambre d'une personne qu'on visite est de la saluer et de lui faire la révérence.

« On peut saluer quelqu'un de trois manières différentes.

« Il y a une manière de saluer qui est fort ordinaire, qui se fait :

« Premièrement, en se découvrant de la main droite en portant le chapeau jusqu'en bas, étendant tout à fait le bras jusque sur la cuisse droite et laissant la main gauche dans sa liberté.

« Secondement, en regardant doucement et honnêtement la personne qu'on salue.

« Troisièmement, baissant la vue et inclinant le corps.

« Quatrièmement, en tirant le pied. Si on veut avancer, il faut couler le pied droit en avant. Si on veut reculer, en tirant le pied gauche en arrière. Si l'on passe à côté, en glissant le pied en avant du côté de la personne qu'on veut saluer, et en se courbant et saluant la personne quelques pas avant que d'être vis-à-vis d'elle. Si on salue une compagnie tout entière, on doit couler le pied en avant pour saluer la personne la plus considérable, et tirer le pied gauche en arrière pour saluer de côté et d'autre toute la compagnie.

« La seconde manière de saluer est de saluer dans la conversation, c'est ce qu'on nomme ordinairement une honnêteté. Cela se fait simplement en se découvrant, en se courbant tant soit peu, et en glissant le pied en avant d'une manière imperceptible.

« La troisième manière de saluer, qui est extraordinaire, se fait quand quelqu'un vient du dehors, ou lorsqu'on prend congé de quelqu'un avant son départ pour un voyage. Cette manière de saluer se fait comme la première; mais il faut ôter son gant de la main droite, se courber humblement, et après avoir porté la main presque à terre, la rapporter ensuite doucement vers sa bouche, comme pour la baiser.

« Une autre manière extraordinaire de saluer est d'embrasser la personne qu'on aborde. Ce qui se fait en portant la main droite dessus l'épaule et la gauche

dessous, et en se présentant l'un à l'autre la joue gauche, sans se la toucher ni la baiser.

« Le baiser est encore une autre manière de saluer, qui ne se fait ordinairement que par des personnes qui ont quelque union entre elles et quelque amitié particulière.

« Dans Paris, on ne salue ordinairement que les personnes qu'on connoît ou qui sont d'une qualité éminente et beaucoup élevée au-dessus du commun, comme sont les princes et les évêques.

« Lorsqu'étant en carrosse, on se rencontre en un lieu par où passe le Saint-Sacrement, on en doit descendre et se mettre à genoux. Si c'est une procession ou un enterrement, ou bien le Roi, la Reine, les Princes les plus proches du sang royal, ou des personnes d'un caractère ou d'une dignité éminente, il est du devoir et du respect de faire arrêter le carrosse jusqu'à ce qu'elles soient passées, et avoir la tête nue[1]. »

En sa qualité d'ecclésiastique, La Salle ne parle pas du théâtre. Je suis forcé d'en dire un mot, car la grave

---

[1] A ce sujet, on raconte que « Louis XV, revenant du palais de justice, où il avait exercé un acte d'autorité envers le Parlement de Paris, rencontra, au bas du Pont-Neuf, le viatique de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. Tout le cortège royal s'arrêta; il descendit précipitamment de son carrosse, se mit à genoux dans les boues, et le prêtre sortant de dessous son dais lui donna la bénédiction. Le peuple, émerveillé de cet acte pieux, oublia l'acte d'autorité qui lui déplaisait, et se mit à crier Vive le Roi! Et tout le long du jour il répéta : « Il s'est mis à genoux dans les boues! » Mercier, *Tableau de Paris*, t. V, p. 86.

question du chapeau, qui est redevenue une actualité, s'était déjà posée. Au mois de juillet 1778, de Visme, directeur de l'Opéra, résolut de ne plus recevoir à l'amphithéâtre les femmes portant les hautes coiffures alors en vogue. La prétention parut exorbitante, « elle a l'air d'une plaisanterie, écrivait Bachaumont[1], et on ne pourra y croire qu'elle ne soit affichée ; on s'en moque en attendant. » Pour tout concilier, on songea à créer une coiffure spéciale, très basse, qui eût été appelée coiffure *à la de Visme*.

Sept ans après, en décembre 1785, et sur la demande du directeur, la police interdit de garder son chapeau au théâtre du Panthéon. Le public prit fort mal cette défense, et la victoire lui resta. Je rappelle que le théâtre du Panthéon, récemment édifié rue Saint-Thomas-du-Louvre, ressemblait beaucoup moins à un théâtre qu'à ce qu'on nomme aujourd'hui un café chantant. Le 9 décembre, le baron de Breteuil, ministre de la Maison du Roi, écrivait au lieutenant de police, M. de Crosne : « Je ne me serois pas attendu, Monsieur, au mouvement qu'a pris au Panthéon la défense d'y avoir son chapeau sur la tête. Cette défense m'avoit été demandée par le sieur La Salle[2]. La garde a bien fait de céder à la chaleur du grand nombre, et il faut la louer de sa sagesse. Je ne vois aucun inconvénient

[1] *Mémoires secrets*, t. XII, p. 38.

[2] Sans doute le directeur du Panthéon.

à laisser la liberté de mettre son chapeau sur sa tête, puisque cela paroît le vœu général. Je m'en affligerai pour la politesse françoise; je vois avec peine que les manières grossières de l'Angleterre l'emportent. Il seroit fort inutile de vouloir contenir cette manie. Vous voudrez donc bien faire savoir à M. Dubois[1] qu'il doit lever la consigne contre les chapeaux sur la tête[2]. »

---

[1] Commandant de la garde de Paris.

[2] Voyez les *Archives historiques, artistiques et littéraires*, t. Ier (1889), p. 167.

V

Les gants.

Les gants aux XIIIe et XIVe siècles. — Les gants à la Cour de Charles VI. — Cadeaux de gants dans les Facultés, chez les foulons, entre vassal et suzerain, etc. — Dans une église. — Poignée de mains. — Règles de la civilité au XVe et au XVIe siècle. — Les gants de Charles IX, de Montaigne, des mignons sous Henri III. — Les gants de nuit. — Les gants au XVIIe siècle. — Nombreuses variétés de gants. — Gants offerts après le repas. — Les six cents gants d'Anne d'Autriche. — Les deux sexes portent les mêmes gants. — Les gants au XVIIIe siècle. — Ils ne sont pas admis dans la grande toilette. — Ils sont très simples et l'on en porte très peu. — « L'amitié passe le gant. » — La toilette de Marie-Antoinette. — Diverses règles de la civilité relatives aux gants.

Le gant a toujours joué un grand rôle dans les prescriptions de la civilité. Dès le VIe siècle, tous les indigènes de la Gaule portaient des gants. Aux XIIIe et XIVe siècles, ceux-ci étaient d'une extrême richesse, et les gantiers en étaient arrivés à utiliser presque tous les cuirs et presque toutes les fourrures. On trouve cités, dans les comptes de cette époque, des gants de chamois, de chevrotin, de cerf, de chat, de renard, de lièvre, de louveteau, de buffle, de chien, etc. Au cours

de l'année 1386-1387, le roi Charles VI usa 251 paires de gants, sa femme Isabeau 35 paires, et son frère le duc de Touraine 80 paires. Dans ces fournitures, c'est le chevrotin qui domine ; viennent ensuite les gants de chamois, de chien et de louveteau [1]. L'on nommait gants simples ceux qui n'étaient pas doublés. Quelques-uns se boutonnaient très haut, comme le prouve cette mention : « 48 boutons d'or, pour deux paires de gans de chien, couverts de chevrotin [2]. »

Offrir des gants à quelqu'un était toujours un acte de soumission ou tout au moins de déférence dont la vie privée de cette époque nous présente de nombreux exemples.

Dans les Facultés, les écoliers devaient des gants et des bonnets à leurs examinateurs [3]. Les régents rendaient le même hommage aux grands personnages qui daignaient visiter l'Université. Charles VIII étant venu assister à une thèse de doctorat, reçu du recteur des gants et deux bonnets [4].

Dans la corporation des foulons, lorsqu'un maître se

---

[1] Voyez Douët-d'Arcq, *Nouveaux comptes de l'argenterie*, p. 215 et suiv.

[2] Douët-d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 378.

[3] « Conquesti sunt plures magistrorum presencium quod magister Johannes Fusoris, nuper in suo principio, non fecit debitum suum de dandis bonis bonetis et cirothecis magistris astantibus suo principio, sicut tenetur... » Biblioth. de la Faculté de médecine, manuscrits, *Commentaria*, t. Ier.

[4] Voyez A. F., *Recherches sur la Faculté de médecine de Paris*, p. 108.

mariait, l'époux devait à chacun des jurés de la communauté une paire de gants neufs [1].

La civilité exige aujourd'hui que l'on reste presque toujours ganté hors de chez soi. Il en était autrement au XIVe siècle.

Du temps des lois barbares, déjà, les juges ne devaient pas siéger avec des gants.

Plus tard, on ne put se présenter devant le roi, et même devant d'éminents fonctionnaires, que les mains nues.

Le vassal, rendant hommage à son suzerain, quittait ses gants en même temps que son épée et ses éperons.

Les fidèles retiraient leurs gants avant d'entrer dans une église. Les Bollandistes racontent qu'un clerc ayant négligé cette marque de respect, ses gants lui furent tout à coup enlevés; un second miracle les lui rendit quinze jours après [2].

Si deux amis ou deux parents se rencontraient et se tendaient la main, ils devaient tous deux être dégantés. Manquer à cette règle était le comble de l'impertinence et pouvait passer pour une provocation. Ducange rapporte, d'après un acte de rémission de 1398, que Bernard et Cayphas, deux amis brouillés depuis longtemps, « s'étant trouvés, d'aventure, sur le chemin public, » Bernard alla au-devant d'une réconciliation.

---

[1] Voyez G. Fagniez, *Études sur l'industrie*, p. 335.

[2] *Acta sanctorum*, 25 février, t. III, p. 535.

Il « tendit audit Cayphas sa main mise hors du gant, pour le touchier en signe de paix et amour, et aussi comme bons amis et parens ont accoustumé de faire quant ilz ont demouré de eulx veoir. » Cayphus avança la main, « mais il ne daigna oncques oster ses gants. » Ce que voyant, Bernard se fâcha tout rouge, et fut sur le point de souffleter son ami [1].

L'obligation était exactement la même cinq siècles plus tard, car je lis dans la *Civilité* de J.-B. de la Salle, édition de 1782 : « Quand on donne la main à quelqu'un, pour marque d'amitié, il faut toujours présenter la main nue. »

Au XV^e^ siècle, les gants deviennent le complément indispensable de la toilette. Les jeunes damerets, dit Martial d'Auvergne [2], les passaient à leur ceinture. Il nous apprend encore que, sous peine de compromettre sa maîtresse, un amant « qui ha et porte nouveaux gantz és mains, ne les doigt point enfoncer, ny faire semblant d'eslonger les doigtz en tirant [3]. » J'avoue que cette exigence de la civilité au XV^e^ siècle ne me paraît pas facile à expliquer.

« En grand deuil, comme de mari ou de père, on ne souloit [4] porter des gants ez mains [5]. »

---

[1] *Glossarium*, au mot *Chirotheca*.

[2] *Arrêts d'amour*, édit. de 1731, 43^e^ arrêt, t. II, p. 403.

[3] *Ibid.*, 5^e^ arrêt, t. I^er^, p. 53.

[4] On n'avait pas coutume de...

[5] Aliénor de Poitiers, *Les honneurs de la Cour*, p. 207.

Je vois cités au XVI^e siècle des gants montant jusqu'au coude. Charles IX en portait de ce genre l'année de la Saint-Barthélemy[1].

Montaigne ne sortait jamais sans gants : « Je me passerois autant mal aysément de mes gants que de ma chemise, » écrit-il [2].

Comme leur infâme maître, les mignons de Henri III mettaient des gants en se couchant; pendant le jour, ils en portaient deux paires passées l'une sur l'autre[3]. Les gants de nuit, destinés à maintenir douces les mains des femmes et de ces drôles, étaient soumis à une foule de préparations : on les trempait dans des mélanges où entraient de la malvoisie, de l'ambre gris, du musc, de la civette, du benjoin, etc. [4]

Au début du XVII^e siècle, les gants les plus estimés étaient ceux de Rome et de Paris. Cependant Grenoble, Blois, Vendôme et l'Espagne en produisaient aussi d'excellents.

En 1610, tous les élégants voulaient porter des gants *à la guimbarde*, nom d'une danse fort en vogue. Dix ans après, ils étaient remplacés par les gants *à l'oc-*

---

[1] *Compte des dépenses de Charles IX en 1572*, dans Cimber et Danjou, *Archives curieuses*, t. VIII, p. 361.

[2] *Essais*, liv. III, chap. XIII.

[3] *Description de l'isle des hermaphrodites*, p. 8 et 218.

[4] Voyez J. Liébault, *Trois livres de l'embellissement du corps humain*, 1582, p. 341.

casion, *à la négligence*[1], *à la Cadenet*, etc.[2] Ces derniers avaient eu pour parrain Honoré d'Albret, seigneur de Cadenet, frère du célèbre connétable de Luynes et inventeur des *cadenettes*. On s'engoua encore des gants *d'ambrette*[3], *musqués*, *à la Frangipane*, etc. Ceux-ci devaient leur nom à un guerrier, le marquis italien Frangipani.

Sous Louis XIII, les valets eux-mêmes portaient des gants[4].

Il était permis de donner, après le repas, des gants aux dames. Tallemant des Réaux raconte[5] qu'à la fin d'un festin offert à la maréchale de Thémines par le duc Henry de Nemours, ce galant gentilhomme « fit présenter des bassins de gants d'Espagne, et n'épargna rien de tout ce dont il put s'aviser pour divertir celle à qui il vouloit plaire. »

Comme les mouchoirs et divers autres accessoires de toilette, les gants s'offraient, dans les grandes maisons, sur une *salve*, soucoupe presque toujours ovale et faite d'un métal précieux.

Dans l'inventaire des meubles d'Anne d'Autriche

---

[1] *Caquets de l'accouchée*, édit. elzév., p. 59.

[2] *Le satyrique de la Cour* (1624), dans Éd. Fournier, *Variétés*, t. III, p. 269.

[3] Chargés d'ambre. — Voyez Scarron, *Virgile travesti*, livre Ier, édit. de 1726, p. 72.

[4] Voyez une anecdote racontée par Tallemant des Réaux, t. Ier, p. 283.

[5] Tome IV, p. 209.

(1666), je trouve mentionnées près de trois cents paires de gants [1].

Les deux sexes portaient des gants de même forme, et en général ornés d'une dentelle d'or [2]. Mais il est très difficile de déterminer avec précision quelles étaient alors les règles de la politesse en ce qui concerne les gants. Sur ce point, les *Civilités* ne sont pas toujours d'accord, ce qui donnerait à penser que l'usage varia souvent à peu d'intervalle, ou ne fut jamais bien fixé.

Au XVI^e^ siècle, ni les hommes, ni les femmes ne portaient de gants pour danser. Je crois qu'il n'en était plus de même au XVII^e^, car Courval-Sonnet, dans sa satire intitulée *Le bal*, fait dire par un galant à une dame :

O Dieu, la belle main ! Ne mettez pas vos gants [3].

Quand on est en visite chez un grand, écrit Antoine de Courtin, « il faut avoir ses gands aux mains et se tenir tranquille sur son siège, ne point croiser les genoux, ne point badiner avec ses glands, son chapeau, ses gands, etc., ni se fouiller dans le nez ou se gratter autre part. »

Il ajoute :

« Si on est obligé de mener une dame à l'église ou

[1] *Bulletin de la société de l'histoire de Paris*, t. XIX (1892), p. 14 et 22.

[2] *Mercure galant*, année 1672, p. 277.

[3] *Les exercices de ce temps* (1631), 1^re^ satire, p. 5.

ailleurs, il faut la conduire en la soutenant de la main droite, selon la disposition du haut du pavé, et avoir le gant à la main. C'est une règle générale qu'il faut toujours avoir le gant quand on donne la main à une dame, là et ailleurs.

« Quand il s'agit de la saluer comme venant de la campagne, il faut le faire en se courbant humblement, ôtant son gant et portant la main jusqu'à terre.

« Il est bon d'avertir qu'il faut toujours ôter son gant et baiser la main, en prenant ce que l'on nous présente : comme aussi en rendant ou donnant quelque chose à quelqu'un. »

A cet égard, la règle était très stricte. Mme de Sévigné a fort bien raconté comment Mme de Gesvres se déganta un jour inutilement, dans l'ambitieuse espérance d'offrir la serviette à la nièce de Louis XIV : « On apporte à boire à Mademoiselle, il faut donner la serviette. Je vois madame de Gesvres qui dégante sa main maigre; je pousse madame d'Arpajon : elle m'entend et se dégante, et d'une très bonne grâce, elle avance un pas, coupe la Gesvres, et prend et donne la serviette. La Gesvres en a toute la honte, et est demeurée toute penaude. Elle étoit montée sur l'estrade, elle avoit ôté ses gants, et tout cela pour voir donner la serviette de plus près par madame d'Arpajon[1]. »

---

[1] *Lettre* du 13 mars 1671, t. II, p. 108.

Louis XIV à son coucher, dit Saint-Simon [1], désignait celui des assistants qui tiendrait près de lui le bougeoir allumé. « C'étoit une distinction et une faveur qui se comptoit. On ôtoit son gant, on s'avançoit, on tenoit le bougeoir pendant le coucher qui étoit fort court, puis on le rendoit au premier valet de chambre. »

Durant le XVIII[e] siècle, les gants ne furent jamais l'objet d'un grand luxe. En toilette, les gants portés par les femmes étaient de peau, de soie ou de fil; en négligé, l'on se contentait de *mitons* qui ne couvraient pas les doigts. Pour l'hiver, les gants étaient doublés avec des peaux de martre, d'hermine ou de fouine, fourrures auxquelles on substituait, au printemps, des plumes frisées. Ces derniers gants datent de 1726 et s'appelèrent des *barbichets* [2].

Les gants d'hommes étaient à peu près semblables, tout au plus ornés d'une étroite dentelle. Mais, en 1726, les hommes n'en portaient guère. Le *Mercure de France*, qui nous l'apprend [3], revient sur ce sujet six ans après, et constate alors « qu'on prendra bientôt l'usage d'avoir toujours les mains à nud, et de proscrire entièrement les gants, dont on commence à se passer [4]. »

---

[1] *Mémoires*, t. III, p. 227.

[2] *Mercure de France*, numéro de mai 1726, p. 957.

[3] « En général, les gants deviennent d'un très petit usage aux hommes. » Numéro de février 1726, p. 405.

[4] *Mercure de France*, numéro de février 1732, p. 210.

La prédiction n'était pas loin de se réaliser, au moins en partie : « Un homme, écrit la duchesse d'Abrantès, ne portait jamais de gants, si ce n'est à la chasse ou bien à cheval... Cette coutume était tellement une loi de rigueur que, lorsque les hommes allaient faire une promenade à cheval et qu'au retour ils entraient dans l'écurie pour y laisser leurs chevaux, s'ils oubliaient d'ôter leurs gants, les palefreniers avaient un droit dont ils usaient : l'un d'eux allait vite cueillir quelques fleurs et venait présenter un bouquet à celui qui avait oublié d'ôter ses gants. C'était une amende à laquelle il fallait se soumettre. La même rigueur, chose plus étonnante, existait à la chasse du roi, ou à tout autre chasse chez des gens de la haute classe. Si, au moment de l'hallali, un chasseur, plus attentif au dernier cri du cerf qu'à l'étiquette des gants, arrivait les ayant aux mains, un piqueur allait couper une branche et la donnait au chasseur distrait, qui s'empressait de payer l'amende[1]. »

Il est certain qu'au XVIII^e siècle et même peu d'années avant la Révolution, l'usage des gants chez les hommes n'était pas aussi exceptionnel que le prétend la duchesse d'Abrantès. Toutefois, ils ne pouvaient accompagner une tenue soignée, et on ne les tolérait guère que dans les occasions où l'on admet de nos jours le pardessus.

---

[1] *Les salons de Paris*, t. II, p. 253.

Les traités de la civilité nous enseignent qu'il était alors permis de conserver ses gants pour « marcher dans la rue » et pour donner le bras à une femme. Mais le cérémonial interdisait de se présenter ganté devant un supérieur[1]. On retirait ses gants pour se mettre à table, pour entrer dans une église, pour saluer respectueusement, pour tendre la main à quelqu'un, d'où l'ancien proverbe : *l'amitié passe le gant*[2]. Enfin, comme au siècle précédent, l'on ne devait offrir ou recevoir quoi que ce soit sans s'être auparavant déganté. J'en trouve une preuve curieuse dans un récit où Mme Campan nous fait assister à la toilette de Marie-Antoinette. Il s'agissait de passer la chemise, privilège très envié, même par les princesses du sang : « L'habillement de la princesse était un chef-d'œuvre d'étiquette : tout y était réglé... Lorsqu'une princesse de la famille royale se trouvait à l'habillement de la reine, la dame d'honneur lui cédait ses fonctions. Mais elle ne la cédait pas directement aux princesses du sang; dans ce cas, la dame d'honneur remettait la chemise à la première femme, qui la présentait à la princesse du sang. Chacune de ces dames observait

---

[1] Ceci était vrai, même pour les femmes : « La marquise de Pompadour était entrée chez la reine, portant une corbeille de fleurs qu'elle tenait avec ses beaux bras, *sans gants*, *par signe de respect.* » Mme Campan, *Mémoires*, t. III, p. 62.

[2] « Se dit, lorsqu'en se saluant, on se touche les mains sans se donner le loisir de se déganter. » P. Panckoucke, *Dictionnaire des proverbes*, p. 159. — Voyez ci-dessus, p. 13.

scrupuleusement ces usages comme tenant à ses droits.

« Un jour d'hiver, il arriva que la reine, déjà toute déshabillée, était au moment de passer sa chemise. Je la tenais toute dépliée; la dame d'honneur entre, se hâte d'ôter ses gants et prend la chemise. On gratte à la porte, on ouvre : c'est madame la duchesse d'Orléans; ses gants sont ôtés, elle s'avance pour prendre la chemise, mais la dame d'honneur ne doit pas la lui présenter; elle me la rend, je la donne à la princesse. On gratte de nouveau : c'est Madame, comtesse de Provence; la duchesse d'Orléans lui présente la chemise. La reine tenait ses bras croisés sur sa poitrine et paraissait avoir froid. Madame voit son attitude pénible, se contente de jeter son mouchoir, garde ses gants, et, en passant la chemise, décoiffe la reine, qui se met à rire pour déguiser son impatience, mais après avoir dit plusieurs fois entre ses dents : C'est odieux! quelle importunité[1] ! »

Je rappelle que la comtesse de Provence, fille du roi de Sardaigne, était la belle-sœur de Marie-Antoinette.

Au moment de la Révolution, les règles de la bienséance relatives aux gants sont ainsi résumées dans la *Civilité* de J.-B. de la Salle : « Il est de la bienséance d'avoir les mains dans ses gants quand on marche dans la rue, quand on est en compagnie, et quand on va à la campagne; et il est indécent de les tenir dans

[1] *Mémoires*, t. Ier, p. 97.

sa main. Les remuer, badiner avec et s'en servir pour donner des coups à quelqu'un, cela sent l'écolier.

« Il faut ôter ses gants quand on entre à l'église, avant que de prendre de l'eau bénite, quand on veut prier Dieu, et avant que de se mettre à table.

« Lorsqu'on veut saluer quelqu'un, et lui faire une profonde révérence, il faut avoir alors la main nue, et il suffit pour cela d'ôter le gant de la main droite. C'est aussi ce que la bienséance veut qu'on fasse avant que de donner ou de recevoir quelque chose.

« Il est incivil, en compagnie, de tirer et de remettre incessamment ses gants. Il est aussi malhonnête de les porter à la bouche, ou sous le bras gauche, de mettre seulement le gant de la main gauche, et de tenir avec cette main le gant de la droite, ou de les mettre dans sa poche lorsqu'on devrait avoir les mains dedans. »

VI

Le mouchoir.

Il faut que le nez soit tenu fort propre. — Le mouchoir de la reine Clémence de Hongrie. — Ne pas se moucher avec les doigts, surtout avec ceux de la main droite. — Montaigne ennemi du mouchoir. — Les mouchoirs de Charlotte de Savoie, d'Anne de Bretagne, de Gabrielle d'Estrées. — Ceux de Henri IV. — Les poches. — Le mouchoir et la manche. — La mère de Bayard. — *Les lois de la galanterie.* — Les mouchoirs des hommes. — Comment on se mouchait au XVIIe siècle. — Les mouchoirs de Louis XIV. — Mouchoirs à moucher et mouchoirs de poche. — La façon de se moucher en 1667, en 1675, en 1749, en 1782, en 1797. — Un art perdu.

La *Civilité* de Jean Sulpice, écrite vers 1483 et de bonne heure imitée en prose française, s'exprime ainsi : « Donne toy de garde que aucune morve ou roupie ne te sorte du nez, et y pende comme ceste glace longue que l'on void pendre en hyver aux chevrons et gouttières des maisons. » Un sieur Pierre Broë reproduisit ce sage conseil dans une traduction en vers du même livre, traduction qu'il publia en 1552 et où je lis :

Sur toute chose amonester te veux
Sue tu n'aies point le nez ord ne morveux,
Car trop seroys à moquer et reprendre
S'on te voioyt distiler ou descendre
Du nez en bas la roupie ou morveau,
Qui te feroyt estre estimé pour veau.

L'importance du mouchoir était donc soupçonnée déjà, et les nobles dames en possédaient de fort luxueux, car je vois figurer dans l'inventaire de Clémence de Hongrie[1], veuve de Louis le Hutin, « un esmouchoir de soie[2]. » Mais ce petit ustensile ne fut pendant bien longtemps utilisé que dans les hautes classes de la société, bien que les moralistes s'efforçassent d'en généraliser l'usage.

Au XVe siècle, l'on mangeait encore sans fourchette[3], aussi recommandait-on de ne pas se moucher avec la main qui prenait la viande. On était libre, d'ailleurs, de se moucher dans ses doigts, pourvu que ce fût de la main gauche :

Enfant, se ton nez est morveux,
Ne le torche de la main nue
De quoy ta viande est tenue,
Le fait est vilain et honteux[4].

On constate sur ce point, quelques années plus tard, un progrès sensible. Érasme, dès 1526, conseille carrément l'emploi du mouchoir. Sans doute, écrit-il, il n'est pas interdit de se moucher avec les doigts, pourvu que l'on ait soin de poser aussitôt le pied sur ce qui sera

---

[1] Morte en 1328.

[2] Douët-d'Arcq, *Nouveaux comptes de l'argenterie*, p. 66.

[3] Voyez ci-dessous.

[4] *La contenance de la table*, Biblioth. nationale, manuscrits, fonds français, nº 1181.

tombé à terre[1]; mais ce qui est préférable encore, c'est de « recevoir les excrémens du nez avec un mouchoir, en se retournant un peu des gens d'honneur[2]. »

On pouvait aussi cracher dans son mouchoir si l'on ne se trouvait ni en plein air, ni près d'une fenêtre ouverte. Toutefois, Érasme et Calviac notent bien qu'il ne faut s'y résoudre qu'à la dernière extrémité. Écoutez encore Érasme : « Tourne ton visage quand tu voudras cracher, afin que nul de la compagnie ne soit offensé de ton crachement. Si tu as craché par terre ou si tu t'y es mouché, il convient marcher dessus, comme j'ay cy-devant dit, afin que personne n'en aye mal au cœur. Si tu n'as moyen de te tourner, reçoy le crachat en ton mouchouer. Avaler sa salive est une chose deshonneste ; comme pareillement de cracher à chacun mot, comme nous en voyons beaucoup auxquels cela arrive d'ordinaire, plustost par mauvaise accoustumance que par nécessité qu'ils en ayent. »

Giovanni della Casa[3], dans son *Galateo*[4], qui fut traduit en français dès le XVI^e^ siècle[5], a aussi traité fort galamment ce sujet : « Tu ne dois pas, quand tu te seras mouché, ouvrir ton mouchoir et regarder

---

[1] « Mox pede proterendum est, » dit le texte.

[2] Traduction Claude Hardy, 1613.

[3] Mort en 1556.

[4] *Le Galatée, traité très utile et nécessaire pour dresser une jeunesse en toutes manières et façons de faire louables, bien reccues et approuvées par toutes gens d'honneur et de vertu.*

[5] Par François de Belleforest.

dedans comme si des perles ou des rubis te fussent sortis du nez et descendus du cerveau : qui sont façons de faire mal agréables, et propres, non pas à vous faire aimer, mais à faire que ceux qui nous aimoyent quittent et se despouillent de la bonne affection qu'ils nous portoyent[1]. »

En ce qui concerne la manière de se moucher, la doctrine professée par Érasme n'était pas universellement acceptée. Même dans la société polie, il y avait encore des protestations, et Montaigne nous a transmis celles d'un gentilhomme dont il n'était pas éloigné d'adopter les principes. Voyez : « Un gentil-homme françois se mouchoit tousjours de sa main (chose très ennemie de nostre usage), défendant là-dessus son faict, et estoit fameux en bonnes rencontres. Il me demanda quel privilège avoit ce sale excrément que nous allassions luy apprestant un beau linge délicat à le recevoir, et puis, qui plus est, à l'empaqueter et serrer soigneusement sur nous : que cela devoit faire plus de mal au cœur que de le voir verser où que ce fust, comme nous faisons toutes nos autres ordures. Je trouvay qu'il ne parloit pas du tout sans raison[2]. »

Les nobles dames ne partageaient sans doute pas ce sentiment, car Charlotte de Savoie, veuve de Louis XI, laissa en mourant « troys mouchouers brodez d'or et

---

[1] Édit. de 1609, p. 44.

[2] *Essais*, liv. Ier, chap. XXII.

de soye[1], » ce qui ne prouve pas qu'elle n'en eut d'autres plus simples. Lors de son mariage avec Charles VIII (octobre 1492), Anne de Bretagne, qui possédait des draps par centaines[2], se fit faire douze chemises et quatre douzaines de mouchoirs[3]. On se souvient que Panurge trouva un jour le moyen de dérober « ung mouchenez beau et bien ouvré à la belle lingière du Palais[4]. » Un des amoureux dont Martial de Paris s'est fait le galant législateur eut l'heureuse idée d'offrir à sa bien-aimée, « aux estraines, un des plus riches mouchoirs qu'il estoit possible de faire, où son nom estoit escript en lettres entrelacées le plus gentement du monde, car il estoit attaché à un beau cueur d'or et franges de menues pensées[5]. » Le chroniqueur Lestoile écrit dans son *Journal* à la date du 12 novembre 1594 : « On me fit voir un mouchoir qu'un brodeur de Paris venoit d'achever pour madame de Liancourt[6], et en avoit arresté le prix avec lui à dix-neuf cens escus, qu'elle lui devoit payer comptant. » Est-ce Henri IV qui en fit les frais ? Gabrielle avait beaucoup d'amis et acceptait de toutes mains. Ce qu'il

---

[1] *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. XXVI (1865), p. 354.

[2] Voyez ci-dessous.

[3] *Extrait des comptes de l'argenterie de la reine.* Dans Le Roux de Lincy, *Vie de la reine Anne de Bretagne*, t. IV, p. 87.

[4] *Pantagruel*, liv. II, chap. XVI.

[5] *Arrêts d'amour*, édit. de 1731, 27e arrêt, t. Ier, p. 279.

[6] Gabrielle d'Estrées.

y a de sûr, c'est que, neuf mois auparavant, au moment de son sacre, la garde-robe du roi était en fort piteux état. Le 6 février 1594, il demandait à son valet de chambre combien il avait de chemises, et celui-ci répondait : « Une douzaine, Sire, encore i en a-t-il de deschirées. — Et de mouchoirs, dit le roy, est-ce pas huit que j'ai ? — Il n'i en a pour ceste heure que cinq, dist-il[1]. »

Parmi les causes qui durent retarder l'adoption de ce précieux carré de linge, il faut mentionner l'absence de poches dans les vêtements, car celles-ci ne sont pas antérieures au XVI^e siècle. Jusque-là, les prêtres qui possédaient un mouchoir l'attachaient au bras gauche, comme ils font encore de la bande d'étoffe appelée *manipule*, et qui dans l'origine était destinée à leur servir de mouchoir durant les offices. Les évêques portaient un mouchoir attaché à leur crosse, les chantres à leur bâton, etc. Cet usage subsistait au XVIII^e siècle dans l'église de Saint-Denis et dans plusieurs églises de campagne[2]. Chez les laïques, le mouchoir était, paraît-il, fréquemment oublié, et en son absence la manche le remplaçait. Deux expressions proverbiales sont nées de cette coutume : « Du temps qu'on se mouchait sur sa manche, » pour rappeler un temps où les mœurs étaient d'une grande simplicité, et, dans un

[1] Lestoile, *Journal de Henri IV.*

[2] Voyez Claude de Vert, *Explication des cérémonies de l'Église*, t. II, p. 315, et t. III, p. 32.

sens opposé : « Ne pas se moucher sur sa manche. » On a dit aussi : « Il ne se mouche pas du pied[1], il y paraît sur sa manche. »

Pourtant, à défaut de poche, on avait la ceinture[2], l'escarcelle pendue au côté, l'intérieur du pourpoint[3], le chaperon[4], la braguette[5], etc. A la fin du XVe siècle, lorsque s'établit la mode des larges manches, on y cacha sa bourse[6] et son mouchoir, en général sous l'aisselle. Cet endroit était alors appelé le *gousset*[7], nom que les lingères donnent encore à la même partie de la chemise, et qui est devenu synonyme du mot poche.

Quand on commença à pratiquer des poches à l'intérieur des chausses, on les fit si amples qu'il fut pos-

---

[1] Voyez le *Tartufe*, acte II, scène III.

[2] Voyez dom Calmet, *Commentaire sur la règle de saint Benoît*, t. II, p. 275.

[3] Voyez Claude de Vert, *Explication des cérémonies de l'Église*, t. II, p. 141. — *Diverses satyres*, p. 115, verso, à la suite des *Œuvres* de Mathurin Régnier, édit. de 1617.

[4] Voyez L. Guyon, *Diverses leçons*, p. 236.

[5] *Ibid.*

[6] Lorsque Bayard quitta la maison paternelle pour aller servir chez le duc de Savoie (vers 1485), sa mère « tira hors de sa manche une petite bourcette... dans laquelle il y avoit seulement six escus, qu'elle donna à son fils. » *Histoire de Bayard, par le loyal serviteur*, édit. J. Roman, p. 12.

« Le prévost sentit bien qu'on luy fouilloit en sa manche. Il taste, et trouve sa bourse adirée (perdue, enlevée). » Bonav. Desperriers, *Nouvelle* LXXX, édit. elzév., t. II, p. 275.

[7] « Nous avions perdu beaucoup de gens de bien, et entr'autres le sieur du Plessis, qui fut frappé d'une flèche par le gousset, en levant le bras pour combattre. » Martin du Bellay, *Mémoires*, liv. Ier, édit. de 1572, p. 2.

sible d'y cacher jusqu'à des armes. Tout naturellement, le mouchoir y trouva désormais sa place.

Le XVII^e^ siècle s'en engoua, et il redevint un objet de luxe. Aussi, les *Lois de la galanterie*[1], en 1644, n'interdisent-elles point d'en faire parade au cours de la conversation : « A un certain temps de là, vous tirerez un mouchoir de vostre poche, que vous estallerez un peu, pour en faire parestre la grandeur et la beauté de la toile plustost que pour vous moucher[2]. » Au moment où cela était écrit, Clyante léguait à Alcyonne « un mouchoir de toille d'Holande, garny d'un petit passement[3] de Flandres et de galans[4] de fleur d'orange[5]. »

Les mouchoirs d'homme étaient parfumés aussi et, comme les rabats, ornés de glands. Pendant que Croisilles écoutait la lecture de son contrat, « il avoit mis son mouchoir sur sa teste et en tenoit les glands dans sa bouche[6]. » Les jeunes damerets ne pouvaient se résoudre à dissimuler tout à fait d'aussi jolis objets, ce qui facilitait la tâche des voleurs :

---

[1] Dans le *Nouveau recueil des pièces les plus agréables de ce temps*, p. 1.

[2] Page 83.

[3] Dentelle.

[4] Nœuds, coques de ruban.

[5] *Recueil des pièces*, etc., p. 396.

[6] Tallemant des Réaux, t. III, p. 31.

Un fin mouchoir mouillé d'essence,
Dont je sens presque l'excellence,
Avec des glands à chaque coin,
Au beau fils torchera le groin.
Sinon que quelqu'un assez proche,
Le voyant presque hors de la poche,
Ne tirant qu'un gland par un bout,
Dans la sienne le mette tout [1].

Mais l'usage de ce petit carré de toile n'était pas encore si universellement répandu que même un noble seigneur ne sût très bien s'en passer au besoin, ou du moins suppléer à ses services : et cela sans offenser personne. Un gentilhomme de haute mine, d'Hauterive de l'Aubespine, recevait un jour à dîner la fleur de la galanterie française, l'illustre Turenne entre autres et le marquis de Ruvigny. Au milieu du repas, d'Hauterive ayant eu besoin de se moucher, pressa avec le doigt une de ses narines, souffla énergiquement, et le contenu de l'autre, partant comme une flèche, alla s'aplatir contre la cheminée, « en faisant autant de bruit qu'un pistolet. » Ruvigny, qui était assis auprès de Turenne, s'écria en entendant cette détonation : « Monsieur, n'êtes-vous pas blessé? » Et, ajoute Tallemant des Réaux [2], « ce fut un esclat de rire le plus grand du monde. »

Louis XIV n'accomplissait pas ainsi cette délicate opé-

---

[1] *Vers à la Fronde sur la mode des hommes* (1650), p. 11.

[2] Tome Ier, p. 493.

ration avec un seul doigt. Chaque matin, un maître de la garde-robe lui présentait, sur une salve en vermeil, « trois mouchoirs de point de trois sortes de façons. » A l'heure du coucher, le même dignitaire offrait « sur la salve un bonnet de nuit et deux mouchoirs unis, sans dentelle[1]. »

On disait alors « mouchoir à moucher, » expression que Ménage trouvait grossière, et qu'il condamnait. On lit dans son *Dictionnaire étymologique de la langue françoise*[2] : « MOUCHOIR A MOUCHER. Comme ce mot de moucher donne une vilaine image, les dames devroient plutost appeler ce mouchoir, *de poche*, comme on dit mouchoir de cou, que mouchoir à moucher. »

Quelque déplaisante que fût cette nécessité, il se trouvait des gens pour en tirer vanité, puisque Montesquieu nous a peint la fierté du petit homme qui « prend une prise de tabac avec tant de hauteur et se mouche si impitoyablement[3]. »

Parcourons maintenant quelques *Civilités*, et voyons quelles règles de conduite elles recommandent au sujet du mouchoir.

La *Bienséance de la conversation entre hommes*[4] condamne surtout le bruit : « Quand tu te moucheras,

---

[1] Trabouillet, t. Ier, p. 268, 271 et 302.

[2] Édit. de 1694, p. 514.

[3] *Lettres persanes*, lettre 74.

[4] Année 1618, p. 32.

ne sonne la trompette du nez[1], et après ne regarde pas dans ton mouchoir. »

La *Civilité nouvelle, contenant la vraye et parfaite instruction de la jeunesse*[2], donne ces sages conseils, utiles à tous les âges : « Quand vous vous moucherez, ne sonnez la trompette du nez et ne regardez dans votre mouchoir l'excrément qui est dedans. Et semblablement, ne vous mouchez avec les doigts ou avec la manche, à la mode des rustiques, mais servez-vous toujours de votre mouchoir. »

Antoine de Courtin, en 1675, est très précis :

« Il faut éviter de bâiller, de se moucher et de cracher. Si on y est obligé en des lieux que l'on tient proprement, il faut le faire dans son mouchoir, en se détournant le visage et se couvrant de sa main gauche, et ne point regarder après dans son mouchoir.

« A propos de mouchoir, on doit dire qu'il n'est pas honneste de l'offrir à quelqu'un pour quelque chose, quand même il seroit tout blanc, si on ne vous y oblige absolument.

« Si l'on est assis près du feu, il faut bien se donner de garde de cracher dans le feu, sur les tisons, ni contre la cheminée. »

La civilité puérile et honneste, dressée par un missionnaire en 1749, est plus complète :

---

[1] « Ne buccinæ in modum naso persona. »

[2] Par L. D. L. M., Paris, 1667.

« Gardez-vous bien de vous moucher avec les doigts ou sur la manche comme les enfans; mais servez-vous de votre mouchoir, et ne regardez pas dedans après vous estre mouché.

« Il ne faut pas non plus faire un grand bruit en se mouchant, comme pour sonner de la trompette. Mais on doit se comporter tellement qu'à peine ceux qui en sont présens puissent s'en appercevoir. »

Le Père Jean-Baptiste de la Salle s'exprime sur ce point avec une grande simplicité :

« Il est de la bienséance de tenir le nez fort net, car il est l'honneur et la beauté du visage, et la partie de nous-même la plus apparente.

« Il est vilain de se moucher avec la main nue en la passant dessous le nez, ou de se moucher sur sa manche ou sur ses habits[1]. »

En dépit de ces salutaires instructions, la grave question du mouchoir, qui semble à peu près résolue aujourd'hui, soulevait encore des controverses peu de temps avant la Révolution. De la Mésangère écrivait en 1797 : « On faisait un art de se moucher il y a quelques années. L'un imitait le son de la trompette, l'autre le jurement du chat. Le point de perfection consistait à ne faire ni trop de bruit ni trop peu[2]. » Un art perdu !

---

[1] *Les règles de la bienséance et de la civilité chrétiennes*, édit. de 1782.

[2] *Le voyageur à Paris, tableau pittoresque et moral de cette capitale*, t. II, p. 95.

VII

Le tabac.

Le tabac à priser vers la fin du XVII^e^ siècle. — Les mots « preneur de tabac » constituaient une injure. — Le tabac à fumer toléré même par les femmes. — Il passe pour dégrader l'estomac. — Cité par plusieurs auteurs dramatiques. — L'art de priser. — Le tabac affermé par l'État. — Répugnance de Louis XIV pour le tabac. — Les râpes à tabac. — Les duchesses et la pipe. — La pipe proscrite des cafés de la bourgeoisie. — Au début du XVIII^e^ siècle, toutes les femmes prisent. — Protestations de la princesse Palatine. — Le tabac à priser et les maîtres d'agréments. — Le magasin de *la Civette*. — Les tabatières royales. — Le tabac de cantine. — Les *tabaquières*, les *grivoises* et les *boîtes*. — Les tabatières dans les corbeilles de mariage. — Les tabatières de deuil. — Les *platitudes* et les *turgotines*. — La civilité et le tabac au XVIII^e^ siècle. — Napoléon et le tabac. — Sous Louis XVIII, la prise de tabac remplace le bougeoir au coucher du roi.

La *Civilité* d'Antoine de Courtin est la première en date où je trouve mentionnés le tabac et la manière de s'en servir. « Il ne faut, dit-il, point prendre de tabac en poudre, ni en mâcher, ni s'en mettre des feuilles dans le nez, si la personne qualifiée, qui est en droit d'en prendre devant nous, ne nous en présentoit fami-

lièrement; auquel cas, il faut en prendre, ou en faire le semblant si on y avoit répugnance [1]. » Le tabac à priser était donc tout au moins toléré dans la bonne société en 1672. Il y avait progrès, car je vois qu'en 1616, le mot « preneur de tabac » constituait encore une injure [2]. Le tabac à fumer était accepté, dès 1640, même par le beau sexe, puisque Tallemant des Réaux nous apprend que le mari de M^me^ Roger « pétunoit tous les soirs dans le lict, elle y estant [3]. » En 1650, on accusait déjà le tabac de dégrader l'estomac :

> Pour conserver ton estomac,
> N'use pas souvent de tabac,

dit une *Mazarinade* célèbre [4].

Dans la *Comédie de chansons*, si précieuse pour l'histoire de la littérature populaire et des mœurs au milieu du XVII^e^ siècle [5], Jodelet dit à son ami La Roze :

> ... Du petun, du tabac, de l'herbe à la reyne,
> Une fillette, du vin, voilà ce que j'ayme [6].

---

[1] Édit. de 1672, p. 57.

[2] Dans *La comédie des proverbes* de Monluc, pièce écrite vers 1616, Alaigre raconte à Lidias que Philippin l'a appelé « chien de filou, preneur de tabac, » etc. Acte I^er^, scène III, dans l'*Ancien théâtre françois*, t. IX, p. 48.

[3] *Historiettes*, t. VI, p. 150.

[4] *La sauvegarde de la vie humaine*, p. 5.

[5] Elle date de 1640.

[6] Dans l'*Ancien théâtre françois*, t. IX, p. 152.

Scarron paraît l'avoir peu apprécié :

Quoi! ta bouche à tabac, de ses moites moustaches
A cette main d'ivoire ose faire des taches[1]!

Il nous apprend aussi qu'un jour après souper

Didon demanda du tabac,
Mais elle n'en prit pas deux pipes[2].

Sur ce point, il y a beaucoup à puiser dans les poésies de Saint-Amand[3].

Les soldats, écrit-il,

... Soufflent en lieu de petun,
Des feuilles de choux mal séchées[4].

L'énamouré s'exprime ainsi :

Je me fay friser tous les jours,
On me relève la moustache,
Je n'entrecoupe mes discours
Que de rots d'ambre et de pistache,
J'ai fait banqueroute au petun[5].

Ce petun passait, en somme, pour un élément de sociabilité, et il était permis, comme aujourd'hui, d'en offrir autour de soi. En 1665, Sganarelle entre en scène une tabatière à la main, et déclare à Gusman que le tabac « instruit les âmes à la vertu et que l'on apprend avec lui à devenir honnête homme. Ne voyez-vous pas,

---

[1] *Don Japhet d'Arménie*, acte III, scène XXI.
[2] *Virgile travesti*, liv. Ier.
[3] Mort en 1661.
[4] Édit. de 1661, p. 177.
[5] Édit. de 1661, p. 181. Voyez aussi p. 188 et 219.

dès qu'on en prend, de quelle manière obligeante on en use avec tout le monde, et comme on est ravi d'en donner à droite et à gauche, partout où l'on se trouve. On n'attend pas même qu'on en demande, et l'on court au devant du souhait des gens[1]. »

Le chevalier à la mode, de Dancourt, avait « pour tout mérite de boire et de prendre du tabac[2]. » Mais, à ce moment, le goût du tabac s'est perfectionné. Priser est devenu un art, et un petit maître doit avoir appris l'exercice de la tabatière. Écoutez un académicien du XVIIe siècle, F. de Callières : « Je consens que les jeunes gens jugent sans appel du choix important de leurs tabatières à ressort et de la manière ingénieuse de les ouvrir et de les refermer d'une main, ainsi que de celle d'y prendre du tabac *de bon air*, pour me servir de leurs termes ; et de le tenir quelque tems entre leurs doigts avant que de le porter à leur nez, et de renifler avec justesse en l'y recevant ; enfin de tout ce qui compose ce noble exercice, que nous voyons aujourd'hui si florissant en France, et que l'on a appelé plaisamment l'exercice de la tabatière[3]. »

Les amis du chevalier de Gramont « fumoient comme des dragons[4] », et le tabac avait si bien

---

[1] *Don Juan*, acte Ier, scène Ire.

[2] *Le chevalier à la mode* (1687), acte Ier, scène v.

[3] *Des mots à la mode* (1693), p. 70, 209 et 210.

[4] *Mémoires*, par Ant. Hamilton, p. 23.

fait son chemin dans le monde, qu'en 1674 le roi s'en était réservé le monopole. Il l'afferma presque aussitôt pour 600,000 livres, et ce monopole produisait sous Louis XVI trente millions. A dater de 1676, la culture fut restreinte à certaines provinces. En 1688, on établit dans chacune d'elles des bureaux chargés de surveiller la production. Les grandes villes eurent des entrepôts où se fournirent les débitants.

Notez que Louis XIV s'était formellement prononcé contre la tabatière. « Il sentoit de fort loin ceux qui prenoient du tabac, écrit Dangeau[1], » et ils étaient nombreux, car les plus grands seigneurs donnaient l'exemple. Le duc d'Harcourt marquait sa piste dans les galeries par la quantité de tabac qu'il répandait autour de lui, le maréchal d'Uxelles en saupoudrait ses cravates et ses devants d'habit. Les gens qui tenaient à n'user que de tabac frais en portaient une carotte dans leur poche, et le râpaient à mesure avec un instrument dont on sut faire alors un objet d'art. Les râpes à tabac, souvent fort luxueuses, abondent dans les collections de curiosités[2].

Là où trônait la tabatière, la pipe n'était point tolérée. Saint-Simon raconte bien que le roi trouva un jour la duchesse de Chartres et la duchesse de Bourgogne « qui fumoient avec des pipes qu'elles avoient envoyé cher-

---

[1] *Journal*, février 1710, t. XIII, p. 94.

[2] J. Quicherat, *Histoire du costume*, p. 532.

cher au corps de garde suisse[1]. » Mais il ne faut voir là qu'une exceptionnelle et dangereuse espièglerie. La pipe n'était pas encore admise même dans les cafés où se réunissait la bourgeoisie[2].

En revanche, bien avant la mort de Louis XIV, presque toutes les femmes s'étaient mises à priser[3]. On sait que la mort de la duchesse de Bourgogne fut attribuée à une prise de tabac d'Espagne, et que l'on ne put retrouver la tabatière où elle l'avait puisée[4]. Cet accident ne corrigea personne. La duchesse était morte en 1712, et le 5 août de l'année suivante, la princesse Palatine écrivait : « Le tabac est une chose horrible ; je suis furieuse quand je vois ici toutes les femmes avec le nez sale, comme si elles l'avaient plongé dans l'ordure ; elles mettent leurs doigts dans les tabatières de tous les hommes[5]. » Elle écrivait encore le 8 août 1715 : « Rien dans le monde ne me dégoûte plus que le tabac à priser ; il rend les nez horribles et il répand une odeur infecte. J'ai connu des gens qui avaient l'haleine la plus douce ; après s'être adonnés au tabac, six mois ont suffi pour les rendre puants comme des boucs.

---

[1] *Mémoires*, édit. de 1881, t. Ier, p. 286.

[2] Nemeitz, *Séjour de Paris*, édit. de 1897, p. 52.

[3] « La plupart des femmes en prennent, » dit Octave à Arlequin, dans *Arlequin défenseur du beau sexe* (1694), acte Ier, scène VII. — Gherardi, *Théâtre italien*, t. V, p. 197.

[4] Duclos, *Mémoires*, édit. Michaud, p. 452. — Duc de Luynes, *Mémoires*, t. X, p. 171.

[5] *Lettres*, t. Ier, p. 138.

Avec un nez barbouillé de tabac, on a l'air, passez-moi l'expression, d'être tombé dans la fiente. Le Roi le déteste, mais ses enfants et ses petits-enfants en prennent, quoi qu'ils sachent que cela lui déplaît. Il faut s'en abstenir tout à fait, car si l'on en prend un peu, on veut bientôt en prendre beaucoup. On l'appelle l'herbe enchantée, parce que celui qui a commencé à en faire usage ne veut plus s'en passer[1]. »

Destouches nous apprend qu'en 1727 les élégants, les freluquets se faisaient « une gloire de s'enivrer de vin, de liqueurs et de tabac[2]; » et un recueil presque officiel constate, en 1732, que le tabac est enfin admis dans la meilleure société : « L'usage du tabac est devenu général. Loin de se faire une honte de prendre du tabac, comme dans les commencemens, chacun s'en fait une espèce de bienséance dans les plus belles compagnies[3]. » Aussi les *maîtres d'agréments* enseignaient-ils alors « à prendre du tabac avec grâce[4]. »

C'est la spirituelle duchesse de Chartres[5] qui mit à la mode le magasin de *la Civette*[6], dont la renommée est venue jusqu'à nous. Au reste, la reine Marie Lec-

---

[1] De Marly, t. Ier, p. 179.

[2] *L'obstacle imprévu*, acte IV, scène X. — Voyez aussi *Le curieux impertinent*, acte II, scène X.

[3] *Mercure de France*, numéro de février 1732, p. 203.

[4] Séb. Mercier, *Tableau de Paris*, t. II, p. 174.

[5] Louise de Bourbon-Conti.

[6] Casanova, *Mémoires*, édit. de Bruxelles, t. II, p. 178.

zinska prêchait d'exemple : en août 1740, on lui offrait une riche tabatière[1]; en 1746, Louis XV lui donna pour ses étrennes une « tabatière d'or émaillée, dans laquelle il y avoit d'un côté une montre[2]. » Le roi avait aussi la sienne, puisqu'on la trouva, un matin, sous le chevet du lit de Mme de la Tournelle[3].

Je note ici, pour mémoire, que l'État délivrait déjà aux troupes du tabac de qualité inférieure dit *tabac de cantine*, et que les soldats cherchaient souvent à le revendre[4].

Les premières tabatières étaient faites en forme de poire. L'extrémité pointue s'ouvrait, et permettait de déposer sur le dos de la main deux petits tas de tabac, destinés chacun à une narine[5]. Cet objet se nommait une *tabaquière*[6]. Il fut remplacé par des ustensiles qui ressemblaient à une râpe et qui reçurent le nom de *grivoises*. Puis vinrent les *tabatières* ou *boîtes*, dans la confection desquelles on déploya parfois un luxe inouï[7]. Quand une princesse se mariait, on voyait toujours figurer dans la corbeille un grand nombre de tabatières; la mariée n'en conservait que

---

[1] Duc de Luynes, *Mémoires*, t. III, p. 237.

[2] Duc de Luynes, *Mémoires*, t. VII, p. 188.

[3] Duc de Luynes, *Mémoires*, t. IV, p. 296.

[4] Voyez d'Héricourt, *Élémens de l'art militaire*, édit. de 1756, t. Ier, p. 211.

[5] *Mercure de France*, numéro de février 1732, p. 203.

[6] Berthod, *Paris burlesque* (1649), édit. de 1859, p. 94.

[7] Voyez Limojon de Saint-Didier, *Voyage du Parnasse*, p. 157.

quelques-unes, et distribuait les autres dans son entourage. La corbeille de Marie-Antoinette contenait cinquante-deux tabatières d'or[1]. Dans un monde moins élevé, les tabatières à la mode étaient alors en carton et décorées au vernis Martin[2]; encore n'excluaient-elles pas un certain luxe, car le magasin en vogue, le *Petit Dunkerque*, les vendait couramment 24 à 30 livres[3].

En 1774, un sieur Compigné, tabletier du roi, eut l'idée de fabriquer des *tabatières de deuil*, qui restèrent en faveur jusqu'à la Révolution[4]. Deux ans plus tard, Turgot inaugure ses réformes financières, et en même temps apparaissent les tabatières plates, dites *platitudes* ou *turgotines*[5]. Le prince de Conti, qui mourut cette année-là, laissa à son héritier huit cents tabatières[6].

Un peu plus tard, le mot tabatière n'est plus du bel air, on a seulement des *boîtes*, mais on en a pour chaque saison; « celle d'hiver est lourde, celle d'été est légère; l'on a poussé cette recherche jusqu'à changer de boîte tous les jours, c'est à ce trait caractéristique que l'on reconnaît un homme de goût[7]. »

---

[1] *Description et relation de tout ce qui s'est passé à l'occasion du mariage*, etc. Biblioth. Mazarine, manuscrits, nº 2,937.

[2] Voyez Jaubert, *Dictionnaire*, t. IV, p. 155 et suiv.

[3] *Mercure de France*, numéro d'août 1775, p. 202.

[4] *Affiches, annonces et avis divers*, numéros de juin et de septembre 1774, p. 88 et 175.

[5] *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont, 5 mai 1776, t. IX, p. 104.

[6] *Mémoires secrets*, 25 août 1776, t. IX, p. 197.

[7] S. Mercier, *Tableau de Paris*, t. II, p. 220.

Quand l'habitude du tabac fut devenue générale, les *Civilités* crurent devoir en réglementer l'usage. J'ai dit que je l'y avais vu citer pour la première fois dans celle de Courtin en 1672; les instructions que l'on y donne sont reproduites presque mot pour mot, cent ans plus tard, dans la *Civilité* de J.-B. de la Salle (1782). Il ajoute seulement : « Lorsqu'on prend du tabac en compagnie, il faut que cela soit rare, et qu'on n'ait pas toujours une tabatière ou un mouchoir entre les mains et les doigts pleins de tabac. On doit aussi prendre garde qu'il n'en tombe pas sur le linge, ni sur les habits, car il est malhonnête qu'on y en aperçoive; et afin que cela n'arrive pas, il en faut prendre peu à la fois. »

Napoléon suivit ce conseil, et c'est à tort qu'on l'a représenté comme faisant de la poche de son gilet un entrepôt de tabac[1].

Louis XVIII, qui usait de tabac sans modération, demandait volontiers une prise à ses familiers. Aussi le duc de Durfort avait-il toujours sur lui deux tabatières, dont l'une était exclusivement destinée au roi. La prise de tabac était alors regardée comme l'équivalent du bougeoir que le souverain faisait remettre, en se couchant, au seigneur avec qui il désirait s'entretenir plus particulièrement[2].

---

[1] Bourrienne, *Mémoires*, t. III, p. 212.

[2] Lhôte de Selancy, *Des charges de la maison civile des rois de France*, p. 100.

VIII

Les lettres.

Formules finales adoptées par la civilité. — L'adresse, la date, le papier, les enveloppes, les cachets. — Chapons et poulets.

Toutes les *Civilités* consacrent des pages nombreuses aux principes qui régissaient la correspondance. Le chapitre d'Antoine de Courtin intitulé : *Ce qu'il faut observer en écrivant des lettres, et des préceptes pour apprendre à les écrire*, est un véritable traité de style, très complet, très amusant, et aussi un peu ridicule. Comme je ne veux pas le suivre dans cette voie, je ne m'occuperai ici que de ce qui concerne la partie en quelque sorte matérielle des missives et les formules finales commandées par la bienséance. J'en ai recueilli d'assez curieuses.

Quand Marguerite d'Autriche écrivait à l'empereur son père, sa lettre débutait par ces mots : *Mon très redoubté seigneur et père*, et s'achevait ainsi : *Votre très humble et très obéissante fille*[1].

Marguerite, femme de Henri IV, se montrait à la fois

[1] Lettre du 13 juin 1512. — Dans Le Glay, *Correspondance de l'empereur Maximilien.*

plus soumise et plus tendre. La formule qu'elle emploie en général vis-à-vis du mari qu'elle trompait si bien est celle-ci : *Je vous baise très humblement les mains*[1]. Mais elle dit aussi : *Je n'estime félicité en ce monde qu'à vous faire service très humble et très agréable, vous baisant très humblement les mains*[2]. Dès que Henri IV est monté sur le trône, elle modifie sa formule, qui devient : *Votre très humble et très obéissante servante, femme et subjecte*[3].

A dater du XVII^e^ siècle, la formule consacrée se modifie en ces termes : *Vostre plus humble et plus affectionné serviteur*. Si la lettre est écrite par une personne de rang supérieur ou égal à celui du destinataire, la formule est souvent celle-ci : *Vostre affectionné à vous faire service*. Le connétable de Montmorency, écrivant à André de Vivonne, signe : *Vostre meilleur et plus fidèle compagnon à vous servir*[4]. Le petit Louis XIII, alors âgé de huit ans, termine ainsi une lettre adressée à la reine d'Angleterre : *Vostre affectionné nepveu à vous faire service*[5]. Les formules étaient parfois beaucoup plus humbles; j'ai trouvé celle-ci à la fin d'une lettre écrite à la vicomtesse d'Auchy par Malherbe : *Je*

---

[1] Lettres de 1582 à 1584.

[2] Lettre de 1582.

[3] Voyez Guessard, *Lettres de Marguerite de Valois*, p. 287, 291 et suiv., 304 et suiv.

[4] Brantôme, *Œuvres*, t. III, p. 349.

[5] Héroard, *Journal*, t. I^er^, p. 409.

vous donne le bonsoir, madame, et m'incline à vos piés, pour les baiser en toute humilité, si vous me faites la grâce de me le permettre[1]. Ces souscriptions sont placées, en signe de respect, tout au bas de la page, laissant entre elles et les derniers mots de la lettre un espace considérable, occupé parfois par un post-scriptum.

Avec le XVIIIe siècle[2] commence la mode de terminer les lettres par ces mots : *J'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.*

Le Dauphin écrivant à son père ou à sa mère finissait ainsi : *Votre très humble et très obéissant fils, serviteur et sujet*[3]. Dans les suppliques au roi, l'on employait la formule suivante : *Je suis, Sire, de Votre Majesté, le très humble, très obéissant et très fidèle sujet.*

Le papier à lettres a adopté successivement des aspects très variés. Dans le compte des dépenses faites pour Henri IV, au temps où il n'était encore que roi de Navarre, je vois figurer du « papier au chiffre et à la devise royale[4]. » La reine Marguerite, sa femme, préférait « une sorte de papier dont les marques estoient toutes pleines de trophées d'amour[5]. » La vogue fut

---

[1] Malherbe, *Œuvres*, édit. Lalanne, t. IV, p. 161.

[2] Pierre de Villiers, *Vérités satiriques en dialogues*, 1725, in-12, p. 342.

[3] Guyot, *Traité des offices*, t. II, p. 303.

[4] *Archives des Basses-Pyrénées*, t. Ier, p. 6.

[5] Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. Ier, p. 147.

ensuite au papier parfumé[1], puis aux papiers de couleur. Racine le mande en ces termes à sa fille cadette :

« 4 octobre 1746. Je vous écris trois lettres, ma chère fille, sans avoir rien à vous mander ; je ne veux que vous faire connoître à quoi s'amusent aujourd'hui les dames. Elles écrivent sur des papiers de toutes couleurs. Celui-ci, qui est du papier de petit deuil, n'est plus de mode, parce qu'on s'en servoit il y a un mois; les deux suivantes sont sur des papiers si à la mode que le marchand n'y peut fournir : toutes les dames en font provision. On pourroit penser que les femmes sont folles, mais qui oseroit le dire? J'écris sur du pareil papier à votre frère. Adieu, ma chère fille, mes lettres ne sont pas longues, elles ne sont que pour vous faire connoître notre papier à la mode[2]. »

« 1er août 1747. Puisque j'ai écrit à ma cadette avec cérémonie, il est bien naturel que je vous écrive de même en vous donnant un *Madame* en tête, et un *petit serviteur* à la fin. Je tâcherai de vous apporter une pareille feuille, au lieu d'un *serviteur* ce sera une *servante* et vous pourrez vous en servir pour écrire à *M. l'abbé.* »

Cette lettre, dit M. de la Roque, qui l'a publiée d'après l'original, « est ornée de vignettes coloriées. En tête

---

[1] Voyez Mme de Sévigné, *Lettre* du 19 août 1671, t. II, p. 326.

[2] Cette lettre est écrite sur papier à tranche dorée et est ornée de vignettes à l'encre de Chine, la suivante est sur papier jaune, la troisième n'a pas été retrouvée.

figure une dame richement vêtue à la manière du temps pour tenir lieu du mot *madame;* à la fin, pour remplacer celui de *serviteur,* on voit un beau monsieur faisant une profonde révérence[1]. »

Pour les lettres privées comme pour les actes officiels, les formules de rédaction sont déterminées par l'étiquette et observées avec rigueur.

Sur l'adresse, le titre du destinataire est toujours répété et précédé du mot A : *A Monseigneur, Monseigneur le duc de Bouillon.*

Si le destinataire est un supérieur, le mot *Sire, Monseigneur* ou *Monsieur* est placé en vedette fort au-dessus de la première ligne. S'il s'agit d'un égal, ces mots commencent la première ligne.

La date, qui comprend d'ordinaire le mois, le quantième du mois et le nom du lieu, mentionne rarement le millésime.

L'emploi des enveloppes est encore très restreint. La lettre, une fois pliée, est entourée d'un fil de soie dont les deux bouts sont réunis par un cachet de cire[2].

Tous ces usages commencent à se modifier vers 1640. Le format du papier diminue. La fermeture en fil de soie devient moins commune, et le cachet s'applique alors sur le repli du papier. La mode des enveloppes se généralise, mais l'enveloppe n'est encore qu'une

---

[1] *Lettres inédites de Racine,* p. 456 et 457.

[2] Voyez-en un exemple dans le *Musée des archives,* n° 812.

feuille de papier blanc, dans laquelle on renferme sa missive en répétant une seconde fois l'adresse. Antoine de Courtin écrivait en 1672 : « Il est bon aussi de savoir que, pour plus de respect, on met la lettre dans une enveloppe, sur laquelle on écrit le dessus[1]. Et pour les dames, on cachète les lettres avec de la soie; si ce n'est que pour marque d'un plus grand respect, on peut mettre la lettre déjà cachetée de soye dans une enveloppe, sur laquelle on met encore le dessus[2]. »

Dès 1715, les lettres présentent à peu près le même aspect qu'aujourd'hui. L'étiquette pourtant reste encore impérieuse : « Lucidor, dit Caraccioli, ne put quitter Paris sans observer que les François, quoiqu'avec l'air du monde le plus aisé, dépendoient d'une multitude d'assujétissemens. Leur amour pour la liberté se trouve gêné par un peu de vanité. Ils sont d'une attention minutieuse à calculer si *Monsieur* ou *Madame* doivent se placer entre les lignes ou en vedette lorsqu'ils écrivent à quelqu'un, et si le *très humble et très obéissant serviteur* n'est point trop près ou trop loin des derniers mots[3]. »

A la fin du XIVe siècle, la reine de France ne devait lire, étant seule, que les lettres écrites par son mari. Si elle en recevait d'autres, ses femmes les ouvraient

---

[1] L'adresse.

[2] *Nouveau traité de la civilité*, p. 230.

[3] *Voyage de la raison en Europe* (1772), p. 325.

et lui en donnaient lecture. L'auteur du *Ménagier de Paris*[1] révèle cette louable coutume à sa femme, l'engage à l'adopter et à ne lire seule « en grant joye et révérence que les lettres amoureuses et secrètes de son mary. » Je ne sais si les lettres d'amour avaient alors un nom spécial, mais à la fin du XVI^e^ siècle[2] et même au commencement du XVII^e^, on les appelait des *chapons*[3]. Dès 1604, elles étaient devenues des *poulets*[4], expression encore usitée aujourd'hui. Son origine a donné naissance à une foule de conjectures saugrenues. La moins déraisonnable nous est fournie par Le Duchat : On nomme ainsi les billets d'amour, dit-il, « parce que les premiers furent pliés en forme de poulets, à la manière dont les officiers de bouche plient les serviettes, auxquelles ils savent donner différentes figures d'animaux[5]. » L'Isabelle de l'*École des maris*[6] l'entendait bien de cette manière, lorsqu'elle raconte à Sganarelle qu'un jeune homme

> ... A droit dans *sa* chambre une boîte jetée
> Qui renferme une lettre en poulet cachetée.

---

[1] Année 1393, t. I^er^, p. 75.

[2] Voyez Goujet, *Bibliothèque françoise*, t. XIII, p. 302.

[3] Voyez *Le Diogène françois* (1617), p. 3.

[4] Héroard, *Journal*, 14 janvier 1604, t. I^er^, p. 61. — Voyez aussi Math. Régnier, *Élégie* II (1613), édit. elzév., p. 254.

[5] *Dictionnaire étymologique* de Ménage, édit. de 1750, t. II, p. 348. — « On y faisoit, dit Furetière, deux pointes qui représentoient les ailes d'un poulet. » *Dictionnaire françois*, édit. de 1727, t. II, v° *poulet*.

[6] Acte II, scène v.

IX

LE JEU ET LE BAL.

Le jeu et les tricheries. — Le maréchal de Gramont. — Le jeu du roi. — Le jeu de la reine. — Les bals dans la famille royale. — Passion de Sully pour la danse. — Les baladins. — Les maîtres de danse. — On cesse en France de danser. — Fondation du collège Mazarin. — L'académie. — La civilité au jeu. — La civilité au bal. — Divertissements mondains défendus par l'Église en 1782.

Pendant bien longtemps, l'art de jouer à tous les jeux en vogue compléta l'éducation d'un gentilhomme. Dans une foule de romans du moyen âge[1], on voit célébrer l'adresse d'un jeune seigneur aux échecs et aux dés comme à la chasse. Et cette tradition passa sans s'altérer de siècle en siècle. A la fin du XVII^e^, Hamilton voulant peindre un gentilhomme accompli, lui fait dire : « Tu sais que je suis le plus adroit homme de France. J'eus bientôt appris tout ce qu'on y montre; et, chemin faisant, j'appris encore ce qui perfectionne la jeunesse et rend honnête homme[2],

---

[1] Voyez entre autres *Gérard de Roussillon* et *Huon de Bordeaux*.

[2] Voyez ci-dessus, p. 61.

car j'appris encore toutes sortes de jeux aux cartes et aux dés[1]. » Il apprit en même temps à y tricher, infamie alors acceptée par la meilleure société. Le maréchal de Gramont, d'abord duc de Guiche, avait quatorze ans quand son père l'envoya à Paris. Quoique sa famille fût riche, elle l'y laissa sans ressources, forcé parfois de « souper avec un morceau de pain. » Heureusement, le jeune comte était fort beau garçon, « vigoureux, enjoué et poli autant qu'on peut être, » de sorte qu'il plut facilement à de grandes dames qui « le prirent sous leur protection; quelques-unes eurent soin de l'habiller, d'autres lui donnèrent de l'argent[2], » ce qui lui permit de cultiver le jeu, et il trouva moyen d'y être heureux. On ne voyait, en ce temps, rien là que de très naturel, et le père de l'habile de Guiche, en gardant ses écus, avait sans doute prévu que les choses se passeraient ainsi.

Il en fut de même pendant bien longtemps. Jusqu'au XVIII[e] siècle, les mémoires laissés soit par de grands seigneurs, soit par des bourgeois en font foi. Il est vrai que les enjeux en valaient la peine. Tallemant des Réaux raconte que le maréchal d'Estrées perdit un soir chez lui 100,000 livres; en allant se coucher, le maréchal fit éteindre une chandelle, et cria très fort contre la négligence de ses valets. Mazarin,

---

[1] *Mémoires de Gramont* (frère du maréchal), chap. III.

[2] *Mémoires du duc de Gramont*, édit. Petitot, 2[e] série, t. LVI.

couché et presque mourant, occupait son temps à peser des pistoles, pour mettre au jeu le lendemain celles qui étaient trop légères. C'est Mme de Motteville qui l'affirme[1]. En une heure et demie, Fouquet gagna à Gourville 55,000 livres[2]. On trichait même au jeu du roi. A la fin de 1660, l'abbé de Gordes, qui n'est guère connu que par cette belle action, gagna à Louis XIV 150,000 livres en une seule séance. Notez qu'il faudrait au moins tripler ces sommes pour avoir leur valeur actuelle. On joua tout autant sous le Régent et sous Louis XV, et les femmes se montrèrent alors aussi insensées que les hommes[3].

L'étiquette au jeu n'en restait pas moins si sévère qu'elle me paraît fort difficile à comprendre. Voici ce qu'écrit la comtesse de Genlis : « Quand on jouoit aux cartes avec la reine et les princes et princesses, l'étiquette se bornoit à faire, en donnant les cartes à la princesse, le salut de la main, non pas seulement en commençant et en finissant, mais à le répéter jusqu'à ce qu'il fût défendu, et à se soulever un peu sur sa chaise en s'inclinant[4]. »

---

[1] *Mémoires*, t. VI, p. 65.

[2] Voyez Saint-Simon, *Mémoires*, t. III, p. 168. — Dangeau, *Journal*, t. II, p. 66. — Mme de Sévigné, *Lettre* du 18 mars 1671. — *Mercure galant*, numéro de décembre 1682. — Gourville, *Mémoires*, p. 529.

[3] *Lettres de la princesse Palatine*, lettre du 6 février 1716, t. Ier, p. 214.

[4] *Dictionnaire des étiquettes de la Cour*, t. Ier, p. 187.

La comtesse s'explique plus clairement en ce qui concerne la conduite à tenir durant les bals : « Au bal, la reine et toutes les princesses de la famille royale et du sang nommoient leurs danseurs, ce qui obligeoit ces princesses à nommer, non les plus brillans danseurs, mais au contraire les hommes les plus sans conséquence, ou ceux qui jouissoient de la meilleure réputation. Dans la danse, le danseur ne tendoit jamais la main pour recevoir celle d'une princesse, il attendoit que la princesse lui tendît la sienne, parce que le signe de demander marque une attente qui a quelque chose de présomptueux; mais donner la main sur une invitation, c'est seulement obéir à un ordre[1]. »

Je rappelle que la première fête de Cour à laquelle on a donné le nom de bal eut lieu en 1385, à l'occasion du mariage de Charles VI avec Isabeau de Bavière. D'Aubigné[2] et Tallemant[3] nous ont révélé la passion du grave Sully pour la danse : « Tous les soirs, la Roche jouoit sur le luth des danses du temps, et M. de Sully les dansoit tout seul, avec je ne sçay quel bonnet extravagant en tête. » Il est vrai que Sully avait à peine cinquante ans quand Henri IV fut assassiné. Nous savons encore par Tallemant qu'à cette époque déjà, ce n'étaient pas les hommes qui invitaient

---

[1] *Dictionnaire des étiquettes*, t. Ier, p. 186.

[2] *Baron de Fœneste*, liv. Ier, chap. XXI.

[3] *Historiettes*, t. Ier, p. 115.

les dames, mais que les dames choisissaient elles-mêmes leurs danseurs[1].

Louis XIV aima fort la danse. Il avait eu pour maîtres, d'abord Henry Prevost[2], puis Charles de la Motte et Louis Lasseré[3]. Les maîtres à danser, alors dits *baladins*, appartenaient encore à la communauté des joueurs d'instruments.

Les professeurs en vogue allaient donner leurs leçons accompagnés d'un serviteur qui portait le violon[4]. Ils se faisaient payer fort cher. Regnard nous l'apprend dans sa farce du *Divorce*, jouée au Théâtre italien en 1688 : « COLOMBINE. Un demi-louis d'or pour une leçon! On ne donnoit autrefois aux meilleurs maîtres qu'un écu par mois. — ARLEQUIN. Il est vrai, mais dans ce temps-là, les maîtres à danser n'étoient pas obligés d'être dorés dessus et dessous comme à présent, et une paire de galoches étoit la voiture qui les menoit par toute la ville. » Pourtant, s'il faut en croire la princesse Palatine, l'art de la danse était alors beaucoup moins apprécié qu'aux beaux jours de la jeunesse de Louis XIV. Elle écrivait le 14 mai 1695 : « La danse est maintenant passée de mode partout. Ici en France, aussitôt qu'on est réuni, on ne fait rien que de jouer au lansquenet. Les jeunes gens ne veulent plus dan-

---

[1] Tome V, p. 353 et 365.

[2] *Estat général de la maison du Roy* (1657), p. 115.

[3] A. Jal, *Dictionnaire critique*, p. 98 et 804.

[4] Voyez Brueys et Palaprat, *Le grondeur*, acte II, scène XXIII.

ser[1]. » Ceci restait vrai vingt ans après, car Nemeitz, racontant son voyage à Paris, constatait que l' « on voit peu de François qui dansent bien et qui ont envie d'apprendre à danser; on trouve dans une salle de danse dix étrangers contre un François[2]. »

Toutefois, la danse constituait encore, au XVII[e] siècle, une partie essentielle de l'éducation. Le cardinal Mazarin fondant, en 1661, le collège qui porta son nom et qui était exclusivement réservé à la noblesse, y adjoignit une *académie*, comme on disait alors, où les jeunes gentilshommes devaient être exercés à l'équitation, à l'escrime et à la danse. Mazarin faisait preuve ainsi d'une grande audace, car si l'Université était bien forcée d'innocenter l'équitation et même l'escrime, elle condamnait formellement la danse qui, avec la comédie, appartenait au domaine des *divertissements défendus*[3]. Aussi, quand les exécuteurs testamentaires du cardinal demandèrent à l'Université[4] d'admettre le nouveau collège dans son sein, elle y consentit à condition que l'académie ne serait point construite. A cet égard, il y avait eu presque unanimité dans le Conseil. Le rapport du doyen de la Faculté de théologie exigeait « ut prædictum collegium nullam habeat academiam palæstricam, » et celui du procureur de la

[1] *Nouvelles lettres*, p. 2.
[2] *Séjour de Paris*, édit. Plon, p. 24 et 25.
[3] Voyez ci-dessous, p. 204.
[4] Octobre 1674.

Nation[1] française portait « ut academia palæstrica removeatur. » Le procureur de Picardie déclara « academiam gladiatoriam arceri velle, » et celui d'Allemagne demanda simplement « ut ab eo collegio arceantur gladiatores, saltatores et alii id genus. » Les autres membres de la commission, sans se prononcer aussi nettement, avaient exprimé le même vœu. Il se trouvait compris dans une formule générale, aux termes de laquelle le collège devait être soumis à tous les règlements de l'Université sans exception[2].

Faisons remarquer que les Jésuites se montraient moins scrupuleux et plus clairvoyants. La tragédie qui, dans les collèges, même dans ceux de l'Université, clôturait l'année scolaire était chez eux presque toujours accompagnée d'un ballet dansé par les élèves. C'était fort sage. Il faut se rappeler qu'au XVII[e] siècle, la noblesse n'avait pas encore généralement adopté l'éducation universitaire. Plus désireuse de former des hommes braves, intelligents et spirituels que des savants, elle voyait très bien à quel danger la vie de collège eût exposé ses enfants. Avec raison, elle redoutait pour eux et l'asservissement à une règle inflexible qui dénature et amollit le caractère, et l'influence énervante d'un travail incessant et forcé, qui enlève à l'es-

---

[1] *Les Nations de l'Université :* France, Picardie, Normandie, Allemagne.

[2] Voyez A. F., *Histoire de la bibliothèque Mazarine*, édit. de 1901, p. 188.

prit sa spontanéité, son originalité et sa grâce. D'ailleurs, l'héritier du nom et des armes de la famille devait, avant tout, prendre les habitudes, le ton et les manières du monde dans lequel il était destiné à vivre, et il ne pouvait guère les acquérir qu'à la demeure paternelle.

Je vais maintenant laisser la parole à Antoine de Courtin, dont je reproduirai textuellement les chapitres consacrés au jeu et au bal dans l'édition de 1672 :

« CE QU'IL FAUT OBSERVER DANS LE JEU.

Que s'il se rencontre qu'une personne de qualité nous oblige de jouer avec elle, ce qu'il ne faut jamais entreprendre qu'après qu'elle nous l'a commandé, il ne faut point témoigner d'empressement dans le jeu, ni d'envie de gagner : cela marque la petitesse de l'esprit et de la condition; et même il est bon de s'en abstenir tout à fait, si nous ne sommes pas d'humeur commode dans le jeu, pour mille inconvéniens qui en peuvent arriver.

Il ne faut pas aussi se négliger dans le jeu, ni se laisser perdre par complaisance, tant pour ne pas faire le fanfaron, ce que l'on tourneroit en ridicule, que pour éviter que cette personne crût que l'on ne contribuât pas à son divertissement avec assez d'attache ni de soin.

Il ne faut pas non plus parler par quolibets dans le jeu.

Il est aussi très incivil de chanter ou de siffler en jouant, quand même cela ne se feroit que doucement et entre les dents, comme il arrive souvent lors que l'on rêve au jeu.

Il ne faut pas non plus tabouriner des doigts ou des pieds.

Et si c'est à un jeu d'exercice, comme à la paume, au mail, à la boule, au billard, il faut prendre garde de ne point faire de postures du corps ridicules et grotesques.

S'il arrive quelque différend, il ne faut point s'opiniâtrer. Mais si enfin on étoit obligé de soutenir un coup, ce doit être tranquillement, sans élever le ton de la voix, en le prouvant évidemment et promptement.

C'est, outre l'offense de Dieu, une très grande immodestie pour le monde poli que de jurer au jeu, où tout doit être paisible, pour ne pas troubler le divertissement.

L'enjeu que l'on gagne se doit exiger froidement. Si quelqu'un a manqué de mettre, n'usez point de ces mots impérieux : *payez*, *mettez;* mais bien de ces termes doux et honnêtes, comme *je gagne cela*, *on n'a pas mis au jeu*, *il me manque de l'argent*, etc.

Et quand on perd, il faut toujours payer avant qu'on le demande, étant une marque de la noblesse de l'esprit de bien payer ce que l'on doit au jeu, comme partout ailleurs, sans témoigner aucune répugnance.

Si l'on sait que la personne à qui l'on doit du respect

ne se plaise pas à perdre, il ne faut pas, si on gagne, quitter le jeu, si elle ne le commande ou qu'elle ne se soit raquittée. Et si l'on perd, il faut se retirer doucement : étant toujours honnête de se conformer à ses forces, au lieu que c'est s'exposer à la risée et au mépris que de faire par complaisance plus que l'on ne peut.

Si la personne est fâcheuse au jeu, il ne faut point relever ses paroles en façon quelconque, mais poursuivre et jouer son jeu. Moins encore faut-il prendre garde à ses emportemens, particulièrement si c'est une dame : étant alors de la prudence de prendre tout en bonne part, et de ne point sortir du respect ni du calme de l'esprit.

Que si de plus qualifiez que vous viennent pour jouer, et que vous occupiez la place, il est de l'honnesteté de la leur céder[1].

« Ce qui s'observe au bal.

Si l'on se trouve à une assemblée ou à quelque bal, il faut, avant toutes choses, savoir exactement, je ne dis pas la danse, si l'on ne veut, mais les règles de la danse et de la civilité qui se pratique selon le lieu où l'on se rencontre, car elle n'est pas la même partout.

---

[1] *L'édition* de 1728 ajoute : « Si quelqu'un de très haute qualité joue à quelque jeu, deux contre deux, et que vous soyez de son côté, il faut bien se garder de dire, en cas que vous gagniez : *J'ai gagné* ou *Nous avons gagné;* mais *Vous avez gagné, Monsieur,* ou bien *Monsieur a gagné.* »

Que si l'on sait danser, on le doit faire si on est pris pour cela, afin de ne pas faire le singulier. Mais si l'on n'a en cet exercice qu'un talent fort médiocre, il ne faut pas présumer d'être fort habile ni s'engager à des danses que l'on ne sait point du tout ou fort peu.

Que si l'on n'a pas l'oreille bonne[1], il ne faut point du tout se commettre à danser, quand même on sauroit fort bien les pas. C'est un spectacle ridicule de voir un homme hors de cadence, et l'on s'en prend à lui, parce que s'il n'avoit pu éviter de venir au bal, il pouvoit se dispenser de la danse, en faisant une profonde révérence à la dame qui l'avoit pris pour danser, après l'avoir conduite au milieu de la salle. Mais il faut auparavant lui avoir fait entendre, avec bien du respect, le déplaisir que l'on a de ne savoir pas danser, afin qu'elle soit persuadée que c'est le peu d'adresse et non pas le dédain ou la paresse qui cause ce refus.

Que si enfin l'on vouloit, par autorité et pour se donner du divertissement, nous forcer à danser, il ne faut pas le refuser; car il vaut bien mieux s'exposer à une petite confusion involontaire pour se rendre complaisant, qu'au soupçon que nous pourrions donner de le vouloir éviter par vanité. Et il faut alors supplier la dame d'agréer par compassion de danser quelque danse que nous sachions le mieux, et la danser après franchement et le moins mal que nous pourrons.

---

[1] « L'oreille juste, » dit l'édition de 1728.

Après quoi, il faut ramener la dame à sa place et en prendre une autre. Observant, quand on est repris, de rendre la pareille à la dame qui nous étoit venu prendre la première, si c'est l'usage du lieu où l'on est.

Il est aussi à remarquer que quand le Roy ou la Reine dansent, tout le monde se lève et se découvre, hors ceux dont la fonction demande qu'ils soient couverts.

Il faut aussi observer que dans un bal où sont ces personnes Royales, on ne va point prendre les dames à leur place ni on ne les y ramène point : on se contente de leur faire signe en les saluant pour les appeller et de leur faire la révérence quand on a dansé, les laissant aller seules.

Et alors on doit observer que, passant devant les personnes Royales, il faut faire de très profondes révérences, si ce n'est quand on danse.

Il n'est pas permis de prendre la place ou le siège de ceux qui dansent.

C'est aussi une ridicule contenance de suivre de la tête ceux qui dansent, ou, quand on entend des violons ou d'autre instrument, d'en marquer la cadence en dandinant de la tête et du corps, et frappant des pieds.

Il faut observer aussi que si l'on se trouve parmi des masques, c'est une incivilité d'en faire démasquer quelqu'un, s'il ne le veut, et de porter même la main sur le masque. Au contraire, l'on est obligé de faire encore plus d'honnesteté à des masques qu'à d'autres

gens : car souvent, sous le masque, il se trouve des personnes à qui, non seulement nous devrions de la civilité, mais du respect. »

Courtin n'en dit pas plus. Mais les *Civilités* rédigées par des ecclésiastiques sont moins tolérantes, et l'on y trouve condamnés le jeu et les bals. Elles font bien quelques concessions au premier, autorisent le mail, la boule, les quilles, le volant, le piquet, le tri, le reversis, « jeux préférables à ceux qui exercent et appliquent trop l'esprit, ainsi que font les échecs et les dames; » mais les bals, la danse et la plupart des spectacles sont formellement anathématisés. A titre de curiosité, et comme complément à ce que j'ai dit plus haut sur la manière dont un homme bien élevé devait se conduire vis-à-vis des distractions mondaines, voici comment s'exprime la *Civilité* de J.-B. de la Salle, édition de 1782, au sujet des *Divertissements défendus :*

« Il y a d'autres[1] divertissemens dont on ne traitera pas ici fort au long, parce qu'ils ne sont nullement permis à un chrétien, ni par les loix de la religion, ni par les règles de la bienséance.

Il y en a qui ne sont ordinaires qu'aux riches, ce sont les bals, les danses et les comédies. Il y en a d'autres qui sont plus ordinaires aux enfans et aux pauvres, tels que sont les spectacles des opérateurs, des

[1] Le chapitre précédent est consacré au chant, « divertissement permis, qui est même fort honnête. »

baladins, des danseurs de corde, des marionnettes et autres semblables sottises.

A l'égard des bals, il suffit de dire que ce sont des assemblées dont la conduite n'est ni chrétienne ni honnête. Ils se font de nuit, parce qu'il semble qu'on se veuille cacher à soi-même ce qui se passe d'indécent dans ces assemblées, ou plutôt parce qu'on veut, à la faveur des ténèbres, se donner plus de liberté pour y commettre le crime.

Les personnes chez qui ils se tiennent sont dans une obligation indispensable d'ouvrir leur porte indifféremment à tout le monde, ce qui fait que leurs maisons deviennent comme des lieux infâmes et publics, où les pères et les mères exposent leurs propres enfans à prendre des libertés que les pères et les mères auroient honte de leur permettre dans leurs maisons particulières. Et les jeunes gens, par le luxe et la vanité qui paroissent dans leurs ajustemens, par le peu de modestie qui se rencontre dans leurs regards, dans leurs gestes et dans toute leur personne, se prostituent aux yeux et aux désirs de tous ceux qui entrent dans ces bals, et donnent occasion à ceux qui sont les plus modérés d'avoir des sentimens bien éloignés de ceux que la pudeur et l'honnêteté chrétiennes devroient leur inspirer.

Pour ce qui est des danses qui se font dans des maisons particulières avec moins d'excès, elles ne sont pas moins contre la bienséance que celles qui se font

avec plus d'éclat dans les bals ; car si un ancien payen a dit qu'il n'y a personne qui danse étant sobre s'il n'a perdu l'esprit, qu'est-ce que l'esprit chrétien peut inspirer touchant ce divertissement, qui n'est propre, dit saint Ambroise, qu'à exciter des passions honteuses, et dans lesquelles la pudeur perd tout son éclat parmi le bruit qu'on fait en sautant et en s'abandonnant à la dissolution? C'est aux mères impudiques et adultères, dit ce saint Père, à souffrir que leurs filles dansent, et non pas aux mères chastes et fidèles à leur époux, qui doivent apprendre à leurs filles à aimer la vertu et non pas la danse, dans laquelle, dit saint Chrysostôme, le corps est deshonoré par des démarches honteuses et indécentes. Et l'âme l'est encore bien davantage, car les danses sont les jeux des démons, et ceux qui en font leurs divertissemens et leurs plaisirs sont les ministres et les esclaves des démons, et se conduisent en bêtes plutôt qu'en hommes, puisqu'ils s'abandonnent à des plaisirs brutaux.

Quoique les comédies passent dans le monde pour un divertissement honnête, elles sont cependant la honte et la confusion du christianisme.

En effet, ceux qui s'abandonnent à cet emploi et qui en font leur profession ne sont-ils pas publiquement notés d'infamie? Peut-on aimer une profession qui couvre de confusion ceux qui l'exercent? Et cet art n'est-il pas infâme et honteux, dans lequel toute l'adresse consiste à exciter, en eux-mêmes et dans les

autres, des passions honteuses pour lesquelles une personne bien née ne peut avoir que de l'horreur? Si on y chante, on n'y entend que des airs qui sont très propres pour fortifier ces mêmes passions. Y a-t-il de l'honnêteté et de la bienséance dans les ajustemens, dans la nudité et dans la liberté des comédiens et comédiennes? Y a-t-il quelque chose dans leurs gestes, dans leurs paroles et dans leurs postures qui ne soit indécent à un chrétien, non seulement de faire, mais même de voir? Il est donc tout à fait contraire à l'honnêteté d'en faire son plaisir et son divertissement.

Les théâtres des opérateurs[1] et des baladins, qui sont ordinairement dressés dans les salles publiques, sont regardés comme indécents par tous les honnêtes gens, et ce ne sont ordinairement que les artisans et les pauvres qui s'y arrêtent. Il semble même que ce soit pour eux que le démon les ait dressés, afin que, comme ils n'ont pas le moyen de goûter le poison dont il se sert pour perdre les âmes dans les comédies, ils puissent facilement s'en rassasier aux pieds de ces théâtres publics. Et c'est pour cette fin qu'il y emploie des bouffons, qu'il les exerce, qu'il les forme et qu'il s'en sert, selon l'expression de saint Chrysostôme, comme d'une peste dont il infecte toutes les villes dans lesquelles ils vont. Aussitôt que ces bouffons ridicules,

---

[1] Charlatans, vendeurs d'orviétan, arracheurs de dents, etc., qui opéraient le plus souvent sur la place publique.

dit ce saint Père, ont proféré quelques blasphèmes ou quelques paroles deshonnêtes, on voit que les sots s'emportent dans des éclats de rire : ils les applaudissent pour des choses pour lesquelles on devroit les lapider.

C'est donc un divertissement bien honteux et un détestable plaisir, selon l'expression de ce Père, que celui que l'on prend à ces sortes de spectacles. Et ceux qui s'y trouvent font paroître qu'ils ont le cœur et l'esprit bien bas, et bien peu de christianisme.

C'est pour ce sujet qu'une personne sage ne doit regarder ces sortes de spectacles qu'avec mépris, et que les pères et mères ne doivent jamais permettre à leurs enfans d'y assister, et doivent leur en inspirer beaucoup d'horreur, comme étant contraires à ce que la bienséance, aussi bien que la piété chrétienne exigent d'eux.

L'honnêteté ne permet pas non plus de se trouver aux spectacles des danseurs de corde, qui exposent tous les jours leur vie aussi bien que leur âme pour divertir les autres. Ils ne peuvent être admirés ni même regardés par une personne raisonnable, puisqu'ils font ce qui doit être condamné de tout le monde, en suivant les seules lumières de la raison. »

X

La civilité a l'église.

L'entrée à l'église avec une personne de qualité. — Rester assis, debout ou à genoux aux moments indiqués. — Ni compliments, ni embrassades. — Ne pas s'y peigner. — Y garder le silence. — N'y pas tousser. — N'y pas cracher à terre. — Conduite à tenir vis-à-vis d'une dame. — Le pain bénit.

J'emprunte encore ce chapitre à la *Civilité* d'Antoine de Courtin, édition de 1682 :

« Si on entre dans l'église avec une personne de qualité, il faut, sans empressement, prendre les devants, pour présenter de l'eau bénite en baisant la main, et ensuite se placer derrière, en se composant avec modestie. Car si on étoit assez malheureux pour oublier ou pour négliger de se mettre à genoux devant Dieu par indévotion, mollesse ou paresse, il faut du moins le faire par bienséance et à cause des gens de qualité qui peuvent se rencontrer en ce lieu-là. Ces immodesties-là en un lieu saint donnant très mauvaise opinion de l'éducation d'une personne, selon ce principe que nous avons ci-devant établi qu'il faut conformer nos actions au lieu où nous sommes.

Et pour cet effet, il faut être debout, assis ou à ge-

noux, selon l'ordre qui s'observe dans l'église. Par exemple, à l'Évangile on se lève, et pendant le reste de la messe on se tient à genoux : mais particulièrement pendant que Dieu est présent sur l'autel, selon la pratique qui s'observe même à la messe du Roi et par son ordre, digne certes du bon sens et de la piété de Sa Majesté.

Il ne faut point grimacer en priant Dieu, ni dire ses prières d'un ton haut, ni parler et s'entretenir avec quelqu'un, de peur de détourner les autres.

Moins encore faut-il saluer dans l'église quelqu'un que l'on n'auroit pas vu de longtemps, ni se faire des embrassades et des complimens : la sainteté du lieu ne le permet point, et ceux qui le voyent s'en scandalisent.

C'est aussi une très-grande indécence de se peigner dans l'église ou de s'y raccommoder quelque chose. Il faut sortir pour cela.

Il faut aussi garder le silence et être assis au sermon. Et si l'on étoit enrhumé ou si on avoit la toux, il vaut mieux s'abstenir d'y aller que d'interrompre le prédicateur et incommoder ceux qui sont auprès de nous.

Si on est obligé de mener une dame à l'église ou ailleurs, il faut la conduire en la soutenant de la main droite, selon la disposition du haut du pavé ou du haut-bout [1], et avoir le gant à la main.

---

[1] Voyez ci-dessus, p. 51.

Il faut aussi entrer le premier partout, pour lui faire faire place, ouvrir les portes, lui présenter de l'eau bénite en entrant seulement, comme nous avons dit. Que si dans la rencontre, il s'offroit des personnes plus qualifiées que vous pour la mener, il faut leur céder la main, et ne l'ôter jamais à personne si la dame ne l'ordonne elle-même ou que l'on ne soit assuré que celui qui la tenoit ne s'en formalisera pas.

Elle doit observer de sa part que c'est une vanité qui tient de l'insolence de se faire mener et faire porter la robe dans l'église et à la veuë de Dieu. Comme c'est une incivilité de se servir de carreau[1] en présence de personnes éminentes.

Il faut aussi avertir que quand on vous présente le pain bénit, si vous n'êtes qu'un particulier, il n'en faut prendre qu'un morceau.

Que si vous étiez le seigneur de la paroisse et qu'il y eût près de vous des personnes que vous voulussiez honorer, vous devez, la corbeille vous étant présentée le premier, ou les obliger d'en prendre les premiers, ou en prendre vous-même plusieurs parts et les distribuer à ces personnes-là, avant que d'en retenir pour vous.

Au reste, les lieux d'honneur sont d'ordinaire marqués dans les églises, c'est pourquoi il est inutile d'en faire ici des remarques. L'on peut seulement dire en

---

[1] Voyez ci-dessus, p. 103.

passant que, par exemple, dans une procession ou si on veut en accompagnant le Saint-Sacrement chez un malade, l'on n'observe pas le haut du pavé entre personnes qui se veulent faire honneur, mais seulement la main droite, qu'on laisse à la personne la plus qualifiée. Car ce seroit être trop incommode et trop indécent en la présence de Notre-Seigneur, qui doit avoir toute notre attention, de tournoyer avec un cierge à la main autour de la personne qualifiée toutes les fois qu'elle passeroit le ruisseau.

Il seroit bon aussi et tout à fait de la bienséance que tout le monde s'accoutumât dans l'église de cracher dans son mouchoir, aussi bien que chez les grands. Car ordinairement il n'y a point de pavé d'écurie si sale et si dégoûtant que celui de la maison de Dieu[1]. »

---

[1] Voyez ci-dessus, p. 73.

XI

Les malades et les médecins.

Règles de civilité à observer entre médecins. — Leur costume, leur robe, leur barbe, leur chapeau, leur canne, leur cheval et leur mule vis-à-vis de la civilité. — Devoirs de bienséance recommandés aux malades envers les médecins. — Les apothicaires et la civilité. — Qu'ordonne la bienséance au sujet des mots clystère, lavement, remède. — Séjour aux eaux. — La vie qu'y menait une grande dame vers le milieu du XVIIe siècle. — Les bains de mer. — Ils sont d'abord réservés aux hydrophobes et aux fous. — Le traitement à Dieppe.

Malades et médecins étaient justiciables d'une civilité assez spéciale pour que je doive leur consacrer au moins un court chapitre.

Au moment où il recevait le bonnet de docteur, tout licencié jurait solennellement d'observer les statuts de la Faculté, et voici ce qu'on y lisait :

« Tous les médecins vivront en bonne intelligence.

« Nul n'ira visiter un malade sans y avoir été invité [1].

« Nul ne fréquentera les charlatans, les empiriques.

« Le secret professionnel sera rigoureusement gardé.

---

[1] « Nisi legitime vocatus. » Art. 77.

Nul ne divulguera ce qu'il aura vu, entendu ou deviné chez les malades [1].

« Les plus jeunes docteurs se lèveront devant les anciens, les anciens seront polis et bienveillants vis-à-vis des jeunes.

« Dans les consultations, le plus jeune donnera son avis le premier, puis chacun suivant son ancienneté.

« Les docteurs appelés en consultation prendront l'heure du plus ancien et auront soin d'être exacts, de peur que le retard d'un seul ne gêne ses collègues ou ne mécontente le malade [2].

« Toutes les ordonnances seront écrites en latin, signées et datées. Elles porteront le nom du malade.

« Dans les assemblées de la Faculté, les docteurs se conduiront avec décence et gravité. Ils opineront suivant leur rang d'ancienneté, tranquillement, paisiblement, et l'un après l'autre. »

Il faut noter que ces statuts étaient lus tous les ans, à haute voix, par le bedeau de la Faculté, le jour de Saint-Luc, en présence des docteurs assemblés après la messe.

Non seulement dans les cérémonies publiques [3], mais aussi pour faire leurs cours, les docteurs devaient être

---

[1] « Ægrorum arcana, visa, audita, intellecta eliminet nemo. » Art. 77.

[2] « Ne unius mora ægro molestiam, vel cæteris collegis incommodum afferat. » Art. 78.

[3] Gui Patin, *Lettres*, t. II, p. 539; t. III, p. 66 et 202.

en robe rouge, avec le bonnet carré, l'épitoge et le rabat[1]. Les bacheliers avaient droit seulement à la robe noire. Vers la fin du XVII^e siècle, presque tous les médecins portaient, outre l'ample perruque, une longue barbe, à laquelle Molière a fait plus d'une allusion. Lorsque Argan rêve de prendre ses degrés, Toinette lui dit : « Quand il n'y auroit que votre barbe, c'est déjà beaucoup, et la barbe fait plus de la moitié d'un médecin[2]. » Sur la perruque reposait le haut bonnet pointu en forme d'éteignoir, mode qui remontait à la fin du XV^e siècle[3] et qui ne vit pas celle du XVII^e. Au milieu du règne de Louis XIV, les jeunes médecins commençaient à revêtir le costume ordinaire des bourgeois aisés. Tous, au XVIII^e siècle, l'avaient adopté. Leur habit était de drap ou de velours, une fine dentelle formait le jabot et les manchettes. Ils tenaient à la main une canne à pomme d'or ou à bec de corbin. Leur démarche était pleine de dignité. On les accueillait partout avec de grands égards, même avec respect.

Il fallait qu'un médecin fût bien pauvre pour courir la ville à pied. Enveloppés dans leur longue robe, ils s'en allaient gravement, assis sur une mule ou sur un cheval. En 1505, on plaça dans la cour de l'école « deux bornes de pierre, qui servoient aux docteurs pour

---

[1] *Statuts de* 1751, art. 59 et 83.

[2] *Malade imaginaire*, acte III, scène XXII.

[3] Voyez Quicherat, *Histoire du costume*, p. 322.

monter sur leurs mules et pour en descendre[1]. » Les *Paradoxes de Bruscambille* nous apprennent que tout bon médecin devait être « pourveu de quatre choses, » dont la première était « une bonne mule, qui ne soit point fantasque et qui ne le renverse point dans la boue[2]. » A quatre-vingt-neuf ans, le médecin Guérin faisait encore ses visites à cheval[3], et Gui Patin n'eut jamais d'autre monture[4]. Dans la consultation de *L'amour médecin*[5], Tomès vante « sa mule admirable » et Desfonandrès « son cheval merveilleux[6]. » Boileau a rendu célèbre Guénaut et son cheval[7]; celui du docteur Jean Pecquet s'abattit un jour en pleine rue et lui cassa la jambe[8]. Le docteur Grichard, du *Grondeur*, pièce jouée en 1693, se servait encore d'une mule[9]. L'important était de choisir une bête tranquille, qui n'exposât pas son maître à pécher contre la bienséance ou même à perdre la gravité prescrite à tous les docteurs par les statuts de l'école.

Le public, de son côté, avait des devoirs envers les

---

[1] J.-A. Hazon, *Éloge historique de la Faculté*, p. 59.

[2] Édit. de 1615, p. 34.

[3] Gui Patin, *Lettre* du 19 décembre 1659, t. III, p. 172.

[4] Gui Patin, *Lettre* du 4 février 1650, t. Ier, p. 512.

[5] Joué en 1665.

[6] Acte II, scène III.

[7] *Satire* VI, vers 68.

[8] A. Portal, *Histoire de l'anatomie*, t. III, p. 6.

[9] « Hé, Lolive, qu'on scelle ma mule, je reviens dans un moment. » Acte Ier, scène X.

docteurs. « Visitant quelque malade, ne fais tout aussi tost du médecin, si tu n'y entends rien, » dit un traité de la bienséance composé au début du XVII[e] siècle[1]. Il était également recommandé de ne pas laisser le médecin faire une dernière visite après la mort de son client. C'est ce qu'exprime si galamment cette phrase que je rencontre dans mes notes et dont je ne puis retrouver la source : « Il n'est pas de la civilité qu'un médecin vienne visiter son mort. »

Un garçon apothicaire qui voulait faire son devoir en conscience et se montrer aimable avec une cliente était tenu de lui dire avec douceur, au moment où il dirigeait sur elle son instrument : « Madame, ne vous estonnez point, ouvrez la bouche et retenez votre haleine, s'il vous plaist[2]. »

Le nom par lequel un homme bien élevé devait désigner l'opération consécutive fut un des plus graves problèmes qu'eurent à résoudre les maîtres en civilité sous le règne de Louis XIV. Son prédécesseur avait pris en un an deux cent douze clystères[3], sans que la bienséance y ait rien trouvé à redire. Mais la seringue atteignit l'apogée de sa gloire sous le grand roi. Son siècle est aussi celui des clystères, ils régnaient alors

---

[1] *Bienséance de la conversation* (de la société) *entre hommes*, p. 64.

[2] *Le bourgeois poli*, dans Éd. Fournier, *Variétés*, t. IX, p. 186.

[3] Amelot de la Houssaye, *Mémoires historiques*, t. I[er], p. 518.

en maîtres, et il ne fallut, pour ruiner leur empire, rien moins que la verve railleuse de Molière et la pruderie de Mme de Maintenon.

D'abord, son nom si bien fait, si conforme à l'étymologie, avait été remplacé par le terme bête et ambigu de lavement[1]. Il parut encore trop clair, et l'on entreprit d'y substituer le mot plus amphigourique de remède. Il fut convenu que lavement était une expression basse, vulgaire, indigne de figurer dans le beau style et dans la bonne société. On le fit bien voir au Père Garasse, qui avait eu l'imprudence d'écrire cette phrase vraiment révoltante : « Quand les médecins nous ordonnent un lavement, il faut le prendre[2]. » L'abbé de Saint-Cyran en fut indigné, il reprocha au Père Garasse de déshonorer l'Église, peu s'en fallut qu'il ne l'accusât d'hérésie. Le téméraire Jésuite, qui d'ailleurs avait bec et ongles, se défendit de son mieux, équivoquant un peu, par habitude : « Par le mot de lavement, je n'entends autre chose que ce que j'ai appris grossièrement, par l'usage ordinaire du peuple et des anciens livres de médecine, qui ne sont pas si fins que les modernes. Car dans les vieilles versions françoises, je vois que le mot de lavement ne se prend que pour des gargarismes, comme quand on dict que

---

[1] Ambroise Paré écrivait vers 1580 : « Clytère, c'est-à-dire ablution ou lavement. » Édit. de 1607, p. 1106.

[2] *La doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*, Paris, 1624, in-4°, liv. V, section 9, p. 518.

pour le mal de dents il faut prendre un lavement d'eau de plantin et en gargariser la bouche. Que si les apothicaires modernes, pour faire les douillets, ont profané ce mot, je ne suis pas obligé de m'en servir à leur usage messéant[1]. »

Le bon sens l'emporta. L'abbé de Saint-Cyran fut battu, car les médecins de Louis XIII et ceux de Louis XIV ne cessèrent d'employer le mot lavement, même quand ce laxatif était destiné au roi, et le *Dictionnaire de l'Académie*, dans son édition de 1694, donne encore le mot clystère, sans y ajouter aucun correctif. Cela devenait intolérable. La Maintenon le comprit, et fit de ce changement de nom une affaire d'État. Entre les mains de cette vieille renégate du protestantisme, tout devenait querelle de religion; les Jésuites usèrent de leur influence auprès de Louis XIV pour obtenir que le mot lavement fût officiellement mis par lui au nombre des expressions déshonnêtes, et le grand roi accorda cette grande grâce au Père Letellier, son confesseur. Dès lors, le Roi-Soleil « ne demanda plus de lavement, il demandoit son remède, et l'Académie fut chargée d'insérer ce mot, avec l'acception nouvelle, dans son dictionnaire[2]. » Elle obéit, et fit suivre de cette phrase la définition du mot clystère : « On se sert

---

[1] *Apologie du Père François Garasse pour son livre contre les athéistes et les libertins*, Paris, 1624, in-18, p. 107.

[2] Voyez Mirabeau, *Erotika biblion*, édit. de 1801, p. 215.

plus ordinairement du mot lavement ou de celui de remède[1]. »

En 1719, Richelet écrivait encore : « Clistère; ce mot vient du grec, il est vieux, et ne trouve place que dans le burlesque. Au lieu de clystère, on dit lavement[2]. » Mais, dès l'année suivante, *L'art de bien parler françois* obéit aux ordres du roi : « Clystère ne se dit que dans le burlesque. Dans le beau monde, on se sert du mot remède pour dire un lavement. »

La science ne l'admettait pas encore. Car un apothicaire, le célèbre Lémery[3], nous apprend que « clyster est une espèce d'injection, qu'on appelle aussi clismas et en françois lavement ou clystère[4]. »

En 1740, l'Académie française déclare de nouveau, au mot clystère, qu' « on se sert ordinairement du mot de lavement ou celui de remède[5], » phrase reproduite dans l'édition de 1762[6].

En 1763, M. de Jaucourt s'exprime ainsi dans l'*Encyclopédie*[7] : « Il y a longtemps que clystère ne se dit plus; lavement lui a succédé... On a substitué de nos

---

[1] Édit. de 1718, t. Ier, p. 278.

[2] *Dictionnaire françois*, t. Ier, p. 212.

[3] Membre de l'Académie des sciences, mort en 1715.

[4] *Pharmacopée universelle*, édit. de 1738, p. 22.

[5] Tome Ier, p. 295.

[6] Tome Ier, p. 322.

[7] Tome III, p. 553.

jours le terme remède à celui de lavement : remède est équivoque, mais c'est par cette raison qu'il est plus honnête. »

Remède paraît triompher définitivement en 1771. Suivant le *Dictionnaire de Trévoux*, « remède dans l'usage ordinaire est le nom honnête du clystère ou lavement[1]. »

La dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie*[2] se borne à reproduire la phrase de 1740 : « On dit plus ordinairement aujourd'hui lavement ou remède. »

Des trois mots en litige, la victoire reste au plus ambigu, au plus amphibologique; il s'impose donc à la civilité qui ici encore peut protester, mais doit obéir.

Passons à des idées moins déplaisantes.

Sous Louis XIV, le bon ton plus encore que les médecins ordonnait aux élégantes un séjour en été dans une ville d'eau. « Les voyages des eaux, disait Voltaire, ont été inventés par des femmes qui s'ennuyoient chez elles[3]. » Gui Patin, possédé de la mauvaise habitude de rendre trop crûment sa pensée, déclarait que « les eaux minérales font plus de c..us qu'elles ne guérissent de malades[4]. » Sagement, Diderot écrivait qu' « en général, les eaux sont le dernier conseil de la médecine

---

[1] Tome VII, p. 264.

[2] 1878, t. Ier, p. 326.

[3] Lettre du 25 avril 1770, à Lekain.

[4] Lettre du 30 juin 1665, au médecin Falconet, t. III, p. 541.

poussée à bout : on compte plus sur le voyage que sur le remède[1]. »

Les bains de Cauterets, de Balaruc, de Néris, de Bourbonne et bien d'autres étaient déjà connus au XVIe siècle[2], mais les Parisiens ne s'y rendaient guère. Les eaux de Forges, au contraire, demeurèrent pendant longtemps à la mode dans la haute société. Elles devaient surtout à leur proximité de Paris la vogue dont elles jouirent pendant plus d'un siècle. Mlle de Montpensier s'y rend, dans son carrosse, en 1656 :

Le premier jour, elle couche à Poissy.

Le deuxième, elle couche à Pontoise.

Le troisième, elle dîne à Gisors, et elle arrive à Forges le lendemain, à quatre heures du matin[3].

C'est exactement le temps que mettait encore le coche cent ans après, pour faire ce trajet[4], qui n'exige aujourd'hui guère plus de deux heures. Quant à la vie que menait alors aux eaux une grande dame, Mlle de Montpensier va nous le dire :

« La vie de Forges est fort douce, et bien différente de celle que l'on mène ordinairement. On se lève à six heures au plus tard, on va à la fontaine : pour moi, je n'aime pas à prendre mes eaux au logis. On se promène

---

[1] *Voyage à Bourbonne* (1770), dans les *Œuvres*, édit. Assézat, t. XVII, p. 337.

[2] Voyez Rabelais, *Pantagruel*, liv. II, ch. XXXIII.

[3] *Mémoires*, édit. Michaud, p. 214.

[4] Jèze, *État ou tableau de la ville de Paris*, p. 345.

pendant qu'on les prend : il y a beaucoup de monde, on parle aux uns et aux autres. Le chapitre du régime et de l'effet des eaux est souvent traité, aussi bien que celui des maladies qui y font venir les gens et du progrès que l'on fait à les détruire. On sait tous ceux qui sont arrivés le soir. Quand il y a des nouveaux venus, on les accoste : c'est le lieu du monde où l'on fait le plus aisément connoissance.

« Quand on a achevé de boire (ce qui est ordinairement sur les huit heures), on s'en va dans le jardin des Capucins, qui n'est point fermé de murailles, parce que c'est le seul lieu où l'on puisse se promener; et si la clôture y étoit, les femmes n'y entreroient qu'avec des personnes de ma qualité, et il y en a si peu qu'il n'y en a pas toujours à Forges. Ce jardin est petit, les allées sont assez couvertes : il y a des cabinets avec des sièges pour se reposer. Pour moi, je me promenois toujours, parce que, dès que j'étois assise, les vapeurs de l'eau me donnoient envie de vomir...

« Forges est un lieu où il vient toutes sortes de gens, des moines de toutes couleurs, des religieuses de même, des prêtres, des ministres huguenots, et des gens de tous pays et de toutes professions : cette diversité est assez divertissante. Après qu'on s'est promené, on va à la messe, puis chacun va s'habiller. Les habits du matin et ceux de l'après-midi sont fort différens : le matin on a de la ratine et de la fourrure, et l'après-dînée du taffetas.

« La meilleure saison pour prendre les eaux, c'est la canicule, qui pour l'ordinaire est assez chaude ; quand on a beaucoup d'eau dans le corps, on a grand froid. On dîne à midi avec beaucoup d'appétit, ce qui m'est nouveau : hors les eaux ou que je sois fort longtemps sans manger, je n'ai jamais faim. L'après-dînée on me venoit voir. A cinq heures j'allois à la comédie. Une des troupes de Paris étoit à Rouen, je la fis venir à Forges, ce qui étoit d'un grand secours pour le divertissement. A six heures on soupe, et après, l'on va se promener aux Capucins où l'on dit les litanies; presque tout le monde les entend avant la promenade, puis à neuf heures chacun se retire. »

Au moment où Mlle de Montpensier écrivait ces lignes, les Parisiennes n'avaient pas encore songé qu'on pouvait très bien aussi se distraire et changer ses habitudes en se rendant à la mer. L'action thérapeutique des bains salés n'était, il est vrai, contestée par personne, mais elle ne s'exerçait qu'en faveur des hydrophobes et des fous.

Contre la rage, c'était le remède classique. La guérison passait pour certaine si l'on pouvait être plongé dans la mer neuf jours au plus après l'accident. Gui Patin, ancien doyen de la Faculté, écrit le 1er février 1657 : « On envoye au bain de la mer ceux qui sont mordus d'un chien réputé enragé, mais quand ils le sont tout à fait, il n'est plus temps. Il n'y a plus de remède, il faut les estouffer dans leur lit à force de

couvertures, ou bien on leur fait avaler une pilule de six grains d'opium tout pur, afin qu'il n'en soit plus parlé [1]. » En général, on les étouffait, et l'on n'empoisonnait guère que les malades qui l'exigeaient [2]. En 1788, les enragés portés à l'Hôtel-Dieu étaient placés dans la salle des fous [3].

Mme de Sévigné raconte, en 1671, comment trois jolies filles attachées au service de la reine ayant été mordues par une petite chienne, deux d'entre elles furent expédiées à Dieppe. « Madame de Sudres, écrit-elle, a été plongée dans la mer, la mer l'a vue toute nue, et sa fierté en est augmentée, j'entends la fierté de la mer, car pour la belle, elle est fort humiliée. »

Le traitement était le même pour les fous. On les attachait à une corde et on les plongeait, tout nus, trois fois dans l'eau ; on les y laissait « le temps d'un *Ave Maria*, » dit le médecin Van Helmont. Il paraît qu'après la banqueroute de Law, Dieppe recueillit une foule de malheureux, qui venaient de perdre à la fois leur argent et leur raison.

Dès 1778, une « maison de santé » y existait. Elle fut remplacée par un établissement installé sur le bord de la mer et qui ne recevait encore qu'un très petit

---

[1] *Lettres inédites* publiées par A. Chéreau, p. 24.

[2] Voyez le *Journal* de Lestoile, 3 avril 1604.

[3] Tenon, *Mémoires sur les hôpitaux de Paris*, p. 204.

nombre de visiteurs. On n'y traitait plus d'ailleurs ni les déments, ni les hydrophobes. Vers 1812, la reine Hortense vint prendre les bains de mer sur cette plage, et la mit ainsi à la mode.

XII

Les enterrements. — Les deuils.

Les crieurs de corps. — Les billets de faire-part. — Enterrements dans les églises, puis au cimetière. — Discours sur les tombes. — Corps portés à bras. — Les pleureurs, les pauvres, les orphelins. — Le noir, couleur de deuil. — Étiquette et durée des deuils au XV^e^ siècle. — L'habit de viduité. — Le blanc, couleur de deuil pour les femmes au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle. — Deuil des veuves. — Le drapage. — Les visites de condoléances. — Le deuil du roi porté par toute la nation. — Deuil de Louis XVIII, du président Carnot, de l'aîné dans la famille. — Décès notifiés aux princes. — Durée des deuils au XVIII^e^ siècle. — Les *Annonces des deuils*. — Étiquette et durée des deuils sous le premier Empire.

Jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, notre entreprise des pompes funèbres fut représentée à Paris par la corporation des crieurs. Ceux-ci se chargeaient de toutes les formalités et des fournitures qui ne concernaient pas l'Église ; mais il fallait s'adresser au curé pour la cérémonie religieuse ainsi que pour la bière, et à un cirier pour les cierges. Les crieurs, au reste, servaient volontiers d'intermédiaires auprès de la fabrique.

Au début, les crieurs allaient par les rues, une clochette à la main, *criant* les décès, indiquant le jour et l'heure de l'enterrement. Plus tard, ils fournirent les

billets de part, que des semonneurs, gens à leur solde, avaient mission de distribuer. Très peu d'années seulement avant la Révolution, on eut l'idée de faire figurer sur les billets le nom de quelques-unes des personnes frappées par le deuil. Le faire-part d'une dame d'Aurillé, femme d'un avocat au Parlement et morte le 4 septembre 1775, se termine ainsi : « De la part de Monsieur son époux, de Monsieur son fils et de Mademoiselle sa fille. » Dans la suite, on y trouve souvent cette phrase : « Les femmes sont priées d'assister, s'il leur plaît, » car jusque-là elles ne paraissaient jamais à un enterrement. Vers cette époque, les billets d'invitation mentionnent toujours que le service sera fait « à l'église..., où le corps sera inhumé. » La vérité est qu'il y était déposé dans un caveau banal, d'où on le retirait le soir, sans cérémonie, pour le transporter dans un cimetière. Cette inhumation factice fut supprimée vers le début du premier Empire, et c'est alors que s'introduisit peu à peu la ridicule coutume de prononcer une sorte d'éloge funèbre sur la tombe même des bourgeois les plus insignifiants.

Seuls, les grands seigneurs et les financiers se donnaient le luxe d'un corbillard; presque toujours, les corps étaient portés à bras. L'Empire exigea de l'entreprise des inhumations qu'elle fournît aux pauvres « un carrosse après leur mort[1]. »

---

[1] Prudhomme, *Miroir de Paris* (1804), t. II, p. 107.

Les riches convois furent pendant longtemps accompagnés par des pleureurs et des pleureuses, loués pour simuler une douleur qu'ils n'éprouvaient guère. « Le nombre des pleureurs, dit l'abbé Jaubert, est ordinairement proportionné aux facultés du défunt, aux dignités dont il a été décoré, aux places qu'il a occupées ou à la vaine ostentation de ses héritiers. Revêtus d'un grand manteau noir, les cheveux épars, la tête couverte d'un chapeau dont les bords sont abattus et dont la forme est entourée d'un crêpe qui leur pend le long du dos, des gants blancs et un mouchoir à la main, ces hommes sont dans l'attitude des personnes qui pleurent, quoiqu'ils ne versent pas une larme [1]. »

On renonça d'assez bonne heure aux pleureurs, et on leur substitua des pauvres qui remplissaient le même office. On se faisait gloire d'en réunir un grand nombre, plus de cent parfois, qui tenaient une torche à la main. Tous recevaient une aumône, et, aussi bien que les membres de la famille, étaient habillés aux frais de la succession. On donnait aux pauvres des cottes de camelin ; à la famille, des robes, des manteaux traînant jusqu'à terre et des capuchons embronchés, c'est-à-dire dont la coiffe avançait assez pour cacher presque entièrement le visage : le tout était de drap noir.

Les pauvres étaient surtout choisis parmi les enfants qu'avaient recueillis les hôpitaux destinés aux orphe-

[1] *Dictionnaire des arts et métiers* (1773), t. III, p. 478.

lins. Le tarif était fixé à cinq sous par enfant sans surplis, de dix sous avec surplis. On devait, en outre, une indemnité de trois livres à l'ecclésiastique qui les conduisait [1].

Il ne semble pas que l'usage de solenniser un deuil par quelque marque apparente soit antérieur au commencement du XIVe siècle, et en France le noir fut la première couleur que la tristesse adopta pour emblème. En 1303, Mahaut d'Artois, en deuil de son mari, tend de noir son lit et sa chambre [2]. En 1388, quand le comte de Foix apprit la mort de son fils Gaston, il appela son barbier, « se fit rere tout jus [3], puis se vestit de noir et tous ceux de son hostel [4]. »

Aliénor de Poitiers, vicomtesse de Furnes, qui, vers la fin du XVe siècle, entreprit de rédiger, à l'usage du grand monde, un code de l'étiquette alors en usage, nous fournit sur le chapitre des deuils quelques renseignements bons à recueillir.

En deuil de mari, de père ou de mère, les grandes dames restaient pendant neuf jours assises sur leur lit recouvert de drap blanc, puis gardaient la chambre durant six semaines.

Le deuil de mari, de père, de mère et de frère aîné

---

[1] Alletz, *Tableau de l'humanité*, etc. (1769), p. 32, 69 et 75.

[2] J.-M. Richard, *La comtesse Mahaut*, p. 166.

[3] Se fit raser de près.

[4] Froissart, *Chronique*, liv. III, chap. XIII, édit. Buchon, t. II, p. 403.

devait se porter pendant un an; « mais peu le portent si longuement. Pour autres frères, sœurs et amis [1], demy an ou trois mois, selon que le cas le requiert. »

En grand deuil, comme de mari ou de père, on ne devait « porter ny verge [2], ny gantz es mains. »

Après le décès du duc de Bourbon (1456), sa fille Mme de Charolais, « incontinent qu'elle sceut sa mort, demeura en sa chambre six semaines, et estoit toujours couchée sur un lit couvert de drap blanc... Sa chambre estoit toute tendue de drap noir, et en bas un grand drap noir en lieu de tapis. Et devant ladite chambre où madame se tenoit, y avoit une autre grande chambre pareillement tendue de drap noir. Quand madame estoit en son particulier, elle n'estoit point toujours couchée, ni en une chambre.

« Un Roy de France ne porte jamais noir en deuil, quand seroit son père, mais son deuil est d'estre habillé tout en rouge.

« J'ay ouy dire que la Reyne de France doibt demeurer un an entier sans se partir de la chambre là où on lui dit la mort du Roy son mari. Et chacun doibt sçavoir que la chambre de la Royne doit estre tendue de noir et les salles tapissées de drap noir [3]. »

Le deuil de mari paraît avoir été de tous le plus

---

[1] Des parents, sans doute.

[2] Bague, anneau.

[3] *Les honneurs de la Cour*, t. II, p. 205.

rigoureusement observé. Ainsi, les statuts accordés aux tailleurs en septembre 1461 leur défend de travailler le samedi ou la veille des grandes fêtes, sauf « pour gens qui voulsissent aler en voyaige ou pour porter estat de viduité [1]. » Car le deuil se reconnaissait non seulement à la couleur des vêtements, mais aussi à leur forme. Les veuves, par exemple, devaient ensevelir leur tête dans la guimpe, voile de toile fine qui enveloppait le visage, le cou et les épaules. Ajoutez-y un long manteau, et vous aurez peut-être ce que l'on a nommé l'*habit de viduité* [2], dont la rigueur primitive toléra bien des adoucissements. Plus sévère que le costume mondain, moins austère que le costume monacal, il rappelait, comme ce dernier, des engagements sérieux, car on le gardait toute sa vie, à moins d'un remariage, fait assez rare et toujours mal vu par l'Église.

« Tout deuil est fait par noir, » écrit Rabelais [3]. Au XVI^e^ siècle, le deuil consistait, pour les hommes, en un long et large manteau noir, que l'on quittait après la cérémonie. « Les hommes ne portent le deuil que le jour de l'enterrement; le reste du temps, ils sont habillés de noir, avec le manteau et le chapeau [4]. » Le manteau dont il est ici question est la courte cape, toute

---

[1] Dans les *Ordonnances royales*, t. XV, p. 62.

[2] Voyez Ducange, *Glossarium*, au mot *viduæ*.

[3] *Gargantua*, liv. I^er^, chap. X.

[4] Lettre de Jérôme Lippomano (1577). Dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 557.

semblable au *collet* actuel des femmes, et qui avait été mis à la mode par Henri III.

Au début du siècle, les femmes portaient le deuil en blanc, usage que Montaigne regrettait déjà en 1570[1]. Les veuves devaient cacher leurs cheveux durant deux ans, et ne sortir que couvertes d'un voile qui descendait jusqu'aux pieds. « Les veuves, dit l'ambassadeur vénitien Lippomano, sortent voilées pendant un certain temps, avec une robe montante, une camisole[2] au dessus de la robe et une collerette renversée sans dentelles. Dans le deuil de leur mère, de leur père, de leur mari, elles ont des robes à manches pendantes garnies de peau blanche, de vair ou de cygne[3]. » La présence du vair prouve que l'on tolérait déjà le mélange du noir et du blanc. Tout cela s'adoucit peu à peu, on en vint même à admettre les cottes[4] grises, tannées, violettes, bleues[5].

Au XVII^e^ siècle, les femmes se mariaient en blanc, qui était encore la couleur de leur deuil. Les veuves, comme on l'a vu, y mêlaient un peu de noir et elles ne s'astreignaient plus à le conserver éternellement; après un certain temps, toutes les couleurs étaient permises,

---

[1] « Les dames romaines portent le deuil blanc, comme les nôtres avoient accoustumé et devroient continuer de faire, si j'en estois creu. » *Essais*, liv. I^er^, chap. XLIX.

[2] Lisez : chemisette.

[3] *Relations*, etc., t. II, p. 557.

[4] La cotte était la jupe ou robe de dessous, que laissait voir la robe de dessus, largement ouverte par devant.

[5] Brantôme, *Œuvres*, t. IX, p. 637.

sauf le vert[1]. Les grandes dames *drapaient*, privilège très envié, et réservé à la haute noblesse[2]. Le drapage consistait à tendre en noir les appartements, les harnais, les chaises à porteurs, les carrosses, etc. Ceux-ci avaient le train noirci et étaient garnis de drap noir en dedans et en dehors. Les cardinaux ne drapaient point: ayant prétendu avoir le droit de draper en violet, Louis XIV s'y opposa, et ils refusèrent de draper en noir[3]. A la mort de Louis XIV, Mme de Maintenon, sa veuve, resta aussi discrète qu'elle l'était depuis trente ans, elle ne drapa pas, et se borna à habiller ses gens couleur de feuille-morte. Après le décès du duc d'Orléans, le roi refusa à Mme de Montesson, épouse morganatique du prince, le droit de draper[4].

Jusqu'à la Révolution, la chambre à coucher d'une veuve devait rester tendue de gris pendant une année[5]. Les diamants étaient interdits, mais non les perles, qui « de tout temps ont été de deuil[6]. »

C'est en long manteau noir que l'on s'acquittait des visites de condoléances. Des piles de manteaux se trouvaient dans les antichambres du défunt; un valet vous en plaçait un sur le dos à votre arrivée, et le reprenait

---

[1] Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. II, p. 161 et 171.
[2] Saint-Simon, *Mémoires*, t. XII, p. 219.
[3] Duc de Luynes, *Mémoires*, t. VII, p. 357.
[4] *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont, 24 novembre 1785.
[5] Comtesse de Genlis, *Étiquettes de la Cour*, t. Ier, p. 128.
[6] *Mercure galant*, année 1673, t. III, p. 295.

à la sortie. Pour le deuil des proches, la tenue de rigueur était le *chaperon*, nom que l'on donnait à un long et étroit manteau noir surmonté d'un coqueluchon mou et plat.

Toute la nation portait le deuil du roi. Pendant une année entière, il n'y avait si petit bourgeois qui ne dût s'habiller de noir, renoncer aux bijoux, et vêtir, au moins de couleur sombre, sa famille et ses domestiques. La maison royale fournissait les habits de deuil à toutes les personnes relevant directement de la couronne. Et cela allait très loin, car les fonctionnaires de la Cour des comptes par exemple, aussi bien que ceux des Monnaies, réputés commensaux de la maison du roi, avaient droit de deuil.

Le dernier deuil de Cour que la France ait porté, « et il le fut spontanément comme une mode[1], » est celui de Louis XVIII. La République n'a cependant pas rompu tout à fait avec cette tradition, car à la mort du président Carnot, ordre fut donné aux fonctionnaires et agents de tous les services publics de porter le deuil durant trente jours[2], dans l'exercice de leurs fonctions.

Tous les gens de qualité prenaient le deuil de père à la mort de l'aîné de leur famille, même s'ils n'étaient cousins qu'au vingtième degré.

Dans la noblesse, les décès étaient notifiés aux princes

---

[1] George Sand, *Histoire de ma vie*, t. III, p. 443.

[2] A dater du 25 juin 1894.

du sang, qui se croyaient forcés de prendre le deuil pour deux ou trois jours, « de sorte que, chez les princes, on passoit rarement quinze jours sans être en deuil[1]. »

Une ordonnance du 23 juin 1716[2] réduisit de moitié la durée des deuils, qui fut ainsi fixée :

Deuil du roi et autres grands deuils de Cour	6 mois.
Deuil de mari	1 année.
Deuil de femme, père, mère, grand-père, grand'mère, beau-père, belle-mère et autres personnes dont on est héritier ou légataire universel	6 mois.
Frère, sœur, beau-frère, belle-sœur et autres personnes dont on n'est pas héritier.	3 mois.
Autres deuils.	1 mois.

En outre, il n'était permis de draper que pour les maris, femmes, beaux-pères, belles-mères, aïeuls et aïeules de qui l'on était héritier ou légataire universel[3].

Deux nouvelles ordonnances réduisirent encore le temps des deuils, et la princesse Palatine pouvait écrire, le 23 juillet 1719, après la mort de la duchesse de Berry : « Nous n'aurons que trois mois de deuil au lieu

---

[1] Comtesse de Genlis, *Étiquettes*, t. Ier, p. 197.

[2] Isambert, *Anciennes lois françoises*, t. XXI, p. 118.

[3] Sur cette ordonnance, voyez Dubois de Saint-Gelais, *Histoire journalière de Paris*, p. 38.

de six, car un usage récent a abrégé de moitié tous les deuils. »

Toutefois, l'étiquette n'en avait pas été simplifiée, et un journal spécial, les *Annonces des deuils*, vint combler une lacune vraiment regrettable. « Ces annonces, disait l'avocat Barbier dans son *Journal*[1], indiquent le jour que se prend le deuil, le tems qu'il doit durer, la forme dont il doit être porté tant pendant le grand deuil que pendant le petit. L'abonnement est de six livres par an, avec le nécrologe des hommes célèbres[2]. » On trouve ce prix modéré quand on songe à la multitude, à la puérilité surtout des prescriptions, qui avaient fini par constituer la plus ridicule des sciences. Ce journal vous enseignait à quel jour précis l'on devait remplacer les pierres noires par les diamants, les boucles bronzées par les boucles d'argent. On y apprenait aussi de quelle manière il fallait *couper* un deuil dont les jours étaient impairs. Si le deuil était de quinze jours, par exemple, le deuil noir était de huit jours, le demi-deuil de sept jours.

Durant les années qui précédèrent la Révolution, donc plus d'un siècle après que Diafoirus avait ordonné de toujours mettre dans un œuf les grains de sel par nombre pair, voici comment était réglée l'étiquette des deuils :

---

[1] Au 13 mars 1761.

[2] Voyez aussi Hurtaut et Magny, *Dictionnaire de Paris*, t. Ier, p. 274.

« On ne porte les *grands deuils* que pour père et mère, mari et femme, frère et sœur, cousin et cousine.

« On appelle grands deuils ceux qui se partagent en trois temps : la laine, la soie et le petit deuil.

« Les autres deuils ne se partagent qu'en deux temps : le noir et le blanc. Jamais on ne drape dans ces sortes de deuils; et toutes les fois qu'on ne drape point, les femmes peuvent porter les diamans, et les hommes l'épée et les boucles[1] d'argent.

« Le deuil de *père* et *mère* est de six mois. Les trois premiers, la laine en popeline ou en raz de Saint-Maur [2], la garniture d'étamine avec effilé uni, les bas et les gants de soie noire, les souliers et boucles bronzés. Si c'est en grand habit, on prend des bonnets d'étamine noire, les barbes plates garnies d'effilé uni, la coëffe pendante, les mantilles de même étoffe, ainsi que l'ajustement, les manches de crêpe blanc. Si c'est en robe, on porte les bonnets, les barbes, les manches et le fichu de crêpe blanc avec effilé uni.

« Au bout de six semaines, on quitte la coëffe, on prend les barbes frisées, et on peut mettre des pierres noires.

« Les trois mois finis, on prend la soie noire pour six semaines, le poil de soie en hiver, le taffetas de

---

[1] Boucles de souliers.

[2] Étoffe croisée qui ne se faisait qu'en noir. Elle était toute de soie pour les petits deuils, de soie et laine pour les grands deuils.

Tours en été, avec les coëffures, manches et fichu de gaze brochée, garnie d'effilé découpé.

« Les six dernières semaines sont de petit deuil. On le porte blanc avec la gaze brochée et les agrémens pareils, et les diamans.

« L'étiquette des deuils de *grand-père* ou *grand'mère* est la même. Mais le deuil n'est que de quatre mois et demi : six semaines en laine, six semaines en soie, et six semaines en petit deuil.

« Pour les *frères* et *sœurs*, la laine pendant trois semaines : quinze jours la soie, huit jours le petit deuil.

« Pour les *oncles* et *tantes*, le deuil est de trois semaines. Il peut se porter en soie : quinze jours avec effilé, sept jours avec gaze brochée ou en blonde.

« Pour les *cousins germains*, quinze jours : huit avec effilé, sept en gaze brochée ou en blonde.

« Pour *oncle à la mode de Bretagne*, onze jours : six en noir, cinq en blanc.

« Pour *cousin issu de germain*, huit jours : cinq en noir et trois en blanc.

« Le deuil d'un *mari* est d'un an et six semaines.

« Pendant les six premiers mois, les veuves portent le raz de Saint-Maur de laine ; la robe à grande queue, retroussée par une ganse attachée au jupon sur le côté, et qu'on fait ressortir par la poche ; les plis de la robe arrêtés par devant et par derrière ; les deux devants

joints par des agrafes ou des rubans; point de compères[1]; les manches en pagode[2]; la coëffure de batiste à grands ourlets; le fichu de batiste; une ceinture de crêpe noir agrafée par devant pour arrêter les plis de la taille, les deux bouts pendant jusqu'au bas de la robe; une écharpe de crêpe plissée par derrière; la grande coëffe de crêpe noir; les gants, les souliers et les boucles bronzés; le manchon revêtu de raz de Saint-Maur sans garniture ou l'éventail de crêpe.

« Les six autres mois, la soie noire, les manches et garniture de crêpe blanc, et pierres noires si l'on veut.

« Pendant les six dernières semaines, le noir et le blanc uni, la coëffure et les manches de gaze brochée, les agrémens ou tout noirs ou tout blancs, au choix de la veuve.

« Les antichambres doivent être tendues de noir, la chambre à coucher et le cabinet de gris pendant un an, les glaces cachées pendant six mois.

« Les veuves ne peuvent paroître à la Cour qu'au bout des six premiers mois.

« Le deuil des *femmes* est de six mois.

« L'homme veuf doit porter l'habit et les bas de laine, les manchettes de batiste à ourlet plat, l'épée, les souliers

---

[1] On nommait ainsi deux petits devants, qui étaient cousus sous les échancrures de la robe. Ils s'assemblaient par des boutons.

[2] Manches plates ouvertes en entonnoir, avec un retroussis.

et les boucles bronzés, une cravate unie, les grandes et les petites pleureuses[1] : on quitte les grandes après les trois premières semaines.

« Au bout de six semaines, les bas de soie noire, les manchettes effilées, mais toujours l'épée et les boucles noires.

« Les six semaines suivantes, l'habit de soie noire, l'épée et les boucles d'argent. Pendant les six dernières ou le petit deuil, les bas de soie blancs.

« Les hommes peuvent paraître à la Cour dès les premiers jours de leur deuil.

« Il n'y a d'exception à ces règles que pour les deuils des parents dont on hérite. Le deuil d'un frère, par exemple, n'est ordinairement que de six semaines; mais si l'on en hérite, il est de six mois, comme celui de père et mère.

« Les deuils généraux imposés par les deuils de Cour et où l'on drape sont partagés en trois temps : la laine; la soie et les pierreries noires ; le petit deuil, les diamans.

« Dans ceux où l'on ne drape point, les femmes portent les diamans, et les hommes l'épée et les boucles d'argent.

« Dans les deuils où les jours sont pairs, on prend le deuil pendant la première moitié, et le petit deuil pendant la seconde. Dans ceux dont les jours sont impairs,

---

[1] Bandes de toile blanche ou de batiste, qui se portaient retroussées sur le bord de la manche de l'habit.

la plus forte moitié se porte en noir. Par exemple, si le deuil est de quinze jours, on porte le noir les huit premiers jours et le blanc les sept jours suivants. »

Napoléon voulut, comme on sait, faire revivre à sa Cour les usages de l'ancienne monarchie. Il y exagéra même parfois la sévérité de l'étiquette, surtout en ce qui concerne le deuil, qu'il prétendit, à l'imitation des rois de France, porter en violet. Sur ce point, l'*Étiquette du palais impérial*, volume qui fut publié en 1804, renferme un curieux chapitre, auquel j'emprunte ce qui suit :

« L'Empereur porte le *grand deuil* en violet, habit de drap boutonné tout du long, sans laisser voir la chemise; les manches fermées jusqu'aux poings et garnies de petites manchettes plates et cousues;

« Le collet garni d'un rabat de toile de Hollande ;

« Les bas de laine violette;

« Les souliers de drap violet, avec les boucles d'acier tirant sur le violet;

« L'épée garnie de même couleur, avec le ceinturon de drap violet;

« Le chapeau noir, garni d'un crêpe violet;

« Les gants violets avec la garniture.

« L'habillement des autres personnes pour le grand deuil est : cheveux sans poudre, habit de drap noir, souliers bronzés, bas de laine noire, l'épée noire garnie d'un crêpe, boucles noires, cravate de batiste, pleureuse.

« Le second temps du deuil, ou le *deuil ordinaire*,

est pour l'Empereur : habit, veste et culotte de drap violet, bas de soie violette, manchettes de mousseline, boucles et épée d'argent, un ruban violet à l'épée. Et pour les autres personnes : habit de drap noir, bas de soie noire, boucles et épée d'argent, un ruban noir à l'épée.

« Le troisième temps du deuil, ou le *petit deuil*, est, pour l'Empereur ainsi que pour les autres personnes : habit noir de soie, épée et boucles d'argent, bas blancs de soie, nœud d'épée noir et blanc.

« Habillement des femmes. *Premier temps, ou grand deuil.* Vêtement de laine noire. Pendant la première moitié de ce premier temps, coiffure et fichu de crêpe noir. Pendant la seconde moitié, coiffure et fichu de crêpe blanc garni d'effilé uni.

« *Deuxième temps, ou deuil ordinaire.* Vêtement de soie noire; en hiver, le pou-de-soie; en été, le taffetas de Tours. Les coiffures et garnitures en crêpe blanc garni d'effilé.

« *Troisième temps, ou petit deuil.* Le blanc uni, ou le noir et blanc.

« Pendant le grand deuil, dans les grandes cérémonies, les hommes ajoutent à leur costume un manteau, un crêpe pendant au chapeau, et une cravate longue.

« Le manteau de l'Empereur est en violet, celui des autres personnes est en étoffe de laine noire.

« La longueur du manteau se règle suivant le rang de la personne.

« La queue du manteau de l'Empereur est longue de cinq pieds; celle du manteau du prince impérial, de quatre pieds; celle du manteau des frères de l'Empereur, de trois pieds et demi; celle du manteau des autres princes, de deux pieds.

« Les manteaux des ministres, des grands officiers civils et militaires et des présidents des grands corps de l'État ne traînent que de trois à quatre doigts; le manteau des autres personnes descend jusqu'à la cheville.

. . . . . .

« Dans les grands deuils, la chambre et l'antichambre de l'Empereur sont tendues en violet; les carreaux, les fauteuils et les tapis de la chapelle sont également en violet.

« Les voitures de S. M. sont aussi drapées de la même couleur.

« Les princes de la famille impériale et les princes de l'Empire tendent leur antichambre en noir. Leurs voitures sont drapées en noir.

« Les ministres, les grands officiers civils et militaires, les présidents du Sénat, du Conseil d'État, du Corps législatif drapent leurs voitures en noir.

. . . . . .

« L'usage en France étant qu'un père et une mère

ne portent pas le deuil de leurs enfants, si un fils ou petit-fils de l'Empereur vient à mourir, S. M. ne prend pas le deuil. Mais toutes autres personnes le portent, conformément au genre et à la durée déterminés par le règlement. »

CHAPITRE III

A table.

I

Généralités.

Une *Civilité* du XII^e^ siècle. — Invitations. — L'exactitude. — Devoirs de l'amphitryon au XIII^e^ siècle. — Places à table. — L'entrée dans la salle à manger. — Treize à table. — Salière renversée. — La civilité à table durant le XV^e^ siècle. — Le lavage des mains. — Mettre le couvert. — Essai des mets. — Bénédiction de la table. — Le rince-bouche. — Les Grâces. — Le carême. — Conversation entre le poète Delille et l'abbé Cosson.

Une *Civilité* du XII^e^ siècle enseignait déjà la conduite que devait tenir un homme bien élevé vis-à-vis d'une invitation. Si je suis invité à dîner, demande à son père un fils soumis, dois-je accepter sans hésitation, ou me faire un peu prier?

Li père respont saigement :

Cela dépend des circonstances. Es-tu invité par un grand personnage, accepte aussitôt. Si c'est par un

égal ou par un ami plus jeune que toi, tu as le droit de te montrer parfois irrésolu.

Li filz après li demanda :

Quand je suis à table, dois-je manger peu ou beaucoup? Le vieillard n'hésite pas : Mange toujours, dit-il, le plus que tu pourras. Si tu es chez un ami, il en sera flatté; si tu es chez un ennemi, cela le contrariera :

Beau père, dist-il, doi-ge molt,
Que doi-ge mengier poi ou molt
Quant ge sui au mengier requis
Et à la table sui asis?
Et cil respont : Tu mengeras
Tout com tu oncques plus porras;
Quar s'il t'aime, bel l'en sera,
S'il te het, li annueira[1].

Il est probable que la civilité exigea toujours des conviés une exactitude qui fut bien longtemps difficile à obtenir. La bonne volonté à cet égard manque d'abord moins que les instruments destinés à mesurer le temps. Durant de longs siècles, l'on n'eut guère d'autre guide, au cours de la journée, que les sonneries régulières des cloches dans les églises et les couvents. Les moyens dont les ecclésiastiques eux-mêmes arrivaient à obtenir l'heure ne permettaient guère la précision. C'était d'abord l'inspection des astres, puis les

[1] Pierre-Alphonse Sephardi, *Disciplina clericalis*. Voyez ci-dessus la préface.

clepsydres, les cadrans solaires, ou encore un cierge marqué de vingt-quatre divisions que la flamme en brûlant atteignait successivement. Philippe le Bel, mort en 1314, possédait une horloge marchant au moyen de deux « contrepoids, » et, vers 1370, Charles V fit établir, dans une des tours de son palais, la première horloge publique qu'ait eue la France. On fabriqua des clepsydres jusqu'au milieu du XVII^e siècle, mais le sablier était alors beaucoup plus employé. L'application du pendule aux horloges date de l'année 1657. Louis XIV aimait l'exactitude, et chaque matin, pendant qu'on l'habillait, sa montre était montée et mise à l'heure par l'horloger de service auprès de lui[1]. Quelque bonne qu'on la suppose, il faut admettre qu'elle variait au moins de dix minutes par vingt-quatre heures.

Pour en finir avec les invitations, je dirai tout de suite que, dès 1777, on vendait des billets gravés d'avance, et où il ne restait à remplir que la date du repas et le nom de l'invité[2].

Un écrivain de la fin du XIII^e siècle, Barthélemy l'Anglais[3], esquisse ainsi les devoirs qui incombaient alors à un amphitryon : « On dispose les sièges, les tables et les dressouers, et les pare l'en dedens la

---

[1] Trabouillet, *État de la France pour 1712*, t. I^er, p. 181 et 270.

[2] *Affiches, annonces et avis divers*, numéro du 31 décembre 1777, p. 21.

[3] Dit aussi Barthélemy de Glanville. Son traité *De proprietatibus rerum* fut traduit en français au XIV^e siècle.

sale comme il appartient. Après, on assiet les hostes au chef de la table, avecques le seigneur de l'ostel, et ne s'assieent point jusques à tant qu'ils aient lavé leurs mains. Après, on assiet la dame et les filles, et la famille, chacun selon son estat. On met les salières, les cousteaulx et les culliers premièrement à table, et puis le pain. Et après, les viandes de diverses manières sont apportées, et servent les serviteurs à grant diligence. Et ceulx qui sont à table parlent l'un à l'autre, en eulx efforçant joïeusement. Puis viennent les menestrelz à tous leurs instrumens, pour esbaudir la compaignie. Et adonc, on renouvelle vins et viandes, et à la fin on apporte le fruit. Et quant le disner est accompli, on oste les napes et le relief, et abat-on les tables quant on a lavé. Et puis on rend grâces à Dieu et à son hoste. »

Je reviendrai sur tout cela. Occupons-nous d'abord de la désignation des places à table. On vient de voir que le maître de la maison s'asseyait « au chef de la table. » Sa femme, puis le reste de la famille s'installaient ensuite, en tenant compte du rang et de l'âge. Comme aujourd'hui, on disposait les convives par couples, et il était d'autant plus nécessaire d'associer ainsi des personnes heureuses de se trouver ensemble qu'elles n'avaient souvent pour elles deux qu'une seule écuelle.

Aux siècles suivants, les meilleures places et les meilleurs sièges continuèrent d'être réservés aux per-

sonnages que l'on voulait le plus honorer. Régnier a soin de nous en avertir dans sa dixième satire :

> Sur ce point on se lave, et chacun en son rang
> Se met sur une chaise ou s'assied sur un banc,
> Suivant ou son mérite ou sa charge ou sa race.

Tout cela ne nous apprend pas quel endroit de la table était attribué à l'amphitryon et à ses hôtes les plus importants. Ils en occupaient le *haut bout*, soit ; mais où se trouvait cette place d'honneur? Une pièce du XVI^e^ siècle déclare que « *le haut bout* étoit le lieu le plus apparent du costé droict, et *le plus commun* à main droicte sous la cheminée[1], » définition qui ne brille pas par la clarté. Pierre David écrit en 1659 que « le haut bout de la table se prend ordinairement du costé des fenestres les plus esloignées de la porte, du costé de la cheminée[2]. » On peut, je crois, conclure de ces indications énigmatiques que la place d'honneur n'était pas fixe, qu'elle variait suivant la disposition de la salle à manger.

Quand le roi et la reine assistaient à un festin, ils occupaient tantôt le milieu de la table, tantôt, à eux seuls, un des petits côtés[3].

Il est certain, d'ailleurs, que, en dehors des repas

---

[1] Crespin, *L'œconomie ou le vray advis pour se faire bien servir.* Dans Éd. Fournier, *Variétés*, t. X, p. 20.

[2] *Le maistre d'hostel*, p. 10.

[3] Duc de Guise, *Mémoires*, édit. Michaud, p. 443. — *Mercure galant* de janvier 1680, p. 65.

officiels, et surtout à dater du XVIIIe siècle, l'étiquette sur ce point fut beaucoup moins sévère qu'elle ne l'est aujourd'hui, même dans la bourgeoisie. Par le fait de leur présence à la même table, une égalité réelle s'établissait entre tous les convives, et un maître de maison eût rougi d'imposer à une des personnes priées par lui les petites mortifications qui attendent de nos jours tout invité d'humble condition.

De bonne heure, pourtant, l'entrée dans la salle à manger fut l'occasion de politesses réciproques, de salamalecs dont une pièce datée de 1631 nous a transmis en ces termes un satirique tableau :

« LE BOURGEOIS. Messieurs, vous plaist-il pas passer ?

LE DEUXIÈME CONVIÉ. Oh! Monsieur, je n'ai garde de faire cette faute-là.

LE BOURGEOIS. Messieurs, je vous en prie, sans cérémonie.

LE PREMIER CONVIÉ. Monsieur, je ne le ferai pas, je ne passerai jamais devant vous.

LE BOURGEOIS. Messieurs, à quoy est bon cela? Nous fussions desjà à la table. Entrez, je vous prie.

LE DEUXIÈME CONVIÉ. Monsieur, nous ne le ferons pas, nous serions plustost là tout aujourd'huy.

LE BOURGEOIS. Messieurs, ce sera donc pour vous obéir. (*Il entre.*) J'aime mieux faire l'incivil que l'importun. Là, Messieurs, ne laissons pas froidir les viandes, elles n'en seroient pas meilleures. Messieurs,

lavons[1], s'il vous plaist. Là, Monsieur, mettez-vous là.

Le premier convié. Monsieur, quand vous aurez pris place.

Le bourgeois. Non, Messieurs, je n'ay garde. Je vous supplie, ne perdons point de temps[2]. »

. . . . . .

On suppose ici que parmi les invités ne figure aucune femme, et l'on peut croire que leur présence aux repas ne simplifia pas l'étiquette. D'abord, les hommes, comme aujourd'hui, offrirent leur bras aux femmes, ensuite elles durent passer toutes à la salle à manger avant les hommes, d'où, entre elles, une foule de simagrées renouvelées du XVIIe siècle, et dont Necker s'est fait l'écho dans un essai *Sur les usages de la société*, publié en 1786. Le morceau qui suit est un peu long, mais il m'a paru impossible à résumer : « Il y a un moment de conflit pour les amours-propres, c'est lorsqu'il faut aller du salon à la salle à manger. Les hommes ne donnent plus la main aux femmes, comme ils le faisaient autrefois... Voilà donc les femmes qui, toutes ensemble, s'approchent de la porte du salon, pour se rendre à la salle à manger. On dirait, à leur air délibéré, qu'aucune idée de rivalité n'entre dans leur esprit; et peut-être que, dans ce moment-là, c'est

---

[1] Sur le lavage des mains avant le repas, voyez ci-dessous, p. 259.

[2] *Le bourgeois poli*. Dans Éd. Fournier, *Variétés littéraires*, t. IX, p. 207.

leur seule préoccupation. Quelques-unes, en feignant une distraction absolue, sont les premières à la porte du salon, et là, s'apercevant tout à coup qu'elles ne sont pas encore suivies, elles font des cris d'étonnement sur leur préoccupation, ou elles en rient aux éclats. Elles se retirent en même temps un peu en arrière. Et on leur dit : *Allons donc, mesdames, passez!* et celles qui parlent ainsi ont repris leur avantage, car *passez* est une sorte de permission... On se venge en disant : *Venez donc, madame la maréchale, personne ne passera devant vous.* Madame la maréchale cède à l'invitation et passe la première. Les autres suivent alors. Mais quelques dames sont restées en arrière : elles ont mieux aimé que le petit conflit se terminât sans elles, elles ont craint plus que d'autres le jeu de l'amour-propre : elles se croyaient de moins belles cartes. L'une a laissé tomber son éventail, pour avoir occasion de retourner en arrière ; l'autre a pris le bras d'un homme et ralenti sa marche, et une autre enfin s'est arrêtée devant une glace pour raccommoder une boucle de ses cheveux. »

La Révolution changea tout cela, car voici ce qu'écrivait la comtesse de Genlis en 1818 : « Autrefois, le grand seigneur qui invitoit à un grand souper la femme d'un fermier général et celle d'un duc et pair, les traitoit avec les mêmes égards, le même respect. La financière établie dans le cercle n'auroit point cédé sa place à la duchesse. Lorsqu'on alloit se mettre à table,

le maître de la maison ne s'élançoit point vers *la personne la plus considérable* pour l'entraîner du fond de la chambre, la faire passer en triomphe devant toutes les autres femmes, et la placer avec pompe à table à côté de lui. Les autres hommes ne se précipitoient point pour *donner la main aux dames.* Cet usage ne se pratiquoit alors que dans les villes de province. Les femmes d'abord sortoient toutes du salon, celles qui étoient le plus près de la porte passoient les premières; elles se faisoient entre elles quelques petits complimens, mais très-courts, et qui ne retardoient nullement la marche. Tout cela se faisoit sans embarras, avec calme, sans empressement et sans lenteur; les hommes passoient ensuite. Tout le monde arrivé dans la salle à manger, on se plaçoit à son gré, et le maître et la maîtresse de la maison trouvoient facilement le moyen d'engager les quatre femmes les plus distinguées de l'assemblée à se mettre à côté d'eux. Communément, cet arrangement, ainsi que presque tous les autres, avoit été décidé en particulier dans le salon [1]. »

Dans *Les salons de Paris*, qui furent publiés un peu plus tard, la duchesse d'Abrantès traita le même sujet, et fit dater « des premières assemblées républicaines » la nouvelle étiquette, celle que nous avons eu le tort de conserver [2].

---

[1] *Dictionnaire des étiquettes*, t. II, p. 327.

[2] Il y a quelques années, « nous ne mettions pas d'hommes à

En tout cas, l'amphitryon devait avoir réglé ses invitations de manière à ce qu'on ne se trouvât pas treize à table. En souvenir de la *Cène*, repas de treize personnes, où Judas, l'une d'elles, trahit son maître, c'était parole d'Évangile qu'en semblable circonstance un des invités au moins mourait dans l'année. Louis XV, s'apercevant un jour que douze personnes étaient assises à sa table, se montra de fort méchante humeur, mais continua son repas[1]. Grimod de la Reynière se souciait peu des sinistres présages du nombre treize; il ne redoutait même pas le malheur inévitable qu'annonce une salière renversée. « Le nombre treize, écrivait-il, n'est à craindre qu'autant qu'il n'y auroit à

---

côté de nous à table. Le maître et la maîtresse de la maison choisissaient les quatre femmes les plus distinguées de l'assemblée, et les engageaient à se mettre à côté d'eux, et tout cela sans faire de scène. On était poli pour celles qu'on distinguait, et l'on ne désobligeait personne. Maintenant, ce n'est plus cela; non seulement le maître de la maison vient, avec beaucoup de bruit, prendre la femme la plus considérable et lui fait traverser le salon devant tous les autres..., mais ce n'est pas tout, il lui faut encore un second. Il appelle alors l'homme le plus élevé en grade après lui, pour enfermer la pauvre femme qui est à sa droite entre deux ennuyeux qu'elle aurait évités si elle eût été libre... Cet usage date des premières assemblées républicaines. Il fallait souvent flatter un député pour l'acquérir à son parti, on plaçait alors sa femme à côté de soi, au grand mécontentement de dix autres. » *Les salons de Paris*, t. III, p. 86.

A noter que chez les princes, quand on entrait dans la salle à manger, le prince passait avant la princesse; « car, chez les princes, le respect conjugal l'emportait toujours sur la galanterie. » Comtesse de Genlis, *Dictionnaire des étiquettes*, t. Ier, p. 189.

[1] Duc de Luynes, *Mémoires*, t. II, p. 214.

manger que pour douze. Quant à la salière, l'essentiel est qu'elle ne se répande pas dans un bon plat. »

Sur la façon de se conduire à table, le *Roman de la rose* est à peu près muet[1], mais le XV^e^ siècle nous fournit des documents assez curieux, savoir : deux *Contenances de la table*, petits poèmes anonymes[2], et une *Civilité* qui fut composée en latin vers 1480 par un sieur Jean Sulpice. Celle-ci, traduite d'abord en prose par Guillaume Durand, eut ensuite l'avantage d'être mise en vers pleins d'originalité par un Lyonnais nommé Pierre Broë.

Voici quelques-unes des recommandations que fait aux enfants l'honnête pédagogue à qui l'on doit les *Contenances de la table*, toutes deux œuvre du même auteur :

Enfant, à table je t'ordonne
Sur tout que point tu ne sommeilles,
Et aussi que tu ne conseilles
En l'oreille d'autre personne.

Enfant, si tu es saige, escoute
De la table les assistans,
Sans parler fors qu'à heure et temps.
Et ne te tiens pas sur le coubte[3].

---

[1] Voyez pourtant, dans l'édition elzévirienne, les vers 13,983 et suiv.

[2] Bibliothèque nationale, première et deuxième pièces du recueil. Voyez ci-dessus la préface.

[3] Sur le coude.

Enfant, jamais la bouche pleine
Tu ne dois à autruy parler,
Ne boire aussy pour avaler,
Car c'est chose par trop vileine.

De la touaille[1] ne faiz corde,
Honnesteté ne s'y accorde.

Ne frotte tes mains ne tes bras
L'un à l'autre, ne à tes draps.

Ne offre à nul, se tu es saige,
Le demourant[2] de ton potaige.

Oultre la table ne crache point,
Je te diz que c'est ung lait point.

Et ne remplis pas si ta pance
Qu'en toy n'ait belle contenance.

On va voir que la prose de Guillaume Durand mérite aussi quelques citations :

« Cela ne sent point la civilité tremper de rechef en la saulce le morceau que tu auras desjà mis en la bouche ou demy mangé.

« Il est pareillement peu honneste de lécher ses doigts.

« Ne ronge point les os avec les dents, comme les chiens; ou ne les decherne avec les ongles, comme font les oiseaux de proie. Mais tu les peux honnestement racler, amasser la chair avec le couteau.

---

[1] De la serviette.

[2] Le reste.

« On te tiendra pour vilain et deshonneste si tu mets les mains au sein, ou que tu te frottes quelque partie du corps deshonneste, et puis après tu viennes à esparpiller la viande avec les doigts.

« Tout ce qui s'amasse de superflu sur la table, comme les croustes de pain, la peleure du froumage, des pommes et des poires, les os et autres choses, mets les dans un panier ou autre vaisseau pour ce accommodé, ou jette les os soubz la table auprès de toy : mais que ce soit toutesfois sans blesser personne.

« Si tu es riche, fuy avarice, et ne sois chiche à faire bonne chère et bien traiter tes amis. »

Jadis, avant de toucher à aucun mets, les convives se lavaient les mains, et, bien souvent, ce n'était pas là une précaution inutile. Un chambellan, un échanson, des écuyers ou des pages, la serviette sur l'épaule, s'approchaient de la table. Ils tenaient de la main gauche un bassin, de la droite une aiguière ou un second bassin muni d'un goulot ou *biberon*, et ils versaient sur les doigts de chaque personne une eau aromatisée dont le *Ménagier de Paris* (XIV^e^ siècle) nous a transmis la recette[1].

Cette coutume, comme toutes celles qui intéressent la propreté, fut au XVI^e^ siècle fort négligée, et classée parmi les exigences de l'étiquette applicables seulement aux repas de cérémonie. Mais, dans ces circons-

[1] « Pour faire eaue à laver mains sur table. » Tome II, p. 247.

tances, elle s'observait même à la table des domestiques[1], et si l'eau y manquait, on n'hésitait pas à se servir de vin[2]. Le liquide employé pour les convives était tiédi[3], et Platina, qui lui consacre tout un chapitre[4], recommande aux maîtresses de maison les eaux de fleurs d'oranger, de myrte, de rose, d'aspic, de serpolet, de lavande et de romarin. « Communément, dit-il, quand il y a des gens de bien conviés, il est bien honneste et céant d'avoir quelque bonne eaue odorante. » Le plus souvent, elle était parfumée soit avec des roses[5], soit avec de l'iris[6].

A la Cour de Louis XIV, on se bornait, même quand le roi mangeait au *grand couvert*, à présenter au souverain une serviette mouillée sur laquelle il posait les doigts[7]. Mais à la ville, l'ancien cérémonial fut encore observé pendant bien longtemps. Un manuel de civilité imprimé en 1749[8] enseigne ainsi la manière dont un enfant devait s'y prendre pour offrir à laver : « Vous

---

[1] Artus d'Embry, *Description de l'isle des hermaphrodites*, p. 112.

[2] *Civilité de J. Sulpice*, trad. par G. Durand, p. 33.

[3] *Histoire du petit Jehan de Saintré*, p. 229.

[4] *De honesta voluptate* (fin du xv^e^ siècle), traduct. Christol, p. 101.

[5] G. de Rebreviettes, *Les erres de Philaret*, p. 71.

[6] Artus d'Embry, p. 111.

[7] Trabouillet, *État de la France pour 1712*, t. I^er^, p. 74, 78, 96 et 97.

[8] *La civilité puérile et honneste*, par un missionnaire, p. 47 et 57.

présenterez à laver les mains en élevant un peu l'éguière avec cérémonie, ayant la serviette ployée en long sur l'épaule gauche et tenant le bassin par dessous, s'il n'est posé sur un escabeau ou autre chose semblable. » Chez les petits bourgeois, on n'y mettait pas tant de façons. Avant de s'asseoir, chaque convive allait se laver les mains à une fontaine accrochée au mur dans un coin de la salle.

Lorsqu'on réunissait des convives d'inégale qualité, l'ordre dans lequel s'offrait l'aiguière était réglé par le cérémonial[1]. « C'est sur les mains de la personne la plus considérable de la compagnie qu'il faut commencer à verser de l'eau, » dit la *Civilité* que je viens de citer.

Cette opération, qui se répétait après le repas, avait le mérite de provoquer des attitudes gracieuses dont les artistes ont su tirer parti.

Jusqu'à ce que les hôtes eussent pris place, les mets sur la table restaient couverts, « de sorte qu'elle estoit toute chargée de viandes, sans qu'on sceut ce qu'il y avoit dedans[2]. » Le moyen âge, toujours hanté de la crainte du poison, avait imaginé cette précaution, qui se perpétua pendant plusieurs siècles, et donna naissance à l'expression *mettre le couvert*. Tous les plats

---

[1] Voyez *Histoire du petit Jehan de Saintré*, p. 229, et une anecdote racontée par Tallemant des Réaux, t. VI, p. 442.

[2] Artus d'Embry, p. 101.

servis au cours du repas étaient également apportés couverts.

Avant d'offrir un mets aux convives, on le découvrait, et les serviteurs en *faisaient l'essai*, soit en le goûtant, soit en le touchant avec un des nombreux objets regardés comme d'infaillibles préservatifs : langue de serpent[1], corne de licorne[2], crapaudine[3], agate, etc.

Sous Louis XIV et sous Louis XV, la foi en ces talismans s'était affaiblie, et on ne les employait plus au couvert du souverain. Tous les objets placés sur la table n'en étaient pas moins soumis à l'essai, même la serviette mouillée que l'on présentait au roi. C'est ce qui s'appelait *faire le prêt*. Le gentilhomme servant essayait d'abord les ustensiles renfermés dans la nef[4]; il touchait les assiettes, les serviettes, la cuillère, la fourchette, le couteau, les cure-dents avec un petit morceau de pain, que le chef du gobelet devait s'empresser de manger. Pendant le service, les plats, posés successivement sur la *table du prêt*, étaient essayés de la même manière. On touchait chacun d'eux avec deux morceaux de pain, dont l'un était avalé par l'écuyer-bouche et l'autre par le maître

---

[1] C'étaient en réalité des dents de requin.

[2] Défense de narval. — Dans la coupe où buvait le roi, trempait toujours un petit fragment de corne de licorne. Voyez Ambr. Paré, *Œuvres*, p. 806.

[3] Pierre que l'on supposait exister dans la tête du crapaud.

[4] Voyez ci-dessus, p. 135.

d'hôtel. Quand le roi demandait à boire, le chef du gobelet recevait dans une tasse de vermeil un peu de l'eau et du vin contenus dans les carafes, et buvait le tout. On servait ensuite le roi[1].

Napoléon avait conservé l'habitude du lavage des mains avant le repas. Le grand chambellan était chargé de mouiller avec une serviette les doigts du souverain[2]. Mais si celui-ci voulait bien passer pour avoir parfois les mains sales, il n'entendait pas qu'on pût le croire capable de craindre le poison, aussi refusa-t-il de rétablir l'usage de l'essai. Néanmoins, ses plats étaient toujours apportés couverts, et aussitôt la nappe mise, un maître d'hôtel ne quittait plus la table jusqu'au moment où Sa Majesté y prenait place[3].

A la Cour[4] et dans les grandes maisons, un aumônier bénissait la table au commencement du repas. Dans la bourgeoisie, un ecclésiastique, s'il y en avait un parmi les convives, et à son défaut un enfant, en étaient chargés : « Les plus âgés s'asseyent au beau milieu de la table, après avoir prié par la bouche d'un petit

---

[1] Trabouillet, *État de la France pour 1712*, t. Ier, p. 69 et suiv. — Duc de Luynes, *Mémoires*, décembre 1736 et janvier 1739, t. Ier, p. 141, et t. II, p. 322.

[2] *Étiquette du palais impérial*, titre V, ch. Ier et II, art. 8 et 23.

[3] *Étiquette du palais impérial*, titre V, ch. IV, art. 41 et 42.

[4] « Il y a huit aumôniers du Roy, deux à chaque quartier. Ils se trouvent au dîner et au souper du Roy, pour y donner la bénédiction aux viandes et dire Grâces. » Trabouillet, *État de la France pour 1712*, t. Ier, p. 26.

enfant[1]. » Tous les assistants prenaient part à la prière. L'enfant commençait ainsi : *Benedicite*, et les invités répondaient : *Dominus*. L'enfant continuait : *nos et ea quæ sumus sumpturi benedicat dextera Christi. In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti;* et le mot *Amen* était dit d'une seule voix par les convives[2].

Le repas se terminait comme il avait commencé, par des ablutions. « Après le repas, dit Jean Sulpice, lave toy les mains et la bouche avec un peu d'eau et de vin. » Et la *Contenance de la table* ajoute :

> Quand ta bouche tu laveras,
> Au bacin point ne cracheras.

Ceci ferait supposer que nos abominables rince-bouche étaient en usage dès le XV^e^ siècle. Le XVII^e^ les condamna, car je lis dans une *Civilité* publiée en 1618 : « Sorty que tu seras de table, accoustume toy de te laver les mains avec les autres. Quant à la bouche, il semble n'estre à propos de la laver en présence des gens[3]. » Le XVIII^e^ siècle pensait de même. Tout au moins, il épargnait aux femmes le spectacle qu'offre la table, à la fin du dîner, au moment où chaque convive est en train de rejeter son gargarisme dans le petit vase placé devant lui. La comtesse de Genlis écrivait vers 1819 :

---

[1] Noël du Fail, *Contes d'Eutrapel*, édit. elzévir., t. II, p. 165.

[2] Érasme, *De civilitate morum*, trad. Cl. Hardy, p. 43. — *La civilité puérile et honneste*, par un missionnaire, p. 41.

[3] *Bienséance de la conversation*, p. 136.

« Autrefois, les femmes, après le dîner ou le souper, se levoient et sortoient de table pour se rincer la bouche; les hommes et même les princes du sang, par respect pour elles, ne se permettoient pas, pour faire la même chose, de rester dans la salle à manger; ils passoient dans une antichambre. Aujourd'hui, cette espèce de toilette se fait à table dans beaucoup de maisons[1]. »

Les Grâces devaient être récitées à la fin du repas, mais lorsque celui-ci avait été long et animé, on les oubliait souvent. L'habitude finit même par s'en perdre tout à fait. « Il y a longtemps, dit Sébastien Mercier, que le Bénédicité n'est plus en usage que dans les couvens, monastères et pensions; ailleurs, on n'y songe plus. Les Grâces conséquemment sont omises[2]. »

La formalité du Bénédicité et des Grâces ne constituait pas la seule intervention de l'Église dans les repas. Il est impossible aujourd'hui de se représenter la perturbation qu'apportait, au sein de tous les ménages, la nécessité d'observer le carême, c'est-à-dire de vivre pendant quarante jours sans manger de viande. Bien qu'on ne servît presque jamais de poisson sur aucune table pendant les jours gras, une quinzaine après l'ouverture du carême, on avait en égale horreur les produits de la terre et les habitants des eaux.

---

[1] *Dictionnaire des étiquettes*, t. II, p. 329.

[2] *Tableau de Paris* (1788), t. XII, p. 319.

Il ne faut pas oublier que l'obligation d'observer le carême n'était pas seulement une exigence ecclésiastique, une œuvre pie, une règle de civilité, c'était bel et bien une prescription de la loi civile, et il y eut des temps, au XVI^e^ siècle par exemple, où faire gras en carême pouvait entraîner la peine de mort. Clément Marot en sut quelque chose[1].

L'Église et l'État se relâchèrent peu à peu de cette sévérité. Toutefois, les traités de cuisine restèrent toujours divisés en deux parties bien distinctes, l'une consacrée aux jours gras et les autres aux jours maigres. Il faut lire les mémoires du temps pour se faire une idée de la gêne que le carême apportait dans les relations sociales, de l'importance qu'on y attachait, et des souffrances que paraissent avoir endurées, durant ces quarante jours d'abstinence, d'infortunés gourmands qui n'étaient plus soutenus par la foi. Faute de mieux, ils appelaient à leur aide l'illusion, ils allaient jusqu'à « desguiser des poissons en viande de chair, » ce qui veut dire qu'on donnait aux habitants des eaux la forme de perdrix, de lièvres, de poulardes, etc.[2] Pendant la semaine sainte, temps où un catholique fervent devait s'abstenir même de poisson, les cuisiniers habiles « imitoient avec des légumes tous les poissons que l'océan fournit[3]. »

---

[1] *Œuvres*, édit. de 1731, t. II, p. 243.

[2] Lestoile, *Journal de Henri IV*, 5 mars 1597.

[3] Mercier, *Tableau de Paris*, chap. CCCLXXXIII, t. V, p. 81.

En 1659, un sieur Gardy fut attaché au carcan devant le Grand-Châtelet, « avec une fressure de veau pendue au cou, » pour avoir vendu de la viande pendant le carême[1].

Cinq boucheries seulement pouvaient rester ouvertes. Mais leurs propriétaires devaient les abandonner et les remettre entre les mains des administrateurs de l'Hôtel-Dieu[2], qui, on peut le croire, ne délivraient de la chair qu'à bon escient, c'est-à-dire aux malades et aux gens assez riches pour obtenir une dispense. La bienséance voyait de mauvais œil ces exceptions. Mme de Montespan, à l'époque où elle donnait au roi huit enfants doublement adultérins, « faisoit si austèrement les carêmes, qu'elle faisoit peser son pain[3]. » Louis XIV, sur ce chapitre, n'était guère moins scrupuleux : « Il ne manquoit aucun jour de faire maigre, dit Saint-Simon, à moins de vraie et très rare incommodité. Quelques jours avant le carême, il tenoit un discours public à son lever, par lequel il témoignoit qu'il trouveroit fort mauvais qu'on donnât à manger gras à personne sous quelque prétexte que ce fût. Il ne vouloit pas non plus que ceux qui mangeoient gras mangeassent ensemble, ni autre chose que bouilli et rôti fort court, et personne n'osoit outrepasser ses défenses. Elles s'étendoient à Paris, où le lieutenant de police y

[1] *Inventaire des archives de l'Hôtel-Dieu*, t. Ier, p. 380.
[2] Delamare, *Traité de la police*, t. Ier, p. 358.
[3] Mme de Caylus, *Souvenirs*, édit. de 1804, p. 66.

veilloit et lui en rendoit compte. » Sur la fin de sa vie, « il ne faisoit plus de carême : d'abord quatre jours maigres, puis trois, et les quatre derniers jours de la Semaine Sainte; mais lorsqu'il faisoit gras, son couvert étoit fort diminué [1], » et, « par scrupule, » il s'abstenait de manger en public. Donc, s'il ne jeûnait plus, il forçait du moins les autres à jeûner. Le pieux monarque qui avait espéré racheter ses péchés en révoquant l'édit de Nantes prétendait aussi faire jeûner ses sujets pour le salut de sa vieille âme. L'ordonnance du 8 janvier 1671 enjoint à la police de « se transporter, depuis le premier jour du caresme jusqu'à la veille de Pasques, dans tous les hôtels des princes, des ambassadeurs et des seigneurs de la Cour, de quelque qualité et condition qu'ils soient, et dans les hôtelleries, auberges, cabarets et maisons des particuliers, pour faire partout une exacte perquisition et recherche des viandes de boucherie, volailles et gibiers; comme aussy de toutes celles qui seront trouvées sur les chevaux, charrettes, harnois, coches et bateaux. Et faire transporter le tout à l'Hostel-Dieu de Paris, pour estre ces viandes délivrées aux administrateurs, et par eux employées à la nourriture des pauvres malades [2]. »

Les archives de l'Hôtel-Dieu fournissent à cet égard de très curieux renseignements. On y lit les procès-

[1] *Mémoires*, t. XII, p. 183.

[2] Ordonnance publiée dans les *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. VI, p. 436.

verbaux dressés contre des soldats aux gardes, contre des frères quêteurs de couvents, contre des gentilshommes, le prince d'Harcourt et le marquis de Bellefond entre autres, qui passaient de la viande en contrebande dans leurs carrosses. On y trouve aussi la liste des grands seigneurs qui, en plein carême, avaient établi chez eux des boucheries ou des rôtisseries. La police savait qu'il en existait à l'hôtel de Nevers, à l'hôtel de Soissons, à l'hôtel de Soubise, chez le prince de Talmont, chez les ducs d'Uzès, de la Trémoïlle, de Rohan, d'Humières, etc. La difficulté était de pénétrer dans ces riches demeures. Le comte de Sommery, premier écuyer de la duchesse de Berry, et parlant au nom de sa maîtresse, informait les administrateurs de l'Hôtel-Dieu « que si quelqu'un avoit l'insolence de venir visiter chez elle, il n'en sortiroit que par les fenestres. » Il est vrai que l'on était alors sous la Régence, que la duchesse de Berry était fille du Régent, et si adonnée au péché de gourmandise qu'elle finit par en mourir.

En somme, c'était là « jeux de princes, » mais le peuple, toute la bourgeoisie et à peu près toute la société polie se soumettaient aux lois de l'Église et observaient scrupuleusement le carême.

Avant d'entrer dans le détail des règles dont les *Civilités* s'efforcèrent, depuis le XV^e^ siècle au moins, d'inculquer à tous la connaissance, il est intéressant de

rechercher quels résultats avaient été obtenus à la fin du XVIII^e siècle. En ce qui touche la conduite à observer durant les repas, les résultats ne paraissent pas avoir été brillants, si l'on en croit un homme du monde, que la correction de ses manières faisait rechercher par la meilleure société. En avril 1786, à un dîner chez Marmontel, la conversation tomba sur les préceptes de civilité que devaient observer à table les gens bien élevés. « Elles sont innombrables, dit le poète Delille, et tout l'esprit du monde ne suffirait pas pour faire deviner ces importantes vétilles. En voici la preuve :

« Dernièrement, l'abbé Cosson, professeur de belles-lettres au collège Mazarin, me parla d'un dîner où il s'étoit trouvé quelques jours auparavant avec des hommes de Cour, chez l'abbé de Radonvilliers, à Versailles.

— Je parie, lui dis-je, que vous y avez fait cent incongruités.

— Comment! reprit vivement l'abbé Cosson, fort inquiet. Il me semble que j'ai fait la même chose que tout le monde.

— Quelle présomption! Je gage que vous n'avez rien fait comme personne. Mais voyons, je me bornerai au dîner. Et d'abord que fîtes-vous de votre serviette en vous mettant à table ?

— De ma serviette? Je fis comme tout le monde; je la déployai, je l'étendis sur moi et l'attachai par un coin à ma boutonnière.

— Eh bien, mon cher, vous êtes le seul qui ayez fait cela. On n'étale point sa serviette, on la laisse sur ses genoux. Et comment fîtes-vous pour manger votre soupe ?

— Comme tout le monde, je pense. Je pris ma cuiller d'une main et ma fourchette de l'autre...

— Votre fourchette, bon Dieu ! Personne ne prend de fourchette pour manger sa soupe. Mais poursuivons. Après votre soupe, que mangeâtes-vous?

— Un œuf frais.

— Et que fîtes-vous de la coquille?

— Comme tout le monde, je la laissai au laquais qui me servoit.

— Sans la casser?

— Sans la casser.

— Eh bien, mon cher, on ne mange jamais un œuf sans briser la coquille. Et après votre œuf?

— Je demandai du bouilli.

— Du bouilli ! Personne ne se sert de cette expression : on demande du bœuf, et point de bouilli. Et après cet aliment?

— Je priai l'abbé de Radonvilliers de m'envoyer d'une très-belle volaille.

— Malheureux ! de la volaille. On demande du poulet, du chapon, de la poularde ; on ne parle de volaille qu'à la basse-cour. Mais vous ne dites rien de votre manière de demander à boire.

— J'ai, comme tout le monde, demandé du cham-

pagne, du bordeaux, aux personnes qui en avoient devant elles.

— Sachez donc qu'on demande du vin de Champagne, du vin de Bordeaux... Mais dites-moi quelque chose de la manière dont vous mangeâtes votre pain.

— Certainement à la manière de tout le monde : je le coupai proprement avec mon couteau.

— Eh! on rompt son pain, on ne le coupe pas... Avançons. Le café, comment le prîtes-vous?

— Eh! pour le coup, comme tout le monde : il étoit brûlant, je le versai par petites parties de ma tasse dans ma soucoupe.

— Eh bien, vous fîtes comme ne fit sûrement personne : tout le monde boit son café dans sa tasse, et jamais dans sa soucoupe. Vous voyez donc, mon cher Cosson, que vous n'avez pas dit un mot, pas fait un mouvement qui ne fût contre l'usage.

L'abbé Cosson étoit confondu. Pendant six semaines, il s'informoit à toutes les personnes qu'il rencontroit de quelques-uns des usages sur lesquels je l'avois critiqué. »

II

Règles de la civilité concernant le service des mets.

Écuelles, assiettes et tranchoirs. — La cuillère et la fourchette. — Le potage. — Une chanson de Coulanges. — Un repas au Louvre vers le début du XVII^e^ siècle. — La fourchette et le couteau. — La civilité à table durant le XVI^e^ siècle. — Le découpage. — Les meilleurs morceaux. — Ordre des services. — Le couvert. — Le dessert. — Nappes, serviettes, tranchoirs. — Assiettes, couteaux, etc. — Le fils sert à table. — Durée des repas. — Lecture à table. — Entremets. — Musique.

Les convives viennent de se mettre à table; on a dit le Bénédicité; on commence à manger la soupe. Aussitôt se présente une question intéressante, restée jusqu'ici fort obscure, et qu'un livre consacré à l'histoire de la civilité doit étudier de près.

Il s'agit de savoir comment jadis se mangeaient le potage et les mets liquides.

Au moyen âge, les convives avaient à leur disposition des écuelles, et ils les vidaient tantôt en les portant à leurs lèvres, tantôt en se servant d'une cuillère. En 1580, Montaigne constate encore avec surprise que, chez les Suisses, « on sert tousjours autant de cuil-

lières comme il y a d'hommes à table[1]. » A partir du XVII[e] siècle, les écuelles disparaissent peu à peu, et les assiettes, qui ont remplacé les tranchoirs[2], ne servent d'abord que pour les mets solides. Comment donc mangeait-on les soupes et les mets liquides? Il semble prouvé que, même sous Louis XIV, même aux festins les plus somptueux, chaque convive puisait à son tour dans le plat avec sa cuillère, comme font les soldats autour de la gamelle.

Ce sujet n'est pas abordé par Legrand d'Aussy, qui a publié sur les repas trois volumes[3] aujourd'hui bien arriérés. Le premier écrivain qui ait entrepris de l'éclaircir est M. Paulin Paris. Il résume ainsi son opinion[4] : « Je ne puis me décider à croire qu'au milieu du XVII[e] siècle, chacun mît à tour de rôle sa cuiller dans le potage. Il est plus naturel de penser que la différence avec l'usage d'aujourd'hui, c'est que chacun approchait son assiette de la soupière et s'en servait soi-même. » Pourquoi est-il plus naturel de penser cela? M. Paulin Paris ne le dit pas, mais il est facile de le deviner. Le savant commentateur de Tallemant des Réaux laisse parler son imagination au lieu d'étudier

---

[1] *Voyages*, édit. de 1774, p. 30.

[2] Épais morceau de pain bis coupé en rond, et qui tenait lieu d'assiette. — Voyez ci-dessous, p. 302.

[3] Publiés en 1782, réimprimés en 1815.

[4] Dans son édition des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, t. IX, p. 395.

les textes. Il compare le passé avec le présent; il lui semble si invraisemblable que les raffinés du siècle de Louis XIV aient mangé comme des sauvages, qu'il est retenu par la crainte d'énoncer une énormité, et qu'en dépit d'honorables scrupules, il ne peut se résoudre à affirmer le fait. Il existait pourtant des documents contemporains assez clairs pour rassurer sa conscience et lever tous ses doutes.

Voici les deux passages de Tallemant qui avaient attiré sur ce point l'attention de M. Paulin Paris :

« A table, il [1] seroit plustost tout un jour à frotter sa cueiller que de touscher le premier au potage [2]. »

Jean d'Aspremont, sieur de Vandy [3], dînait un jour chez le comte de Grandpré [4]. « On servit devant luy un potage où il n'y avoit que deux pauvres soupes qui couroient l'une après l'autre. Vandy voulut en prendre une, mais comme le plat estoit fort grand, il faillit son coup; il y retourne et ne peut l'attraper. Il se lève de table et appelle son valet de chambre : « Un tel, tire-moy mes bottes. — Que voulez-vous faire? luy dit son voisin. — Souffrez qu'il me débotte, dit froidement Vandy, je me veux jetter à la nage dans ce plat pour attraper cette soupe [5]. »

---

[1] L'académicien Gombaud, mort en 1666.
Tallemant des Réaux, t. III, p. 247.

[3] Tué au siège de Brissac, en 1638.

[4] Claude de Joyeuse.

[5] Tallemant des Réaux, t. VI, p. 400.

Il me faut d'abord rappeler que jadis on nommait *soupes* « les tranches de pain destinées à être trempées dans le bouillon du pot[1]. » La *Chronique* dite *de la pucelle d'Orléans* raconte que le jour où Jeanne d'Arc entra à Orléans, « on luy avoit fait appareiller à souper bien et honorablement, mais elle fit seulement mettre du vin en une tasse d'argent où elle mit la moitié d'eau et cinq ou six soupes dedans[2]. » Le mot *soupe* finit par désigner à lui seul toute espèce de potage :

> Par le potage on commença,
> Æneas donna de la soupe
> Aux plus apparens de la troupe[3].

Mais, dès 1693, un puriste déclarait « cette manière de s'exprimer familière et triviale ; le bel uzage, ajoute-t-il, veut que l'on dise un potage et non une soupe[4]. » L'arrêt prononcé par de Callières était définitif. Quatre-vingts ans plus tard, le *Dictionnaire de Trévoux* a soin de nous en prévenir : « Le mot *soupe* est françois,

---

[1] G. Ménage, *Dictionnaire étymologique* (1750), t. II, p. 495.

[2] Édition Godefroy, p. 310.

[3] Scarron, *Virgile travesti*, liv. Ier, p. 77. — Au livre IV (p. 302, livre publié en 1648), Didon dit impoliment à Énée :

> Et pourtant n'es, pour tout potage,
> Qu'un bourgue-maistre de Carthage.

Vingt ans après (1668), Valère dit à maître Jacques : « Vous n'êtes, pour tout potage, qu'un faquin de cuisinier. » *L'avare*, acte III, scène VI.

[4] De Callières, *Du ton et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer, des façons de parler bourgeoises, et en quoy elles sont différentes de celles de la cour*, p. 39.

mais extrêmement bourgeois; ceux qui parlent bien disent *servir le potage* et non pas *servir la soupe*[1]. »

Je ferme la parenthèse, et je reconnais que l'interprétation de M. Paulin Paris peut se concilier avec les deux citations de Tallemant, mais elle est contredite par les suivantes.

Dans son livre de cuisine intitulé : *Les délices de la campagne*, Nicolas de Bonnefons, valet de chambre du roi, s'exprime ainsi : « Les assiettes des conviez seront creuses, afin que l'on puisse se représenter du potage ou s'en servir à soy mesme ce que chacun en désirera manger, sans prendre cueillerée à cueillerée dans le plat, à cause du dégoust que l'on peut avoir les uns des autres de la cueiller qui au sortir de la bouche puisera dans le plat. » Il me semble que cette phrase, écrite en 1655 et reproduite dans quatre éditions successives[2], n'offre aucune obscurité, et nous trouverons tout à l'heure la pensée de l'auteur plus clairement exprimée encore.

Vers la fin du siècle, les habitués de l'hôtel de Rambouillet d'abord, puis les courtisans, les petits maîtres, les grands seigneurs s'insurgèrent contre cette répugnante promiscuité, et mirent à la mode l'usage de prendre du potage en une seule fois, chacun à son tour, sur son assiette. C'est ce que constate Nicolas de

---

[1] Édition de 1771, t. VII, p. 802.

[2] Éditions de 1655, p. 382; de 1665, p. 286; de 1679, p. 305; de 1684, p. 319. — Cette phrase disparaît à dater de l'édition donnée en 1741.

Bonnefons. La huitième édition de la *Civilité* d'Antoine de Courtin, publiée en 1695, blâme l'ancienne coutume et recommande la nouvelle : « Il ne faut pas manger le potage au plat[1], mais en mettre proprement sur son assiette. Il est nécessaire aussi d'observer qu'il faut toujours essuyer votre cuillère, quand après vous en estre servi vous voulez prendre quelque chose dans un autre plat, y ayant des gens si délicats qu'ils ne voudroient pas manger de potage où vous l'auriez mise après l'avoir portée à la bouche. Aussi sert-on à présent en bien des lieux des cuillères qui ne servent que pour prendre du potage et de la sauce[2]. » Courtin signale ici une innovation due au duc de Montausier, un original dont la propreté était regardée comme redoutable par ses contemporains. Il est vrai que ceux-ci n'avaient pas l'habitude d'exagérer cette vertu[3]. Montausier eut donc l'idée de faire mettre auprès du plat contenant le potage une grande cuillère destinée à jouer le rôle de notre louche actuelle[4].

Le marquis de Coulanges, auteur d'assez plates chan-

---

[1] On servait souvent la soupe dans plusieurs plats, afin qu'elle se trouvât à portée de tous les convives.

[2] *Nouveau traité de la civilité*, p. 116 et 117.

[3] Voyez ci-dessus.

[4] « La propreté de M. de Montausier, qui vivoit avec une grande splendeur, étoit redoutable à sa table, où il a été l'inventeur des grandes cuillères et des grandes fourchettes qu'il mit en usage et à la mode. » Saint-Simon, *Notes sur les mémoires de Dangeau*, t. III, p. 127. Saint-Simon n'a pas reproduit cette phrase

sons, résume ainsi les progrès réalisés entre 1640 et 1680 dans le service de la table :

Jadis le potage on mangeoit
Dans le plat, sans cérémonie,
Et sa cuillier on essuyoit
Souvent sur la poule bouillie.
Dans la fricassée autrefois
On saussoit son pain et ses doigts.

Chacun mange présentement
Son potage sur son assiette.
Il faut se servir poliment
Et de cuillier et de fourchette,
Et de temps en temps qu'un valet
Les aille laver au buffet.

Tant qu'on peut il faut éviter
Sur la nappe de rien répandre,
Tirer du plat sans hésiter
Le morceau que l'on y veut prendre,
Et que votre assiette jamais
Ne serve pour différens mets.

Très souvent il en faut changer,
Pour en changer elles sont faites,
Tout ainsi que pour s'essuyer
On vous donne des serviettes.
A table comme ailleurs enfin
Il faut songer à son prochain[1].

Le marquis de Coulanges, ami des Précieuses et

---

dans ses propres mémoires. — Labruyère, dans son portrait du Distrait, écrivait vers 1688 : « On a inventé aux tables une grande cuiller pour la commodité du service. » Édition Servois, t. II, p. 12.

[1] *Chansons*, t. Ier, p. 161.

cousin germain de Mme de Sévigné, appartenait au grand monde, et ce sont les mœurs de ce monde-là qu'il a la prétention de peindre. Encore le tableau est-il singulièrement flatté, et il est facile de mettre le poète en contradiction avec lui-même. Le 4 mars 1695, il écrivait à Mme de Sévigné pour lui raconter qu'il venait de faire chez M. de Chaulnes un excellent dîner, où il avait « mangé comme un diable et bu comme un trou. » L'hôtel de Chaulnes était renommé pour sa magnificence et pour l'habileté de son maître d'hôtel, un sieur Honoré, « homme admirable. » Donc, la cuisine fut exquise. Mais, au cours du repas, le précieux Coulanges se sentit révolté de choses qui paraissaient toutes naturelles à tout le monde, et qu'il narre ainsi à sa cousine : « Ayant souhaité une vive[1], Mme de Saint-Germain en mit une sur une assiette pour me l'envoyer; mais j'eus beau dire que je ne voulois point de sauce, la propre dame, en assurant que la sauce valoit mieux que le poisson, l'arrosa à diverses reprises avec sa cuiller, qui sortoit toute fraîche de sa belle bouche. Mme de la Salle ne servit jamais qu'avec ses dix doigts[2]. »

Il s'écoula plus d'un siècle avant que les raffinements dont Coulanges était si fier eussent été adoptés par la bourgeoisie. Une *Civilité*, imprimée en 1749,

---

[1] Le poisson de mer.

[2] *Lettres de Mme de Sévigné*, t. X, p. 249.

nous fournit encore ces instructions : « Il faut disposer les plats sur la table tellement que tous les conviés y puissent atteindre avec la cuillière. Vous étendrez votre serviette honnestement devant vous, de sorte qu'elle couvre jusqu'à la poitrine, et ayant essuyé votre cuillière avec le bout de votre serviette, vous attendrez que quelqu'un ait commencé à prendre du bouillon dans le plat ou dans son écuelle. Si le potage est dans un plat, portez-y la cuillière à votre tour, sans vous précipiter[1]. »

Enfin, sept ans avant la Révolution, un manuel des bienséances indiquait ainsi les règles à suivre pour briller en bonne société : « Il est incivil de prendre le potage dans le plat pour le manger, et d'en tirer chaque fois avec sa cuiller ce qu'on veut porter à sa bouche. Mais il faut recevoir du potage des personnes qui en servent avec les grandes cuillers faites exprès : il faut ensuite se servir de sa cuiller pour manger ce qui est sur son assiette. S'il n'y a point de grande cuiller, et que personne ne serve du potage, il faut se servir de la sienne pour en prendre, après l'avoir bien essuyée auparavant[2]. »

Passons aux aliments solides.

Nous sommes au commencement du XVII[e] siècle, dans

---

[1] *La civilité puérile et honneste*, par un missionnaire, édit. de 1749, p. 48, 49 et 57.

[2] J.-B. de la Salle, *Les règles de la bienséance et de la civilité*, édit. de 1782, p. 85.

une maison riche et élégante, au Louvre si vous voulez, un jour de gala. Les cuillères ont été enlevées, et les convives n'ont plus auprès d'eux que leur pain[1]. On a découpé les viandes avec art en morceaux à peu près égaux, et les mets sont disposés sur la table de manière à se trouver autant que possible à la portée de tous. Des pages ou des valets les présentent successivement, comme aujourd'hui. Chaque invité, mettant alors la main au plat, prend les morceaux qui lui conviennent, les dépose sur son assiette, puis les saisissant avec ses doigts, les déchire à belles dents.

Écoutons les maîtres en civilité.

La contenance de la table[2] recommande à l'enfant de ne jamais se moucher avec la main qui prend la viande :

> Enfant, se ton nez est morveux,
> Ne le torche de la main nue
> De quoy ta viande est tenue :
> Le fait est vilain et honteux.

La *Civilité* de Jean Sulpice, écrite en latin[3] vers 1480, nous fournit encore d'utiles renseignements :

« Prends la viande avec trois doigts[4], et ne remply la bouche de trop gros morceaux.

---

[1] Les verres et les bouteilles ne figurent pas sur la table. Voyez ci-dessous.

[2] Écrite vers le milieu du XVe siècle.

[3] *Libellus de moribus in mensa servandis*. V. ci-dessus la préface.

[4] Il y a dans le texte : « Esto tribus digitis. » Et le commentateur ajoute : « Tribus tantum digitis cibum cape. »

« Ne répute pareillement honneste mettre la viande en la bouche de chacune main, et manger des deux costez.

« Fais part à celuy qui est auprès de toy des viandes que tu as plus à main que luy.

« La main de laquelle tu prends la viande ne soit point grasse ou sale par les morceaux que tu auras touchez.

« Tu ne doibs point tenir long temps les mains dedans le plat.

« Si celuy qui est assis auprès de toi taille quelque morceau, ne mets la main au plat jusques à ce qu'il ait prins ce qu'il voudra, et qu'il ait retiré sa main.

« On te tiendra pour vilain et deshonneste si tu mets les mains au sein ou que tu te frottes quelque partie du corps deshonneste, et puis après tu viennes à éparpiller la viande avec les doigts[1]. »

Bien entendu, il n'est pas encore question de fourchettes. Le moyen âge nous en a pourtant légué quelques spécimens, mais ils sont emmanchés de cristal, de pierres dures ou d'ivoire, et l'on y reconnaît des objets de luxe, presque des curiosités. Clémence de Hongrie, femme de Louis X, et Jeanne d'Évreux, femme de Charles le Bel, possédaient chacune une seule fourchette; la duchesse de Touraine en avait deux[2]. Dans

---

[1] Traduction donnée par Guillaume Durand, p. 23 à 28.

[2] Voyez comte de Laborde, *Notice des émaux*, IIe partie, p. 321.

l'inventaire de Charles V figurent neuf fourchettes d'or et deux d'argent[1]. Quand le bon roi était à table, on plaçait devant lui une nef contenant « sa cueillier, son coutelet et sa fourchette d'or[2], » mais il eût été certainement fort embarrassé pour se servir de cette dernière comme nous le faisons aujourd'hui. Les inventaires, assez détaillés sur ce point, nous montrent que ces petits instruments, inconnus même à la riche bourgeoisie, étaient destinés dans les maisons princières à manger certains fruits, les poires et les mûres entre autres. Je constate encore, pour mémoire, que Charles VI, en 1418, avait seulement trois fourchettes[3], et que Charlotte d'Albret n'en possédait pas davantage en 1514[4].

Notez que, même chez les princes, la personne chargée de découper la viande avant que le plat fût livré aux convives opérait avec un couteau auquel elle adjoignait ses doigts en guise de fourchette. Un passage d'Olivier de la Marche ne laisse aucun doute sur ce point. Décrivant les fonctions de l'écuyer tranchant attaché à la personne de Charles le Hardi, il s'exprime ainsi : les parts étant faites, « il doit prendre la chair sur son couteau, et la mettre devant le prince; et s'il

---

[1] Tandis qu'il possédait vingt-huit nefs, trente-neuf salières, quatre-vingt-quatre plats d'or, huit cent quarante écuelles d'argent, etc.

[2] Labarte, *Inventaire de Charles V*, art. 792.

[3] Douët-d'Arcq, *Pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. II, p. 341, nos 422 à 424.

[4] Inventaire publié par E. Bonnaffé, nos 9 et 145.

est bon compagnon, il doit très bien manger, et son droit est de manger ce qui luy demeure en la main en tranchant[1]. »

Je laisse maintenant la parole à Érasme[2] :

« Garde toy de porter la main au plat le premier.

« Tout ce que tu ne pourras recevoir avec les doigts, il faut le recevoir sur ton assiette.

« C'est aussi une espèce d'incivilité bien grande, ayant les doigts sales et gras, de les porter à la bouche pour les lécher, ou de les essuyer à sa jacquette[3]. Il sera plus honneste que ce soit à la nappe ou à la serviette.

« Nettoyer la coque de l'œuf avec les ongles des doigts ou avec le poulce est chose ridicule : cela se pourra faire plus civilement avec le couteau[4]. »

Les convives avaient donc à leur disposition des couteaux? Oui, mais en petit nombre, ceux sans doute qui avaient servi à découper, et ils n'étaient utilisés qu'exceptionnellement. Voici ce qu'écrivait G. Calviac en 1560 :

« Les Italiens se plaisent aucunement[5] à avoir chascun son cousteau; mais les Allemans ont cela en sin-

---

[1] *Estat de la maison de Charles le Hardy*, édit. Michaud, t. III, p. 591.

[2] *De civilitate morum puerilium* (1526).

[3] « Vel ad tunicam extergere. »

[4] Traduction donnée en 1613, par Claude Hardy, p. 51 à 57.

[5] Généralement.

gulière recommandation, et tellement qu'on leur fait grand desplaisir de le prendre devant eux ou de leur demander. Les François, au contraire : toute une pleine table de personnes se serviront de deux ou trois cousteaux, sans faire difficulté de le demander ou prendre, ou le bailler, s'ilz l'ont. Par quoy, s'il advient que quelqu'un demande son cousteau à l'enfant, il luy doit bailler[1]. »

Montaigne, trente ans après, a soin de mentionner dans la relation de son voyage que « jamais Suisse n'est sans cousteau, duquel ils prennent toutes choses, et ne mettent guière la main au plat[2]. »

Lui-même mangeait sans cuillère ni fourchette, et si vite que, dit-il, « je mors parfois mes doigts, de hâtiveté[3]. »

En 1605, année où parut la *Description de l'isle des hermaphrodites*, l'usage des fourchettes commençait à se répandre dans le grand monde. Toutefois, il était encore rare de trouver des personnes qui sussent s'en servir adroitement : « Ils ne touchoient jamais la viande avec les mains, mais avec des fourchettes ils la portoient jusque dans leur bouche en allongeant le col et le corps sur leur assiette... Ils prenoient aussi la salade avec des fourchettes, car il est deffendu dans ce

---

[1] *La civile honnesteté pour les enfans.* Paris, in-12.

[2] *Voyages*, p. 30.

[3] *Essais*, liv. III, chap. XIII.

pays-là de toucher la viande avec les mains, quelque difficile à prendre qu'elle soit, et ayment mieux que ce petit instrument fourchu touche à leur bouche que leurs doigts... On apporta ensuite quelques artichaux, asperges, poix et febves escossées, et lors ce fut un plaisir de les voir manger ceci avec leurs fourchettes; car ceux qui n'estoient pas du tout si adroits que les autres en laissoient bien autant tomber dans le plat, sur leurs assiettes et par le chemin, qu'ils en mettoient en leur bouche[1]. »

Si les raffinés manœuvraient encore avec tant de maladresse la fourche à trois dents, on peut croire qu'elle n'avait pas pénétré dans la bourgeoisie, où sans doute on ignorait jusqu'à son existence. Olivier de Serres, en 1600, énumérant ce qu'il appelle « le meuble de table, » mentionne les « aiguières, bassins, plats, assiettes, écuelles, cueillers, » etc.; et n'y fait pas figurer de fourchettes[2]. Le voyageur anglais Thomas Coryate, qui visita Paris en 1608, nous déclare que les fourchettes y étaient à peu près inconnues, et qu'il vit pour la première fois ce petit ustensile en Italie[3], où il

---

[1] Artus d'Embry, p. 105 et 107.

[2] *Théâtre d'agriculture*, édit. de 1600, p. 881.

[3] Les Espagnols et les Italiens connaissaient les fourchettes depuis longtemps. J.-L. Vivès, qui écrivait vers 1535, les présente comme d'usage général en Espagne : *Astat mensæ structor, cultellos et furcinellas componens*, ce qu'un auteur contemporain traduit ainsi : « Le serviteur de table est près, mettant à droite les couteaux et les fourchettes. » *Les dialogues de Jean-Louis Vivès*, 1560, in-12, p. 121.

se rendit en quittant la France. Il a consigné dans ses *Coryate's crudities*[1] la surprise que lui causa cette découverte. Je vais traduire aussi littéralement que possible ce passage de son livre : « Dans les villes italiennes, j'ai observé une coutume qui n'existe dans aucune des contrées que j'ai parcourues, et sans doute dans aucun pays de la chrétienté, si ce n'est en Italie. Les Italiens et beaucoup d'étrangers établis dans cette presqu'île se servent toujours d'une petite fourche quand ils coupent leur viande. Toute personne qui, à table avec des Italiens, toucherait la viande avec ses doigts, transgresserait les règles de la civilité; il serait vu de mauvais œil et repris. On mange ainsi dans toute l'Italie. Les fourchettes sont faites de fer ou d'acier, les nobles en ont même parfois d'argent. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que l'on ne pourrait jamais décider un Italien à manger dans le plat avec ses doigts : on vous donne pour raison que tout le monde n'a pas les mains propres. J'en arrivai à adopter cette coutume et à me servir de fourchette, même lorsque je fus de retour en Angleterre. Cela me valut d'ailleurs plus d'une raillerie, et un de mes amis intimes, Laurence Whitaker, ne craignit pas, en plein dîner, de m'appliquer l'épithète de *furcifer*. »

Héroard[2] nous montre, en 1612, le Dauphin tambou-

---

[1] London, 1776, 3 vol. in-8°, t. Ier, p. 107.

[2] *Journal de Louis XIII*, 9 mai 1612, t. II, p. 104.

rinant « contre la table avec sa cuillère et sa fourchette. » Scarron, racontant le repas offert par Énée à Didon, constate que le pieux fils d'Anchise prit place en face de la princesse,

> Ayant attaché en bavette
> Sous le menton sa serviette.
> Il étoit si propre, dit-on,
> Qu'il n'eût pas pour un ducaton
> (Grand signe d'intention nette)
> Voulu rien manger sans fourchette[1].

Mais il s'agit ici d'un personnage ayant des parents jusque dans l'Olympe. Moins raffinée que lui, Anne d'Autriche, la reine aux belles mains, ne les trouvait pas déplacées au milieu d'un ragoût. En avril 1651, elle accepta à dîner chez le président de Maisons,

> Et les belles mains de la Reine
> Prirent assez souvent la peine
> De porter à son rouge bec
> (Cecy soit dit avec respect)
> Maintes savoureuses pâtures,
> Tant de chair que de confitures[2].

Son fils n'usa également de fourchette qu'assez tard. Mais j'ai omis de dire que le roi étant toujours servi à part, aucun convive n'avait à promener les doigts dans ses mets, à moins qu'il ne l'y autorisât. M^lle^ de Montpensier, parlant d'une collation à laquelle pré-

---

[1] *Virgile travesti*, liv. I^er^ (publié en 1648), p. 77.

[2] Loret, *Muze historique*, numéro du 23 avril 1651.

sidait en 1658 Louis XIV, alors âgé de vingt ans, s'exprime ainsi : « Le Roi ne mettoit pas la main à un plat qu'il ne demandât si on en vouloit, et ordonnoit de manger avec lui. Pour moi, qui ai été nourrie dans un grand respect, cela m'étonnoit, et j'ai été longtemps sans m'accoustumer à en user ainsi. Quand j'ai vu que les autres le faisoient, et que la Reine m'eut dit un jour que le Roi n'aimoit pas les cérémonies et qu'il vouloit qu'on mangeât à son plat, alors je le fis[1]. »

L'année suivante, Pierre David publiait son *Maistre d'hostel*, dans lequel on trouve d'intéressants détails sur la façon dont on devait mettre le couvert. Des règles qu'il donne, il faut conclure que les grands seigneurs seuls jouissaient alors du privilège d'avoir une fourchette à leur disposition. Voyez : « A la main droite de chaque assiette, il [le sommelier] mettra les cousteaux, tousjours le tranchant vers elle, puis les cueillers le creux en bas, sans aucunement les croiser, ensuite le pain sur les assiettes et la serviette par dessus. Que s'il y a un cadenas, le quel ne se met ordinairement que devant les Princes et les Ducs et Pairs, il faut mettre sur ce cadenas une serviette sur la quelle seront mis le cousteau, la cueiller et la fourchette[2]. »

Un siècle plus tard, l'usage de la fourchette était

---

[1] *Mémoires*, édit. Michaud, p. 281.

[2] Pages 10 et 11. — Les mots *nef* et *cadenas* étaient à peu près synonymes. Voyez ci-dessus, p. 135.

devenu général[1]. Cependant, les manuels de civilité recommandaient encore de ne pas saisir la viande avec les doigts : « Si on vous sert de la viande, il n'est pas séant de la prendre avec la main. Mais il faut présenter votre assiette de la main gauche, et tenant votre fourchette ou votre couteau de la droite, recevoir ce que l'on vous donne en vous inclinant un peu[2]. »

Somme toute, je crois avoir établi d'une manière irréfutable que :

1° Jusqu'au XVII^e siècle au moins, tout le monde en France mangeait avec les doigts;

2° L'emploi des fourchettes ne commença à s'introduire dans la haute société qu'après 1600;

3° Les fourchettes ne furent pas d'un usage régulier dans la bourgeoisie avant le XVIII^e siècle.

Pendant longtemps, les services et les mets se succédèrent sans ordre fixe. Olivier de la Marche nous apprend pourtant qu'en général on servait d'abord le potage, puis les œufs, les poissons et les viandes[3]. Souvent, dans les repas d'apparat, on changeait alors la nappe, qui devait déjà être en triste état, et l'on plaçait avec cérémonie au milieu de la table l'entremets, cygne,

---

[1] Les Espagnols se servaient, en 1680, d'un instrument qui avait une cuillère d'un bout et une fourchette de l'autre, de sorte qu'il suffisait de le retourner après le potage pour manger la viande. Voyez les *Mémoires du comte de Forbin*, édit. Michaud, p. 457.

[2] *La civilité puérile et honneste*, par un missionnaire (1749).

[3] *Mémoires*, p. 591.

paon ou faisan, revêtus de leur plumage et ayant le bec et les pattes dorés. Le dessert succédait à l'entremets. Puis on enlevait de nouveau la nappe, ou bien les convives passaient dans une autre pièce, et l'on servait les liqueurs et les épices dites de table, exactement comme on sert aujourd'hui le café. C'étaient du clairet ou de l'hypocras, des dragées, du sucre rosat, des fruits confits, de la sauge, du gingembre, de la cardamine, du fenouil, de l'anis, de la coriandre, de la cannelle, du safran pulvérisés, etc., etc.[1] Tout cela était offert, non par les valets, mais par des convives et le plus souvent par des femmes.

Avant d'aller plus loin, recueillons quelques prescriptions dans les *Civilités* du XVI^e^ siècle.

Érasme s'occupe des précautions que devra prendre l'enfant avant de se mettre à table : « Que tes ongles, lui dit-il, soyent premièrement coupez, de peur qu'il n'y ait quelque ordure adhérente en iceux, et que tu ne sois réputé mal propre et incivil ; ayant auparavant lasché ton eaue, et esté à la garderobbe s'il en estoit besoin. Et si d'adventure ta ceinture te serre trop estroict, il faut aussi la relascher, ce qui seroit trouvé deshonneste estant assis en table.

« S'appuyer sur la table de l'un ou de l'autre coulde est chose pardonnable aux vieillards ou à ceux qui sont attenuez de maladie. Quelques mignons de courtisans

[1] Aliénor de Poitiers, p. 170 et 187.

practiquent le semblable, et pensent que tout ce qu'ils font est accompaigné de bienséance : il faut dissimuler et feindre de ne le trouver mauvais, mais pourtant ne faut les imiter. Puis il faut se prendre garde de ne donner du coulde à celuy qui est proche de toy, et de ne donner du pied à celuy qui est assis à l'opposite.

« Brandiller son siège, se bercer et s'asseoir ores sur une fesse, ores sur l'autre, cela donne à penser que tel personnage ou lasche son vent, ou qu'il a volonté de le faire. Et pourtant, il faut que le corps soit droict et eslevé d'une juste balance qui ne panche ny de costé ny d'autre.

« Boire ou parler alors que la bouche est pleine, n'est ny honneste ny exempt de danger.

« Quand il y a des sauces, l'enfant y pourra tremper sa chair après les autres. Quand les autres y trempent leur pain, il y pourra aussi tremper honnestement, et sans tourner de l'autre costé après qu'il l'aura trempé, ny le gadrouiller dedans le plat. Et n'y doit point tremper des grandes pièces ou morceaux de pain à la rustique, ne y retourner trop souvent, car tout cela n'est pas moins deshonneste que sot ou dissolu.

« L'enfant ne doit point ronger indécentement les os, comme font les chiens, mais en tirer honnestement la chair ou la moelle avec son cousteau. Et après l'avoir nétoyé, il ne les doit point jecter à terre, ni les reliefs de son assiette, ni aussi les laisser trainer sur la nappe, mais les séparer en un coing de son assiette. Et ne les

doit point reprendre, ni la viande à demi rongée puis qu'une fois l'aura mise à part, car cela est indécent et deshonneste.

« Quand l'enfant voudra du sel, il en prendra avec la poincte de son cousteau, et non point avec les trois doigs. Car on dict en commun proverbe, que la marque des trois doigs imprimés en la salière sont les armes des vilains.

« Aucuns y a qui emplissent leur bouche de telle sorte que leurs deux joues s'enflent ainsi que des soufflets; les autres en mangeant ouvrent tellement la bouche et font autant de bruit que pourceaux; et d'autres par une grande avidité de manger soufflent des narines comme s'ils se devoient estrangler.

« Cela est de mauvaise grâce de présenter à autruy les viandes que tu auras à demy mangées.

« Tremper en la saulce le pain que tu auras mords, appartient à un homme de village et mal apprins. Comme pareillement c'est un tour d'incivilité d'oster de sa bouche la viande que tu as jà mâchée, et la mettre sur ton assiette. Si par cas fortuit, tu as prins quelque chose que tu ne doives avaler, destournant ta face sans estre aperçu rejette-le en quelque endroit. L'on trouve mauvais aussi de reprendre la viande demy mangée ou les os que l'on a mis à quartier sur son assiette.

« Ne jette point dessous la table les os ou quelques semblables restes, afin de ne salir la place, ny pareillement sur la nappe, ny dans le plat. Mais conviendra

les mettre sur quelque coing de ton assiette ou dans un plat qui, selon que l'on a accoustumé en quelques lieux, est présenté pour recevoir tous les restes.

« De donner de la viande aux chiens des autres est un acte de sottise, qui est encores plus grande de les prendre entre ses bras estant à table, et les caresser.

« Il ne fault rien dire à table qui trouble la bonne chère. De y toucher la renommée d'aultruy, c'est très mal faict. Et n'y fault renouveller sa douleur à personne.

« Il est bien nécessaire à l'enfant qu'il apprenne dès sa jeunesse à despécer un gigot, une perdrix, un lapin et choses semblables, afin qu'il puisse trancher plus honnestement tout le tems de sa vie en la compaignie où il se trouvera. »

Quelques explications sont ici nécessaires.

Les détails que j'ai donnés plus haut sur la manière dont on mangeait font comprendre l'importance alors attachée à l'art de découper. Les plus grands seigneurs ne dédaignaient pas de s'y montrer habiles. Joinville raconte avec orgueil[1] qu'il *trancha* un jour à la table du roi de Navarre. Au même repas, saint Louis était servi par son frère le comte d'Artois, et le bon comte de Soissons découpait devant le roi : « devant li Roy tranchoit dou coutel li bons cuens Jehans de Soissons. »

Au XVII^e^ siècle encore, les jeunes gentilshommes étaient exercés au découpage des viandes, et on leur

---

1 *Histoire de saint Louis*, édit. de 1868, p. 34.

apprenait à distinguer dans chacune d'elles les meilleurs morceaux. C'étaient :

L'aile, pour les oiseaux qui grattent la terre avec leurs pattes.

La cuisse, pour les oiseaux qui vivent en l'air.

Les blancs, pour les grosses volailles rôties, oies, dindons, etc.

La peau et les oreilles, pour les cochons de lait.

Le râble et les cuisses, pour les lièvres et les lapins.

Les grands poissons, marsouins, saumons, brochets, etc., se coupaient en deux, et l'on plaçait au haut bout de la table le côté de la tête, regardé comme le plus délicat. Quant aux poissons à arête centrale, tels que la vive et la sole, on estimait surtout le milieu. On faisait honneur à un convive en lui offrant la langue de la carpe[1].

Le melon se servait avant la viande.

Les oranges accompagnaient parfois le rôti. Dans une chanson du XVII^e^ siècle, un poète gourmand s'exprimait ainsi :

Je voudrois à mon souper
Que ma table fut bien garnie
D'un bon levraut bien lardé,
Avec une perdrix rostie,
Et force orenges par dessus[2].

---

[1] Ant. de Courtin, p. 109 et suiv.

[2] A la suite des œuvres d'Olivier Basselin, édit. Paul Lacroix, p. 256.

Seule, la *Bienséance de la conversation entre hommes*[1] reproduit un proverbe bien connu : « On dit qu'une bonne salade doit passer entre les mains de quatre personnes très diverses. » Et elle les désigne ainsi :

« D'un fol, pour le choix et sans espargne d'une variété de bonnes herbes.

« D'un sage, pour le sel.

« D'un avaricieux, pour le vinaigre.

« D'un prodigue, pour y verser et n'y espargner l'huile. »

Les truffes étaient considérées comme « une espèce de dessert[2], » et passaient déjà pour aphrodisiaques[3].

Avant de manger les fruits, on les lavait :

L'en sert de fruit devant lever[4],
N'en mangeue point sans le laver,

dit la *Contenance de la table.*

Peler les poires, les pommes, les oranges, les citrons était tout un art. On enlevait la peau en la laissant adhérente au fruit par un côté, et l'on s'efforçait de former ainsi diverses figures. *L'escole parfaite des*

---

[1] 1618, in-18, p. 166.

[2] Le Duchat, *Notes sur Rabelais*, t. III, p. 187.

[3] Voyez Platina, *De honesta voluptate*, trad. Christol, p. 85.

[4] Avant de se lever de table.

officiers de bouche[1] renferme dix planches qui représentent :

10 manières de peler les pommes.
18 — — poires.
18 — — oranges.
12 — — citrons[2].

Le fromage, nettoyé d'avance, était divisé en petits morceaux qui s'offraient, comme les fruits, avec la pointe du couteau[3].

Un beau couvert était loin d'offrir le même aspect qu'aujourd'hui. Les plats composant chaque service étaient placés sur la table tous à la fois, comme nous le faisons encore pour le dessert. Le couteau, la cuillère et la fourchette se plaçaient à droite de l'assiette, mais jamais en croix; les couteaux avaient le tranchant tourné du côté de l'assiette, et les cuillères le creux tourné vers la nappe. Si le repas n'était point précédé d'un potage, le pain, recouvert de la serviette, se trouvait sur l'assiette; dans le cas contraire, l'écuelle restait vide, pain et cuillère reposaient alors sur le couteau et la fourchette. Avant de déplier leur serviette, les convives déposaient le pain à leur gauche, place qu'il ne devait plus quitter. On ne changeait

---

[1] Édit. de 1662, p. 48 et suiv.

[2] C'était l'affaire du sommelier, qui devait « savoir ajuster son fruict, et le déguiser en toutes sortes de figures, comme aussi le peler en plusieurs et diverses façons. »

[3] *Civilité puérile et honneste*, par un missionnaire, p. 56.

point les couverts pendant le repas; mais, de temps en temps, on donnait à un valet sa cuillère ou sa fourchette, et celui-ci allait les laver au buffet.

On rangea d'abord les mets sur la table suivant un ordre déterminé pour chaque service. Par exemple, si les plats du premier service avaient dessiné un carré, on donnait à ceux du deuxième la forme d'un losange, et à ceux du troisième celle d'un chevron[1]. Mais les planches du *Nouveau cuisinier royal et bourgeois* nous prouvent que cette coutume n'existait plus au XVIIIe siècle.

Le dessert, alors appelé *le fruit*, se composait d'une multitude d'assiettes, de plats, de jattes et de corbeilles où les fruits étaient disposés en pyramides. En 1664, Louis XIV dînant en tête-à-tête avec le légat, le dessert « fut de grandes pyramides de vingt-quatre assiettes de porcelaines de toutes sortes de fruits, et quatorze assiettes de citronades et autres services[2]. » On en arriva à si bien exagérer la dimension de ces pyramides que les portes furent trop étroites pour leur livrer passage[3].

La personne « la plus qualifiée de la compagnie » était toujours servie la première[4].

Les mets se passaient comme aujourd'hui. Les offi-

---

[1] G. de Rebreviettes, *Les erres de Philaret*, p. 64.

[2] *Journal d'Ormesson*, édit. Chéruel, t. II, p. 199.

[3] Mme de Sévigné, *Lettre* du 5 août 1671, t. II, p. 307.

[4] J.-B. de la Salle, *Règles de la bienséance*, p. 85.

ciers de bouche, les pages ou les valets « faisoient passer tous les plats devant les convives comme une compagnie de gens de guerre qui voudroit faire le limaçon[1]; » les convives « arrestoient seulement à la passade ce qu'ils vouloient, et repoussoient le surplus avec un petit coup de doigt. »

Les nappes avaient d'abord été nommées *doubliers*, parce qu'on les plaçait sur la table pliées en double. Les doubliers disparurent au XVI^e^ siècle, mais on exigea alors que la nappe traînât de tous côtés jusqu'à terre[2].

Les serviettes n'apparaissent guère avant le milieu du XV^e^ siècle, encore furent-elles d'abord en usage surtout pour les enfants. Comme aujourd'hui, on les leur attachait sous le menton. Jean Sulpice recommande à l'enfant de ne salir ni la nappe qui est sur la table, ni la serviette qui lui pend au cou : « lintoleum quod tibi a collo pendet, vel quod super mensam stratum erit. » La *Contenance de la table*, contemporaine du traité précédent, donne à l'enfant, entre autres sages conseils, celui d'essuyer ses lèvres avant de boire :

> Enfant, ce te est chose honteuse,
> Se tu as serviette ou drap,
> De boire en aucun hanap
> Ayant la bouche orde et baveuse.

---

[1] Artus d'Embry, p. 104. — Dans la cavalerie, on donnait le nom de *limaçon* ou *colimaçon* à une manœuvre qui consistait à tourner sans cesse autour de l'ennemi pour le harceler.

[2] Nic. de Bonnefons, *Les délices de la campagne*, p. 373.

Pour les autres convives, la nappe tenait lieu de serviette, il est même probable qu'ils la relevaient sur leurs genoux en s'asseyant. Plus tard, on fut autorisé à nouer la serviette autour du cou, afin de mieux protéger les vêtements, les belles fraises du XVI^e siècle entre autres[1]. C'était là une opération peu commode à réussir sans aide; les efforts qu'elle exigeait donnèrent lieu au proverbe : *Nouer les deux bouts de sa serviette*, pour marquer la difficulté qu'on éprouve à aller jusqu'à la fin de l'année avec un modeste revenu[2]. Ce dicton a survécu à l'habitude d'attacher sa serviette autour du cou, et l'on dit seulement aujourd'hui : *Nouer les deux bouts.*

Les gentilshommes servants et les valets portaient seuls la serviette sur l'épaule[3], usage qui s'observa jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Ils commencèrent alors à la placer sur le bras gauche[4].

Il semble que la bonne société, après avoir adopté l'usage des serviettes, ne tarda pas à y renoncer, ou du moins à en restreindre l'emploi, puisque Montaigne écrit : « Je disneroy sans nappe, mais sans serviette blanche très incommodément... Je plains qu'on n'aye suivy un train que j'ay veu commencer à l'exemple des roys, qu'on nous changeast de serviette selon les

---

[1] Artus d'Embry, p. 103.

[2] Voyez Noël du Fail, *Contes d'Eutrapel*, édit. elzév., t. II, p. 206.

[3] Artus d'Embry, p. 104.

[4] Duc de Luynes; *Mémoires*, 13 janvier 1739, t. II, p. 321.

services comme d'assiettes[1]. » On y revint bientôt, dit Artus d'Embry, et, au XVII^e siècle, on connaissait vingt-sept manières de plier les serviettes destinées à un couvert[2].

J'ai dit que les mets liquides se mangeaient dans des écuelles, encore n'y en eut-il pendant longtemps qu'une seule pour deux personnes. Le roman de Perceforest, décrivant un magnifique repas, nous apprend que l'on y vit « jusques à huyt cents chevaliers séans à table et si n'y eust celuy qui n'eust une dame ou une pucelle à son écuelle. » A la fin du XIV^e siècle, l'auteur du *Ménagier de Paris* voulant indiquer qu'une table avait reçu seize convives, écrit : « Le repas fut de huit écuelles[3]. » Afin de n'avoir pas à changer celles-ci trop souvent, on disposait dans la salle deux ou trois grands vases appelés *coulouères*[4], dans lesquels les valets vidaient les restes. Mais la civilité ne défendait point encore de jeter une foule de reliefs aux chiens et aux chats rassemblés sous la table.

Pour les mets solides, chaque convive recevait un épais morceau de pain coupé en rond, qui se nommait *pain tranchoir* ou *tailloir*. Tout porte à croire qu'il s'agissait de pain bis, et nous savons qu'il était fabri-

---

[1] *Essais*, liv. III, chap. XIII.

[2] Voyez Pierre David, *Le maistre d'hostel*, 1659.

[3] Tome II, p. 105.

[4] Le mot *coulouere* paraît avoir eu encore un autre sens. Voyez Ducange, aux mots *coloeria* et *colum*.

qué à Corbeil[1]. Dans les repas solennels, l'écuyer tranchant découpait les viandes sur un tranchoir de métal; un second tranchoir contenait quelques pains tranchoirs destinés aux principaux convives, et qui leur étaient présentés après que l'écuyer y avait déposé une des parts faites par lui. Les autres invités prenaient sur le plat avec trois doigts un des morceaux découpés d'avance, et le mettaient eux-mêmes sur leur tranchoir. Si, au lieu de déchirer cette part avec les dents, ils voulaient la diviser au moyen du couteau, le tranchoir avait assez de force pour résister à son action[2]. Après le repas, tous ces tranchoirs imbibés de jus étaient donnés aux pauvres :

> Hé qu'ont les pauvres? Ilz ont les trenchoers
> Qui demeurent du pain dessus la table.
> Et le relief? L'on le porte à l'estable
> Pour le mengier des paiges et des chiens[3].

Les tranchoirs de pain restèrent en usage pendant fort longtemps. La *Civilité* de Calviac, imprimée en 1560, mentionne à la fois les tranchoirs et les assiettes; au milieu du XVII^e^ siècle, celles-ci ont définitivement remplacé les tranchoirs. L'origine de notre expression *casseur d'assiettes* est cependant bien plus ancienne,

---

[1] *Ménagier de Paris*, t. II, p. 109.

[2] « Orbiculus mensorius, in quo convivæ dapes sibi appositas vel præsumtas sciudunt. » Ducange, *Glossarium*, v° *Scissorium*.

[3] Martial d'Auvergne, *Vigilles de Charles VII*, édit. Coustelier, t. II, p. 25.

mais le temps et les mœurs l'ont modifiée : avec plus de logique, un homme tapageur ou querelleur était jadis appelé *casseur d'acier*[1].

Une *Civilité* publiée en 1782 enseigne que : « les personnes qui veulent manger proprement changent d'assiette au moins deux fois durant le dîner : une fois après avoir mangé le potage et une fois pour le dessert. Chez les personnes de qualité, on en change ordinairement à chaque plat que l'on sert[2]. »

La rareté des cuillères et des fourchettes donna, de bonne heure, une grande importance aux couteaux. Cependant, jusqu'à la fin du XV^e^ siècle, le don d'un couteau, quelque riche qu'il fût, passait déjà pour un cadeau mal choisi. Je lis, en effet, dans l'*Évangile des quenouilles*[3], composé vers 1460 : « Celui qui estrine sa dame[4] par amour, le jour de l'an, de couteau, sachez que leur amour refroidira. »

Au XVI^e^ siècle, il était rare que le nombre des couteaux fût égal à celui des convives[5].

Dans les ménages bourgeois, même aisés, la salière n'était souvent qu'un morceau de pain creusé[6]. Depuis le XV^e^ siècle jusqu'à la fin du XVIII^e^, toutes les *Civilités*

---

[1] Voyez Bonav. Desperriers, *Nouvelle* VIII, p. 43.

[2] J.-B. de la Salle, *Les règles de la bienséance*, p. 100.

[3] Édit. elzév., p. 41.

[4] Lui donne pour étrennes.

[5] Voyez ci-dessus, p. 285.

[6] *Ménagier de Paris*, t. II, p. 114.

nous enseignent que la salière doit être mise sur la table avant les autres ustensiles, et qu'il faut la retirer en dernier.

Les sauces, et par conséquent les saucières, jouaient un rôle important dans les repas de cette époque. Comme les moutardiers, on les faisait d'or, d'argent ou de terre cuite.

L'ovier était destiné à présenter les œufs servis avec leur coquille. L'inventaire de Charles V ne laisse aucun doute sur ce point, puisqu'on y trouve cité « un ovyer d'or à six fonceaulx[1], pesant 3 marcs 5 onces[2]. »

Les gardes suisses eurent pendant deux siècles la spécialité de servir à table lorsque le nombre des valets se trouvait insuffisant.

Dans la petite bourgeoisie, le service de la table incombait très souvent au fils de la maison, et les anciennes *Civilités* lui enseignent toutes comment il doit se conduire en cette circonstance. Pendant le repas, il apporte les plats et les enlève, il découpe les viandes, remplit les verres, mouche la chandelle, doit sans cesse chercher à se rendre utile. La *Civilité* de Jean Sulpice s'exprime ainsi : « Dispose les sièges avec beaucoup d'ordre. Mets sur la table les assiettes et les plats. N'oublie ni le sel, ni le pain, ni le vin. Prépare un vaisseau plein d'eau nette, afin que les convives puissent

[1] Godets.

[2] N° 469.

se laver les mains. En desservant, prends bien garde de rien répandre sur les vêtements des convives. Fais de bonne humeur tout ce que l'on te commandera, et si l'on daigne t'admettre à manger, prends la place qui t'aura été désignée. »

De temps immémorial, le Parisien était réputé grand amateur de la table, et il avait pour principe de ne point s'y hâter. Nos pères ne connaissaient pas la vie active, inquiète, affairée qui nous surmène, affaiblit la race, et fait de nous les victimes de l'anémie et du nervosisme. Ils mangeaient beaucoup et sans se presser. Napoléon dînait en un quart d'heure. Charlemagne, au contraire, pour allonger ses repas, se faisait lire tantôt les œuvres de saint Augustin, tantôt les histoires et hauts faits des temps passés, « legebatur ei historiæ et antiquorum res gestæ, » dit Éginhard[1]. Cette habitude se conserva à la Cour de France, et Christine de Pisan nous apprend que Jeanne de Bourbon[2], femme de Charles V, « durant son mangier, par ancienne coustume des rois, bien ordonnée pour obvyer à vaines et vagues paroles et pensées, avoit un preudomme en estant au bout de la table, qui, sans cesser, disoit gestes de meurs virtueux d'aucuns bons trespassez[3]. » Le comte de Foix, moins sé-

---

[1] *Vita Karoli imperatoris*, édit. Teulet, t. Ier, p. 79.

[2] Morte en 1377.

[3] *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles*, édit. Michaud, p. 615.

rieux, « devant luy faisoit voulentiers ses clers chanter chansons, rondeaux et virelais[1]. »

Les livres étaient rares au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, mais on ne les aimait que davantage, et on relisait alors volontiers. Sur le dressoir des gens graves[2], on trouvait le plus souvent la Bible, soit en latin, soit en français; la *Légende dorée*, où sont racontés les faits édifiants de la vie des saints; la *Somme des vertus et des vices*, ouvrage très moral écrit par le dominicain Laurent; le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais; puis des traductions faites par ordre de Charles V : Aristote, saint Augustin, Pétrarque, et une compilation encyclopédique, le traité *Des propriétés des choses*, dont j'ai donné plus haut un extrait. Il existait aussi des livres pour les jeunes gens et pour les guerriers, de grandes épopées connues sous le nom de *Chansons de gestes : Les quatre fils Aymon*, *Doon de Mayence*, *Ogier le Danois*, *Parise la duchesse*, *Mélusine* et bien d'autres. Enfin les amoureux avaient à leur disposition *Le roman de la rose*, un art d'aimer plein de belles allégories développées en vingt-deux mille vers. Mais il fallait bien du temps pour copier un de ces ouvrages, et les exemplaires s'en payèrent pendant longtemps au poids presque de l'or. Aussi, quand les livres manquaient,

---

[1] Froissart, édit. Kervyn, t. XI, p. 88.

[2] Voyez Noël du Fail, *Contes d'Eutrapel*, édit. elzév., t. II, p. 166.

on demandait à chacun des convives qu'il racontât, à tour de rôle, une histoire ou un conte; mais, même dans la société la plus polie, la civilité n'exigeait pas que ces récits fussent toujours des exhortations à la vertu. « La pluspart du temps, écrit Brantôme, Louis XI mangeoit à pleine salle, avec force gentils-hommes de ses plus privez et autres; et celuy qui luy faisoit le meilleur et plus lascif conte de dames de joye, il estoit le mieux venu et festoyé. Et luy-mesme ne s'espargnoit à en faire, car il s'en enquéroit fort, et en vouloit souvent sçavoir, et puis en faisoit part aux autres, et publiquement. C'estoit bien un scandale grand que celuy-là. Il avoit très mauvaises opinion des femmes, et ne les croyoit toutes chastes[1]. » Louis XI avait tort sans nul doute, et ce scepticisme serait impardonnable si nous ne lui devions le joli recueil des *Cent nouvelles nouvelles*, qui fut composé pendant le séjour forcé de ce prince, alors Dauphin, à la Cour du duc de Bourgogne.

Au nom de l'hygiène, Laurent Joubert, médecin de Henri III, prescrivait à son royal client de ne se point livrer pendant les repas à de graves pensées : « Le prince venant à son repas doit laisser en arrière tous affaires sérieuses et graves, tintamarres du cerveau, pour deviser plaisamment ou de la chasse ou d'autres propos récréatifs, ouyr discourir et débattre sur divers

[1] *Des dames*, édit. Lalanne, t. IX, p. 469.

sujets en théologie, philosophie et questions naturelles, de la qualité des vivres, des rares et merveilleuses guérisons, des arts méchaniques, de la guerre, de diverses inventions, et quelque fois ouyr la musique, ores de la voix, ores des instrumens[1]. »

On voit que parmi les distractions recommandées à Henri III figurent les entretiens philosophiques et théologiques, regardés sans doute par le brave Joubert comme très récréatifs. Ce n'était pas l'avis du roi. On en vint même, durant ses repas, à se permettre de tels propos qu'il s'en blessa, et il fallait pour cela qu'on eût été bien loin, je vous assure. Bref, dans un règlement daté du 1er janvier 1585, « Sa Majesté défend désormais qu'en ses disners et souppers personne ne parle à Elle que tout hault, et de propos communs et dignes de la présence de S. M. Voulant icelle que, particulièrement à son disner, que d'histoire on parle et d'autres choses de sçavoir et de vertu[2]. »

Chansons et contes, entretiens et gais propos égayaient les réunions intimes, mais on avait pour les repas d'apparat, pour les festins solennels d'autres divertissements. Entre chaque service ou mets, on offrait aux convives des spectacles variés nommés *entremets*, qui étaient parfois réglés avec une magnificence inouïe.

---

[1] L. Joubert, *La santé du prince*, p. 625.

[2] Dans Douët-d'Arcq, *Comptes de l'hôtel*, p. IX.

Il n'y avait pas de festin solennel sans musique. Dix ou douze artistes, placés à l'extrémité de la salle, s'efforçaient de charmer les oreilles des convives. Ils ne pouvaient être fournis que par la corporation des ménétriers, devenue plus tard celle des *maîtres à danser et joueurs d'instruments*[1]. La conversation n'en allait pas moins son train[2], entremêlée de bons contes à rire : « Les propos honnestes et plaisans, écrit G. de Rebreviettes[3], sont la meilleure saulce des viandes aux banquets, » et c'est Mme de Thianges, sœur de Mme de Montespan, qui dit la première ce joli mot « qu'on ne vieillit point à table[4]. »

On s'animait surtout au dessert. C'était le moment des chansons grivoises, le moment aussi où les poètes favoris de l'amphitryon étaient tenus de payer leur écot, soit en récitant leurs vers les plus nouveaux, soit en divertissant la société par quelque scène bouffonne. Montfleury ose bien accuser Molière d'avoir été quêter ainsi des dîners :

> Il a joué cela vingt fois au bout des tables,
> Et l'on sçait dans Paris que, faute d'un bon mot,
> De cela chez les grands il payoit son escot[5].

---

[1] V. son histoire dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. III et IV; et A. F., *Dictionnaire historique des arts et métiers*, p. 401.

[2] Artus d'Embry, p. 108 et suiv.

[3] Page 124.

[4] Mme de Caylus, *Souvenirs*, p. 99.

[5] *L'impromptu de l'hôtel de Condé*, scène III. Dans ses *Œuvres*, t. II, p. 843.

La petite bourgeoisie suivait l'exemple. Une jeune personne bien élevée devait, sans se faire prier, chanter la romance qu'elle avait consciencieusement travaillée pour la circonstance [1].

---

[1] Voyez Mercier, *Tableau de Paris*, chap. CCCXXIII, t. IV, p. 115.

III

Service des boissons.

Un seul verre pour plusieurs personnes. — Le godet à cornettes. — Comment il faut boire. — Tonneaux et barils. — Où étaient placés les bouteilles et les verres. — Les *tables mouvantes*. — Boissons tièdes, boissons glacées. — La civilité entre ivrognes. — Boire à la santé. — Est-il hygiénique de s'enivrer? — Les liqueurs, le café, le thé. — Les cure-dents.

Jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle, il n'y avait souvent qu'un seul verre pour tous les conviés; aussi, un homme bien élevé devait-il, avant de boire, essuyer avec soin sa bouche à la serviette ou à la nappe[1]. Si l'on dînait chez un hôte plus riche, et qu'il y eût un verre pour deux invités, on recommandait de le vider complètement chaque fois que l'on buvait, afin de

[1] « Antequam bibas, præmande cibum, nec labra admoveas poculo, nisi prius mantile aut linteolo abstersa, præsertim si quis suum poculum tibi porrigit, aut ubi de communi bibitur poculo. » Érasme, *De civilitate morum*, p. 48. — Pierre Saliat (1537) traduit ainsi cette phrase : « Ayalle ton morceau devant que tu boyves, et n'approche le verre de ta bouche que tu ne l'ayes premièrement essuyée avec la serviette, spécialement si quelqu'un te présente son verre ou si l'on boit en ung commun hanap. » Page 65, verso.

ne pas laisser de restes à son voisin[1]. On inventa plus tard le *godet à cornettes*, vase rond dont les bords divisés en compartiments permettaient à plusieurs personnes de boire dans le même récipient, tout en ayant chacune un endroit particulier pour poser ses lèvres.

En toute circonstance, il fallait ne pas boire la bouche pleine, prendre le vase avec trois doigts et le vider d'un seul trait[2], sans hâte toutefois, car, comme l'explique très bien le traducteur de Jean Sulpice :

> Ce que tu boys, boyra tout doucement,
> Sans le verser au bec galifrement,
> Comme qui veut humer d'un œuf le jaune.
> Car si c'estoyt vin meilleur que de Beaune,
> Tu ne sçauroys sa bonté savourer
> De l'engloutir ainsi et dévorer.

Parfois, pendant que les dames buvaient, un valet leur tenait une assiette sous le menton pour éviter qu'elles ne tachassent leurs vêtements[3].

Les pauvres allaient remplir la tasse ou le gobelet commun au tonneau établi dans un coin de la pièce. Chez les riches, les verres ne figuraient pas sur la table. Ils restaient sur le buffet, avec les vases, fontaines ou barils contenant les boissons. La partie supé-

---

[1] « Si vitrum sit paulo plenius, deme partem vini, ne quid ubi biberis supersit quod is qui tecum accumbit nolit bibere. » *Civilité* de Jean Sulpice.

[2] « Sume pocula tribus digitis. Una manus sumat pateram. Plena aliquo vita sit tibi bucca cibo. Non facies binos haustus. »

[3] Artus d'Embry, p. 106. — *Le Philaret*, p. 64.

rieure des barils formait couvercle et était munie d'une serrure; on les vidait au moyen d'un robinet. On y enfermait non seulement des vins, mais des liqueurs, des eaux de senteur, des sauces, de l'huile, de la moutarde même. Les fontaines, objets d'art d'une grande richesse, se divisaient en compartiments qui fournissaient chacun un liquide différent[1].

Au XVII[e] siècle, le nombre des verres égalait celui des convives, mais verres et bouteilles étaient encore bannis de la table. Quand on voulait boire, il fallait faire signe à un valet; celui-ci prenait un verre sur le buffet, le remplissait, le présentait dans une assiette[2], attendait qu'il fût vidé, et le reportait alors où il l'avait pris. Cette dernière opération était la plus délicate, car le même verre devait, autant que possible, servir pour la même personne pendant tout le repas. Il importait donc de ranger les verres dans un ordre convenu, afin de pouvoir reconnaître celui de chaque convive.

Le marquis de Rouillac, mort en 1662, est le premier gentilhomme qui eut l'idée de renvoyer ses gens, et de manger tranquillement sans laquais, comme on le fait aujourd'hui dans la bourgeoisie. Tallemant des Réaux raconte cette bizarrerie avec sa verve habituelle, et l'on

---

[1] Voyez P. Bergeron, *Relations des voyages en Tartarie*, p. 144 et 187.

[2] Parfois aussi, ce service était fait, à gauche du convive, par deux valets, l'un tenant le verre, l'autre une bouteille et une carafe.

voit bien qu'il tient Rouillac moins pour un original que pour un fou, tout au moins que pour un homme qui brave le bon ton et les convenances : « Il n'est point, dit-il, devenu sage en vieillissant. Il luy prit, il y a quelque temps, une vision de manger tout seul, et de ne vouloir pas qu'aucun de ses gens le serve à table, disant qu'il n'a que faire que ses gens luy voyent remuer la maschoire, et qu'il veut pé..er s'il en a envie. Son pot et son verre sont sur la table comme sa viande, il a une clochette, et il sonne quand il a besoin de quelque chose[1]. » Ainsi furent inaugurés les repas dits *à la clochette*. « On fait, dit Dangeau[2], mettre une petite table auprès de la grande, où il y a des verres, des assiettes, du vin et de l'eau, et une clochette pour appeler quand il faut qu'on desserve. » Quelques grandes dames et quelques libertins s'amusèrent parfois à manger de cette façon sans témoins, mais ce n'était pas là le fait de gens sérieux. Le marquis de Rouillac fut trouvé fort ridicule, et nul n'osa suivre son exemple, pas même les personnes qui en avaient le plus envie, la duchesse d'Orléans par exemple, qui écrivait en 1707[3] : « Je mange toute seule toute l'année, mais je me dépêche autant que possible,

---

[1] *Historiettes*, t. VI, p. 449.

[2] *Journal*, 21 janvier 1702, t. VIII, p. 297.

[3] Lettre du 3 mars, t. Ier, p. 96. — Elle écrit encore le 20 septembre 1714 (t. Ier, p. 146) : « Je ne trouve rien de plus ennuyeux que d'être seule à table, entourée de gens qui regardent ce que vous vous mettez dans la bouche. »

car rien n'est ennuyeux comme d'avoir autour de soi vingt valets qui regardent ce que vous vous mettez dans la bouche et qui comptent tous les morceaux que vous avalez. »

Dès 1737, lorsque Louis XV soupait dans l'intimité à Compiègne, il avait, dit le duc de Luynes, « son verre dans un seau devant soi, et l'eau et le vin étoient sur la table[1]. » Au château de Choisy et au Petit-Trianon existaient une *table mouvante,* qui montait toute servie du rez-de-chaussée et redescendait de même. En son absence, les feuilles du parquet se rejoignaient si exactement, qu'il fallait les avoir vues s'ouvrir pour retrouver l'endroit qu'elle avait quitté[2].

Somme toute, la coutume actuelle ne se généralisa pas avant la Révolution. On lit dans une *Civilité* imprimée en 1782[3] : « Il faut disposer les verres et les goblets sur le buffet ou sur une petite table couverte d'un linge blanc, de telle manière qu'on ne puisse pas les changer facilement lorsqu'on voudra les présenter... Lorsqu'on présente à boire à quelqu'un, il faut donner le verre ou le goblet à la personne qui veut boire, en le présentant sur une assiette, et verser à boire doucement,

---

[1] *Mémoires,* juillet 1737, t. II, p. 195.

[2] *Journal* de Barbier, 27 septembre 1760, t. VII, p. 302. — *Mercure de France,* numéro de février 1778. — G. Desjardins, *Le Petit-Trianon,* p. 28 et 35.

[3] J.-B. de la Salle, p. 98.

tenant la bouteille de la main droite[1], et verser jusqu'à ce que celui qui veut boire lève son verre pour faire connaître qu'il n'en veut pas davantage. » Six ans plus tard, Mercier écrivait encore : « Y a-t-il une coutume plus impertinente que celle de demander à boire à un laquais, de boire de côté, de ne pouvoir mesurer ni son eau ni son vin, et quand la soif vous prend, d'attendre un valet? Comment a-t-on séparé le boire du manger? Riches, mettez carafons et bouteilles sur la table. Je voudrois qu'il y eût une conspiration générale parmi les gens aimables de ne jamais dîner chez ceux qui ne mettent pas carafons d'eau et de vin sur la table[2]. »

Au reste, que les verres fussent placés sur le buffet ou sur la table, on en était alors venu, même chez les ouvriers, à avoir chacun le sien. Le voyageur anglais Arthur Young le constatait en ces termes : « Dans toutes les classes, on trouve de la répugnance à se servir du verre d'un autre : chez un charpentier, un forgeron, chacun a le sien[3]. »

Suivant une habitude fort ancienne dans les couvents[4], on faisait tiédir les boissons durant l'hiver. Bruyerin Champier nous apprend que de son temps

---

[1] Saliat, en 1537, recommande déjà de ne pas verser à boire de la main gauche. Voyez sa *Civilité*, p. 69.

[2] *Tableau de Paris*, t. XI (1788), p. 99.

[3] *Voyage en France* (1790), trad. Lesage, t. Ier, p. 369.

[4] Dom Calmet, *Commentaire sur la règle de saint Benoît*, t. Ier, p. 535.

(vers 1560) cet usage était très répandu, même parmi le peuple[1].

En été, on recherchait les boissons fraîches, et le moyen âge possédait des vases spéciaux appelés *refredoers*. Ils furent d'abord en cuivre, puis en terre, et ces derniers ne paraissent pas antérieurs aux croisades. A la fin du XVI^e^ siècle, cette coutume de rafraîchir les boissons en y ajoutant des morceaux de glace était encore considérée comme le fait des « voluptueux; » c'est ce qu'établit un conte assez plat attribué à Gaulard par Étienne Tabourot[2]. Elle était, au contraire, devenue générale en 1665, comme le prouve la troisième satire de Boileau[3].

Que les boissons fussent chaudes, tièdes ou froides, il est certain que les Français aimaient fort à boire, à se défier le verre en main, à porter des santés. Ne pas répondre sur-le-champ à toute provocation de ce genre, refuser de *pléger*, constituait une grave injure. Les reproches que Philippot l'Enfumé adresse à Guillot le Bridé, dans les *Propos rustiques* de Noël du Fail[4], nous montrent quelles étaient, au XVI^e^ siècle, les exigences de la civilité entre ivrognes :

« N'avoir payé son escot; ains[5] sans dire mot à

---

[1] Bruyerinus Campegius, *De re cibaria*, lib. XVI, p. 891.

[2] *Contes facétieux*, édit. de 1628, p. 16.

[3] Vers 81 et suiv.

[4] Édit. elzév., t. I^er^, p. 102.

[5] Mais.

l'hoste s'en estre fuy[1], faisant semblant de s'en aller pisser.

« N'avoir plégé aucun quand il avoit beu à luy.

« Avoir joué de faulse compagnie[2], comme dire : « Attendez-moy icy, je reviendray tantost. »

« Avoir tiré la langue sur aucun, puis luy venir rire en la bouche.

« Avoir disné sans son compagnon, que premier[3] n'eust esté appelé trois fois souz la table.

« Avoir entré en une taverne sans avoir baisé la chambrière, etc. »

Le XVI^e^ siècle avait emprunté aux Romains l'usage de boire à la santé d'une maîtresse autant de fois qu'il y avait de lettres dans son nom. Ronsard n'hésite pas à remplir neuf fois son verre en l'honneur de la belle fille de Blois qu'il adora pendant dix ans, et qu'il a immortalisée sous le nom de Cassandre :

Neuf fois au nom de Cassandre,
Je vais prendre
Neuf fois du vin du flacon,
Afin de neuf fois le boire
En mémoire
Des neuf lettres de son nom[4].

---

[1] S'être enfui.

[2] Avoir faussé compagnie.

[3] D'abord.

[4] *Œuvres*, édition Blanchemain, t. VI, p. 374.

Colletet l'imite ainsi dans une de ses poésies bachiques :

Six fois je m'en vay boire au beau nom de Cloris,
Cloris le seul désir de ma chaste pensée,
Et l'unique sujet dont mon âme est blessée[1].

Mais il est plus difficile de dire à qui s'adressent ces vers langoureux, car on sait que Colletet célébra successivement les trois cuisinières qu'il finit par épouser.

Les ivrognes endurcis et ceux qui n'avaient pas de maîtresse buvaient à leur propre nom. C'est ce qui faisait dire à Olivier Basselin :

Si le boire n'est pas bon
Jean simplement j'auray nom,
Mais si c'est beuvrage idoine[2]
Mon nom sera Marc-Antoine[3].

En l'honneur d'une maîtresse ou autrement, on se grisait beaucoup et sans que la civilité y trouvât trop à redire. Des buveurs incorrigibles, mais timorés, avaient proclamé l'ivresse un petit excès hygiénique qu'il était bon de renouveler une ou deux fois par mois; et cette séduisante doctrine avait si bien fait son chemin, que les plus savants médecins se croyaient forcés de la discuter, et souvent n'étaient pas loin de la partager. A la

---

[1] *Le poëte yvrongne*, édit. de 1631, p. 7.

[2] Convenable.

[3] *Vaux de Vire*, p. 36.

fin du XIIIe siècle, le célèbre Arnauld de Villeneuve examine cette question, qui le rend très perplexe. « Sans doute, dit-il, l'ivresse a du bon : les sécrétions, les sueurs et les vomissements qu'elle détermine purgent le corps des humeurs nuisibles; le sommeil qui la suit a aussi le mérite de fortifier les fonctions naturelles en laissant reposer les autres; malgré tout, je pense qu'il faut craindre d'en abuser[1]... »

Ces paroles pouvaient s'adresser aux deux sexes, car en ce bon temps les femmes aimaient le vin tout comme les hommes. Ainsi, le *Roman de la rose*[2], indiquant la conduite à suivre pour une maîtresse de maison le jour où elle donne à dîner, lui recommande de ne se point griser :

Et bien veille que ne s'enivre,
Car ni l'homme ni la femme ivre
Ne sáuroient garder un secret.
Quand femme en tel état se met,
Plus n'est en elle de défense,
Elle dit tout ce qu'elle pense,
Et de tous est à la merci.

Mathurin Régnier pose en principe qu'

Un jeune médecin vit moins qu'un vieil ivrogne[3],

et, comme il mettait ses actes d'accord avec ses pa-

[1] *Arnaldi de Villanova opera*, édit. de 1505, in-folio, p. 85 v°.
[2] Vers 14,191 et suiv. Édit. P. Marteau, t. III, p. 242.
[3] *Satire* X.

roles, s'il n'a pas vécu un siècle, c'est qu'il fréquentait assidûment d'autres endroits que les cabarets.

Sous Louis XIV, les femmes ne buvaient point de vin; tout au plus les bienséances leur permettaient-elles l'eau rougie[1]. Elles imitèrent ensuite les hommes, et, jusque vers le milieu du XVIII^e siècle, l'ivrognerie fut de bon ton, même dans les classes les plus élevées de la société. Si l'on veut des preuves, on peut puiser à pleines mains dans les œuvres dramatiques et dans les mémoires du temps.

C'est du XVI^e siècle que date en France l'usage habituel des liqueurs. Catherine de Médicis y apporta la recette du populo et du rossolis, sortes de médecines qui se servaient au dessert. L'abbé de Choisy racontant un repas fait par lui, vers 1670, écrit : « Après le dîner, on but chacun un petit coup de rossoli, car on ne connoissoit alors ni café, ni chocolat, et le thé commençoit à naître[2]. » On en offrait aux femmes, mais les prudes se gardaient bien d'accepter. M^me de Thianges, lorsqu'elle eût renoncé à toutes les joies de ce monde, au point de ne plus mettre de rouge et de cacher sa gorge, se trouvait un jour à table à côté de M^me de Sévigné; un laquais lui présenta un verre de liqueur : « Madame, dit-elle à sa voisine, ce garçon ne sais pas que je suis dévote[3]. »

---

[1] M^me de Caylus, *Souvenirs*, édit. de 1804, p. 19.
[2] *Histoire de la comtesse des Barres*, édit. de 1807, p. 97.
[3] M^me de Sévigné, *Lettre* du 5 janvier 1674, t. III, p. 347.

Le café ne se généralisa dans la bonne société qu'à la fin du XVIIe siècle. L'abbé Ledieu, invité à dîner chez Fénelon, alors archevêque de Cambrai, et voulant donner une idée du luxe qui régnait chez le prélat, rapporte que, le repas terminé, « l'on apporta du café et qu'il y en eut pour tout le monde[1]. »

Pendant très longtemps, le thé ne fut regardé en France que comme un médicament. Mazarin et le chancelier Séguier contribuèrent à en répandre l'habitude.

Dans toute bonne maison, des cure-dents accompagnaient le dessert et les liqueurs. Leur usage était fort ancien. La *Contenance de la table* dit sagement à l'enfant :

> Ne furge tes dens de la pointe
> De ton coustel, je le t'apointe.

Érasme, au siècle suivant, lui recommande de ne pas se nettoyer les dents avec de l'urine, de ne pas se servir non plus d'un couteau ni d'une serviette, mais bien « d'un cure-dent de lentisque, d'une plume ou de petits os tirez des pieds des chappons et des poulles bouillies[2]. » Ce lentisque, espèce de pistachier qui n'est pas bon à grand'chose, avait si bien cette spécialité, que Robert Estienne, écrivant son *Dictionariolum puerorum*, définit

---

[1] *Mémoires et journal*, t. III, p. 160.

[2] *De civilitate morum*, trad. Cl. Hardy, p. 21. — Le texte porte : « Sed vel lentisci cuspide, vel penna, vel ossiculis e gallorum aut gallinarum tibiis detractis. »

ainsi le mot *lentiscus :* « lentisque dont on fait les cure-dens. »

Tantôt, écrit Bonnefons, on piquait des cure-dents de fenouil dans des fruits confits placés sur la table, à portée de tous les convives; tantôt on leur offrait « des branches de fenouil armées de cure-dents[1]. » Un peu plus tard, on présenta les cure-dents dans une assiette, sur une serviette fine[2].

Le lentisque, le romarin et le fenouil ont fait leur temps, et aujourd'hui la plume ordinaire nous suffit. Nous avons renoncé aussi à la manie de mordiller sans cesse un cure-dent. Mais le XVIII^e^ siècle l'avait conservée, et dans *Le curieux impertinent* de Destouches, Crispin voulant imiter un petit maître pour plaire à Nérine, le dialogue suivant s'établit entre eux :

CRISPIN

Pour être plus aimable,
Plus piquant, plus charmant, je vais me débrailler.
Tiens, remarque ces airs.

NÉRINE

Ah! qu'ils vous font briller!

CRISPIN

La main dans la ceinture, un ou deux pas de danse,
Et puis du curedent l'aimable contenance.

---

[1] N. de Bonnefons, *Les délices de la campagne* (1655), p. 178.
[2] *La civilité nouvelle* (1667), p. 37.

NÉRINE

Que de raffinement!

CRISPIN

Quand on veut plaire aux gens,
Il n'est rien de si beau que de curer ses dents[1].

Crispin n'était qu'un valet mal dressé. La civilité exigeait qu'après le repas, on jetât son cure-dent sous la table. Un homme de bon ton ne le conservait ni dans la bouche, ni sur l'oreille, et surtout ne le portait pas « attaché au col : » le livre de *La bienséance de la conversation entre hommes* nous l'enseigne[2].

---

[1] Acte II, scène x.
[2] Page 138.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Versailles. — Imp. AUBERT, 6, avenue de Sceaux.